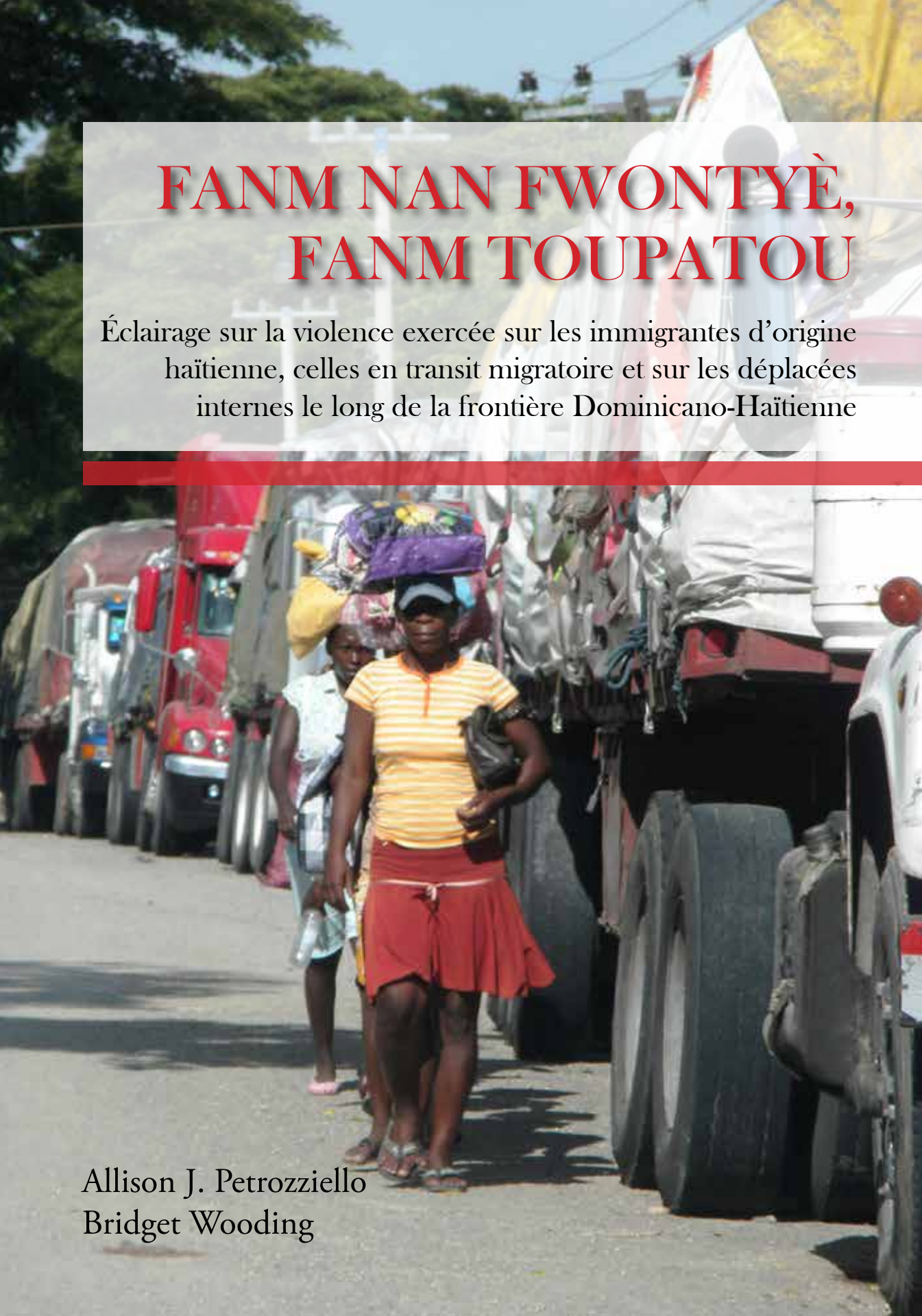


FANM NAN FWONTYÈ, FANM TOUPATOU

Éclairage sur la violence exercée sur les immigrantes d'origine haïtienne, celles en transit migratoire et sur les déplacées internes le long de la frontière Dominicano-Haïtienne

Allison J. Petrozziello
Bridget Wooding



FANM NAN FWONTYÈ,
FANM TOUPATOU

FANM NAN FWONTYÈ, FANM TOUPATOU

Éclairage sur la violence exercée sur les immigrantes d'origine haïtienne,
celles en transit migratoire et sur les déplacées internes le long de la frontière
Dominicano-Haïtienne



Rapport d'une recherche qualitative
patronnée par *Colectiva Mujer y Salud* et *Mujeres del Mundo*
dans le cadre du projet «Femmes en Transit»

Allison J. Petrozziello & Bridget Wooding



En mémoire de Sonia Pierre

Une activiste Dominicaine qui sut lutter sans relâche en faveur des droits humains des
femmes, des Dominicains d'origine Haïtienne, et des immigrants

1963-2011.

*Fanm Nan Fwontyè, Fanm Toupatou*¹: Eclairage sur la violence exercée sur les Immigrantes d'origine haïtienne, celles en transit migratoire et sur les déplacées internes le long de la frontière Dominico-Haïtienne

Auteurs: Allison J. Petrozziello & Bridget Wooding

Equipe de Recherche: Observatoire sur la migration et la Caraïbe
Coordonnatrice: Bridget Wooding
Investigatrice Principale: Allison J. Petrozziello
Assistante de Recherche: Ivance Martine

ISBN: 978-9945-16-655-2

Mise en page: Jesús De la Cruz

Editeur: Editora Búho, S.R.L. Photographie de Couverture: Allison J. Petrozziello

Photos: Hillary Petrozziello & Allison J. Petrozziello

©2014, *Colectiva Mujer y Salud, Mujeres del Mundo*, et Observatoire sur la migration et la Caraïbe (Observatory Migrants of the Caribbean) (CIES-UNIBE)

Tous Droits réservés

Traduction de l'espagnol *Fanm nan fwontyè, Fanm toupatou: Una mirada a la violencia contra las mujeres migrantes haitianas, en tránsito y desplazadas en la frontera dominico-haitiana*. Traducteur: Jean Sébastien Roy

Colectiva Mujer y Salud

c/José Gabriel García # 501

Ciudad Nueva, Santo Domingo, D.N., Dominican Republic

www.colectivamujerysalud.org

L'Observatoire sur la migration et la Caraïbe /Observatory Migrants of the Caribbean (OBMICA)

c/Cayetano Rodríguez, 207

Gazcue, Santo Domingo, D.N., Dominican Republic

www.obmica.org

Toutes les photographies publiées dans ce rapport furent prises dans la région de *Comendador* entre les mois de mai et d'août 2011. Les individus apparaissant dans ces photographies ne sont pas ceux ayant participé dans cette enquête, et dont l'identité a été modifiée afin de protéger leur intimité. La photographie sur la page de couverture dépeint des femmes haïtiennes vendant leurs marchandises au marché de *Comendador*, en transit vers le village de Belladère, à travers le poste frontalier officiel de *Carrizal*.

Cette publication a été réalisée avec l'appui financier de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID en espagnol) et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)/ République Dominicaine. Le contenu de ce rapport demeure de la responsabilité exclusive de l'Observatoire sur la migration et la Caraïbe et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'AECID.

Le contenu de cette publication, les opinions, analyses, interprétations et conclusions qui y sont présentées relèvent des auteurs et en reflètent pas nécessairement les positions officielles de l'OIM et des Etats-membres de cette institution. L'OIM demeure pleinement engagée en faveur de principes soutenant des processus migratoires humains et responsables, bénéficiant tant les migrants eux-mêmes que la société en général. En tant qu'institution intergouvernementale, l'OIM œuvre de concert avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de faire face aux défis opérationnels de contrôle des flots migratoires; pour contribuer à une meilleure compréhension des diverses problématiques associées à la migration; pour encourager le développement social et économique à travers la migration; et pour appuyer la dignité humaine et le bien-être des immigrants.

¹ Le titre "*Fanm nan Fwontyè, Fanm toupatou*" est une phrase en créole haïtien qui signifie «Femmes sur la Frontière, Femmes Partout». Il fut choisi afin d'accroître la visibilité de la féminisation croissante des flots migratoires Haïtiens vers la République Dominicaine, tout en reconnaissant les multiples cadres dans lesquels les femmes immigrantes sont exposées aux diverses formes de violence exercées contre elles.

L'on voit souvent des hommes frappant des femmes, leur donnant des coups de pieds, des coups de poing. Je ne donne à aucun homme le droit de me traiter ainsi. En ce qui me concerne, je sens que je peux me défendre face à tout homme; j'ai les moyens de le faire. Si un homme vous frappe aujourd'hui et que vous l'acceptez, il vous frappera encore demain, et vous l'accepterez encore: petit à petit il vous transformera en sa «pantoufle». Je suis celle qui se doit de connaître ses droits et qui doit dire ce que je veux et ce que je ne veux pas.

— Maliya, immigrante Haïtienne et revendeuse au marché frontalier de Comendador, à Elías Piña



Les Etats sont dans l'obligation de respecter et de garantir la jouissance des droits humains de tous les individus vivant sur le territoire de leur juridiction. En conséquence, les immigrantes ont les mêmes droits de recevoir assistance et protection contre la violence de genre, quelque soit en fait leur statut légal

— Amnistie Internationale (2003)

INDEX

REMERCIEMENTS	15
ACRONYMES	17
PROLOGUE	21
SOMMAIRE EXECUTIF	23
1. INTRODUCTION	31
2. CADRE CONCEPTUEL	35
2.1 Violence contre les Femmes versus Violence basée sur le Genre	35
2.2 Contexte de Violence contre les Femmes en Haïti	37
2.3 Cadre Légal et Violence contre les Femmes en République Dominicaine	40
2.4 La Frontière Dominicano-Haïtienne	42
2.5 Violence Structurelle et Intersectionnalité	45
3. METHODOLOGIE	47
4. REGION D'ETUDE	51
5. PROFIL DE LA VIOLENCE ENTREVUE AVEC DES SURVIVANTES	57
6. TYPOLOGIES DE LA VIOLENCE	59
6.1. La Violence au Foyer	60
6.1.1. Violence Physique	61
6.1.2. Violence Sexuelle	66
6.1.3. Violence Verbale	69

6.1.4. Violence Economique	70
6.2. Violence aux Passages Frontaliers	74
6.2.1. Violence à El Carrizal: Point de Passage Frontalier Officiel.	74
6.2.2. Violence “dans les broussailles”: les Points de Passage Frontaliers Non-Officiels.	77
6.3. Violence dans la Rue	81
6.4. Violence au Marché Frontalier	85
6.4.1. Description Générale du Marché.	85
6.4.2. Violence Commise par les Percepteurs de Frais du Marché, contre les Vendeuses Haïtiennes	87
6.4.3. Violence Physique et Verbale de la part d’autres Commerçants et de la part des Clients	89
6.4.4. “Extorsion” au sein du Marché: des Frais Supérieurs pour les Commerçants Haïtiens par rapport aux Commerçants Dominicains	91
6.5. Violence dans le Travail Domestique	93
6.6. Le trafic illicite des immigrantes et la Traite de Femmes	97
6.6.1. “Sueño Capitaleño” ou Le Rêve d’Aller à la Capitale	98
6.6.2. Trafic Illicite d’Haïtiens jusqu’à Santo Domingo	98
6.6.3. Trafic de Femmes et Jeunes Filles Haïtiennes vers Santo Domingo.	101
6.7. Le Travail Sexuel	103
6.8. Rapatriements	106
6.9. Vulnérabilités des Jeunes Filles et Adolescentes.	109
7. LA REPONSE INSTITUTIONNELLE	115
7.1 Le Système de Référence dans les Cas de Violence contre les Femmes	115
7.1.1. La Police	116
7.1.2. Le Procureur Public	119
7.1.3. Est-ce que les survivantes Haïtiennes de la Violence contre les Femmes portent plainte?	124
7.1.4. L’Hôpital et la Direction Provinciale de la Santé Publique	129
7.1.5. Bureau Provincial des Affaires Féminines	134
7.2 Coordination des Efforts en vue d’Améliorer la Situation au Marché et au Passage frontalier.	135
7.2.1. Le Marché	135
7.2.2. Les Postes de Passage Frontaliers	138
8. CONCLUSIONS.	141

9. RECOMMANDATIONS	147
9.1. Colectiva Mujer y Salud	147
9.2. Les immigrantes	149
9.3. Autorités Concernées	150
9.4. Organisations de la Société Civile	151
9.5 Organisations Internationales	152
9.6. Réponse Binationale	152
 BIBLIOGRAPHIE	 153
 ANNEXES	 161
Annexe 1: Acteurs-clefs Interrogés	161
Annexe 2: Cartographie des acteurs-clefs	163
Annexe 3: Propositions des Commerçantes Haïtiennes en vue de la Construction du Nouveau Marché d'El Carrizal	170
Annexe 4: Guide d'Entrevue avec les Immigrantes	173
Annexe 5: Guide d'Entrevue avec les Acteurs-clefs	179
Annexe 6: Groupe de Focus: Guide pour les survivantes Haïtiennes de la Violence ..	185

REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pas été possible sans la collaboration enthousiaste et généreuse des immigrantes haïtiennes le long de la frontière d'Elías Piña/Belladère, qui acceptèrent de partager leurs expériences avec les membres de notre équipe d'investigation. Nos remerciements les plus profonds vont à ces femmes courageuses qui, dans les mots de l'écrivain haïtiano-américaine Edwidge Danticat, "portent sur leurs têtes un morceau du ciel" (1994).

Le travail de terrain soutenant ce rapport fut effectué avec succès grâce à l'appui logistique et institutionnel de *Colectiva Mujer y Salud* (CMS) et de *Mujeres del Mundo* (MdM), les organisations non-gouvernementales qui patronnèrent cette recherche. L'équipe d'OBMICA tient ici à remercier tout particulièrement Sergia Galván, Alexandra "July" Betances, Elga Salvador, Teodora Martínez, Merys de los Santos et Dionisia "Gelin" Rosario Patia du CMS, ainsi que Nuria Barrientos García du MdM.

Nous aimerions également remercier les autorités locales et responsables de services qui participèrent dans les différents ateliers et entrevues auxquels ils furent invités, prenant le temps sur leurs occupations journalières afin de discuter et identifier des solutions pouvant contribuer à améliorer la situation de violence exercée contre les femmes à travers les territoires relevant de leurs juridictions.

Nous sommes de même reconnaissants envers les représentants des organisations de la société civile qui voyagèrent de Belladère afin d'être interrogées, malgré le contexte de violence qui y prévalait lors de notre travail de terrain.

Nous saluons la contribution bénévole de la travailleuse sociale Esther Schneider de *Progreso*, qui œuvra à synthétiser les références bibliographiques clefs de langue française, ainsi que Daniela Peirano à Jimaní et Gloria Doñate à Santo Domingo, pour leur appui inconditionnel dans la réalisation de cette recherche et pour l'appui financier qu'elles surent obtenir à travers le FNUAP pour la mise en œuvre d'ateliers de suivi effectués au cours des mois suivant le travail de terrain.

Finalement, nous voudrions remercier les bailleurs de fonds ayant appuyés cette étude: l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) a travers le projet

«Femmes en Transit» mis en œuvre par la CMS et le MdM; et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) de la République Dominicaine. Notre gratitude va également à *Norwegian ChurchAid* pour leur appui financier en vue des traductions en langues anglaise et française et pour l'impression de ce livre.


ACRONYMES

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
CEDAW	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CEI-RD	<i>Centro de Exportación e Inversión de República Dominicana</i> (Centre pour les Exportations et les Investissements de la République Dominicaine)
CESFRONT	<i>Cuerpo Especializado de Seguridad Fronteriza Terrestre</i> (Unité militaire Dominicaine spécialisée, responsable du contrôle de la frontière)
CIPROM	Comité Interinstitutionnel pour la Protection des Immigrantes
CITIM	Commission Interinstitutionnelle contre la Traite et le Trafic Illicite des Migrants
CIT	Le Comité Intermunicipal Trans-frontalier
CMB	Commission Mixte Bilatérale
CMS	<i>Colectiva Mujer y Salud</i> (le <i>Collectif Femmes et Santé</i> , une ONG Dominicaine)
CONANI	Conseil National pour les Enfants et Adolescents (agence gouvernementale Dominicaine)
CONAPLUVI	Commission Nationale pour la Prévention et la Lutte contre la Violence Intrafamiliale
DGDF	<i>Dirección General de Desarrollo Fronterizo</i> (Direction Générale de Développement de la Frontière, un programme de développement gouvernemental visant les régions frontalières)

DGM	<i>Dirección General de Migración</i> (Direction Générale de la Migration)
DOP	Pesos Dominicains
DPS	<i>Dirección Provincial de Salud</i> (Direction Provinciale de la Santé)
GARR	<i>Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés</i> (ONG Haïtienne)
GBV	Violence Basée sur le Genre
HIV/AIDS	Virus Humain Immunodéficientaire / Syndrome Immunodéficientaire Acquis
HNP	Police Nationale Haïtienne
IOM	Organisation Internationale pour les Migrations
ISPRI	Programme d'Appui Institutionnel pour l'Intégration Régionale
IVF	Violence Intrafamiliale
MCFDF	<i>Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes</i> (Haïti)
MdM	<i>Mujeres del Mundo</i> (Femmes du Monde, une ONG espagnole)
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
NAM	<i>Núcleo de Apoyo a la Mujer</i> (Groupe d'Appui aux Femmes, ONG Dominicaine)
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OBMICA	l'Observatoire sur la Migration et la Caraïbe
OHCHR	Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (relevant du Secrétariat des Nations Unies)
OPM	<i>Oficina Provincial de la Mujer</i> (Bureau Provincial pour les Affaires Féminines)
ORMUSA	<i>Organización de Mujeres Salvadoreñas por la Paz</i> (Organisation des Femmes du Salvador pour la Paix, ONG Salvadorienne)
OTIMEP	<i>Oficina Técnica Intermunicipal Elías Piña</i> (Bureau Intermunicipal d'Assistance Technique d'Elías Piña)
RFJS	<i>Red Fronteriza Jano Sikè para la Promoción y Defensa de los Derechos Humanos</i> (Réseau Frontalier Jano Sikè pour la Promotion et la Défense des Droits Humains)

UAV	Unité d'Assistance contre la Violence Spécialisée
UNFPA/FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	L'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
VAW	Violence Contre les Femmes

PROLOGUE

 Le 12 Juillet 2011, Rooldine Lindor, une jeune universitaire haïtienne étudiant en République Dominicaine, fut violée et assassinée dans la partie orientale de Santo Domingo. L'incident aurait pu être ignoré, ou mis sur le compte d'une regrettable augmentation de la délinquance et de la criminalité dans la République Dominicaine; au contraire cependant, il provoqua un cri inattendu d'indignation de la part de la communauté haïtienne dans le pays, ainsi que de la part des plus hautes autorités gouvernementales en Haïti même, tout comme de la part des média internationaux. De surcroît, le Président haïtien Michel Martelly, récemment élu et malgré ses préoccupations quant à la désignation de son Cabinet Ministériel, assumait le suivi de ce cas en dépêchant une délégation de parlementaires à Santo Domingo en vue de rencontrer leurs homologues Dominicains et discuter spécifiquement du dossier Rooldine Lindor.¹

La presse Haïtienne décria cet homicide comme une «gifle au visage de tous les Haïtiens résidents en République Dominicaine». Plusieurs groupes féministes, appuyés par de nombreuses associations de la société civile de la République Dominicaine, se rangèrent aux côtés de la communauté universitaire d'origine haïtienne, en exprimant leur indignation face à ce crime. Certains analystes comparèrent l'impact de l'assassinat de cette jeune étrangère au soulèvement ayant eu lieu suite au meurtre de l'immigrante Dominicaine Lucrecia Pérez à Madrid il y a deux décennies, qui fut à l'origine d'une mobilisation sociale et d'un mouvement durable en faveur des droits des immigrantes en Espagne.

Il existe cependant d'autres contextes sociaux et géographiques sur l'île que la République Dominicaine et Haïti partagent, dans lesquels les droits des immigrantes haïtiennes sont violés de manière quotidienne y compris par le biais de multiples formes de violence contre ces femmes. Pourquoi cette violence exercée contre les immigrantes en d'autres régions du pays ne reçoit-elle pas le même niveau d'attention ? Est-ce parce qu'elles vivent le long des frontières, au

¹ Liriano, Jhonatan. "Diputados haitianos visitan el Congreso Nacional" dans le quotidien *El Caribe*, 2 Septembre 2011. Disponible sur: <http://www.elcaribe.com.do/site/pais/nacionales/286658-diputados-haitianos-visitacion-congreso-nacional-.html>.

lieu des grandes métropoles urbaines ? Est-ce parce qu'elles proviennent de strates sociales plus défavorisées, au lieu d'être issues des classes sociales privilégiées ? Est-ce parce que elles n'ont pas un statut migratoire positif? Cette recherche vise à jeter un éclairage neuf sur ces femmes qui vivent et travaillent dans des contextes où leur sécurité en tant que citoyennes est à risque, et dans lesquels ces femmes elles-mêmes assimilent ce continuum de la violence comme une part intégrale de leur vie quotidienne, en large part à cause de normes sociales profondément intégrées.

Cette étude de cas se penche ainsi sur la frontière Dominicano-Haïtienne et plus spécifiquement sur les villages frontaliers de Comendador dans la province d'Elías Piña du côté Dominicain, et de Belladère dans le Plateau Central Haïtien.

Dans ce cadre, les immigrantes qui sont majoritairement pauvres et souvent sous-documentées, peuvent être dans le pire des cas assassinées sans laisser de traces dans les archives et dossiers officiels de la République Dominicaine; elles peuvent être rapatriées vers Haïti en dehors de toutes normes ou des directives stipulées dans les protocoles bilatéraux régissant la matière. Divers facteurs convergent de manière à favoriser l'émergence d'un climat d'impunité en faveur des perpétrateurs (dont la grande majorité sont des hommes, mais non exclusivement), que ces incidents aient lieu aux postes frontaliers officiels ou non, dans un contexte familial, dans le cadre du travail domestique, dans les bordels locaux, ou le lundi et vendredi au milieu du marché public de Comendador.

Tout en souhaitant l'adoption d'un cadre légal plus favorable tant dans le pays d'origines que de destination, ainsi qu'une prise de conscience publique plus approfondie sur ce phénomène, cette étude met l'accent sur les rôles et responsabilités de deux acteurs-clés dans cette problématique générale: les immigrantes elles-mêmes, en tant que détentrices de droits ayant amplement fait preuve de leur capacités d'initiative et de résilience exemplaire d'une part, et les autorités pertinentes d'autre part, en tant que chargés de responsabilités bien définies. Elle souligne l'urgence de mettre en œuvre des réformes radicales dans les pratiques actuelles qui tolèrent de telles violations, en l'absence de toutes réprobations publiques manifestes, que ce soit sur l'île elle-même ou à l'étranger. Nous espérons que ce rapport saura indiquer des voies d'action pour l'ensemble des acteurs-clés, avec un accent tout particulier sur le rôle des diverses organisations dont la vocation est d'accompagner ces femmes tout au long de leur trajectoire migratoire.

Bridget Wooding

Directrice

Observatoire sur la Migration et la Caraïbe

Sergia Galván

Directrice Exécutive

Colectiva Mujer y Salud

SOMMAIRE EXECUTIF

Les immigrantes d'origine haïtienne, ainsi que les femmes déplacées ou celles qui sont en transit le long de la frontière Dominicano-Haïtienne, risquent d'être victimes d'actes divers de Violence Contre les Femmes (VCF). Plusieurs émigrent de manière indépendante, afin d'améliorer leur qualité de vie; d'autres ont été déplacées contre leurs vœux depuis le tremblement de terre ayant frappé Haïti en janvier 2010, et plus récemment à cause de la violence postélectorale des mois d'avril et de mai 2011. Il existe un grave état de violence routinière contre les femmes dans la région, qui prend des formes diverses: violence physique, sexuelle, économique, verbale et psychologique, ainsi que de forts risques de trafic migratoire illicite et traite, y compris dans le but du travail sexuel forcé.

Le marché frontalier de Comendador est un important centre d'échanges commerciaux pour les nombreuses femmes haïtiennes qui y travaillent, ce qui les expose en même temps à être victimes de "*macuteo*" (d'extorsionnistes) ainsi que d'abus verbaux, physiques et sexuels. D'autres situations qui ont été identifiées comme lieux courants de VCF incluent des familles d'accueil au sein desquelles des femmes et jeunes filles haïtiennes trouvèrent refuge après le tremblement de terre en Haïti, ou encore dans des familles employant des jeunes immigrantes comme employées domestiques. L'épidémie de choléra qui éclata en Haïti (2010 à nos jours) amena les autorités Dominicaines à fermer la frontière à diverses reprises, et à adopter des mesures de santé publique visant en principe à ségréger les commerçants (es) haïtiens de leurs contreparties Dominicaines au sein d'un marché temporaire à *El Carrizal*, ce qui amena subséquemment un plus grand nombre de femmes à traverser la frontière illégalement, augmentant ainsi leur risque d'être attaquées, volées, violées, et dans les cas les plus extrêmes, à être assassinées.

Cependant, le nombre de plaintes relatives à des actes de VCF soumise par des survivantes haïtiennes demeure relativement bas, en partie à cause du manque d'informations relatives à leurs droits dont disposent ces femmes; mais en partie également à cause du dysfonctionnement des services appropriés du côté Dominicain, et de leur quasi-inexistence du côté Haïtien. Une partie des raisons motivant ces femmes à ne pas porter plainte découle de leur statut migratoire. Par exemple, les plus récemment immigrées peuvent ne pas maîtriser l'espagnol; elles ne savent pas où s'adresser; elles ne connaissent pas les rouages du système administratif; elles

ont peur d'être déportées; et finalement le contexte institutionnel est caractérisé par sa grande faiblesse et est dysfonctionnel. D'autres immigrantes hésitent à porter plainte pour des raisons semblables à celles avancées par les Dominicaines ou par des femmes survivantes de la violence ailleurs de par le monde, comme la pression sociale ou familiale; leurs convictions religieuses; des comportements internalisés d'impuissance; la peur ressentie face à l'homme responsable de l'attaque ou de l'abus; une situation de dépendance économique; et/ou un manque de confiance en la capacité des institutions concernées de les protéger ou de résoudre le problème de manière adéquate.

D'un point de vue institutionnel, Il existe une absence marquée de réseaux d'appui, de services de santé en général, et dans les services spécialisés post-traumatiques. Cette situation est aggravée pas le manque d'attention portée aux droits des femmes aux niveaux locaux et nationaux, des attitudes xénophobes et discriminatoires observées chez certains des responsables et parmi les fournisseurs de services, et par l'impunité générale dont jouit les perpétrateurs.

Devant cette situation, les ONGs *Colectiva Mujer y Salud* et *Mujeres del Mundo* décidèrent de patronner cette étude dans le cadre de leur projet conjoint «Femmes en Transit: Améliorer la qualité de vie des femmes déplacées, en situation de transit et des immigrantes le long de la frontière Dominicano-Haïtienne, en réduisant les niveaux de violence contre les femmes et en y améliorant les services de santé sexuelle et reproductive», financé par l'AECID. L'enquête fut cofinancée par l'AECID et par l'OIM/ République Dominicaine. Son objectif immédiat est de servir de référence de base dans le cadre de la mise sur pied d'un observatoire sur la violence exercée à l'endroit des immigrantes, des femmes en transit et des déplacées internes d'Elías Piña et de Belladère; et de manière plus générale, afin de servir d'outil dans les efforts de plaidoirie en vue de la promotion des droits des immigrantes d'origine haïtienne. A cette fin, une équipe de recherche mise sur pied par l'Observatoire sur la Migration et la Caraïbe (OBMICA) fut chargée de mener des enquêtes qualitatives sur la typologie de la violence exercée à l'encontre des femmes, le profil des immigrantes survivantes à des actes de violence et celui des perpétrateurs, et finalement la réponse institutionnelle des autorités et partenaires sociaux concernés. Le tableau qui suit résume la typologie des différentes formes de violence qui furent identifiées, le contexte au sein duquel elles émergent, et les perpétrateurs et survivantes les plus courants.

Typologie de la Violence contre les Immigrantes, les Femmes en transit et les Déplacées internes

Contexte	Types	Perpétrateurs	Survivantes
Familial	violence Physique violence Sexuelle violence Verbale violence Economique	partenaire Intime (Haïtien ou Dominicain)	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en-transit et déplacées)
Passages frontaliers Officiels: El Carrizal	Frais de "passage" illégaux violence Physique et verbale harcèlement Sexuel	CESFRONT et membres des forces armées et de la police	Femmes en transit

Contexte	Types	Perpétrateurs	Survivantes
Passages frontaliers illégaux: "nan raje" (dans les broussailles)	Vols Assauts violenxe Sexuelle Homicides	Passeurs Compagnons de voyage (parenté) Délinqants (Dominicains et Haïtiens "dans les broussailles") Chauffeurs de mototaxis	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en-transit et déplacées)
Voie publique	harcèlement Sexuel violenxe Sexuelle	Hommes Dominicains et Haïtiens (connaissances et étrangers)	Immigrantes et déplacées
Marché public	violenxe Physique et violenxe Sexuelle "Macuteo" ("chantage")	Collecteurs de frais de marché et de douane (des 4 types) Vendeuses et clients (violenxe verbale/ physique)	marchandes haïtiennes
Travail Domestique	Non-respect du code du travail (non-paiement des salaires dus, fin abusive des contrats de travail, heures supplémentaires indûes, paiement de moins que le salaire minimum légal) harcèlement Sexuel Viol	Employeurs Membres masculins de l'unité familiale/ résidentielle	Travailleuses Domestiques (immigrantes et déplacées)
Trafic Humain et Contrebande	Fraudes/déceptions violenxe Sexuelle Trafic Humain	Passeurs Chauffeurs de camion et d'autobus Complicité des autorités	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en transit et déplacées)
Travail sexuel	Travail sexuel forcé Viol violenxe Physique Vols	Passeurs Haïtiens et Dominicains Clients (Hommes Dominicains et Haïtiens) Complicité des autorités	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en transit et déplacées), particulièrement jeunes femmes
Rapatriements	Violation des droits reconnus par le Protocole d'Entente Binational de 1999 Vol des biens et effets personnels	CESFRONT Migration (DGM)	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en transit et déplacées), soupçonnées d'avoir un statut migratoire irrégulier
Jeunes filles et adolescentes	Abus domestique Risque d'abus et d'exploitation violenxe Sexuelle	Membres masculins des familles d'accueil	Jeunes filles adoptées <i>Restavèk</i> Jeunes filles et jeunes femmes déplacées sur le plan interne

En termes de réponse institutionnelle, ce rapport présente une analyse tant des systèmes de référence dans les cas de violence contre les femmes, que des efforts en cours afin d'améliorer la situation latente de violence contre les femmes existant dans les marchés publics et les postes frontaliers. Le système de référence -aussi connu sous le vocable de «route critique»- englobe l'ensemble des institutions et organisations ayant un mandat relatif de prévention et/ou d'intervention dans les cas violence intrafamiliale et de violence contre les femmes. A Elías Piña,

ce système inclut la Police, le Procureur Public², l'Hôpital, la Direction Provinciale de la Santé Publique, et le Bureau Provincial de la Condition Féminine -de même que des organisations non-gouvernementales telles la *CMS*, le *Réseau Frontalier Jano Sikè*, et *Plan International*. Plusieurs obstacles et failles furent identifiés dans les services offerts aux survivantes de violence. D'une part, le Procureur Public et les services de Police soulignent que les femmes haïtiennes ne portent que rarement plainte, et les abandonnent souvent en cours de route, dans les rares cas où elles déposent effectivement des plaintes formelles; il leur est également difficile de localiser les perpétrateurs, à cause des conditions informelles de résidence prévalent localement. D'autre part, les femmes haïtiennes ayant été interrogées font état de traitement discriminatoire et de l'indifférence apparente de la part des représentants des services de Police. L'hôpital et la Direction Provinciale de la Santé Publique limitent leurs champs d'interventions à la fourniture d'un certificat médical à toute patiente ayant été victime d'abus physique; ils n'interviennent pas en vue de lui offrir des services d'orientation, ne la réfèrent pas vers d'autres institutions spécialisées, et ne collectent pas non plus de données statistiques pertinentes. Finalement, le Bureau Provincial des Affaires Féminines offre très peu de services dirigés spécifiquement vers la communauté haïtienne, qui pour sa part ignore jusqu'à l'existence de cette institution publique.

Un certain niveau d'efforts sont en cours afin d'améliorer la situation au sein du marché et aux postes frontaliers. Le *Réseau Frontalier Jano Sikè*, par exemple, a organisé des réunions avec les autorités pertinentes, dans le but d'adopter des mesures appropriées. En outre, plusieurs espèrent que la construction du nouveau marché public de Comendador, prévu pour les mois prochains, aidera à résoudre certains des problèmes les plus récurrents. Il demeure d'une importance vitale que les immigrantes se préparent, avec l'appui des organisations de la société civile, afin de faire entendre leurs voix et leurs préoccupations au cours des consultations devant être organisées dans le cadre de ce projet.

Ce rapport souligne le besoin urgent de réformes radicales dans les pratiques en vigueur, qui tolèrent la violence contre les immigrantes sous une multiplicité de formes, en l'absence de toute réprobation publique sur l'île ou à l'étranger. Le document indique diverses lignes d'action possible pour les acteurs-clés, y compris pour les organisations qui appuient ces femmes tout au long de leur parcours migratoire. A cette fin, les recommandations suivantes sont offertes:

Colectiva Mujer y Salud

- ☞ Continuer les efforts visant à établir un Observatoire sur la Violence contre les Immigrantes (OBVIO), en coordination avec le Procureur Public, et le Bureau Provincial des Affaires Féminines et le *Réseau Frontalier Jano Sikè* (RFJS). Assurer la coordination avec le Ministère des Affaires Féminines afin d'obtenir le résultat de l'évaluation

² Le Procureur, en République Dominicaine, joue le rôle du Commissaire du Gouvernement en Haïti, où le parquet est dirigé par un commissaire qui a un double rôle à jouer dans le système juridique. Il assure la politique du gouvernement en matière de l'administration de la justice et il représente les intérêts de la société en agissant comme ministère public dans les procédures judiciaires.

effectuée en 2011 sur le système d'assistance en vigueur dans les cas de violence contre les femmes. Œuvrer de concert avec l'hôpital et la Direction Provinciale de la Santé Publique, afin d'améliorer la collecte et le traitement des données statistiques pertinentes.

- ☞ Continuer à travailler avec le Comité Intermunicipal Transfrontalier (CIT), qui est coordonné par l'OTIMEP, afin d'assurer que soit inclus dans son agenda régulier de délibérations les différentes problématiques d'intérêt pour les femmes en général et pour les immigrantes en particulier, tels la résolution des conflits au sein du marché, l'élimination des pots de vins, ou la création d'une carte d'identité facilitant le passage frontalier.
- ☞ Appuyer la mise sur pied de mécanismes de résolution des conflits, en coordination avec le RFJS, afin d'établir des canaux clairs à travers lesquels les parties en cause pourraient soumettre leurs doléances et plaintes, et rechercher une solution à leurs problèmes (comme dans le cas de disputes commerciales, mais jamais en ce qui concerne les cas de violence domestique ou relatives au genre).
- ☞ Quand viendra le moment de la mise sur pied des services de sécurité publique au sein du marché, tel que prévu dans le cadre du projet «Femmes en Transit», collaborer avec les observateurs des droits humains du RFJS, de manière à garantir que les bénéficiaires des programmes de formation soient à même de transmettre les rapports de violence et d'abus aux instances appropriées du Réseau. Impliquer les administrateurs du marché dans la mesure du possible, puisqu'ils reconnaissent l'existence de problèmes dans le passé avec les collecteurs de frais et impôts, et que leurs intérêts résident à terme dans l'élimination d'abus de toutes sortes pour les utilisatrices du marché.
- ☞ Accompagner les institutions qui participèrent aux ateliers de travail de juillet et d'août 2011, dans la mise en application des recommandations qui y furent adoptées.
- ☞ Continuer à distribuer les autocollants affichant les numéros de téléphone des institutions appartenant au réseau de référence, comme mesure visant à encourager les pratiques de dissémination de l'information et de coordination interinstitutionnelles.
- ☞ Contacter le Plan International à *San Juan de la Maguana* afin de partager les acquis de leur expérience institutionnelle lors de la mise sur pied du système de référence dans cette municipalité.
- ☞ Appuyer les immigrantes dans leurs efforts d'auto-organisation, en se basant sur leurs propositions telles qu'exprimées dans le document de base qu'elles élaborèrent, (voir annexe 3), afin qu'elles puissent participer dans les processus de décision relatifs au nouveau marché.

Immigrantes:

- ☞ Participer aux activités de formation sur le droit de vivre libre de toute forme de vio-

lence; sur les droits humains; les droits des travailleurs; les droits des femmes; les droits relatifs aux réparations dues dans les cas de pénalités civiles; ainsi que sur les voies et recours disponibles afin d'enregistrer formellement leurs plaintes dans les cas de violation de ces droits.

- ☞ Organiser une association des commerçantes haïtiennes, afin de représenter leurs intérêts collectifs, particulièrement lors du processus de consultation publique et de la construction du nouveau marché frontalier.
- ☞ Voyager en groupes et durant la journée, autant que possible. Apprendre des techniques de base d'auto-défense et maîtriser les rudiments de la langue espagnole.

Autorités Compétentes

- ☞ Créer un système afin d'assurer que les survivantes soient accompagnées par l'ensemble des institutions concernées. Ne jamais envoyer une victime seule à un hôpital ou ailleurs, mais toujours assurer qu'elle soit accompagnée.
- ☞ Renforcer la coordination entre les institutions concernées, afin d'améliorer la qualité des services d'appui offerts aux survivantes dans les cas de violence contre les femmes. En vue de maximiser la synergie des efforts offerts, établir des canaux effectifs de communication entre les différentes institutions participant au système de référence: le Cabinet d'Instruction, la Police Nationale, la Direction Provinciale de Santé Publique, l'ONG *Colectiva Mujer y Salud*.
- ☞ Renforcer la réponse institutionnelle des services de Santé Publique dans les cas de violence contre les femmes, vu le fait que le système de santé représente le premier - et souvent le seul- point de contact entre les femmes haïtiennes et les institutions publiques, particulièrement dans le cadre de la mise en application des normes nationales en vigueur: *Normas Nacionales para la Atención Integral en Salud de la VIF y VCM*³ et son protocole d'application, le *Guía y Protocolo para la Atención Integral en Salud de la Violencia Intrafamiliar y Contra La Mujer*.⁴
- ☞ Mettre sur pied un Bureau ou une entité officielle équivalente (par exemple un Ombudsman) où les haïtiennes survivantes de violence de la part d'officiels Dominicains pourraient déposer leurs plaintes et recevoir des réponses appropriées.
- ☞ Identifier les facteurs de contraintes et blocage prévenant l'accès aux services sociaux-sanitaires et à la justice pour les immigrantes, d'un point de vue culturel et linguistique, et prendre subséquemment les mesures appropriées afin de garantir que ces services soient davantage ouvert aux usagers. Impliquer les ressources humaines

³ Normes Nationales pour le Suivi Intégral de la Santé dans les cas de Violence contre les Femmes et de Violence Basée sur le Genre

⁴ Guide et Protocole pour le Suivi Intégral de la Santé dans les cas de Violence Intrafamiliale et de Violence contre les Femmes

formées par la CMS en tant que médiateurs (trices) interculturels(les), et appuyer la mise sur pied de cours sur le Créole et la culture haïtienne

- ☞ Accroître les responsabilités de l'Unité de Genre récemment mise sur pied au sein de la municipalité de *Comendador*, afin d'inclure la prévention de la violence en tant qu'une de ses attributions formelles, en coordination avec le gouvernement municipal, et ce en conformité avec l'article 19 de la Loi Municipale 176-07.
- ☞ Organiser des réunions avec des hauts-gradés de la CESFRONT et de l'armée nationale, en vue de mettre sur pied des activités de formation ciblant leur personnel sur les traitements appropriés devant être apportés aux femmes haïtiennes, dans le cadre des activités de sensibilisation et formation sur les droits humains.

Organisations de la Société Civile

- ☞ Négocier un espace pour la participation & représentation des intérêts des commerçantes immigrées dans le nouveau marché. Contribuez à la conception et à l'élaboration des procédures opérationnelles du marché, du point de vue de la société civile, en tenant compte des défis et leçons apprises lors de la construction des autres marchés frontaliers, particulièrement ceux de *Dajabón* et de *Pedernales*. Assurer la pleine participation du *Réseau des Femmes*, coordonné par la CMS, tout au long de ce processus.
- ☞ Déléguer une coalition d'organisations afin de superviser le fonctionnement du système de référence dans les cas de violence contre les femmes. Impliquer d'autres partenaires-clés de la communauté, telles des ONG, dans la lutte contre ce problème. Ces organisations pourraient ainsi assurer la responsabilité des références, accompagner les survivantes, et effectuer la supervision et le suivi social des rôles effectivement accomplis par chacune des institutions impliquées.
- ☞ Renforcer l'utilisation des programmes de télévision: la Direction Provinciale de la Santé Publique, en collaboration avec la CMS et le Bureau Provincial de la Condition Féminine, pourrait ainsi produire un épisode du programme en cours «La Santé le Long de la Frontière», se penchant de manière approfondie sur cette problématique.
- ☞ Former les immigrantes, dans leur langue maternelle, sur les divers points d'entrée du système de référence disponible en cas d'abus. Eduquer les survivantes et les rassurer qu'elles ne seront pas déportées si elles déposent une plainte officielle dans les cas de violence. Concevoir du matériel d'extension bilingue, afin d'accroître au sein du grand public la prise de conscience du fait que la violence affecte tant les familles que la communauté dans son ensemble, et qu'en conséquence il est de la responsabilité de tous d'œuvrer à son élimination.
- ☞ Organiser des activités de formation et de suivi pour les hommes sur le sujet des «nouvelles formes de masculinité», afin de transformer les schémas de comportement basés sur la violence associés avec les formes culturelles dominantes de la masculinité.

- ☞ Soulever l'attention sur les inquiétudes en ce qui concerne les nouveaux champs dans lesquels les immigrantes sont à risque, tels la prostitution forcée, le travail domestique, l'adoption transfrontalière, en tenant compte des acquis issus du travail en cours avec les commerçantes œuvrant dans le marché public.

Les Organisations Internationales

- ☞ Continuer à renforcer les capacités des organisations de la société civile en vue de dialoguer avec les autorités concernées en ce qui a trait à la problématique de la violence contre les immigrantes.
- ☞ Continuer à appuyer la mise en œuvre d'activités de formation ciblant les autorités concernées, afin d'augmenter leur prise de conscience, leurs connaissances, et leurs capacités à faire face avec responsabilité à la problématique de la violence contre les immigrantes.
- ☞ Tenir compte des réseaux internationaux afin d'attirer l'attention des médias sur la situation des immigrantes haïtiennes le long de la frontière Dominicano-Haïtienne, afin de promouvoir un environnement plus favorable leur permettant d'exercer leurs droits face à l'ensemble des symptômes de la violence les ciblant.

Réponse Binationale

- ☞ Municipalités Frontalières: mesures visant la réglementation des marchés transfrontaliers, qui fonctionnent actuellement sans cadre légal
- ☞ Direction Général de la Migration: Etablir une carte d'identité ou autre forme similaire de permis spécial pour les commerçantes œuvrant des deux côtés de la frontière
- ☞ Comité Interinstitutionnel pour la Protection des Immigrantes (CIPROM) et Commission Interinstitutionnelle contre la Traite et le Trafic Illicite des Migrants (CITIM): Mettre en œuvre des efforts supplémentaires dans leur planification, en vue d'augmenter la protection des immigrantes Haïtiennes
- ☞ Effectuer le suivi de la mise en œuvre de la réglementation adoptée dans les nouvelles Procédures relatives à la Migration (*Reglamento*), particulièrement les articles relatifs à la garantie des droits des travailleurs trans-frontaliers.
- ☞ Prendre avantage de la réactivation de la Commission Mixte Bilatérale (CMB) en vue d'inclure dans son agenda la problématique de la violence contre les immigrantes.

1. INTRODUCTION

Les immigrantes haïtiennes, tout comme les déplacées ou celles qui sont en transit le long de la frontière Dominicano-Haïtienne, risquent d'être victimes de la violence exercée contre les femmes, sous différentes formes et dans de multiples contextes. Plusieurs émigrent de manière indépendante, afin d'améliorer leurs conditions de vie; d'autres sont à proprement parler des déplacées internes- des personnes ayant dû déménager contre leur volonté - suite au tremblement de terre ayant secoué Haïti en Janvier 2010, puis par la violence postélectorale des mois d'avril et d'août 2011. Il existe un fort degré de violence routinière contre les femmes dans la région, qui surgit sous de multiples formes: violence physique, sexuelle, économique, et verbale/psychologique; de plus, il existe un fort risque de trafic humain illégitime et traite, y compris en vue du travail sexuel forcé.

Le marché frontalier de *Comendador* constitue un centre important d'échanges commerciaux pour beaucoup de femmes haïtiennes qui y travaillent, ce qui les expose en même temps à des situations de "*macuteo*"⁵ ou d'extorsion financière, ainsi qu'à des risques d'abus physique, verbaux et sexuels. D'autres contextes identifiés comme lieux courants de Violence Contre les Femmes (VCF) sont les familles d'accueil où des femmes et jeunes filles haïtiennes trouvent refuge suite au tremblement de terre, ainsi que les familles dans lesquelles des immigrantes travaillent en tant qu'employées domestiques, entre autres. Finalement, l'épidémie de choléra en Haïti (2010-présent) amena les autorités Dominicaines à fermer la frontière en plusieurs occasions et à adopter des mesures de santé publique conduisant à la ségrégation des commerçants (es) d'origine haïtienne de leurs collègues Dominicains(es) au sein d'un marché temporaire à *El Carrizal*; cette situation entraîna une augmentation du nombre de femmes traversant la frontière à des points de passage illégitime, les mettant ainsi davantage à risque d'être victimes de vols, de viols, et dans les cas plus extrêmes, d'homicide ou de *fémicide*.⁶

⁵ Expression familière en espagnol dominicain, utilisée en référence à des situations d'extorsion exercées par des autorités corrompues ou autres contextes similaires.

⁶ Quoique le meurtre de femmes le long de la frontière pourrait à la limite être caractérisé de «fémicide», il n'existe pas suffisamment d'informations permettant de déterminer clairement si ces homicides sont commis en tant qu'actes de violence basés sur le genre, ou sont motivés par d'autres facteurs- entre autres parce que les perpétrateurs sont inconnus.

Le nombre de plaintes formellement déposées de cas de violence contre les femmes est peu élevé, malgré leur fréquence relative dans la réalité, et ce pour au moins trois causes: les survivantes ignorent leurs droits; le dysfonctionnement des services concernés du côté Dominicain de la frontière; et l'absence générale de services appropriés du côté haïtien. D'un point de vue institutionnel, il existe une absence marquée de réseaux d'appuis, de services de santé en général, et de services spécialisés post-traumatiques. La situation est aggravée par le manque d'attention porté aux droits des femmes aux niveaux locaux et nationaux, des attitudes discriminatoires et xénophobes chez certains des officiels et des responsables de services sociaux-sanitaires, et par l'impunité générale dont bénéficient les auteurs.

Face à cette situation, les ONGs *Colectiva Mujer y Salud* et *Mujeres del Mundo* patronnent la présente étude, dans le cadre de leur projet: «Femmes en Transit: Améliorer la qualité de vie des femmes immigrantes, en transit, et déplacées le long de la frontière Dominicano-Haïtienne, en réduisant les niveaux de violence et par l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive», financée par l'AECID. L'enquête obtint le soutien financier de l'AECID et de l'OIM/République Dominicaine. Son objectif immédiat est de servir de référence de base en vue de la création d'un observatoire sur la violence contre les immigrantes, les femmes en transit et les déplacées internes à *Elias Piña* et *Belladère*, et de servir de manière plus globale en tant qu'outil de plaidoirie dans la promotion des droits des immigrantes d'origine Haïtienne.

A cette fin, une équipe de recherche de l'Observatoire sur la Migration et la Caraïbe (OB-MICA) effectua une recherche qualitative sur la typologie de la violence contre les femmes, le profil des immigrantes et celui des auteurs, et finalement la réponse institutionnelle fournie par les autorités ainsi que par les partenaires clés concernés. L'étude chercha tout particulièrement à répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la typologie de la violence exercée contre les immigrantes le long de la frontière dans la région de Comendador-Belladère?
 - a) Dans ce contexte, quel est le profil des immigrantes les plus vulnérables ? Quel est l'impact de cette violence dans la vie de ces femmes ? Quelles stratégies de résistance utilisent-elles ?
 - b) Quel est le profil des auteurs de cette violence contre les Immigrantes haïtiennes et celles en transit, et quel est le contexte socioculturel qui permet de tels schémas comportementaux ?
2. Quelles sont les agences et entités gouvernementales et non-gouvernementales ayant un mandat d'intervention dans les cas de violence contre les immigrantes haïtiennes, les femmes en situation de transit migratoire, et les déplacées internes? Comment appréhendent-elles ces problématiques ? Quelles réponses institutionnelles offrent-elles ?

Pour plus d'informations sur ce qui constitue des actes de fémicide, le lecteur est renvoyé à la définition de travail présentée à la section 2.1

Ce rapport s'ouvre sur un sommaire du cadre conceptuel qui nous permet d'élaborer une meilleure compréhension de la situation prévalente de violence contre les immigrantes, suivi par une description de la méthodologie adoptée, de la zone d'étude, et du profil des participants(es). L'étude est organisée en deux grands chapitres: la typologie des formes de violence identifiées, et les réponses institutionnelles qui y sont apportées. Le document conclue sur une série de recommandations soumises à la Fondation *Colectiva Mujer y Salud*, aux immigrantes elles-mêmes, et finalement aux divers partenaires-clefs responsable à des degrés divers pour la défense et la promotion des droits de ces femmes.

2. CADRE CONCEPTUEL

Ce chapitre présente les concepts les plus importants soutenant les fondements de cette recherche, et nous ayant facilité l'analyse qualitative des données recueillies. En tout premier lieu, nous établissons une distinction de premier plan entre la violence contre les femmes (VCF) et la violence basée sur le genre (VBG); s'ensuit un survol de la violence contre les femmes à l'échelle de l'île entière, ainsi que le cadre légal qui gouverne les deux pays aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux. Les spécificités du contexte frontalier Dominicano-Haïtien sont envisagées à la lumière de la problématique ciblée, tout en accordant une attention particulière à la vulnérabilité des immigrantes face à la VCF. Nous nous appuyons sur la notion de *violence structurelle*, développée par le médecin et anthropologue américain Paul Farmer, sur la base de son expérience et de son vécu en Haïti, en tant que théorie pertinente à la présente étude. Cette section se termine sur une brève discussion du concept *d'intersectionnalité*, qui permet d'expliquer comment la discrimination est effectivement opérationnalisée, par rapport aux différentes facettes de la personnalité individuelle.

2.1 Violence contre les Femmes versus Violence basée sur le Genre

Des intellectuelles réputées comme Sue Turrell ont déjà soulignées l'importance de distinguer entre la VCF et la VBG, en argumentant que le terme VBG obscurcit le fait que la grande majorité des survivantes de la VBG sont des femmes et jeunes filles, alors que la majorité des perpétrateurs sont des hommes. Turrell propose d'utiliser de préférence le terme «violence contre les femmes» car il souligne clairement la négligence des gouvernements à tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités de pouvoir entre hommes et femmes, tant dans les sphères publiques que privées⁷. Geraldine Terry⁸ et Prieto et al⁹ soulignent pour leur part que la VBG et la VCF ne sont nullement des synonymes, et que la Déclaration sur l'Élimination de

⁷ Turrell 2007: 1

⁸ Terry 2004

⁹ Prieto et al 2007

la Violence contre les Femmes, adoptée par les Nations Unies en 1993, considère clairement la VCF comme une sous-catégorie au sein de la Violence basée sur le Genre. La VBG inclue tout acte de violence basée sur le genre qui résulte en des dommages physiques, sexuels ou psychologiques pour les femmes; elle inclue également la menace de tels actes, la coercition ou la perte arbitraire de la liberté, que ces faits surgissent au sein de la vie privée ou de la vie publique.¹⁰

La violence basée sur le Genre au sein d'une unité familiale découle de relations de pouvoir inégalitaires, qui peuvent être tant la source que la cause d'un accès et d'une utilisation inégales des ressources au sein du couple. De toutes les dimensions de la violence, celle-ci est la plus couramment soufferte par les femmes et est infligée par leurs partenaires masculins. Elle affecte toutes les sphères de leurs vies: leur autonomie, productivité, capacité de prise en charge d'elles-mêmes et de leurs enfants, ainsi que la communauté et la société en général.

La forme la plus extrême de violence basée sur le genre infligée aux femmes est reconnue sous le vocable de féminicide. Sous sa forme la plus simple, le féminicide consiste en l'assassinat d'une femme simplement parce qu'il s'agit d'une femme. Au moment d'écrire ces lignes, le *Foro Feminista* (Forum Féministe) a récemment adopté une définition plus élaborée, qui a été soumise au Parlement Dominicain mais une version plus légère a été ajoutée au Code Pénal en 2014:

Féminicide: Le crime de féminicide est commis par quiconque, dans le cadre d'une relation inégalitaire de pouvoir entre hommes et femmes, assassine une femme à cause de sa condition de femme, dans l'une quelconque des circonstances suivantes:

- a. Avoir tenté sans succès d'établir ou de renouer une relation ou une relation intime avec la victime.*
- b. Au moment où l'acte est commis, maintenir ou avoir maintenu avec la victime une relation familiale, conjugale, co-résidentielle, intime, de petit-ami, d'amitié, de camaraderie ou une relation de travail*
- c. En tant que conséquence de manifestations répétées de violence envers la victime.*
- d. En tant que conséquence de rituels de groupe, avec ou sans l'utilisation d'armes quelconques.*
- e. Par la dégradation du corps de la victime, dans le but de satisfaire des instincts sexuels, ou en commettant des actes de mutilation génitale, ou de toute autre forme de mutilation.*
- f. Basée sur la misogynie. La Misogynie, du Grec $\mu\iota\sigma\omicron\gamma\upsilon\nu\iota\alpha$ ou 'haine envers les femmes», est une aversion ou haine des femmes, ou les tendances psychologiques ou idéologiques visant la dégradation des femmes en tant que sexe, et envers tout ce qui peut être envisagé comme relevant de la féminité.*
- g. Quand l'acte est commis en présence des enfants de la victime.*

¹⁰ Terry 2004: xiv; CAWN 2008: 2. Cité dans CAWN 2010: 17-18

h. Dans tous les cas de circonstances atténuantes incluses dans l'article 93, alinéa 1 du Code Pénal.

L'individu tenu responsable d'un tel crime sera sanctionné par une peine d'emprisonnement allant de 30 à 40 années, et ne sera pas éligible à une sentence réduite sous aucune condition. Les individus poursuivis pour de tels actes ne seront pas éligibles à aucune mesure alternative.¹¹

Alors que la violence domestique est la forme la plus reconnue de la violence contre les femmes, il demeure important de reconnaître la multiplicité des formes de violence existant contre les femmes, tels l'harcèlement sexuel, le viol, etc., au cours desquels le perpétrateur n'est pas nécessairement le partenaire habituel de la victime.

2.2 Contexte de Violence contre les Femmes en Haïti

Pour mieux comprendre le contexte global d'où proviennent les immigrantes, cette section présente une synthèse de la situation défavorable des femmes haïtiennes face aux hommes dans leur pays d'origine.

Au sein du système éducatif haïtien, les opportunités offertes aux jeunes filles afin de poursuivre leurs études demeurent conditionnée par le genre, ce qui a comme conséquence des disparités notables entre garçons et filles en ce qui concerne l'accessibilité aux niveaux secondaires et supérieurs. Les femmes continuent à avoir un accès limité aux services de santé. Malgré quelques progrès dans les services de prévention et d'assistance dans les cas de violence contre les femmes, il reste encore énormément de chemin à parcourir afin de renforcer les politiques et la fourniture de services aux survivantes en Haïti.¹²

Un nombre de plus en plus important de femmes et de jeunes filles émigrent *motu proprio*,¹³ y compris en traversant des frontières où elles sont vulnérables au trafic humain, à la contrebande, et à des situations d'exploitation dans leur milieu de travail. De nombreuses femmes continuent à être les principales responsables de leur unité familiale, tant dans leur pays d'origine que de destination. D'après l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique de Port-au-Prince, en 2003 les femmes représentaient une majorité des migrants internes (13.4%) par rapport aux hommes (10.7%),¹⁴ tandis que dans la République Dominicaine voisine, il était estimé en 2005 qu'environ 25% des immigrants d'origine Haïtienne étaient des femmes.¹⁵

¹¹ Article préliminaire soumis au Parlement Dominicain pour inclusion dans le Code Pénal .

¹² DSNCRP, Gouvernement d'Haïti, 2007

¹³ Cette "féminisation de la migration" ne signifie pas nécessairement que les femmes émigrent davantage que les hommes (quoique ceci puisse être exact dans certains cas) mais plutôt que davantage de femmes émigrent de manière autonome, et en tant que principal responsable du bien-être économique de leur famille (Pérez Orozco, Paiewonsky et García Domínguez 2008).

¹⁴ IHSI/Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH 2003)

¹⁵ Encuesta, IOM/FLACSO 2004

En termes d'accès à la justice, de nombreuses femmes n'ont pas suffisamment de connaissances ou les moyens d'exercer leurs droits de bases tels que définis par exemple dans la Convention Interaméricaine relative aux Droits de l'Homme (aussi connue sous le vocable de Pacte de San José, ratifié par Haïti en 1979), la Convention de Belém do Pará (Convention Interaméricaine sur la Prévention, la Sanction et l'Élimination de la Violence contre la Femme) et dans la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW).¹⁶

Les opérations plus vigoureuses de la Police Nationale d'Haïti (PNH) et des agents de la Mission Spéciale des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), menées depuis la fin de 2006 afin de combattre les bandes criminelles, ont contribué dans l'ensemble à améliorer la situation sécuritaire du pays. Cependant, diverses sources médiatiques ont récemment fait état d'abus commis par des soldats de la MINUSTAH, comme le viol collectif commis par quatre soldats d'origine Uruguayenne contre un jeune garçon d'origine Haïtienne¹⁷, ainsi que le manque de responsabilité paternelle démontré par des soldats ayant engrossés des femmes et jeunes filles haïtiennes.¹⁸ L'insécurité, qu'elle soit généralisée à travers le pays, ou qu'elle soit localisée de par la présence de forces militaires dans une région donnée, affecte négativement la mobilité des femmes et jeunes filles, et accroît de manière sensible leurs risques d'être victimes d'actes divers de violence contre les femmes, y compris des incidences accrues de contracter le VHS/SIDA.

Suite au tremblement de terre en Haïti en 2010, la situation des femmes s'est dégradée, particulièrement ce qui concerne l'aggravation de leurs besoins et de leurs vulnérabilités. Il découle de ces faits une augmentation sensible du nombre des femmes et jeunes filles haïtiennes optant d'émigrer vers la République Dominicaine.

Ces immigrantes sont majoritairement pauvres et sans documentation, de bas niveaux de scolarisation, issues de situations d'extrême vulnérabilité et bénéficiant de peu de recours alternatifs. Elles émigrent seules ou avec leurs enfants et partenaires, et cherchent à travailler dans diverses activités génératrices de revenus, y compris le travail domestique rémunéré, le commerce informel, le travail sexuel, et en mendiant.

La violence contre les femmes n'est pas nouvelle en Haïti. Au contraire, durant les périodes

¹⁶ L'Annexe 6 du Rapport «Beijing+ 15» soumis par Haiti en mars 2008, faisant état des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la CEDAW ; il est fait mention d'une trentaine d'instruments légaux relatifs aux droits humains et aux droits de la femme: seuls cinq d'entre eux n'ont pas été ratifiés par la République d'Haïti.

¹⁷ Cet incident, qui eu lieu à Port-Salut le 28 juillet 2011, fut enregistré sur la caméra d'un téléphone cellulaire, puis subséquemment téléchargé sur l'internet. Le cas fut investigué par les autorités de la MINUSTAH, ainsi que par le Réseau National de Défense des Droits Humains d'Haïti, et finalement par les autorités Uruguayennes qui ordonnèrent la répatriation des cinq «casques bleus» présumément impliqués, puis les mis en état d'accusation criminelle en Uruguay. Pour plus d'informations, voir «Minustah autoriza repatriar militares acusados de violación a haitiano» publié dans le journal *Diario Libre*, du 6 Septembre 2011, et également disponible en ligne sur : http://www.diariolibre.com/noticias/2011/09/06/i304512_index.html

¹⁸ Herz, Ansel. «Soldados uruguayos de ONU acusados de embarazar y abandonar a haitianas», Inter Press Service (IPS), le 7 Septembre 2011, disponible en ligne sur : <http://ipsnoticias.net/print.asp?idnews=99072>

d'instabilité sociopolitique et de désordres civils, le viol a souvent été utilisé en tant qu'arme politique.¹⁹ En 1991, plus d'une centaine d'organisations féminines se regroupèrent au sein du premier sommet national afin de combattre la violence contre les femmes. Vers 1998, le premier tribunal international fut créé sur cette problématique, ce qui aboutit à la mise sur pied de différentes plateformes sur cette problématique, et de réseaux d'appui aux survivantes de la VCF à travers le pays.

En 2005 un Décret Présidentiel sur la violence sexuelle fut adopté en Haïti, mais il n'a jusqu'à présent pas été élevé au statut de Loi nationale. De manière générale, la faiblesse de l'Etat de Droit en Haïti représente un défi majeur en la matière, et il existe une absence marquée de provisions légales relatives à la violence domestique. Tant les cas d'application des lois existantes que le nombre de plaintes formellement enregistrées demeurent remarquablement faibles, permettant ainsi aux perpétrateurs de continuer à agir en toute impunité. Outre l'absence d'un cadre juridique compréhensif visant la protection des femmes, il existe de nombreuses faiblesses en termes de la mise sur pied de mécanismes pouvant faciliter la réalisation de poursuites judiciaires effectives, ce qui constitue une contrainte supplémentaire prévenant l'accès des femmes haïtiennes à la justice. Dans pareilles circonstances, de nombreuses survivantes choisissent de garder le silence, afin de se protéger des risques de représailles de toutes sortes. La Police Nationale d'Haïti (PNH) ne jouit que d'un effectif limité, et abrite par ailleurs en son sein plusieurs perpétrateurs, malgré les efforts réguliers réalisés en vue d'éliminer de ses rangs les éléments non-désirables. En 2014 le Parlement d'Haïti a approuvé une loi sur la Lutte contre la Traite des Personnes. Finalement, la grande majorité de la population n'exhibe que peu de confiance dans les mécanismes officiels chargés de garantir l'application effective des lois.

Quoiqu'il en soit, comme il a été souligné plus haut, la ratification par Haïti de la CEDAW représente un pas positif, particulièrement dans le cadre du suivi relatif à la soumission de son premier rapport cumulatif de 2008. Malgré l'existence d'un plan national, les progrès ont été des plus faibles en ce qui concerne les indicateurs globaux. Cependant en 2003 la «Concertation nationale contre la violence faite aux femmes» fut créée, regroupant des agences gouvernementales, des organisations internationales, et des institutions locales. Son agenda vise la mise sur pied d'un système et de structures pouvant contribuer à la prévention, à la fourniture de réponses efficaces, et du suivi de la violence contre les femmes en Haïti. Cette coalition est actuellement en train de mettre en œuvre la dernière phase de son plan national quinquennal de lutte contre la violence envers les femmes (2006-2011).

Vers le milieu de l'année-2011, un projet de loi fut présenté en Haïti sur la prévention, la suppression et l'élimination de la violence contre les femmes. En juillet 2011, le Ministère de la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) présenta publiquement ce projet de loi: s'il devait être adopté, il serait des plus novateurs. Il comporte plusieurs éléments originaux, englobant pour la première fois toutes les formes de violence contre les femmes;

¹⁹ Americas Watch (Juillet 1994) Rapport sur " Le Viol en Haïti: Une Arme de Terreur".

reconnaissant des droits nouveaux aux individus et de nouvelles obligations à l'Etat; désignant des groupes spécifiques comme titulaires de droits à part entière, tels les travailleuses sexuelles et les travailleuses domestiques; délimitant de nouvelles mesures de protection des services gratuits et diverses mesures de prévention, établissant des procédures accélérées; et annonçant des sanctions plus sévères pour ce type de crimes. Pour la première fois, la législation reconnaîtrait de nouvelles formes de violence conjugale, y compris la violence psychologique, économique et sexuelle au sein des relations conjugales et civiles.²⁰

Si l'Assemblée Nationale Haïtienne adopte ce projet de Loi, comme il est souhaité, le prochain défi sera d'assurer son application effective, un défi semblable à l'expérience Dominicaine en la matière.

2.3 Cadre Légal et Violence contre les Femmes en République Dominicaine

Malgré le fait que la pièce maîtresse du cadre légal, la Loi 24-97, qui définit et sanctionne la violence contre les femmes et la violence intrafamiliale, remonte à 1997, les poursuites contre ces crimes sont encore loin d'être effectives. Plusieurs politiques et plans existent, y compris le «Modèle National pour la Prévention et le Traitement de la Violence contre les Femmes et la Violence Intrafamiliale» et son protocole. De plus, la Commission Nationale pour la Prévention et la Lutte contre la Violence Intrafamiliale (CONPLUVI, en Espagnol) a récemment lancé son nouveau «Plan Stratégique pour la Prévention, la Détection, le Traitement et la Sanction de la Violence contre les Femmes et la Violence Intrafamiliale 2011-2016», qui établit les lignes d'action et identifie les responsables institutionnels pour les cinq prochaines années.

Le Ministère de la Santé Publique a intégré la problématique de la VCF comme partie vitale de son Plan de Santé Publique de dix années 2006-2015 et a récemment publié le «Guide et protocole pour le Traitement de Santé Compréhensif dans les cas de Violence Intrafamiliale et de Violence contre les Femmes» qui a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des «Normes Nationales pour le Traitement Compréhensif de la Violence Intrafamiliale et la Violence contre les Femmes», adopté en 2002. L'utilisation de ce Guide est obligatoire pour l'ensemble du personnel œuvrant dans le système de santé national, dans les cas de traitement d'individus affectés par la violence. Cependant, ces protocoles n'ont pas encore été formellement soumis à toutes les parties concernées, de manière à assurer qu'ils puissent effectivement intégrer la VCF en tant que problématique exigeant la transmission d'avis officiels et de référence obligatoires, de manière à ce que l'ensemble du personnel de santé à travers le pays, tant dans les centres publics que privés, soient équipés et à même de reconnaître les signes de cette violence et en conséquence d'assister les patients de manière effective.²¹

Parmi les différentes lois, politiques, et agences gouvernementales régissant la problématique

²⁰ Présentation PowerPoint du Ministère au Sous-Group de Travail sur la Violence Basée sur le Genre, Haiti, Juillet 2011.

²¹ Quiroga & al 2009: 26

du trafic humain, l'on peut souligner la nouvelle Constitution (2010); la Loi 137-03 qui sanctionne le trafic illicite des migrants et la traite; la Loi 53-03 sur les crimes de haute technologie (en ce qui concerne la pornographie); et la Loi 136-03 sur l'enfance et les adolescents. Quatorze Unités Spéciales de Traitement de la Violence (UAVs, en Espagnol) existent actuellement, offrant aux survivantes des services gratuits spécialisés sur les plans juridiques, psychologiques, médicaux et en sciences médico-légales. Aucune de ces UAVs n'est actuellement fonctionnelle le long de la frontière Dominicano-Haïtienne.

Diverses institutions nationales et internationales ainsi que certaines commissions spéciales tels le Comité Interinstitutionnel pour la Protection des Immigrantes (CIPROM, en Espagnol), la Commission Interinstitutionnelle contre la Traite et le Trafic Illicite des Migrants (CITIM) et les réseaux d'organisations de la société civile luttant contre le trafic humain, ou encore le Plan National contre la Traite et le Trafic Illicite des Migrants(2009-2014), se partagent le mandat d'intervenir dans la prévention et la fourniture de services d'assistance dans les cas de trafic des femmes. Cependant, ces diverses entités n'ont pas encore inclus une approche spécifique ciblant les femmes haïtiennes, vu que la plupart de leurs efforts jusqu'à date ont ciblés le trafic de femmes Dominicaines hors du pays, plutôt que celui de femmes Haïtiennes sur le territoire Dominicain.

Les rapports de VCF ont connu une augmentation ces dernières années, atteignant des niveaux alarmants d'un tiers (29.8%) des femmes de 15-49 ans ayant été mariées ou impliquées dans des relations intimes, ayant subi une forme ou autre de violence aux mains de leurs partenaires ou ex-partenaires, en comparaison aux données d'il y a cinq ans, alors que ces niveaux atteignaient 27.6%.²² En 2011, entre les mois de janvier et de juillet, le nombre de femmes assassinées par leurs partenaires ou ex-partenaires, connu une augmentation de 20 pourcent par rapport à la même période en 2009, tel que souligné par l'organisation des droits humains Amnistie Internationale, sur la base des statistiques officielles du Bureau du Procureur Public.²³ Du mois de janvier au mois de septembre 2011, les statistiques sur les cas de féminicides survenus au pays révèlent un total de 168 féminicides dont 11 ayant eu lieu dans les régions frontalières. Dans cette zone, seul un des cas enregistré concernait une femme d'origine haïtienne, dont l'identité ne fut pas révélée. Le silence médiatique prévalant dans les cas de violence contre les femmes, et particulièrement les femmes haïtiennes, continue de poser un grave problème.

Selon le Bureau du Procureur Public, les peines prononcées dans ces cas sont généralement minimales. Les plaignants abandonnent souvent les poursuites en cours de procédure, et les Procureurs eux-mêmes décident souvent d'abandonner les poursuites. Quand une peine est prononcée, certaines des survivantes expriment des regrets face à leur décision initiale de porter plainte, vu la perte des revenus familiaux découlant de l'emprisonnement de leurs partenaires.

²² *Encuesta Demográfica y de Salud 2007*, cité dans ONE, 2009

²³ "AI denuncia el aumento de la violencia de género en República Dominicana", Nouvelles EFE, 12 Mai 2011. http://www.finanzas.com/noticias/republica-dominicana/2011-05-12/482787_denuncia-aumento-violencia-genero-republica.html

En résumé, quoique le cadre juridique relatif à la violence contre les femmes soit plus robuste en République Dominicaine qu'en Haïti, le peu de connaissances des femmes Dominicaines quant à leurs droits, combiné à une assistance insuffisante et inefficace de la part des institutions mandatées pour les aider à défendre ces droits, dans un contexte socioculturel relativement adverse, limitent dans les faits l'impact des législations en vigueur. Dans le cas des immigrantes Haïtiennes en République Dominicaine, elles sont sans doute en situation de désavantage accru, provenant d'un milieu où sévit un Etat de Droit encore plus faible, ce qui tend à diminuer leurs attentes relatives à la protection qu'elles seraient à même de recevoir de la part des autorités Dominicaines dans le pays d'accueil.

Néanmoins, les différents acteurs de la région travaillent à des activités de plaidoirie en vue de l'adoption et de l'application des traités internationaux dans leurs pays respectifs. Au niveau mondial, l'obligation des Etats de garantir et défendre les droits des femmes et de lutter contre la violence faite aux femmes est maintenant largement reconnue, tel que l'on peut le constater à travers les systèmes des Nations Unies et Interaméricains de promotion et protection des droits humains.²⁴

2.4 La Frontière Dominicano-Haïtienne

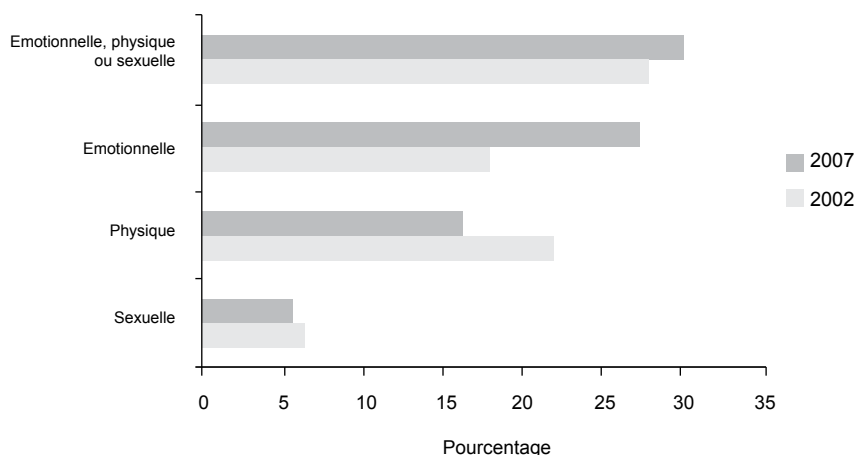
Il y a plusieurs années, une coalition d'organisations œuvrant dans la partie nord de la frontière Dominicano-Haïtienne soumit une plainte au système Interaméricain des droits humains relativement au peu de protection offert aux femmes haïtiennes par l'Etat Haïtien, qui pourtant a la responsabilité institutionnelle de les protéger de la violence.²⁵ Plus récemment, les media internationaux ont fait état de la situation des nombreux déplacés internes vivant dans les camps établis suite au tremblement de terre, et de l'aggravation des conditions relatives à la violence contre les femmes y prévalant. Tel que souligné dans un rapport soumis par les organisations féminines en Haïti, le tremblement de terre est venu exacerber l'accès déjà inégal et inadéquat aux services sociaux de base dans le pays. Il est aussi à l'origine d'une absence massive de sécurité, particulièrement pour les personnes vivant dans ces camps, et d'une aggravation des problèmes préexistants de violence sexuelle.²⁶ C'est ainsi que la destruction généralisée ayant frappé le pays en janvier 2010, et ses multiples et diverses conséquences politiques, économiques et sociales, sont venues accroître les niveaux de désespoir au sein de la population

²⁴ CEDAW: Recommendation Générale no. 26 sur les travailleuses immigrantes: http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/GR_26_on_women_migrant_workers_en.pdf. Voir aussi par exemple, «The situation of the Rights of Women in Ciudad Juárez, Mexico: The Right to Be Free from Violence and Discrimination» (2003), <http://www.cidh.oas.org/annualrep/2002eng/chap.vi.juarez.htm>.

²⁵ En Octobre 2010, La Commission Inter-Américaine des Droits de l'Homme organisa des audiences sur la «Situation des droits humains des enfants et des femmes dans la région de Ouanaminthe, Haïti» avec la participation du Regroupement des Citoyens pour la Protection des Droits Humains (RECIPRODH) et du gouvernement haïtien. Les archives audio de cette audience peuvent être examinées sur le site en ligne suivant: <http://www.oas.org/es/cidh/audiencias/Hearings.aspx?Lang=En&Session=120&page=2>. Pour plus d'informations, voir IACHR, The Right of Women in Haiti to be Free from Violence and Discrimination, 10 Mars 2009.

²⁶ Toupin 2010

République Dominicaine
Pourcentage des femmes de 15-49 ans, qui ont été ou sont mariées ou dans une relation et qui ont été victimes d'actes de violence aux mains de leur mari ou ex-mari ou partenaire, selon le type de violence, 2002-2007



Source: Encuesta Demográfica y de Salud (République Dominicaine), 2007

haïtienne. Les femmes ont été particulièrement frappées par le tremblement de terre, tant parce que la discrimination prévalente basée sur le genre les exposait déjà à de plus grands niveaux de pauvreté et de violence, que par leur rôle traditionnel de chef de famille principal, responsable de subvenir aux besoins de leurs familles.

La nouvelle vision des frontières entre Etats émergeant en Amérique Latine et à travers la Caraïbe, y compris relativement à celle existant entre la République Dominicaine et Haïti, tient compte des évolutions en faveur d'une coopération toujours plus poussée, surmontant les conflits du passé. La littérature contemporaine sur l'île d'Hispaniola analyse cette réalité à partir de deux pôles distinctifs se situant le long d'un continuum: d'un côté, l'emphase est ainsi mise sur la persistance de la pauvreté, de la dispersion et de la violence (voir par exemple *le Rapport Régional sur le Développement Humain* à Elias Piña²⁷); d'un autre côté, l'accent est mis sur les relations relativement harmonieuses en cours d'approfondissement et sur une culture de coopération le long d'une frontière commune, tout en reconnaissant que les femmes continuent néanmoins à faire face à des situations de discrimination et de violence.²⁸

Reconnaissant l'existence du système patriarcal²⁹, il devient impératif d'analyser la manière

²⁷ PNUD 2010

²⁸ Murray 2010

²⁹ Le terme "patriarcal" fait référence aux croyances souvent tacites qui soutiennent que tout ce qui est vu comme «masculin» possède en soit plus de valeur que le «féminin»; en conséquence, les hommes devraient donc jouir et avoir accès à davantage de privilèges que les femmes, et celles-ci devraient se soumettre volontairement à la domination des hommes. Pierrette Hondagneu-Sotelo, qui fut une pionnière des analyses des modèles patriarcaux au sein des familles et commu-

dont il influence la construction des notions de masculinité dans le contexte frontalier. Pour les hommes Haïtiens, leur sens de leur masculinité est souvent mise en cause par leur nouveau statut d'immigré, dans lequel ils sont couramment exploité sur le marché du travail, se sentent opprimés par leur statut négatif d'immigrants, et sont donc moins en mesure d'exercer les mécanismes et modalités de contrôle associés traditionnellement à leur identité masculine. Cette frustration peut les induire à réagir de manière violente face à leurs partenaires, au cours de tentatives d'exercice de contrôle sur au moins un domaine quelconque de leurs vies - leur rapports intimes et leurs relations familiales.

Dans le cas des autorités militaires et frontalières, diverses attitudes et comportements ont été observés qui pourraient être décrites comme "hyper masculines" (dans le sens traditionnel de la masculinité dominatrice), dans la mesure où ils participent au harcèlement et au viol de femmes, prenant avantage de leur position de pouvoir relatif afin d'extorquer des «frais de passage» illégaux, et en ignorant les multiples formes de violence commises contre les femmes pouvant être commis dans leur juridiction. Aujourd'hui, il n'est pas surprenant que certaines autorités, tel le *Cuerpo Especializado de Seguridad Fronteriza Terrestre* (Corps spécialisé des forces armées dominicaines pour la Sécurité des frontières terrestres - CESFRONT), aient requis l'assistance technique d'institutions internationales afin de renforcer les connaissances et le respect des droits humains au sein de leurs rangs, pour contrer les accusations qui ont été soulevées à leur endroit.³⁰

Dans ce contexte, les immigrantes sont tout particulièrement vulnérables aux abus de toutes sortes, entre autres parce qu'elles sont plus susceptibles de travailler dans des secteurs précaires³¹ comme le travail domestique rémunéré et le commerce informel transfrontalier. La Recommandation Générale 26 de la CEDAW reconnaît que les immigrantes employées dans le travail domestique, l'agriculture et des secteurs similaires sont tout particulièrement vulnérables, et ce, partout au monde. Dans la République Dominicaine, quoique le statut du travailleur transfrontalier ait été reconnu par la législation sur la migration Dominicaine en 2004, et soit reconnu dans les Règles de Procédure ayant récemment été adoptées en vue de l'application effective de cette Loi (Décret Présidentiel 631-11, ratifié le 19 Octobre 2011), ceci n'a toujours pas été opérationnalisé le long de la frontière, et est donc une cause de confusion quant aux droits et responsabilités légales des résidents qui traversent la frontière de manière régulière

nautés immigrées et transnationales, définit le patriarcate comme «un jeu de relations sociales fluides et changeantes au sein desquels les hommes oppriment les femmes, par le biais desquels divers hommes exercent des degrés divers de pouvoirs et de contrôle, et dans lesquels les femmes collaborent et résistent tout à la fois, de manière multiforme» (1994: 3). Il est important de souligner ici que ce ne sont pas tous les hommes qui participent à cette oppression des femmes, mais plutôt que les croyances patriarcales ou *machistes* créent un système de relations de pouvoir et de domination biaisées et piégées d'avance, qui ne sont pas universelles mais qui opèrent dans presque tous les aspects de la vie quotidienne: sur le marché du travail, au sein des appareils étatiques, dans les réseaux sociaux, au sein des familles, ect. Ces relations de pouvoir intersectent d'autres systèmes d'oppression régissant la vie des immigrantes, qui sont également affectées par des relations exploitatives découlant de leurs classes sociales, de leur race/ethnicité, et de leur statut légal.

³⁰ Voir ainsi le mémorandum du 22 Avril 2010 émis par la Clinique des Droits Humains de la Faculté de Droit de l'Université Columbia, adressé au Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

³¹ FNUAP 2006

pour des raisons commerciales. Finalement, les femmes qui immigrent en tant qu'épouses ou avec leurs familles, risquent d'être les victimes d'actes de violence de la part de leurs propres maris et d'autres membres de leurs familles, tout particulièrement dans les sociétés qui valorisent la soumission des femmes.³²

2.5 Violence Structurale et Intersectionnalité

L'anthropologue médical Dr. Paul Farmer est reconnu internationalement pour avoir entre autres dénoncé les croyances populaires que le VHS/SIDA aurait été introduit aux États-Unis par Haïti, alors que dans la réalité, c'est plutôt le contraire qui s'est effectivement produit³³. Approfondissant son travail sur cette problématique en Haïti, il mit sur pied également des méthodes de traitement hautement efficaces basées sur la médecine communautaire afin de lutter contre cette épidémie, à travers sa fondation Partners in Health / *Zanmi Lasante*³⁴ dans le Plateau Central Haïtien. Son expérience dans ce département, qui avoisine Elías Piña dans la République Dominicaine, l'amena à analyser comment diverses forces sociales, allant de la pauvreté au racisme, s'entremêlent dans l'expérience individuelle des acteurs sociaux. Dans son livre «Les Pathologies du Pouvoir»³⁵, Farmer souligne comment les forces politiques, économiques, et sociales se combinent afin de structurer les risques encourus par les individus en ce qui a trait aux formes extrêmes de la souffrance humaine, allant de la faim, la torture et au viol.

Farmer soutient que la souffrance est une condition récurrente et *attendue* dans le Plateau central Haïtien, où la vie quotidienne est souvent vécue par les habitants comme un état de guerre larvée. «*On se réveille le matin, et c'est la lutte pour la nourriture, l'eau et du bois*», dit une jeune veuve, mère de quatre enfants. Ce que les habitants de cette région partagent en commun, c'est le vécu des membres des échelons sociaux le plus bas des sociétés hautement inégalitaires. Par exemple, la violence structurelle - provenant dans ce cas d'une pauvreté implacable et d'inégalités basées sur le genre- conduit les femmes à rechercher de préférence des soldats en tant que partenaires, car ils sont les seuls hommes de la zone à percevoir un salaire régulier. Ces soldats ont tendance à leur tour à avoir de multiples partenaires sexuels, ce qui augmente leur risque d'être infectés par le VHS/SIDA, et de contribuer aussi à répandre cette épidémie. Ce genre de tendances illustre l'argumentation centrale de l'auteur: pour la majorité de ses patients et Informateurs privilégiés, leurs options - larges ou minimes- sont de fait limitées par des forces hors

³² CEDAW Recommendation Générale 26, Article 20

³³ Voir Farmer, Paul. 1992. *AIDS and Accusation: Haiti and the Geography of Blame (Comparative Studies of Health Systems and Medical Care)*. University of California Press.

³⁴ Partners in Health/ Zanmi Lasante, l'organisation créée par Paul Farmer, assurait l'essentiel des services médicaux offerts par l'hôpital de Belladère, jusqu'à son retrait de cette localité en avril 2011 suite aux violentes manifestations découlant de l'annonce du résultat des élections à la Députation et au Sénat haïtien (GARR, <http://www.garr-haiti.org/spip.php?article747>). Au cours de ces manifestations, l'hôpital public et les résidences attenantes furent incendiés, tuant un couple, tous deux médecins haïtiens, Idelet et Culsana de Ficina, un patient et semble-t-il également d'autres victimes. (<http://www.elnacional.com.do/nacional/2011/4/23/81347/Queman-consulado-dominicano-Haiti>).

³⁵ *Pathologies of Power*, P. Farmer 2003

de leur contrôle, tels le racisme, le sexisme, la violence politique et une pauvreté débilante.

Farmer argumente en outre que l'analyse de multiples «axes sociaux» (le genre, l'ethnicité, le statut socio-économique, etc.) s'impose de manière impérative dans le cadre des efforts visant à établir une soi-disant «économie politique de la violence». Le Genre n'est ainsi que *l'un* des axes de pouvoir responsable des inégalités déterminant les facteurs de risques associés à certaines formes de violence par rapport à d'autres. Sur la frontière Dominicano-Haïtienne, de multiples formes de violence affectent tant les hommes que les femmes, et particulièrement les hommes et femmes pauvres. Cependant, les types de violence que l'un ou l'autre pourra subir varieront sans aucun doute, vu la manière dont la violence est structurée selon le genre. Ainsi, les hommes risquent davantage d'être torturés que les femmes, tandis que ces dernières sont davantage susceptibles d'être victimes de violence domestique et de viols. Finalement, et spécialement pour les femmes, la pauvreté augmente leurs risques de contracter le VHS/SIDA. De nombreuses femmes n'ont aucune alternative que le travail domestique, ce qui les expose à l'exploitation sexuelle; ou de s'engager dans le commerce transfrontalier, ce qui les expose à être violées aux postes frontaliers; ou d'accepter de devenir des travailleuses sexuelles, même si les risques de toutes sortes augmentent de manière exponentielle.

L'analyse du Dr. Farmer, basée sur son travail de terrain en Haïti, résonne profondément avec la théorie féminine de l'intersectionnalité, qui est utilisée afin de chercher à comprendre comment la discrimination agit dans les faits, sur la base des différents axes de l'identité individuelle tels le genre, la classe sociale, le statut migratoire, et l'ethnicité, entre autres. Un des principaux arguments de cette théorie soutient que vu l'héritage historique du racisme, du sexisme, des discriminations de classe et de genre à travers l'Amérique Latine et les Caraïbes, une approche intersectionnelle représente l'un des modèles les plus appropriés en vue de comprendre et d'intervenir sur le continuum de la pauvreté féminine et de la violence contre les femmes.³⁶ L'on peut ainsi s'appuyer sur ces paradigme afin de comprendre comment la violence contre les immigrantes d'origines haïtiennes est commise tant comme un résultat de la hiérarchie sociale existante, que de manière à la maintenir: relations complexes dans lesquelles elles se retrouvent dans des positions d'infériorité et de vulnérabilité, en tant que femmes (et non pas hommes), Haïtiennes (et non pas Dominicaines), des descendants d'africains à la couleur de peau foncée (et non pas des mulâtres ou des descendants «d'indiens»³⁷), pauvres (et non pas de classe moyenne ou bourgeoise), et sans documents légaux. De cette manière, plus ou moins de pouvoir est assigné aux divers groupes sociaux, créant ainsi une culture dans laquelle la violence prédomine en tant que méthode de résolution des conflits, que ceux-ci surgissent au sein de l'unité familiale, au milieu du marché, ou au cœur des broussailles.

³⁶ Muñoz Cabrera 2010

³⁷ La catégorie ethnique de l'*indio* - ou «d'indien»- est couramment utilisée en République Dominicaine afin de désigner tout individu qui ne serait ni «blanc» ou «noir». Dans la pratique, même des Dominicains de descendance africaine, à la peau noire, seront souvent désignés comme «indio» sur leurs papiers d'identités, renforçant ainsi la culture dominante, patronnée par l'Etat Dominicain, de déni de tout héritage africain chez la population, et de valorisation privilégiée de l'héritage Espagnol et amérindien.

3. METHODOLOGIE

Cette étude s'appuie sur des méthodes de recherche qualitative, afin d'arriver à une compréhension en profondeur des diverses situations et vulnérabilités découlant de la VCF. Nous avons tout d'abord procédé à une revue de la littérature pertinente, tant théorique qu'empirique, avant d'entreprendre le travail de terrain au cours de la seconde moitié du mois de mai 2011. Cette enquête fut effectuée avec la collaboration étroite du personnel de l'ONG *Colectiva Mujer y Salud* (CMS), qui a entrepris un effort sensible en vue d'étendre ses services à la population locale suite au tremblement de terre ayant frappé Haïti en 2010. L'équipe de recherche était composée d'enquêtrices multilingues, spécialisées dans les problématiques du genre, de la migration, de la santé sexuelle et reproductive, et du développement, issues de l'Observatoire sur la Migration et la Caraïbe (OBMICA); elle fut renforcée par une interne trilingue jouissant d'une expérience professionnelle approfondie le long de la frontière. La CMS fournit son assistance par l'identification de partenaires locaux à interviewer, l'accompagnement des enquêtrices sur le terrain, et le soutien logistique offert tout au long de l'enquête.

Echantillonnage

Durant le travail de terrain, l'équipe de recherche de l'OBMICA mit en œuvre les activités suivantes:

- Vingt-huit entrevues furent réalisées avec des informateurs privilégiés, identifiés comme acteurs-clefs, y compris des autorités locales et des représentants des institutions et organisations offrant des services d'assistance, de thérapie, de prévention et de soutien aux survivantes de violence. Vingt de ces entrevues furent effectuées avec des acteurs-clefs d'Elías Piña, une de Jimaní, une de San Juan de la Maguana et six de Belladère en Haïti. Une liste complète des individus rencontrés est présentée dans l'Annexe 1.
- Dix-huit entrevues semi-structurées furent réalisées avec des femmes et jeunes filles haïtiennes ayant subi des expériences ou ayant une connaissance approfondie de la violence contre les femmes. Seize d'entre elles furent effectuées en Créole et deux en Espagnol, avec des femmes et jeunes filles vivant à Comendador, ou en situation de transit dans cette localité. De ces 18 participantes, neuf sont des immigrantes résidant à Comen-

dador depuis longtemps avant le tremblement de terre; sept sont des déplacées internes, depuis cet événement; et deux d'entre elles sont des femmes en situation de transit, qui vivent en Haïti et traversent la frontière régulièrement pour vendre leurs produits au marché frontalier. Huit des participantes sont des travailleuses domestiques, quatre ont été adoptées, et l'une est une mère de famille et utilisatrice des services hospitaliers offerts localement.

- Deux groupes de focus furent réalisés avec des femmes Haïtiennes survivantes d'actes de VCF, avec une douzaine de participantes dans chacun de ces groupes. Les participantes du premier groupe sont des immigrantes provenant de Belladère, Lascahobas, Mirebalais et des régions avoisinantes, résidant actuellement dans les quartiers de La Pastilla et de Galindo, qui travaillent au marché et dans des résidences privées. Les participantes du second groupe étaient presque toutes des déplacées internes suite au tremblement de terre de Port-au-Prince, résidant dans le quartier de Los Corositos: elles signalèrent vivre dans des conditions d'extrême pauvreté (plusieurs d'entre elles subvenant à leurs besoins en lavant le linge de diverses familles, ou comme travailleuses agricoles avec un salaire quotidien de 50 pesos - ou environ US\$ 1.30 par jour).
- Finalement, des observations ethnographiques furent effectuées au sein du marché, au poste frontalier officiel de Carrizal, et dans les boîtes de nuit fréquentées par des travailleuses sexuelles haïtiennes et leurs clients.

Les participantes furent identifiées à l'origine à travers les contacts institutionnels avec la *Colectiva Mujer y Salud*, et par la suite grâce à un échantillonnage en «boule de neige», durant lequel les participants réfèrent eux-mêmes d'autres individus. Les personnes interrogées furent donc sélectionnées par le biais d'une stratégie de recherche qualitative s'appuyant sur une méthode d'échantillonnage non-probabiliste, dénommée «*l'échantillonnage déterminé*»³⁸ dans laquelle certaines activités, personnes ou lieux sont présélectionnés - dans le cas présent, des femmes travaillant au marché ou dans des résidences privées; des jeunes déplacées se retrouvant dans des familles d'accueil ou d'adoption transfrontalières - qui sont en mesure de partager des informations ne pouvant pas nécessairement être recueillies par le biais de techniques d'échantillonnage au hasard, particulièrement en ce qui concerne des sujets aussi sensibles que ceux de la violence contre les femmes. Tous les noms des participantes utilisés à travers ce rapport ont été changés, de manière à protéger leur identité et à éviter qu'elles ne soient exposées à des répercussions violentes.

Suite au travail de terrain, les enquêtrices revinrent sur le site afin de présenter leurs conclusions préliminaires (avant la rédaction du rapport final), afin de valider leurs données et pour recueillir les commentaires et les recommandations des participantes quant au suivi devant être mis en œuvre après la phase d'enquête. Vingt-deux acteurs clefs participèrent à un atelier de travail provenant tant d'Elías Piña que de Belladère, ainsi que vingt femmes haïtiennes. Au cours des mois de juillet et d'août, les enquêtrices animèrent deux ateliers de formation avec

³⁸ Maxwell 2005: 88

des femmes d'origine haïtienne, au cours desquels les conclusions de l'enquête furent validées, en même temps que les participantes entreprenaient d'élaborer un agenda de travail minima, en vue d'œuvrer à l'amélioration de la situation dans le nouveau marché devant être construit à Carrizal. En parallèle, deux sessions de travail furent réalisées avec les autorités locales et autres acteurs clefs d'Elías Piña, en vue d'identifier des points d'entrée et pour renforcer le système de référence dans les cas de violence, ainsi que pour tâcher d'améliorer la situation de violence au sein du marché et au poste frontalier. Les résultats de ces rencontres figurent au chapitre relatif à la réponse institutionnelle et aux recommandations subséquentes.

Analyse

La majorité des entrevues et les deux groupes de focus furent enregistrés en des fichiers MP3; par la suite, ces enregistrements furent partiellement retranscrits et résumés en Espagnol, afin de faciliter l'analyse des données. Les résultats furent comparés avec ceux obtenus lors d'études semblables, pour permettre une meilleure saisie de la problématique en cours d'étude.

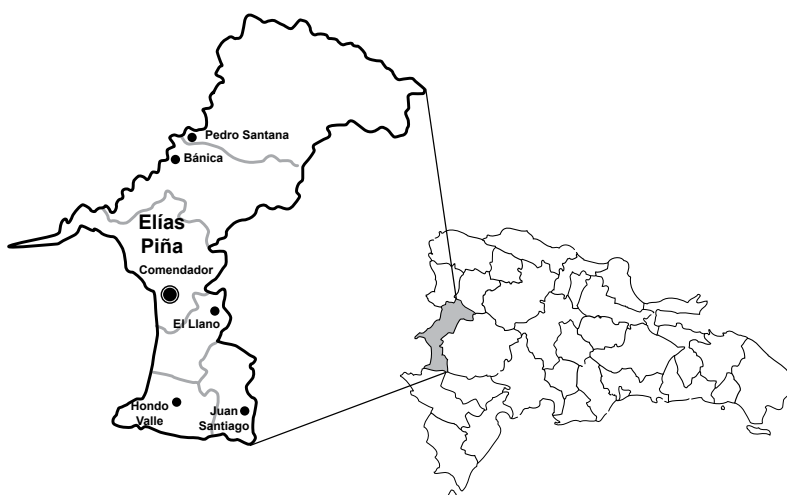
Limites

A l'origine, l'équipe avait planifiée de visiter la municipalité de Belladère, dans l'Arrondissement de Lascahobas, dans le département du Plateau Central d'Haïti, afin de compléter les informations recueillies par une perspective transnationale. Cependant, il ne nous fut pas possible de traverser la frontière durant la période de notre travail de terrain, suite aux manifestations violentes menées par des activistes remettant en cause le résultat des élections qui y avaient été récemment organisées. Durant le mois précédant notre travail de terrain, un incendie avait été causé à la résidence avoisinant l'hôpital de Belladère, tuant deux médecins haïtiens et leurs enfants, ainsi qu'à l'hôtel de ville municipal et au tribunal local. Il ne nous fut pas possible de localiser des représentants des institutions gouvernementales à Belladère; la majorité d'entre eux s'étaient apparemment réfugiés à Port-au-Prince. Ces circonstances imposèrent des contraintes à notre travail de terrain; mais elles représentent également des obstacles sérieux aux femmes en transit ayant besoin d'accéder aux services publics dans les cas de violence

Un effort spécial fut effectué en vue d'identifier et de localiser des immigrantes œuvrant en tant que travailleuses sexuelles ou qui avaient été victimes de trafic humain. L'accès à ces populations fut malheureusement limité, ce qui a eu pour effet de réduire les informations recueillies sur ces thèmes et présentées dans le présent rapport à des comptes-rendus de deuxième main, fournies par des individus intimement au courant de ces pratiques.

4. REGION D'ETUDE

La région d'étude fut limitée à la ville de Comendador, capitale provinciale d'Elías Piña (République Dominicaine), dans la zone centrale de la frontière Dominicano-Haïtienne.

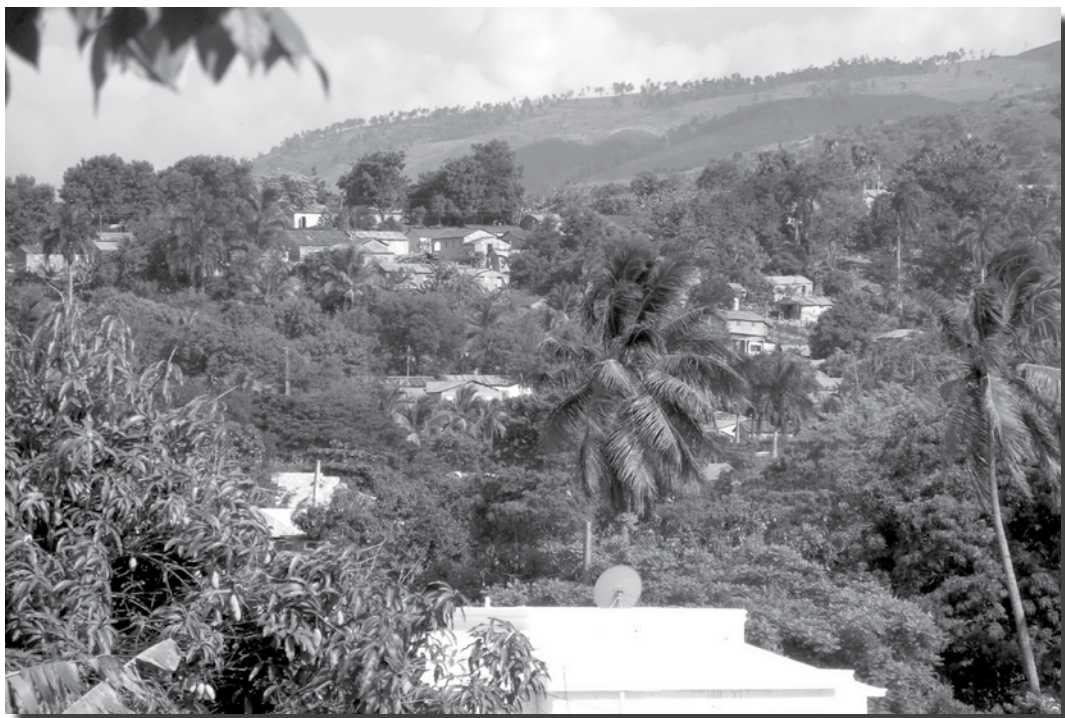


Elías Piña est la province la plus pauvre et l'une des moins peuplées du territoire Dominicain, avec une population estimée à 72,000 résidents en 2010,³⁹ dont 70% vivent dans des conditions de pauvreté⁴⁰. La frontière occidentale de la province représente 154,4 km (ou 39,8%) de la frontière Dominicano-Haïtienne, et est située dans une région montagneuse, propice aux échanges informels de biens et de personnes. Les villes situées du côté Haïtien de la frontière d'Elías Piña jouissent d'une population beaucoup plus nombreuse.⁴¹

³⁹ PNUD 2010: 13

⁴⁰ PNUD 2010: 113

⁴¹ PNUD 2010: 113



Centre-ville de Comendador. Photo: Allison Petrozziello

En termes d'institutions gouvernementales, celles ayant la plus forte présence et influence le long de la frontière sont les différentes branches des forces armées, y compris le CESFRONT, récemment créé.⁴² Il existe un programme gouvernemental centré sur la zone frontalière dirigé par la *Dirección General de Desarrollo Fronterizo*, dont l'objectif est de coordonner le développement des infrastructures des deux côtés de la frontière. Comendador est également le siège du *Bureau Technique Intermunicipal* d'Elías Piña (OTIMEP, en Espagnol),⁴³ qui coordonne le Comité Intermunicipal Transfrontalier (CIT, en Espagnol) dont le mandat est de promouvoir le dialogue et la coordination des projets de développement au sein des communautés frontalières.

Comendador est la seule localité de la province jouissant d'une structure urbaine. Elle a une population de 11,391 résidents,⁴⁴ dont environ 60 % vivent en-dessous du seuil de la pauvreté.⁴⁵ En 2004, le revenu mensuel moyen des résidents de la municipalité de Comendador

⁴² Dilla 2010

⁴³ Voir <http://oficinatecnica-intermunicipal.org/index.html>

⁴⁴ PNUD 2010: 17

⁴⁵ PNUD 2010: 25

s'élevait à environ 2,264 pesos (soit US\$ 59) par personne.⁴⁶ La ville est composée d'un petit centre regroupant les services administratifs et les immeubles commerciaux, et de divers quartiers dont plusieurs ne jouissent pas de rues pavées et dénotent des services publics inadéquats.

L'activité économique principale n'y est plus l'agriculture (comme c'était le cas jusqu'aux années 1990), mais le commerce, de par l'ouverture de la frontière, qui a favorisé l'éclosion de cette activité, particulièrement au niveau des échanges informels au sein des marchés frontaliers.⁴⁷ Comendador est ainsi devenu un centre significatif d'activités commerciales et de services y attenants pour l'ensemble de la région rurale ainsi que pour la zone frontalière haïtienne, formant ce que le chercheur Haroldo Dilla a dénommé un "complexe urbain transfrontalier" entre les villes de Belladère et de Comendador.⁴⁸ Belladère tient ses propres jours de marché de manière alternative à ceux de Comendador (les mercredis et samedi, tandis que le marché Comendador se tient les lundis et vendredi), ce qui permet ainsi le développement d'un point important de redistribution commerciale vers d'autres communautés du Plateau central Haïtien.

Comendador possède un marché frontalier qui est le second plus grand du pays, ainsi qu'un port commercial - où les produits agricoles haïtiens sont importés et à travers lequel sont exportés les matériaux de construction Dominicains et d'autres produits divers- localisé deux kilomètres plus loin au poste frontalier officiel d'El Carrizal. Les femmes Haïtiennes représentent la grande majorité des commerçants informels au marché, certaines estimations allant jusqu'à 90% des vendeurs haïtiens au marché de Comendador.⁴⁹ De manière semblable, la transition de l'économie locale vers les services a favorisé l'émergence de nombreux emplois pour les immigrantes d'origine haïtiennes dans le secteur du travail domestique.

Comendador est également un lieu de transit d'importance croissante. Selon le Rapport Provincial sur le Développement Humain pour 2010, les exportations formelles de la République Dominicaine passant par Elías et à travers le port commercial de Carrizal à Comendador, ont connu une augmentation annuelle moyenne de 60%, soit le plus fort taux d'augmentation de tout port de transit vers Haïti.⁵⁰ Un facteur supplémentaire ayant contribué à cette augmentation du volume des transactions frontalières a sans doute été le détour du trafic des postes frontaliers Malpasse-Jimaní, où les inondations récurrentes contraignent le transit le long de cet axe frontalier. Cette augmentation du volume des échanges commerciaux a également été à la source d'une demande accrue pour des services connexes, tels le logement et l'entreposage, tout en augmentant aussi la demande pour les services sexuels de la part des chauffeurs de camion et des autres hommes qui traversent cette zone ou y travaillent.⁵¹

⁴⁶ PNUD 2010: 113

⁴⁷ Dilla Alfonso et al 2010: 21-22

⁴⁸ Dilla 2008.

⁴⁹ Murray 2010: 7

⁵⁰ PNUD 2010: 101

⁵¹ Entrevue avec un informateur privilégié, le 24 mai 2011.

Il existe des rôles très clairement définis selon les genres, en ce qui concerne la participation des hommes et des femmes dans les activités économiques à Comendador. Selon le Rapport Provincial sur le Développement Humain:

Les femmes, et particulièrement les femmes haïtiennes,⁵² tendent à dominer le secteur des ventes au détail. Les femmes Dominicaines se spécialisent dans la fourniture de services tels le logement, la nourriture, la boisson. De leur côté, les hommes Dominicains, particulièrement dans les zones de Las Matas de Farfán et de San Juan de la Maguana, prédominent dans la vente en gros, le transport et les services d'entreposage, tandis que les hommes haïtiens sont davantage impliqués dans le transport des produits agricoles.⁵³

En plus de représenter un centre important de transit pour les marchandises commerciales, Elías Piña est également un centre de transit pour le transport transfrontalier illégal de différentes formes de contrebande et de trafic humain.⁵⁴ Au niveau local, de nombreux chauffeurs et transporteurs – surtout les *guagueros* ou chauffeurs d'autobus et de mototaxi – sont impliqués dans le transport de toutes sortes de marchandises et de personnes, tant légales qu'illicites, au cours duquel ils deviennent parfois les perpétrateurs ou complices d'actes de violence contre les femmes immigrantes.⁵⁵

Finalement, deux phénomènes récents ont eu un fort impact sur Comendador tout comme sur l'ensemble de la région frontalière: le tremblement de terre et l'épidémie de choléra en Haïti. En premier lieu, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ayant secoué Haïti à été à l'origine d'environ un demi million de personnes déplacées,⁵⁶ dont plusieurs finirent par chercher un refuge temporaire auprès de membres de leur famille étendue ou d'amis à Elías Piña. Une forte partie de ces personnes sont des femmes et jeunes filles qui bénéficièrent de services d'assistance médicale, de soutien psycho-social, de logement, d'activités génératrices de revenus et autres opportunités similaires, de la part d'organisations comme la *Colectiva Mujer y Salud*, le *Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés* (GARR), le Plan International, et l'OIM. En plus, il a été relevé une nette augmentation de la migration non-documentée durant les mois ayant suivi le tremblement de terre. Cette réalité, jointe aux divers mouvements de contrebande, de traite, et de faible respect des lois commerciales en vigueur, rend les relations binationales et le développement de la région, encore plus difficile.⁵⁷ Il demeure néanmoins important de souligner que les flots migratoires n'ont pas augmenté autant qu'il était craint, et qu'au moment de cette étude (Mai 2011), plusieurs des déplacés internes étaient déjà retournés en Haïti, ou

⁵² Le commerce représente depuis le XIX^e siècle une des activités économiques principales des femmes haïtiennes, qui voyagent ainsi vers les différentes villes frontalières et même vers des villes de l'intérieur comme Santiago, revendant des produits agricoles et manufacturés (PNUD 2010:99).

⁵³ PNUD 2010: 107

⁵⁴ PNUD 2010: 12

⁵⁵ Entrevue avec le Procureur Public d'Elías Piña, 18 Mai 2011.

⁵⁶ Murray 2010

⁵⁷ PADF 2009, cité dans Rodríguez Grullón 2010

avaient poursuivi leurs voyages vers Santo Domingo ou en direction d'autres localités de la République Dominicaine.⁵⁸

Vers le mois d'Octobre 2010, la situation le long de la région frontalière s'est empirée suite à l'épidémie de choléra qui éclata en Haïti et commença à se répandre en République Dominicaine. La frontière est périodiquement fermée depuis lors et parfois durant plusieurs mois d'affilés, les responsables sanitaires Dominicains ont adopté des mesures visant à ségréger les vendeurs Haïtiens de leurs collègues Dominicains, et à les forcer à vendre leurs produits au sein d'un marché temporaire à El Carrizal. Cette situation a impacté négativement le gagne-pain de milliers de femmes haïtiennes, tout en les exposant à encore plus d'actes d'extorsion de la part des autorités Dominicaines qui leurs chargeaient des «frais de passage» afin de traverser le marché central de Comendador, et aux abus de ceux qu'elles qualifient de *delenkan*⁵⁹ lorsqu'elles essaient de traverser la frontière par les «broussailles»⁶⁰. Les vendeuses du marché se sont également plaint des installations du marché temporaire de Carrizal, qui est beaucoup plus exposé à la boue, offre moins d'entrées, le tout contribuant à des conditions insalubres, et d'insécurité.

⁵⁸ Entrevue avec le maire de Comendador, 25 Mai 2011.

⁵⁹ Le terme creole *delenkan* est celui le plus souvent utilisé par les immigrantes Haïtiennes pour décrire les délinquants ou hors-la-loi.

⁶⁰ En créole : « a travès raje yo » : traverser la frontière illégalement, par les petits sentiers montagneux recouverts de « broussailles »

5. PROFIL DE LA VIOLENCE ENTREVUE AVEC DES SURVIVANTES

Les participantes à cette étude sont des femmes et jeunes filles provenant du Plateau Central d'Haïti, ou de la région de Port-au-Prince, qui résident actuellement à Comendador, Elías Piña ou encore qui traversent la frontière régulièrement afin de vendre leurs marchandises aux marchés les lundi et vendredi. La majorité d'entre elles ont terminé au moins une partie de leur éducation primaire, et parlent Créole et un peu d'Espagnol- au moins suffisamment pour se débrouiller dans leur milieu de travail. La plus jeune est une orpheline de 10 ans; elle est l'un des quatre participantes qui sont mineures, tandis que les autres ont entre 18 et 47 années. Aucune de ces participantes ne jouit de la résidence légale en République Dominicaine, quoique deux des filles et une des adultes expliquent qu'elles sont en train de régulariser leur statut.

La majorité d'entre elles n'avaient aucun document d'identité haïtien non plus.

Les participantes ayant un statut d'immigrantes ou de déplacées, résident dans les quartiers de Mingo (le "bidonville" de "el Barraco"), Galindo, La Pastilla, Los Corositos, et de la Carrera, tandis que les femmes en transit vivent à Belladère. Leurs maisons sont construites en bois, ou avec des blocs de ciment, et recouvertes de tôles d'aluminium; certaines ont un plancher de terre, d'autres un plancher de ciment poli; elles louent leurs résidences, ou parfois les prêtent; plusieurs personnes se partagent ces petits logements (6-9 individus) composés d'une à trois pièces. Sept des participantes vivent avec des partenaires civils (2 ont des partenaires Dominicains, 5 des Haïtiens); six d'entre elles sont célibataires; plusieurs sont séparées, et l'une est légalement mariée. La majorité d'entre elles, à l'exception des jeunes filles les plus jeunes, ont des enfants (âgés entre 2 et 9 ans, avec une moyenne de 4 ans).

Les critères de profils des individus qui furent consciemment sélectionnés en vue d'être interrogés incluaient:

- Des femmes qui travaillent comme vendeuses itinérantes et transfrontalières au marché de Comendador;
- Des femmes et jeunes filles ayant un statut de «déplacées internes» suite au tremblement de terre de 2010, particulièrement celles vivant avec des familles d'accueil;

- Des travailleuses domestiques rémunérées; et
- Des jeunes filles déplacées suite au tremblement de terre de 2010 ayant été informellement adoptées par des familles dominicaines (*hijas de crianza*)

Les immigrantes décrites ici ont des revenus très bas (ainsi, les travailleuses domestiques gagnent environ 1000-1500 pesos, ou US \$ 26-39 par mois), et plusieurs déclarent souffrir souvent de malnutrition. Certaines dénotent de clairs symptômes de mauvaise santé (par exemple, une maigreur très prononcée, ou l'existence d'un goitre); plusieurs d'entre elles continuent à souffrir de traumatismes émotionnels liés à leurs expériences lors du tremblement de terre, et/ou suite à d'autres formes de violence.

6. TYPOLOGIES DE LA VIOLENCE

“Ils prennent avantage de nous, les femmes. Ils font ce qu’ils veulent de nous parce que nous ne sommes pas chez nous (dans notre propre pays), nous sommes chez quelqu’un d’autre. Ils n’ont aucun respect pour nous.”

– Merina, immigrante et résidente de Barrio Galindo, Comendador

La violence commise contre les immigrantes est cyclique, plutôt qu’épisodique; c’est à dire que les épisodes de violence finissent par créer un cycle permanent de leurs vies, au cours duquel les perpétrateurs peuvent être des membres de leurs familles, leurs partenaires intimes, des autorités militaires ou frontalières, des responsables du marché, des chauffeurs d’autobus ou de mototaxi, leurs employeurs ou des étrangers croisés dans la rue. En conséquence, les actes d’agression commis contre elles peuvent être perçus comme faisant partie d’un spectre allant de la discrimination et de la violence verbale (menaces, insultes, harcèlement) à la violence physique, psychologique et sexuelle, et jusqu’au viol et au féminicide.

La violence contre les femmes Haïtiennes à Comendador adopte des formes diverses; parmi celles qui sont le plus fréquemment signalées dans ce rapport, l’on peut dénoter: la violence sexuelle commise par des “*delenkan*” dans des passages frontaliers non-officiels; les abus économiques commis par des soldats dans les postes frontaliers; les actes de violence physique et sexuels commis par leurs partenaires; la violence verbale exercée au marché par les percepteurs de frais et redevances; la violence économique (non-paiement des pensions alimentaires pour les enfants, ou les menaces de suspension de ce soutien financier, de la part des pères ; se faire tromper et exploiter par les *buscones* (passeurs) et autres contrebandiers; et les actes d’abus sexuels et violations de leurs droits en tant que travailleurs domestiques de la part de leurs employeurs masculins ou féminins.

Deux cas de traite furent identifiés et nous furent rapportés de seconde main. Cependant il nous fut impossible de localiser directement de telles survivantes afin de les interroger, proba-

blement à cause de la nature hautement clandestine des conditions dans lesquelles de tels actes se produisent, mais également parce que Comendador n'est qu'un point de transit pour les passeurs, qui ne se transforme parfois en traite à proprement parler que lorsque ces contrebandiers arrivent à la capitale ou à leur destination finale, et refusent de libérer leurs victimes.

Parmi les autres phénomènes observés à Elías Piña se retrouvent le travail sexuel, le trafic illicite des migrants, les cas de rapatriements forcés, et la pratique d'adoption informelle de jeunes haïtiennes en tant que "*bijas de crianza*" (traditionnellement, par des «mères de lait»). Quoique nous ne considérons pas ces situations comme des cas violence *per se*, nous les examinons néanmoins en tant que contextes dans lesquels les individus impliqués peuvent être amenés à poser des actes de violence contre les femmes et jeunes filles.

Ce rapport présente les différentes typologies de violence qui ont été identifiées selon le contexte dans lequel elles surgissent – au foyer, à la frontière, dans la rue, sur les lieux de travail (travail domestique et au marché) – suivi de sections cherchant à explorer davantage les phénomènes précités. Dans ce contexte, il est rare que les femmes ne fassent l'expérience que d'une seule de ces formes de violence; plus fréquemment, elles en subissent diverses, parfois de manière simultanée, et parfois à des moments et en des lieux distincts au cours de leurs vies.

6.1. La Violence au Foyer

La violence domestique– qu'elle soit physique, verbale, sexuelle ou économique – est courante dans la vie des femmes Haïtiennes dans leur pays d'origine, et cette situation perdure fréquemment lorsqu'elles émigrent en République Dominicaine. Cependant, la migration présente en soit divers facteurs aggravant cette situation, et qui tendent à rendre encore plus difficile pour elles, le défi de rompre avec ces contextes de violence. Ces facteurs incluent, entre autres, un statut migratoire largement irrégulier, la peur d'être rapatriées, l'isolement de leurs réseaux familiaux, des contraintes culturelles et linguistiques, etc. Tant leur sens de dignité personnelle que leurs droits humains sont en jeu, vu le fait qu'elles travaillent dans des secteurs informels, vivent dans des conditions d'extrême pauvreté, confrontent des attitudes discriminatoires et xénophobes de la part de certains des officiels qui sont supposés les protéger, et qu'elles subissent couramment divers types de violence sur leurs lieux de travail.⁶¹

Parallèlement, les hommes immigrants peuvent ressentir de profondes frustrations face aux humiliations souvent vécues sur leurs lieux de travail ou dans des lieux publics, ce qui les amène à leur tour à poser des actes violents de domination, dans l'unique espace au sein duquel ils perçoivent avoir un minimum de contrôle: leur foyer. Dans la région frontalière, on retrouve

⁶¹ La vulnérabilité spécifique des immigrantes à la violence basée sur le genre VBG représentait la problématique centrale du projet "Assistance aux Survivantes de la VBG et Prévention contre la VBG chez les Réfugiées, les Demandeuses d'Asile et les Femmes et Filles Apatrides dans la République Dominicaine" mis en œuvre par le *Catholic Relief Services* (CRS), le *Center for Legal Services for Women* (CENSEL) et le *Pastoral Haitien* durant les années 2008-2009. Plus de trois fois le nombre de clientes que prévues firent appel aux services offerts par ce projet, confirmant le besoin d'étendre de tels services à cette population cible.



Famille d'origine haïtienne, vivant actuellement dans Comendador. Photo: Hillary Petrozziello

également plusieurs couples mixtes Dominicano-Haïtiens, au sein desquels les relations de pouvoir ne sont pas simplement centrées autour de la problématique du genre, mais aussi selon les différences de citoyenneté, d'ethnicité et de statut migratoire, créant ainsi des inégalités qui mettent les survivantes dans un sérieux désavantage lorsqu'elles envisagent de rompre cette liaison, de subvenir seules à leurs besoins économiques et d'obtenir la garde de leurs enfants.

Une des données intéressantes soulevées par cette enquête est que malgré le fait que plusieurs femmes haïtiennes partagent cette expérience d'être des survivantes de cas de violence domestique, il ne s'agit pas du premier type de violence qu'elles identifient lorsqu'interrogées. Au contraire, leur sens de ce qui constitue la présence de la violence dans leurs vies est de nature publique— toutes les formes d'abus ou d'insultes à leur sens de dignité personnelle, comme le fait d'être violées le long de la frontière, ou leurs luttes parfois violentes contre les percepteurs de frais et de redevances au marché. Ceci illustre d'une part à quel point la violence domestique est normalisée dans leur quotidien, et d'autre part, le manque de prise de conscience qu'elles ont d'elles-mêmes en tant que détentrices de droits.

6.1.1. Violence Physique

Selon l'Organisation Pan Américaine de la Santé, "*la violence physique survient lorsqu'un individu inflige une douleur non-accidentelle à quelqu'un d'autre, utilisant soit la force physique ou tout type d'armes (ou d'objet) pouvant ou pas être la cause de blessures soit internes, ou externes, ou les deux à la fois*"⁶² Ce type de violence est la plus reconnue, quoique pas nécessairement la

⁶² Solano y Velzeboer 2003: 80, notre traduction.

plus courante. Cependant dans le cas des immigrantes Haïtiennes, la violence physique subie de la part de leurs partenaires, qu'ils soient d'origine haïtienne ou dominicaine, est tellement fréquente qu'elles ont tendance à la percevoir comme étant normale, ou tout au moins comme faisant partie de leur quotidien.

Lemoine, une jeune fille de 16 ans qui habitait en République Dominicaine depuis deux mois, nous souligne qu'elle observe la violence physique tout autour d'elle: "*Dans Los Corositos où j'habite, j'ai vu plusieurs hommes frapper des femmes, même lorsque ces dernières ne leur ont rien fait.*" Chantal, une immigrante de 23 ans, observe la même chose, et encourage les femmes à porter plainte: "*Cette situation de violence physique envers les femmes est très courante au sein de la communauté, mais elles restent là et continuent à l'accepter de la part de leurs hommes. Ceci n'est pas correct, parce que si une personne vous frappe une première fois, vous ne pouvez pas vous défendre parce qu'il s'agit d'un homme. Il faut aller se plaindre auprès de ceux qui peuvent le remettre à sa place.*" Au contraire, Bibine exhibe pour sa part une attitude plus résignée, comme si la violence allait de soit au sein d'un couple: "*Oui, (ce genre de choses continuera d'arriver) parce que tout le monde sait que «la langue et les dents se battront toujours entre eux.»*"

Plusieurs des survivantes d'actes de violence physique attribuent cette violence à la jalousie et à l'infidélité de leurs partenaires. Atalie est une travailleuse domestique de 24 ans, vivant en relation de concubinage avec un homme dominicain qui lui inflige des abus: "*Nous nous battons jusqu'au sang, à cause de la jalousie, parce qu'il a d'autres femmes dans la rue. Il ne les a pas installées dans une maison, mais il a ces femmes, dans la rue. Quand il revient à la maison, tard le soir, je sais qu'il n'était pas au travail, et je commence à l'engueuler. Il me frappe et je le frappe à son tour.*" Dans ce dernier cas, l'homme sent qu'il a le droit de préserver sa propre liberté de mouvement, tout en utilisant la menace de la violence physique pour empêcher sa partenaire de sortir elle-aussi de son côté: "*Il me bat et se dispute avec moi pour m'empêcher de sortir sans sa permission, sans qu'il ait lui-même dit «Oui tu peux sortir», ou «Non tu ne peux pas sortir».*" Apparemment, le partenaire d'Atalie a une longue histoire de violence domestique - Atalie sait ainsi qu'il abusait son ex-femme, mais qu'elle ne porta jamais plainte. Atalie raconte qu'elle aimerait se séparer, mais qu'il travaille dans un bar informel (un *vellonera*⁶³) et qu'elle ne serait pas capable de payer un loyer et subvenir aux besoins de ses enfants sans son soutien financier.

Nicole, une immigrante de 25 ans, arriva République Dominicaine il y a 7 ans avec son mari et leurs deux enfants; à cette époque, elle était déjà enceinte de leur troisième enfant. Il n'y avait alors aucun historique de violence au sein de son couple, jusqu'à leur arrivée à Elías Piña, où elle n'avait aucun membre de sa famille, et où elle était totalement dépendante de son mari. Elle décrit son expérience ainsi: "*Il me dit qu'il allait m'amener à la capitale (Santo Domingo). J'ai vendu tout ce que je possédais. A mon arrivée, je lui ai demandé si c'était la capitale et il m'a répondu: Non, nous sommes à Elías Piña.*" Alors qu'elle devait rester au foyer, enceinte et dépen-

⁶³ Un "*vellonera*" est un petit bar informel de quartier, servant de la bière, dans lequel les clients boivent, dansent et écoutent de la musique; dans le passé, de tels endroits possédaient une boîte à musique (*vellonera*) dans laquelle l'on déposait une pièce de monnaie pour écouter un disque. Si aujourd'hui ces boîtes à musique (les *juke-boxes*) n'existent plus, le nom est resté.

dante de son partenaire, il commença à sortir dans les boîtes et discothèques et à se faire des amis. Il revenait à la maison aux petites heures et il commença à la battre, un peu dans le même contexte que le partenaire d'Atalie: *“Il me battait beaucoup. Il entretenait des relations sexuelles avec d'autres femmes. Quand il sortait, il me laissait seule à la maison avec mon gros ventre et mes deux enfants; il se disputait tellement avec moi !”* Eventuellement, il partit pour la capitale avec une autre femme, l'abandonnant au cours du cinquième mois de grossesse avec deux enfants à charge. Nicole n'a plus entendu parler de son ex-partenaire depuis son départ avec cette Dominicaine, avec laquelle elle se sentait incapable d'être en compétition. D'après Nicole, cette femme Dominicaine avait acheté à son partenaire des souliers et des chemises de sport neufs, ainsi qu'un téléphone cellulaire, tout en *“l'ensorcelant aussi avec une espèce de magie qui l'attachait à elle et lui avait fait tout oublier de ses enfants.”* Au lieu d'exiger que son ex-partenaire paie une pension alimentaire pour les enfants (ce qui est identifié comme étant une responsabilité conjointe des deux parents selon la Loi 136-03), elle blâme l'autre femme, responsable selon elle d'avoir manipulé son mari par le biais de biens de consommation matériels et grâce à la sorcellerie.

Kathia est une autre jeune femme qui a été victime d'actes de violence, d'abord de son premier partenaire et père de ses trois enfants en Haïti, puis ensuite de son nouveau partenaire en République Dominicaine. Elle avait commencé à vivre avec un premier partenaire à l'âge de 13 ans, puis eu par la suite deux autres enfants avant ses 19 ans. Quand sa maison s'écroula lors du tremblement de terre, elle prit refuge chez des voisins. Trois semaines plus tard elle décida d'aller vivre chez sa sœur en République Dominicaine, où elle savait qu'elle pourrait trouver du travail en tant que domestique. Au cours de nos conversations approfondies, il apparut qu'un des facteurs clefs motivant sa décision d'émigrer était qu'elle avait récemment rompu avec son partenaire et père de ses enfants, qui lui avait été infidèle et avait abusé d'elle tant verbalement qu'économiquement:

J'étais avec un homme. J'ai eu trois enfants avec lui, mais je vivais beaucoup de misère (voulant dire par là qu'il ne lui donnait pas d'argent). Il avait d'autres femmes. Il ne me battait pas, mais il aurait mieux valu qu'il le fasse. Les humiliations que je devais subir me faisaient perdre beaucoup de poids; j'ai eu plein de petites boules qui sont apparues sur ma peau (probablement le résultat d'une infection vénérienne). J'ai placé les deux aînés chez ma mère et je suis partie avec mon bébé de trois mois à Cachimán (Elías Piña). J'ai commencé à travailler pour subvenir aux besoins de mes enfants. Plus tard, quand le bébé avait environ neuf mois et pouvait marcher, il est revenu me voir et parler avec moi (l'ex-partenaire); alors je suis revenue avec lui. Mais il m'a de nouveau quitté en octobre dernier et je suis donc retournée travailler.

Kathia commença à travailler en tant que domestique dans la résidence d'un militaire Dominicain, où elle finit par rencontrer un nouveau partenaire, qu'elle fut forcée d'accepter: *“Pendant que je travaillais là, il y avait un homme qui me faisait des avances; je lui répondit que je ne voulais pas de mari. L'homme de la maison où je vivais et travaillais me dit que si je n'acceptais pas cet homme, il allait me jeter à la rue.”* Elle accepta donc de se plier à leurs volontés, dans une tentative désespérée d'éviter de se retrouver sans domicile: *“J'ai épousé cet homme parce que le père de*

mes enfants n'est jamais revenu et m'a abandonnée avec eux, et ne payait pas le loyer. Un jour, alors que le loyer était dû, ils sont venus et ont pris le matelas sur lequel je dormais, parce que je n'avais pas d'argent à leur donner.”

Kathia du subir de multiples abus physiques et sexuels aux mains de son partenaire pendant longtemps, jusqu'au jour où elle fut battue si sévèrement qu'elle failli mourir; elle décida alors finalement de se séparer:

Un jour je suis sortie acheter des «fritailles» dans la rue; à mon arrivée, l'huile était encore froide et la marchande me suggéra d'attendre un peu jusqu'à ce que l'huile soit chaude, ce qui devrait prendre quelques minutes seulement. A mon retour, je lui ai dit que j'avais du attendre parce que l'huile était froide. Il a arraché les fritailles de mes mains et les jeta dans les latrines. Je pris ma fille dans mes bras et je me suis assise, pendant qu'il commençait à m'insulter. J'ai été me réfugier dans la maison; il m'a suivi, a fermé la porte et a commencé à me battre, cassant ma mâchoire au point que l'on du me faire des points de suture à l'intérieur. Quand on m'a amenée à l'hôpital, j'étais inconsciente; c'est une voisine qui m'a amenée, pour me faire soigner. Je saignais des oreilles, du nez, de la bouche. Après ça j'ai été à la Police et OUI! je l'ai laissé.

Une autre manifestation de la violence physique qui fut mis en lumière à travers cette étude a trait aux abus d'enfants. Adline, qui n'a que 14 ans, fut victime d'abus répétés de la part de sa belle-mère quand elle arriva en République Dominicaine à l'âge de 7 ans. Elle émigra avec sa belle-mère, son père et ses frères et sœurs; éventuellement tous les six emménagèrent dans une petite maison de deux pièces. Adline devait se lever tôt pour faire les courses et le travail domestique, et était souvent battue et insultée par sa belle-mère. Elle avait peur d'en parler à son père, ou à sa mère biologique qui vivait toujours en Haïti. Quand son père décida de déménager vers la capitale, il fit des arrangements à travers un ami pour placer Adline avec une famille d'accueil, apparentée avec cet ami. Adline accepta d'aller vivre avec cette famille et dit que depuis lors sa situation s'est beaucoup améliorée: elle va à l'école, peut rendre visite à sa mère en Haïti une fois par mois, et est bien intégrée dans sa famille d'adoption, qui l'aide actuellement à régulariser son statut de résidence Dominicaine.

Si la violence physique est couramment utilisée en tant que mécanisme de contrôle dans la vie des immigrantes dans leur nouveau pays d'accueil, il est important de reconnaître que la violence domestique est l'une des causes majeures de la décision initiale de ces femmes d'émigrer. Mirlande, une travailleuse domestique de 42 ans, émigra à Elías Piña pour s'enfuir d'une relation conjugale au sein de laquelle son époux lui fit subir de multiples formes de violence durant leurs 30 années de vie commune. Leur relation commença quand elle n'était qu'une enfant, puisque son ex-partenaire «l'enleva» quand elle n'avait que 12 ou 13 ans. A partir de ce moment, elle fut victime d'abus sexuels (“*Il me forçait à coucher avec lui, à avoir ses enfants; il utilisait de la magie sur moi; et j'ai eu 9 enfants de lui*”), de violence verbale (“*Oh! Ay! Il utilisait des mots tellement sales que je ne peux pas les répéter*”), de violence économique (“*il ne subvenait pas aux besoins des enfants; il partait toujours travailler dans des régions différentes et ne laissait jamais rien à la maison*”), et de violence physique continue, qui culmina en une tentative de



La majorité des jeunes filles et femmes habitant Comendador vivent dans des petites maisons de 1-3 pièces offrant peu d'intimité. Photo: Hillary Petrozziello

fémicide, par le biais de la «sorcellerie».

L'ex-mari de Mirlande était un travailleur agricole Haïtien, qui circulait entre la République Dominicaine et Haïti afin de travailler sur les diverses plantations agricoles de la région. Selon elle, il était un homme très jaloux, qui ne lui permettait pas de sortir de la maison, même pour rendre visite à ses enfants maintenant adultes. Elle insistait pour aller les voir, car sa propre mère ne l'avait pas éduquée à devoir demander la permission pour de tels actes. Elle évoqua un épisode au cours duquel son mari cassa sa hanche pour ce motif:

Un jour, je suis sorti avec l'une de mes filles qui était malade; il nous a suivi et a demandé pourquoi son propre mari ne pouvait pas s'occuper d'elle. Je lui ai répondu: «mais c'est ma fille ! Qu'est ce que je dois faire? La laisser mourir ?» Quand je suis revenue avec ma fille, que j'avais ramenée pour lui faire prendre un remède, mon neveu était là. Quand mon mari est arrivé, il m'a frappé au visage tellement fort, que j'ai été projetée sur un tronc d'arbre... ma hanche s'est presque cassée en deux. Quand ils ont fait appel à quelqu'un pour m'examiner, il ne pouvait rien faire pour moi. Ils ont du me hisser sur une bête (cheval ou âne) pour m'amener à Belladère. A mon arrivée là-bas, j'étais dans un tel état que tout le monde pleurait. Deux hommes m'ont soulevé pour m'amener faire des radiographies: celles-ci sont sorties toutes sombres, toutes noires à la hauteur de la taille. A l'hôpital, on m'a demandé si c'était mon mari qui m'avait fait ça, mais je n'étais pas en état de parler. Je ne pouvais pas leur répondre. Est-ce que tout ça veut dire que je n'aurais jamais du sortir? Que tout ce qu'il

dit est parole d'évangile, et que j'aurais du laisser ma fille mourir ? Et je vous demande: «ma fille, elle est la fille de qui?»

La violence vécue par Mirlande suit un parcours cyclique classique au sein des relations marquées par la violence, alors que chaque épisode est de plus en plus violent. Elle décrit ainsi une tentative de féminicide: *“Un jour je revenais du marché de Bwa Chèch, et il mis sur le sol une poudre, afin de m'empêcher de marcher. Quand il a vu que j'étais toujours en vie, malgré son recours à la sorcellerie, il a compris que je pouvais plus continuer à vivre avec lui. J'étais couchée, comme un zombie; on me donnait de longs bains, on frottait des huiles sur moi, et il a alors compris qu'il ne pouvait plus me tirer à lui (la garder prisonnière au sein de la relation par le recours à la magie).”*

Les enfants de Mirlande, qui vivent à Elías Piña, l'encouragèrent à quitter leur père; cependant, même après cette tentative d'assassinat, elle décida de maintenir la relation encore un certain temps. La «goutte qui fit déborder le vase» dans ce cas ne fut pas la violence physique ou sexuelle, mais une ultime humiliation, une atteinte à son sentiment personnel de dignité. *“Un jour il jeta tous mes vêtements dehors, parce que je revenais de rendre visite à une amie; il m'accusait de coucher avec d'autres hommes, et il commença à utiliser des paroles grossières. Mais ce qui me poussa à la séparation, ce fut lorsqu'il me dit d'essuyer mon derrière avec une feuille, et qu'il ferait la même chose, et qu'après avoir placés ces feuilles sur le sol on verrait bien sur laquelle les mouches se poseraient en premier,”* insinuant par là qu'elle était sale, pourrie de l'intérieur, et bonne à rien. *“Je lui ai répondu de ne pas s'inquiéter, qu'il n'était pas nécessaire de faire cela. Et dès ce moment j'ai commencé à ramasser mes affaires.”* Elle décida alors d'émigrer avec ses enfants à Elías Piña, où elle vit encore jusqu'à aujourd'hui.

6.1.2. Violence Sexuelle

La violence sexuelle est un autre des mécanismes utilisés par des agresseurs masculins en vue de contrôler leurs partenaires. Selon l'Organisation Pan American de la Santé, elle consiste en *“tout acte sexuel, tentative de consommer un acte sexuel, des relations sexuelles non-consensuelles, des insinuations sexuelles non-désirées, tout acte visant à vendre ou utiliser de quelque manière que ce soit la sexualité d'un individu par la coercition ou par d'autres moyens, que le perpétreateur soit dans une relation intime ou pas avec la victime”⁶⁴.*

Dans les études présentes de cas, les expériences vécues des femmes prennent des formes différentes: tentatives de viol, l'utilisation du viol en vue de forcer la victime à épouser le perpétreateur, et viols au sein du mariage.

Cassandra, une travailleuse domestique de 18 ans, subit une tentative de viol de la part de son petit ami. Elle décrit ainsi son expérience:

⁶⁴ Solano y Velzeboer 2003: 80, notre traduction.

A un moment donné, j'ai eu un petit ami qui voulait me forcer; il me forçait et me forçait et quand il vit que je ne voulais pas, Il me quitta et ne revint jamais plus parler avec moi. Ça se passa un lundi, quand tout le monde était sorti: ma mère était au marché et mes frères et sœurs à l'école; c'est alors qu'il arriva à la maison. Nous nous débattions: chaque fois qu'il me tirait à lui, j'arrivais à me libérer, jusqu'à pouvoir m'enfuir dehors. Quand il constata que je ne revenais pas dans la maison, il s'en alla.

Dans le cas de Cassandra, il n'est pas clair si son agresseur voulait la violer en vue de la forcer à l'épouser, ce qui est une pratique courante en Haïti. Jusqu'à la réforme juridique établie par le biais d'un Décret Présidentiel en 2005, des relations sexuelles non-consenties n'étaient pas considérées comme des actes de viols, dans la mesure où le perpétreur acceptait par la suite d'épouser sa victime rétablissant ainsi son honneur.

Au contraire, Benita, du résister aux pressions de sa famille, des Chrétiens de confession Evangélique, qui voulaient qu'elle épouse son violeur, un autre membre de sa congrégation. Le viol eut lieu il y a 15 ans, alors que Benita était en route vers Port-au-Prince pour une célébration religieuse. Selon ses dires, *«Il était amoureux de moi, mais je n'en étais pas consciente. Nous nous sommes rencontrés sur la route, et il m'a agressé. J'ai eu très peur et j'ai du accepter le fait accompli, et c'est ainsi que je suis tombée enceinte de ma fille. C'est arrivé le soir tombant, il y avait d'autres personnes voyageant avec nous sur le chemin, mais ils sont partis. Je n'ai pas cherché d'aide nulle part, sauf de Dieu»*. Benita raconte que son agresseur insista pour assumer la responsabilité de leur petite fille, comme moyen de la forcer à l'accepter en tant que père et mari. Quoique le perpétreur ait été connu des *«membres de sa maisonnée (famille)»*, elle *«ne voulait rien savoir de lui»* et demeura ferme dans sa décision de ne pas l'épouser: *«Ce n'est pas ce que je voulais... pendant plus d'un mois je ne pouvais plus me contrôler. J'étais très en colère, parce que ce n'était pas dans mes plans du tout de me marier. J'étais en colère parce que je ne pouvais même pas recevoir la communion, à cause de ce qui s'était passé»*

Finalement, plusieurs des participantes à cette étude firent état de relations sexuelles non-consenties aux mains de leurs maris. Ceci constitue des actes de viols au sein du mariage, ou de viol conjugal, défini comme *«l'imposition à une femme de relations sexuelles par son partenaire ou mari, contre sa volonté ou ses souhaits, sans son consentement, par le biais du recours à la force, à la suggestion ou à la menace.»*⁶⁵

Lemoine, une des participantes du premier groupe de focus, raconta ainsi qu'elle avait été violé par son mari de manière répétée. Tandis qu'elle racontait son histoire, les autres femmes se mirent à rire de manière nerveuse, prenant acte du fait qu'elle décrivait là une expérience que presque toutes partageaient: *«Il y a des hommes qui ont de mauvaises habitudes. Oui, c'est vrai, quand vous ne le voulez pas, ils vous violent (tout le monde rit). Ils déchirent vos culottes, ils se battent avec vous. Mais si il me fait me sentir vraiment inconfortable, il n'aura rien de moi (de son vagin).»*

⁶⁵ Quiroga et al 2009: 152, notre traduction

Chantal, une jeune mère de 4 enfants de 23 ans, raconte que son mari ne la caresse pas du tout, mais qu'il la prend de force. Selon elle:

Cet homme n'est pas du tout gentil avec moi. Parfois, nous serons couchés et ma tête me fait mal ou je me sens vraiment fatiguée, et quand il met ses mains sur moi et que je lui dis que j'ai mal à la tête, il me force, il me prend par force. Il s'en fout. Il y a des hommes qui vous caressent, qui vous parlent... ce genre de choses. Lui, il ne connaît rien de tout ça: une fois qu'il a eu ce qu'il voulait, c'est terminé. Ce genre de choses m'est arrivé très souvent, parce que c'est une personne qui n'a aucun amour en lui.

Kathia, la survivante de violence physique qui eut recevoir des points de suture à la mâchoire suite aux abus subis aux mains de son second partenaire, fut également victime d'actes de violence sexuelle répétés de sa part:

Il faisait toujours ça, et il menaçait de me battre si je refusais d'avoir des relations sexuelles avec lui. La première fois, c'était un soir, alors que je dormais, Je lui ai dit que je ne voulais pas, et il m'a frappé tellement fort que je me suis évanouie. J'avais une jupe sur moi, et quand j'ai repris conscience, j'ai vu qu'il m'avait habillé avec une chemise et des pantalons. Quand il m'a frappé, j'ai eu du sang et du phlegme qui me sortaient de la bouche et de la narine, alors il avait décidé de m'habiller pour m'amener à l'hôpital; quand je suis revenue à moi j'ai refusé d'y aller. Ce jour là, j'avais décidé de le quitter, mais il m'a empêché de le faire.

Les expériences de Lemoine, Chantal et Kathia démontrent comme leurs partenaires masculins utilisèrent la violence sexuelle pour affirmer leur possession, contrôle et domination des femmes qu'ils considèrent être leur propriété. Au lieu de relations basées sur l'amour, "les relations intimes deviennent une transaction commerciale au sein de laquelle le contrôle masculin est affirmé sur le corps féminin, et dans laquelle l'homme prend pour acquis qu'il a le droit de satisfaire ses besoins sexuels sans tenir compte des désirs de sa partenaire."⁶⁶

En ce qui les concerne, les femmes qui faisaient ainsi état de violence sexuelle au sein de leur mariage ne savaient pas que ceci pourrait être perçu comme des cas de viols, et pas en tant qu'obligations conjugales de leur part en tant qu'épouses. Elles ont tendance à concevoir cette transaction, ou le contrat conjugal, comme basé sur un apport économique de la part de l'homme, pour elle et ses enfants, accompagné de fidélité conjugale; en échange, en tant que femmes elles se doivent de le «servir» sexuellement. Au cours du deuxième groupe de focus, une des participantes exprima ainsi cette vision transactionnelle des relations:

Si l'homme n'a pas une autre femme, par obligation je dois le servir, parce qu'il n'a que moi. S'il ne couche pas avec d'autres femmes en dehors, et que tu ne veux pas qu'il sorte avec une autre femme, tu dois le servir. Parfois on n'en a pas envie, mais si tu ne veux pas qu'il aille jouir de la vie ailleurs et revienne avec une maladie, alors il faut se mettre de côté et lui donner ce qu'il réclame.

⁶⁶ Quiroga et al 2009: 153, notre traduction

Ayant ainsi accepté de manière implicite cet arrangement, les femmes interrogées ne se sentent dans leur droit de rejeter les avances sexuelles de leur partenaire que s'il ne remplit pas le rôle attendu. Ceci illustre comment les femmes sont socialisées en vue d'accepter de manière résignée la violence sexuelle de leurs partenaires, comme dans le cas de Chantal: *“Je me suis résignée à lui, (parce qu'au moins) il ne me bat pas à cause de ça.”* Cette socialisation du genre implique que les femmes se soumettent à des relations sexuelles non-voulues comme partie intégrale du contrat conjugal, tandis que les hommes sont socialisés *“en vue de l'imposition de leurs désirs, l'insatiabilité de leur appétit sexuel, et la recherche de la satisfaction immédiate de leurs besoins, comme voie d'expression de leur masculinité.”*⁶⁷

Conscientes de «l'impossibilité» apparente de changer cette situation, les survivantes participant aux groupes de focus exhibaient des sentiments de honte et de culpabilité, tel que démontré par leur rire nerveux en discutant de ces problèmes.

Finalement, il est important de tenir compte du fait qu'il existe un lien étroit entre violence sexuelle et la transmission du VHS/SIDA et des autres maladies sexuellement transmises. Si les hommes coupables de tels abus ont des relations sexuelles non-protégées en dehors du mariage, et forcent ensuite leurs conjointes à avoir des relations avec eux, il est peu probable que leurs femmes seront en mesure d'exiger qu'ils adoptent des pratiques sexuelles protégées avec elles; leur risque d'attraper une maladie sexuellement transmissible augmentera de manière considérable. Ce risque accru illustre comment la violence structurelle⁶⁸ agit dans la vie des immigrantes pauvres, qui, en plus d'être exposées au VHS/SIDA à cause des infidélités de leurs maris, se retrouvent également à risque d'être violées dans les domiciles où elles travaillent, ou en traversant la frontière, des contextes qui seront abordés plus en profondeur dans les sections 6.5 and 6.2, respectivement.

6.1.3. Violence Verbale

Les abus verbaux, y compris les menaces, humiliations, et insultes, constituent une forme très courante de la violence utilisée par certains hommes afin de contrôler leurs épouses ou partenaires. Ce type de violence est presque toujours accompagné d'autres formes de violence. Dans des relations violentes, celle-ci est déclenché de manière cyclique, et débute par une période de tension, au cours de laquelle les manifestations de colère, des disputes et des accusations accroissent, suivies par des phases éruptives (violence physique, viol ou autres formes d'attaques), et finalement, par une période dite de «lune de miel» durant laquelle une «armistice» temporaire est déclarée, jusqu'à ce que ce schéma se renouvelle plus tard, avec des abus verbaux.

Dans les vies des immigrantes ayant souffert d'actes de violence aux mains de leurs partenaires, les actes d'agression verbale prennent des formes semblables à celles subies par les femmes Dominicaines (menaces basées sur la jalousie, insultes et humiliations) mais avec plusieurs

⁶⁷ Quiroga et al 2009: 153, notre traduction

⁶⁸ Farmer 2003

composantes additionnelles découlant de leur statut migratoire: manipulations de leur rêve de «s'installer un jour à la capitale» et menaces de déportation.

Marielyne est une jeune femme de 19 ans originaire de La Kas, dans le Plateau Central haïtien, qui décida d'émigrer quand elle se sépara de son partenaire le jour où elle le découvrit avec une autre femme. Avec l'appui de sa famille, elle s'embarqua pour son voyage avec une cousine, qui l'aïda à trouver du travail en tant que domestique à Elías Piña. Cependant, le fait d'émigrer ne mit pas fin aux abus verbaux de la part de son ex-partenaire. Marielyne raconte qu'il continue à la harceler, surtout maintenant qu'elle a la possibilité de poursuivre son voyage vers la capitale, en compagnie d'un autre homme:

Il me menace, disant que je n'ai pas le droit d'épouser un autre homme; et que si je le fais, quelqu'un va mourir. Tout ça parce qu'il y avait un homme qui me courtisait et qui me disait qu'il m'amènerait à la capitale; et qu'il travaillerait et que je pourrais rester à la maison laver le linge. Je lui ai fait savoir (à son ex-partenaire) qu'il essayait de me faire peur en mettant de la pression sur moi, et que je n'ai pas à l'accepter. J'ai déjà raconté tout ça à ma famille.

Daphnée est une mère de famille de 24 ans, qui a eu un enfant d'un Dominicain plus âgé, avec lequel, selon ses dires, elle accepta de s'établir afin d'avoir quelqu'un pouvant payer le loyer - autre manifestation claire de la violence structurelle qui vient délimiter les choix de vie disponibles pour des femmes pauvres comme Daphnée. L'homme a déjà 7 enfants, et Daphnée dit que les plus âgés ont plus ou moins accepté son enfant, mais que les autres le rejettent parce qu'il est "Haïtien." Elle ne se sent pas confortable dans sa situation présente, parce qu'elle ne peut pas compter sur son partenaire pour ses besoins financiers, et parce qu'il la menace parfois de la faire déporter par la CESFRONT, dans laquelle travaille un de ses fils aînés: *"Il me dit parfois qu'il va me faire ramasser, moi et mon fils, et appeler son fils aîné qui travaille avec la CESFRONT pour que celui-ci me dépose à Carrizal. C'est ça que je n'aime pas, quand il dit qu'il va appeler la CESFRONT et quand il me sort des paroles grossières qui m'insultent."* En d'autres occasions, il contredit cette première menace par une autre, dans laquelle il dit qu'il gardera l'enfant qu'ils ont ensemble, si elle décide de retourner en Haïti: *"Je me sens mal dans cette situation, mais le problème est qu'il dit que je ne pourrai pas amener mon petit garçon avec moi en Haïti qu'ils ne me laisseront pas traverser la frontière avec lui."* Quelque soit le contenu exact des menaces, il est clair que son partenaire fait usage de son pouvoir de manière violente, utilisant sa position de privilège en termes de genre, nationalité et statut légal.

6.1.4. Violence Économique

Le terme de violence économique fait référence au non paiement de la pension alimentaire due par un père pour ses enfants, ainsi qu'à l'utilisation de toute autre forme de pouvoir économique en vue de dominer, contrôler, limiter ou prévenir l'accès à des biens et services qui pourraient mettre à risque la survie d'un membre de la famille.⁶⁹ Certains hommes utilisent de

⁶⁹ Quiroga et al 2009: 186

telles formes de violence en tant que moyen de punir les femmes ou pour les forcer à maintenir ou renouer une relation. Quoique cette forme de violence soit largement reconnue à travers l'Amérique Latine comme une forme de violence basée sur le genre, jusqu'à présent elle n'a pas été incluse dans le cadre de la Loi contre la Violence Intrafamiliale en République Dominicaine. Cependant, le mouvement féministe tient compte de cette problématique parmi les différents éléments de réforme proposée au Parlement en vue d'une modification du Code Pénal.

En plus de constituer une forme de violence contre les femmes, la violence économique viole également le droit des enfants et adolescents, tel qu'établi par la Loi 136-03, qui stipule la responsabilité conjointe des pères et mères de subvenir aux besoins de leurs enfants. Dans la loi Dominicaine, le non-respect de ces obligations est perçu comme un acte sujet à sanction pénale. Dans la pratique, le non-respect de ces obligations par les pères tant Haïtiens que Dominicains est chose courante. En fait, le Procureur Public d'Elías Piña rapporte que ce type de violence représente la plus fréquente des plaintes soumises par les femmes haïtiennes.

En plus de la violence physique et sexuelle, Chantal a aussi souffert d'actes de violence économique. Elle raconte ainsi que son mari refuse de la laisser travailler au marché, mais il ne lui donne pas non plus d'argent pour subvenir aux besoins de leur famille. Chantal se plaint du fait qu'elle ait eu à aller chercher du travail très peu de temps après son opération, parce qu'elle ne pouvait plus supporter les lamentations de ses enfants:

C'est seulement quand il en a (de l'argent) ou quand il achète à crédit qu'il nous donne parfois de quoi manger. Il n'y a même pas 5 mois que j'ai été opérée et j'ai été obligée de recommencer à travailler: à peine après 3 mois, j'ai du commencer à travailler comme domestique chez quelqu'un. Il ne m'a jamais dit: «Prends ces 50 pesos et va essayer de gagner un peu d'argent au marché, afin de te reposer du travail chez ces gens là». Je suis celle qui doit se battre seule. Il ne donne pas d'argent pour donner à manger aux enfants; c'est le peu que je gagne que je leur donne, et maintenant je n'ai rien à faire pour leur donner à manger. Quand ils pleurent parce qu'ils ont faim, je ne sais plus quoi faire, je ne peux que m'asseoir avec eux et pleurer aussi. Je ne sais pas quoi faire. Il ne veut pas travailler la terre; je lui ai pourtant dit que ce n'est rien d'impossible, qu'il devrait louer un lopin de terre et planter dessus.

Lorsqu'elles se retrouvent dans une situation économique précaire, sans l'appui de leurs maris, certaines femmes ont recours à diverses stratégies comme la stérilisation, la prostitution, ou essaient de se trouver un nouveau partenaire (parfois un Dominicain) afin de subvenir à leurs besoins économiques. Ces stratégies ne sont pas seulement inefficaces en termes d'une solution à la violence économique qui prédomine leurs vies; mais elles les mettent parfois davantage à risque de se retrouver victimes d'autres formes de violence.

Dayana, une revendeuse au marché, raconte la situation d'une de ses voisines à Belladère. Constatant que son mari ne voulait pas assumer ses responsabilités financières face à leurs 8 enfants, elle décida de se faire stériliser. Cependant cette décision, prise afin de se soustraire à d'éventuelles souffrances économiques plus grandes que celles qu'elle vivait déjà, mit son mari en colère et le conduisit à poser des actes de violence physique contre elle. Selon Dayana:

Devant sa situation, elle décida de ne plus faire d'enfants avec cet homme, et elle allait prendre les moyens nécessaires pour ne plus avoir d'enfants. Mais cette décision lui pesait beaucoup. Après la naissance de son huitième enfant à Belladère, elle demanda à être stérilisée, pour ne plus avoir d'enfants. Elle croyait avoir fait une bonne chose; mais quand elle arriva à la maison, son mari se fâcha et déclara qu'elle avait agit contre lui. Elle lui dit: «Ce que j'ai fait est fait. Ce n'est pas toi ici qui souffre de la faim avec les enfants». Il se fâcha, il l'a frappa et l'insulta. Ils se séparèrent par la suite, mais se réconcilièrent éventuellement à cause des enfants qu'ils ont ensemble.

Le travail sexuel demeure une autre option à laquelle beaucoup de femmes Haïtiennes d'Elías Piña ont recours. Il ne nous fut pas possible d'identifier et intégrer des travailleuses sexuelles dans le cadre des entrevues réalisées pour cette enquête; cependant, ce thème apparut au cours de plusieurs des entrevues et lors des groupes de focus effectués. Aucune des participantes ne blâmaient les travailleuses sexuelles d'avoir choisi ce travail, parce que selon elles, elles le font par manque d'alternatives et parce qu'elles sont désespérées quand le père de leurs enfants refuse de les soutenir financièrement. Selon Cassandra:

Il y a des femmes en Haïti, si leurs maris ne leur donnent pas d'argent pour acheter à manger, elles auront des relations avec un autre homme en échange d'argent. Ici, pas loin de là où j'habite, il y a une fille... aujourd'hui tu la vois avec un homme et demain tu la vois avec un autre dans un hôtel: c'est pour qu'elle puisse trouver assez d'argent pour subvenir aux besoins de ses enfants, parce que son mari l'a abandonné avec les enfants.

Jesula comprend le travail sexuel de la même manière: "Si elles font quelque chose comme ça, c'est parce que leur situation de vie les forcent à le faire. Si elles font ça, c'est parce qu'elles ont des enfants à nourrir." Chantal appuie également la décision des travailleuses sexuelles: "Je ne dis pas du mal de ces femmes, parce que si elles ont des enfants à nourrir et à habiller, et un loyer à payer, elles ne vont pas se coucher et mourir! Je ne suis pas contre ces femmes, parce qu'elles font des choses mauvaises pour gagner leurs vies." S'il est vrai qu'une travailleuse sexuelle à Elías Piña peut gagner en une heure (100 pesos ou US\$ 2.60) ce que beaucoup d'autres immigrantes ne gagnent pas en une journée entière de travail, ce travail implique aussi des risques importants, comme celui d'attraper le VHS/SIDA ou d'autres maladies sexuellement transmissibles, ainsi que diverses formes de violence physique, sexuelle, et verbale de la part de leurs clients ou de leurs partenaires, si ce dernier l'apprend.

Finalement, certaines femmes choisissent de se trouver un autre partenaire, parfois un Dominicain plus âgé, qui acceptera de leur fournir un soutien financier, plutôt que de continuer à se battre avec leurs ex-conjoints en vue d'obtenir une allocation familiale pour subvenir aux besoins des enfants. Quand Nicole fut abandonnée avec deux jeunes enfants par son partenaire, au cours de son cinquième mois de grossesse, venant d'arriver à Elías Piña, elle ne savait pas quoi faire ou comment obliger son ex-partenaire à assumer ses responsabilités face à ses enfants. Elle explique: "Je n'avais d'autre choix que d'essayer de me trouver un homme Dominicain, pour qu'il m'aide avec les enfants, et c'est ainsi que je suis restée là. Maintenant je vis seule dans cette maison". Puis elle avoue qu'il ne prit pas la responsabilité de cet enfant, parce qu'il était déjà

marié et avait un enfant avec son conjoint. Elle dit que de temps en temps, il envoie du lait, des couches ou 200 pesos, mais que c'est loin de couvrir les besoins de quatre enfants et d'un loyer. C'est pourquoi maintenant elle n'a pas le choix que "d'aller de maison en maison, pour effectuer des tâches domestiques"; elle vit seule, quoiqu'elle dépende parfois d'un voisin charitable pour l'aider à payer le loyer - encore une situation transactionnelle de dépendance qui pourrait à la limite comporter ses propres risques.

Pareille stratégie, visant à se joindre à un homme Dominicain afin de couvrir les coûts d'entretien de sa progéniture, ne fut pas un succès pour Daphnée non plus, puisque son nouveau partenaire refusa d'assumer ses responsabilités face à l'enfant pendant sa grossesse, ou après la naissance du bébé. Actuellement il ne paie que le loyer de la maison qu'il partage avec elle. Selon Daphnée:

J'ai eu tellement honte, parce que quand j'ai accouché, il n'a même pas acheté de langes pour le bébé. C'est l'hôpital qui m'a fourni certaines choses de base. Jusqu'à aujourd'hui, il n'achète pas de vêtements pour l'enfant. J'ai un autre petit garçon avec moi, et il ne lui achète rien du tout; il marche nu-pied, parce qu'il n'a même pas de sandales à mettre, et je ne peux pas travailler parce que le bébé pleure tellement. Je lui ai dit, ainsi qu'à ses enfants, que je n'allais plus rester avec lui, et que j'allais le quitter.

Daphnée, qui a perdu sa famille et son foyer au cours du tremblement de terre, a été incapable de couper cette relation de violence, parce qu'elle ne reçoit aucun soutien familial, et qu'elle n'a personne à qui confier ses enfants durant la journée, de manière à pouvoir se trouver du travail. Elle considère aussi la violence verbale et économique subie aux mains de son partenaire actuel comme préférable à devoir s'engager dans le travail sexuel, auquel certains membres de la famille d'accueil dans laquelle elle avait trouvé refuge à son arrivée à Elías Piña, avaient essayé de la soumettre.

Il est relativement significatif que les femmes Haïtiennes interrogées aient reconnues l'illégalité du non-paiement des allocations parentales, et aient portées plainte à ce sujet, même si ceci n'est généralement perçu que comme une violation des droits des enfants et non pas comme une violation des droits de la femme à vivre une vie libre de la violence. Les provisions légales relatives au soutien financier dus aux enfants furent établies en République Dominicaine en 2006, à travers la Loi 136-03, et en Haïti en 2007 dans le cadre du menu législatif soumis par le Ministère de la Condition Féminine et des Droits de la Femme (MCFDF).⁷⁰ Malgré l'existence de ces protections, la mise en application de ces droits est excessivement difficile, dans un contexte de faiblesse institutionnelle (tant Haïtienne que Dominicaine). De plus, se retrouvant en pays étranger, de tels recours peuvent paraître inaccessibles aux femmes d'origine haïtienne. Pour tout cet ensemble de raisons, il est remarquable que certaines immigrantes Haïtiennes aient commencées à reconnaître le non-paiement du soutien parental comme un acte de violence, et à exiger le respect de leurs droits.

⁷⁰ Wooding, Rivas et Séjour 2008

6.2. Violence aux Passages Frontaliers

La violence contre les femmes Haïtiennes à Comendador ne se limite pas à la violence basée sur le genre pouvant être commise dans la sphère domestique. A cause de leur statut migratoire, elles sont soumises à de multiples formes d'abus tout au long de leur route vers la République Dominicaine, tant aux mains des autorités frontalières elles-mêmes agents de douane, soldats de l'armée nationale, soldats du CESFRONT– qu'aux mains des *buscones* (passeurs ou guides informels), contrebandiers, et délinquants divers avec lesquels elles doivent entrer en contact le long des points de passage frontaliers non-officiels.⁷¹

6.2.1. Violence à El Carrizal: Point de Passage Frontalier Officiel

La plainte la plus fréquente des femmes en transit migratoire concerne la collecte illégale de «frais» de la part des divers militaires en faction au point de passage frontalier Dominicain officiel, ou dans les environs immédiats. Ces femmes rapportent que ces *chefs - ou soldats-* prennent



“La porte d’entrée” vers Haïti à Carrizal, Comendador, à travers laquelle de nombreuses femmes Haïtiennes passent à pied, ou sur des ‘bourriques’, les jours de marchés. Photo: Allison Petrozziello

⁷¹ Le 28 Septembre 2011, le Président Haïtien Michel Martelly annonça des plans en vue de rétablir l’armée Haïtienne suite au départ de la MINUSTAH, que son gouvernement aurait souhaité pour le mois d’Octobre 2012. Si ceci venait à être réalisé, pareille forces armées de quelques 3,500 hommes auraient très certainement une présence le long des frontières. Ceci aurait sans aucun doute un impact sur la sécurité des femmes, puisqu’au lieu de bénéficier de la protection de ces militaires, ces femmes en mouvement se retrouveraient encore davantage sujet d’abus et de formes diverses d’agression.

avantage des jours de marché, alors qu'en principe les vendeurs se présentant au marché ont le droit de traverser librement jusque dans l'aire du marché, situé au centre de la ville de Comendador.

Il faut souligner ici qu'il existe une certaine confusion autour du terme de *chef*. En Créole Haïtien, ce terme est utilisé pour désigner toute autorité militaire, indépendamment du rang ou de la branche des forces armées. Dans certains cas, l'utilisation de ce vocable rend difficile la tâche d'identifier l'institution responsable des cas d'abus. Cependant, l'organisation que les répondantes ont le plus identifiée est le CESFRONT, qui est un corps militaire spécialisé de protection de la frontière, de création relativement récente, et qui n'a pas encore fait ses preuves en termes de protection accrue des zones frontalières.

Maliya, une vendeuse ayant plus de 20 années d'expérience de travail au sein du marché frontalier, constate que ce type de paiement de frais illégaux est en quelque sorte devenu quelque chose de routinier: *“On lui donne son petit argent; dépendamment de la personne ça peut être 25, 50, 100 pesos, et il vous laisse passer.”* Magdalina, une immigrante qui vit au pays depuis 13 ans, explique que des différentes institutions sur place, les soldats du CESFRONT sont ceux qui agissent ainsi le plus souvent: *“Il y a à peu près cinq points de contrôle là, et les gens qui traversent (les postes de passages frontaliers) doivent payer 100 pesos aux soldats du CESFRONT et de l'autre côté aussi, un peu plus loin, il faut aussi graisser la patte d'autres soldats aussi; mais les gens du CESFRONT sont les pires, parce qu'ils cherchent à prendre avantage de vous de là (à la barrière de la frontière) jusqu'ici (le centre de la ville).”*

Conversement, plusieurs des observateurs des organisations de droits humains qui furent interrogés (GARR, le Réseau Frontalier Jano Sikssè) rapportent que les soldats interpellent également les citoyens Haïtiens en route vers leur pays, particulièrement ceux revenant de la capitale Dominicaine pour les vacances de Noël. Ils soulignent ainsi que certains soldats exigent des paiements, et/ou accusent les immigrants de transporter des marchandises volées, afin de saisir au moins une partie de leurs biens. Le représentant de la GARR, qui participe à un programme d'observation de la frontière coordonné par le Réseau Frontalier Jano Sikssè, partagea ainsi un exemple d'un tel cas, datant de 2009, alors qu'un homme haïtien provenant de Santo Domingo était en voyage vers chez lui avec une génératrice électrique destinée pour sa mère. Ils saisirent cette génératrice à la frontière, l'accusant de l'avoir volée, alors même qu'il avait le reçu d'achat en sa possession. Lors de l'incident, elle était par hasard sur place, et intervint afin de récupérer la génératrice pour cet immigrant, pourtant résidant légal de la République Dominicaine. Elle ajoute que ce type de vol, commis par les autorités frontalières, continue impunément: *“C'est du vol organisé,”* ajoute-t-elle.

Certaines des femmes qui ont eu à payer de tels «frais» aux soldats, expliquent cet abus de pouvoir avec compassion, ajoutant qu'elles comprennent que les soldats perçoivent ces frais à cause de leurs propres besoins économiques. Chantal rationalise leur comportement de la manière suivante: *“Vous savez que les soldats sont en train de se gagner un peu d'argent à coté, parce qu'ils ont un salaire mensuel, mais aussi beaucoup de responsabilités. Ils doivent payer leur loyer, ils ont des enfants à l'école, et ce qu'ils gagnent est insuffisant. Alors on leur donne leur 50, 100 pesos.”*

Cependant cet échange ne se passe pas toujours de manière aisée - ceux et celles qui refusent de payer sont parfois soumis à des actes de violence verbale et physique de la part des soldats. Dayana, une revendeuse au marché qui voyage de Belladère les jours de marché, évite parfois de traverser la frontière à Carrizal à cause des risques de violence qui y existent. Elle explique:

Si vous n'avez pas 100 pesos ils ne vous laissent pas traverser. Parfois, on fait un effort, pour vérifier s'ils vous laisseront passer, et avant de comprendre ce qui vous arrive, ils vous repoussent. Parfois vous tombez par terre, et vous pouvez vous casser le bras comme ça. Quand quelqu'un marche, il reçoit des humiliations (des abus verbaux de la part des soldats). Ça arrive les jours du marché, les lundis et vendredi.

Merina, une immigrante habitant à Galindo, a elle aussi observée la manière dont les soldats utilisent la violence physique, ou menacent de l'utiliser, comme méthode de coercition: "*Quand vous venez acheter à manger pour vos enfants, les militaires de garde vous demandent de l'argent pour s'acheter un soda. Si vous ne leur donnez pas cet argent, ils vous frappent.*" Elle rajoute que si les femmes ne peuvent pas payer, ils saisissent parfois une part des marchandises qu'elles transportent.

Doisla, une des participantes d'un des groupes de focus group, partagea un exemple spécifique qui eut comme conséquence de sérieuses blessures pour la victime "*L'autre jour, j'ai entendu parler d'une femme qui était en route pour ici. Elle venait pour vendre des mangues, et il y avait un chef qui frappa sa mule avec son fusil. La mule se redressa alors qu'elle était assise dessus, elle tomba et se cassa les deux jambes.*" D'après elle, le perpétrateur était un soldat Dominicain de Carrizal, qui fut supposément arrêté à cause de son geste.

Il y a aussi d'autres soldats qui, au lieu d'exiger de l'argent sous la menace de la violence physique, abusent de leur autorité par des actes d'harassement sexuel. Marielyne, une jeune femme de 19 ans, raconte: "*Il y a des soldats du CESFRONT qui disent aux femmes de coucher avec eux si elles veulent traverser la frontière.*" Même dans les cas où la femme accepterait, ce type de proposition peut être perçu comme un grave abus de pouvoir, sanctionné par un an de prison et des amendes allant de 5,000 à 10,000 pesos, selon l'article 333-2 de la Loi 24-97.

Suite aux craintes des pertes économiques et aux menaces de différentes formes de violence à El Carrizal – s'ajoutant aux fermetures périodiques de la frontière pour quelque raison que ce soit - plusieurs femmes en transit choisissent de traverser la frontière à des points de passage non-officiels. Selon les dires de Lemoine, une commerçante transfrontalière: "*Vous savez d'avance que vous avez des problèmes pour traverser la frontière quand vous venez d'Haïti. Vous devez traverser la frontière par les broussailles, et là, il y a beaucoup de tiguères.*"⁷²

⁷² *Tiguère* est un terme Dominicain qui fait référence à des délinquants masculins, ou parfois, utilisé de manière un peu moins péjorative, à un homme malin et rusé, rapide, prêt à prendre avantage de toute situation propice .

6.2.2. Violence “dans les broussailles”: les Points de Passage Frontaliers Non-Officiels

La frontière Dominicano-Haïtienne est longue et poreuse, et n'est que peu surveillée le long des sentiers montagneux et de campagne, qui sont utilisés par de nombreuses personnes en situation de transit. Ils y sont exposés à diverses formes de violence - vols, assauts, viols, et même homicides/féminicides – aux mains des *buscones* (passeurs ou guides informels), contrebandiers, et délinquants. Selon les dires des participantes, les lieux les plus dangereux sont Oche, La Pastilla et La Terraza.

Les immigrantes font face à des risques additionnels au cours de leurs voyages, comme celui d'être violées; il n'est donc guère surprenant que ceci fut le premier thème abordé par les femmes en transit, dans la majorité des cas.

Maliya, la marchande ayant travaillé au marché depuis 20 années, nous raconta le cas d'une femme qui fut violée et assassinée en traversant la frontière à Oche vers la fin de 2010 ou au début de 2011:

Elle était une très jolie jeune femme, qui avait terminée l'école. Quand elle essaya de traverser la frontière là-bas, ils la violèrent, la tuèrent et jetèrent son corps dans une ravine. On n'a jamais trouvé sa famille. Ce genre de chose arrive tout le temps. Si vous traversez par les broussailles et que vous n'en sortez pas assez vite, ils vous violent, volent votre marchandise, et vous battent.

Benita, une revendeuse au marché vivant à Belladère, et qui traverse la frontière les jours de marché, avait également entendu parler de cet incident:

Pendant quelque temps, j'ai arrêté de traverser la frontière à Oche, parce qu'ils avaient agressé une femme là-bas. Le jour où nous allions traverser, on nous a averties de retourner sur nos pas, parce qu'une femme avait été tuée à Oche. Le chef là-bas (Comendador) avait été examiner son cadavre. C'est arrivé en Janvier ou en Février. Je ne suis pas repassée par là pendant environ un mois, parce que j'avais peur; mais maintenant j'ai recommencé à le faire. Les gens qui nous chargent un peu d'argent pour nous faire traverser nous ont dit de passer par là, près de La Terraza.

D'autres cas de viols furent rapportés par les femmes interrogées, y compris celui d'une femme venant de Port-au-Prince qui arriva tard à la rivière, fut violée et mourut avant d'arriver à l'hôpital, selon Jorelyne, une survivante du tremblement de terre. Micheline, une autre jeune femme ayant du se réfugier dans la zone à cause du tremblement de terre, raconte l'histoire d'une de ses amies, qui fut violée par son beau-frère pendant qu'ils traversaient ensemble par les broussailles. Apparemment, ce beau-frère devait l'accompagner pendant ce voyage, et l'amener travailler sur une plantation en République Dominicaine; mais dans ce cas, le protecteur devint l'agresseur. Selon Micheline, “*Le beau-frère la viola et quand ils sont arrivés ici (à Comendador), il acheta du riz pilé pour elle et le lui offrit. Ensuite, un homme haïtien arriva (peut-être le contremaître de la plantation) et lui dit de lui confier la fille; il partit ensuite avec elle.*”



“Femmes au statut migratoire transitoire” vendant des bassinets de plastique à Comendador. Photo: Hillary Petrozziello

Enfin, il y a un cas très connu parmi la majorité des participantes des groupes de focus, alors que plusieurs hommes (5 ou 6) furent responsables d’un viol collectif d’une femme haïtienne, puis entreprirent de remplir son vagin avec de la terre -certaines des participantes affirmèrent qu’il s’agissait de bouse de vache ou de crottin de cheval- et la laissèrent pour morte dans les sous-bois. Cet incident aurait eu lieu dans la zone de La Pastilla en Janvier ou Février 2011, *“quand les choses étaient chaudes et qu’ils ne laissaient plus personne traverser la frontière”* (quand la frontière fut fermée à cause de l’épidémie de choléra), selon Tamarah, une des participantes du deuxième groupe de focus. Personne ne sait qui commit ce crime ou si la victime a survécu; certaines disent qu’elle fut amenée à l’hôpital pour être soignée, d’autres disent qu’elle mourut. Ce genre de viol collectif, comme tous les cas de viols le long de la frontière, représente un processus conscient d’intimidation pour toutes les femmes qui traversent la frontière, *“grâce auquel les hommes gardent les femmes dans un état de peur, qu’elles aient ou pas subi personnellement des actes de violence.”*⁷³

Malgré la notoriété de ce cas parmi les femmes Haïtiennes ayant participé à cette étude, aucun des représentants des services officiels Dominicains, ou des organisations de services interrogés, n’étaient au courant de cet incident. La déconnexion entre les informations détenues par ces deux groupes de population démontre clairement comment la réalité vécue des femmes

⁷³ Quiroga et al 2009: 138

en transit ne correspond pas toujours avec le panorama visible pour les autorités et pour les diverses institutions ayant le mandat de protéger et porter secours aux populations au sein du territoire sous leur juridiction. Aucun de ces cas de viol ne fut l'objet d'enquêtes, ou ne fut à la source d'une prise de conscience publique accrue relativement à la situation sécuritaire le long de la frontière, à part le fait d'avoir été l'objet de partages d'informations entre les femmes elles-mêmes.

Les informations sur les perpétrateurs présumés de ces cas de viols sont très minces, tout comme est rare la justice pour les survivantes de ces attaques. Chantal affirme que les chauffeurs d'autobus et de moto taxi sont ceux qui *“amènent les femmes quelque part, volent ce qu'elles ont, les violent, et les laissent là ensuite.”* D'autres participantes disent cependant qu'il n'est pas facile de savoir qui ils sont. Selon Mirlande, *“On ne saura jamais qui est responsable. Pour nous, Haïtiennes, c'est juste quelque chose qui nous arrive à la frontière; ça arrive parce que les Dominicains ne vont rien faire pour nous aider.”* Une autre des participantes aux groupes de focus lui fait écho: *“On ne peut pas découvrir qui sont les coupables. Beaucoup de gens se lent très tôt pour traverser la frontière, alors n'importe qui peut les attaquer le long du chemin. S'il faisait jour et qu'elles connaissent la personne, (on pourrait savoir qui est l ou les perpétrateurs), mais si vous n'habitez pas dans la zone et que vous ne connaissez pas la personne qui vous attaque, vous ne pouvez pas dire: c'est untel ou untel.”* Apparemment, les survivantes de viols ne s'attendent pas à trouver justice en République Dominicaine, et ne prennent donc pas la peine de porter plainte, entre autres de peur d'avoir à confronter les autorités Dominicaines, puisqu'elles traversaient la frontière par des points de passage non-officiels.

En plus du risque d'être violées, celles qui traversent la frontière par les broussailles courent également le risque d'être attaquées et volées par les *“tígueres”*. Bibine est une vendeuse au marché, qui va et vient régulièrement par les ragées, et qui explique qu'elle a toujours peur parce que *“si vous rencontrez les tiguères, ils peuvent vous battre. S'ils vous fouillent et que vous n'avez pas d'argent, ils peuvent même vous tuer. On rencontre parfois des femmes en train de pleurer dans la forêt, parce qu'on leur a volé ce qu'elles transportaient».*

Dayana, une revendeuse au marché, vivant à Belladère, et ayant plusieurs années d'expérience de vente de chaussures au marché, a survécu à une attaque semblable. Il y a sept ans, elle fut attaquée par deux «bandits» alors qu'elle était dans les broussailles, en train de traverser la frontière avec un groupe de 13 femmes. Elle raconte ce qui lui est arrivée:

Nous étions en train d'arriver au sentier lorsque nous avons rencontrés deux «assassins» - l'un est apparu devant nous, l'autre derrière et nous étions au milieu.- Nous étions en train de marcher, et en arrivant au sentier j'avais peur, mais je me suis dit, 'Ah! je n'ai pas besoin d'avoir peur je suis avec un groupe de gens, je ne vais pas avoir peur.' En arrivant plus loin à un croisement, il nous a dit d'aller par là, mais je ne parlais pas espagnol avec eux, parce que quand vous traversez la frontière ce n'est pas sage de parler espagnol avec eux, parce qu'alors ils peuvent vous faire du mal. Alors je leur ai parlé en Créole et j'ai dit que je n'irais pas par là parce que ce n'est pas la route de Terraza (le post frontalier) et donc nous avons continué à marcher, mais ils se rapprochaient de nous de plus en plus. J'ai dit aux autres femmes que je

connaissais le chemin et que j'allais me mettre à courir et les laisser, parce que je voulais plus rester là. Alors quand j'ai commencé à courir, l'un des hommes a dit à l'autre 'Donne moi le couteau' et ils ont sorti le couteau. Les autres femmes ont commencé à courir derrière moi et ils ont lancé le couteau vers l'une d'entre elles et c'est passé tout près d'elle. Quand j'ai vu ça, mon cœur c'est mit à battre très vite, et j'ai dit, 'Señores, c'est ma fin ici, en Dominicanie.' Quand j'ai dit ça, j'ai senti quelque chose qui montait dans ma tête, et j'ai commencé à me sentir de plus en plus grande - je ne sais pas, peut être que c'est Dieu qui me montra comment survivre. Je me suis baissée tout d'un coup, je l'ai soulevé et je l'ai poussé sur un maya (une plante épineuse). Il s'est relevé et m'a dit de marcher devant lui. J'ai répondu que je ne ferais pas un pas de plus et je suis restée plantée là. Quand il a vu que je refusais de marcher, il a continué sa route et éventuellement j'ai recommencé à marcher derrière lui.

Quand Dayana arriva à Elías Piña, elle raconta à un homme ce qui c'était passé, et deux policiers partirent à la recherche des attaquants. Les policiers les capturèrent alors qu'ils revenaient en ville, et selon elle, les emprisonnèrent. Dayana ajoute qu'après cet incident, les femmes ne voulaient plus venir vendre leurs marchandises au marché en République Dominicaine, du moins jusqu'à ce que la situation soit suffisamment améliorée pour leur permettre de traverser au poste frontalier officiel.

Certains cas d'assauts et de viols se terminent en homicides. Il y eut au moins trois incidents semblables le long du couloir Belladère-Comendador au cours des mois précédant notre enquête de terrain, selon les dires des personnes interrogées (tant des immigrantes que nos informateurs-clefs). Autour du mois d'avril 2011, trois Haïtiens furent attaqués à coups de feu pendant qu'ils traversaient par les ragées aux petites heures du matin, apparemment près de La Pastilla; un homme fut tué et les deux autres femmes blessées. D'après l'une des participantes d'un des groupes de focus:

La personne tuée était un des frères de l'église, qui s'appelait Fanez; il était en route pour vendre des souliers de tennis au marché. Il se leva trop tôt, vers 4 heures du matin, et les bandits attendaient pour les attaquer. Ils l'éclairèrent avec une lampe de poche et tirèrent sur lui. Il y aussi les femmes qui furent blessées à la bouche et dans la poitrine, mais elles ne moururent pas, elles sont en vie, Dieu merci. Elles furent amenées à l'hôpital. Ce sont des femmes que je connais. Mais l'homme lui, est mort.

Un des informateurs-clefs de cette étude accompagna le maire de Comendador sur les lieux du crime. Ils ramassèrent les blessés et les amenèrent à l'hôpital. Les survivantes attendent actuellement d'être opérées pour les séquelles de leurs blessures, mais leur condition exacte n'est pas connue, parce qu'elles vivent à Belladère et que notre informateur avait perdu contact avec elles suite aux épisodes de violence politique y ayant éclaté récemment.

Une autre des participantes aux groupes de focus raconta l'histoire du meurtre de deux femmes le même mois (autour de la dernière semaine d'avril 2011) dans la région de La Pastilla: dans le premier cas une femme célibataire fut assassinée et dans l'autre une femme et son enfant furent tués. Une représentante du GARR put nous confirmer ces deux incidents, car elle participe

activement dans les enquêtes sur ce genre de crimes le long de la frontière. Elle décrit ainsi les deux cas:

Le long de cette frontière, ce que l'on constate le plus ce sont des cas de violence contre les femmes. Le mois dernier il y a une femme qui traversait la frontière: on l'a attrapée et on l'a tué près de Cachimán / Carrizal. Son cadavre fut découvert deux jours plus tard. Nous avons fouillé une fosse et elle fut enterrée sur place, parce que son corps était dans un état de décomposition avancée et on ne pouvait plus rien faire. Deux jours après, le corps d'une autre femme fut découvert, avec celui de son enfant près d'elle, Ils tuèrent la mère et l'enfant

Apparemment, lorsque ces crimes se passent en territoire Dominicain, et que les officiels Dominicains vont sur les lieux du crime faire enquête – comme ce fut le cas du département de la Justice, de la Police, du CESFRONT et des maires de Belladère et de Comendador lors de ces incidents – quand la victime est de nationalité haïtienne, le cas n'est pas nécessairement porté dans les archives et statistiques Dominicaines. Selon le Colonel du CESFRONT qui fut interrogé dans le cadre de cette enquête, *“Lorsqu'on découvre un cadavre, s'il s'agit d'un citoyen Haïtien, les autorités Haïtiennes sont avisées et elles prennent les restes en charge.”* Cette omission rend difficile la tâche d'évaluer les incidences de crimes violents commis le long de la frontière, y compris les statistiques nationales sur le nombre de féminicides. Dans le cas des assassinats des femmes mentionné plus haut, il est difficile d'établir s'il s'agit de cas de féminicides (assassinat d'une femme parce qu'elle est une femme), parce que, selon le même Colonel, *“Il faudrait découvrir qui l'a tué; ou si elle avait pris sa propre vie (ou avait perdu la vie en d'autres circonstances), parce que là-bas (en Haïti) ils ne font pas d'analyses de médecine légale, ils ne font aucune sorte d'enquête.”* Il semble que même lorsque les autorités des deux côtés de la frontière collaborent au début, ceci est loin de garantir qu'il y aura un suivi dans les enquêtes, que ce soit en Haïti ou en République Dominicaine. Sans investigation policière ou d'analyse de *médecine légale*, il est fort douteux que la justice arrivera à prévaloir pour ces victimes, ou que sera établi un climat de sécurité pour toutes ces femmes qui doivent traverser la frontière.

6.3. Violence dans la Rue

La violence subie par les femmes haïtiennes ne s'arrête pas seulement aux points de passage frontaliers. Sur le territoire Dominicain, elles circulent le long de rues qui sont dangereuses pour de nombreuses femmes, et encore moins pour des femmes de descendance africaine, qui sont perçues par certains comme des objets sexualisés et racialisés,⁷⁴ dénuées de tous droits de par leur statut migratoire, au lieu de sujets humains porteurs de droits intrinsèques et ayant un sens inhérent de leur dignité personnelle. Cette conception, combinée aux situations socio-économiques précaires dans lesquelles elles vivent, les placent dans des situations encore plus vulnérables, tandis que certains hommes essaient de prendre avantage d'elles en leur of-

⁷⁴ Voir les explications sur les mythes relatifs à la sexualité des femmes de descendance africaine, dans la section 6.5 se penchant sur la violence dans le cadre du travail domestique.

frant de l'argent ou d'autres ressources en échange de faveurs sexuelles. Dans un tel scénario, il n'est donc pas surprenant que les typologies les plus courantes de la violence rencontrée dans les rues aient à voir avec l'harassement sexuel et le viol.

Dans presque tous les cas d'harcèlement sexuel rapportés dans cette étude, il s'agit d'hommes – tant Dominicains qu'Haïtiens – offrant de l'argent à des femmes Haïtiennes en échange de relations sexuelles. Cassandra, une jeune femme de 18 ans qui habite dans le “Barrio del Baraco” (aussi connu sous le nom de Barrio Mingo), raconte: “*il y a un homme Dominicain qui vit près de chez moi qui est toujours en train de m'offrir de l'argent (pour qu'elle couche avec lui).*”

Adline, une fille de 14 ans qui vit comme enfant adoptée de manière informelle, fait attention, à son jeune âge, de garder ses distances face aux avances non-souhaitées des hommes de son quartier:

Ils me disent qu'un jour je serai une femme et ils m'envoient des baisers. Je continue mon chemin en évitant de les regarder. Un des garçons me dit qu'il est amoureux de moi, mais je lui réponds que je suis trop jeune et que je ne peux pas avoir de petit ami. Je dois prendre soin de moi afin d'éviter de tomber enceinte.



L'arrêt des moto-taxis le jour de marché, au centre-ville de Comendador.
Photo: Allison J. Petrozziello

En plus de leur offrir de l'argent, certains hommes utilisent pareil contexte pour harceler les femmes en essayant de les tenter avec des promesses de mariage⁷⁵ et de les «établir dans une petite maison», même lorsqu'ils sont déjà mariés et ont une famille. Micheline, une adolescente de 16 ans qui vit dans le quartier de Los Corositos, décrit ainsi l'harcèlement sexuel constant qu'elle subit de la part des hommes Dominicains et Haïtiens:

Il y en a beaucoup qui me demandent de coucher avec eux. D'autres me demandent de les épouser; je leur réponds que si ils ont déjà une femme, je ne les épouserai pas. Ils utilisent des mots grossiers avec moi, ils m'insultent. Parfois, quand je suis en train de marcher, ils touchent mes fesses ou mon vagin. Parfois ils attrapent ma main, et pendant que je me débats pour la retirer, ils me disent des paroles grossières.

Si la femme ne répond pas à ses avances, l'homme peut parfois se sentir humilié et l'harcèlement escalade vers la violence verbale (menaces, insultes), comme l'expérience de Micheline le démontre. En d'autres cas, l'homme peut faire des menaces de violence physique, ou chercher à se venger par le biais de rumeurs malicieuses, comme dans une expérience vécue par Kathia:

Il y avait un homme là où je vivais, qui avait glissé 2000 pesos dans ma poche, pour que je couche avec lui, et j'ai refusé. Alors il a dit qu'il me donnerait un coup de pied tellement fort que je tomberais par terre. Je lui ai dit encore une fois non, parce qu'il avait une femme; alors il m'a dit qu'il louerait une maison pour moi, qu'il paierait le loyer pour moi. Je lui ai encore dit non. Malgré ça il est parti vers Haïti pour vendre ses bœufs et il commença à dire aux gens qu'il avait couché avec moi, mais c'était un mensonge. Je n'ai jamais couché avec lui, parce qu'il est marié. Je me sentais mal, parce qu'on vient ici pour travailler et pour aider ses enfants, et on tombe sur des gens qui vous offrent de l'argent et parce que vous dites non, ils vous menacent de coups de pieds.

Finalement, certains hommes promettent qu'ils amèneront les femmes jusqu'à la capitale, en échange de faveurs sexuelles. Au cours des trois mois suivant son arrivée à Comendador, Darline raconte que plusieurs hommes lui dirent être tombés amoureux d'elle et qu'ils allaient l'amener à la capitale – une manipulation claire du «rêve de la capitale»⁷⁶ que partagent beaucoup d'immigrants. Darline est consciente des dangers associés à de telles offres, qui escaladent souvent en des formes plus graves de violence sexuelle. Darline explique: «*Ce qu'ils font, c'est que s'ils s'arrangent pour vous faire coucher avec eux, vous aurez de la chance parce que tout ce qu'ils feront c'est de se promener et le raconter à tout le monde. Mais si vous êtes malchanceuses ils viendront et feront plusieurs hommes «passer sur vous»⁷⁷ et mettre de la boue en dedans de vous.*» Cette

⁷⁵ Dans le contexte Dominicain, particulièrement en milieu rural, les termes «épouser» et «épouse» sont utilisés dans un sens très large afin de connoter un couple qui a déménagé ensemble dans une maison et qui sont au sein d'une relation formelle. Ces unions libres ne sont pas nécessairement formalisées légalement ou par par des rites religieux, et peuvent durer de nombreuses années ou se dissoudre relativement rapidement.

⁷⁶ Voir la section 6.6.1. «Sueño Capitaleño» ou: Le Rêve d'aller à la Capitale

⁷⁷ «Passer sur vous», une traduction littérale du Créole («pase sou w») est une phrase utilisée par plusieurs femmes Haïtiennes pour décrire le viol.

dernière phrase fait référence au cas de viol collectif mentionné dans la section précédente, qui avait été à l'origine d'une peur profonde chez toutes les participantes du group de focus. Leurs remarques démontrent qu'il existe une continuité réelle entre le comportement quasi-universel d'harcèlement sexuel et la culture de violence sexuelle envers les femmes que cela engendre. En d'autres mots, les attitudes «machistes» des dragueurs dans la rue réduit les femmes – et surtout les femmes Haïtiennes – à un statut d'objet sexuel; il devient plus facile dès lors de commettre des actes de violence envers un objet plutôt que contre une personne.

Il n'est donc pas surprenant que les participantes se soient souvenues de plusieurs cas de viol de femmes haïtiennes ayant eu lieu à Comendador. Adline, jeune fille de 14 ans, raconta un cas de viol survenu près du quartier général des Forces Armées Comendador: *“Une fille qui habite au Barrio del Mango, avait sa mère qui avait mal aux dents; elle partit prendre un ticket (pour aller à la clinique dentaire) vers 5 heures du matin. Pendant qu'elle passait près du fort, quelques hommes l'attrapèrent et la violèrent.”* Une des participantes du deuxième groupe de focus ajouta pour sa part qu'elle connaît des femmes *“qui marchaient dans la rue et des délinquants les ont attrapées, déchirés leurs vêtements, ont sauté sur elles et ensuite les ont laissé là, par terre. Il faut avoir de la chance pour ne pas être tuée, parce qu'il y a des endroits où on «passe sur vous» (on vous viole) et après, on vous tue. Si on ne fait que vous violer et on ne vous tue pas et on ne vous donne pas de maladies, vous pouvez remercier Dieu.”*

D'autres affirment que la peur d'être violées va beaucoup plus loin que la simple rue; elles ont peur qu'un assaillant pénètre chez elles de force, pour les violer. Une des participantes des groupes de focus avoua, *“Il y a des endroits où on ne peut pas vivre seule, parce qu'ils entrèrent chez vous de force. Il y a des endroits où on ne peut pas marcher.”* Marielyne a entendu parler de *tígueres* qui sont entrés par effraction dans les maisons de femmes mariées aussi. Elle pense qu'une femme est davantage en sécurité chez elle en Haïti: *“Quand j'épouserai un homme, je l'amènerai avec moi en Haïti; parce qu'on dit qu'ici, si un homme a une femme, les tígúeres ne le laisseront jamais dormir en paix. J'ai une cousine qui vivait ici avec son mari dans une petite maison; à cause des tígúeres, il a été forcé de la renvoyer en Haïti, parce qu'ils entraient avec des couteaux et la forçaient à coucher avec eux; il a été obligé de l'envoyer en Haïti.”*

Le point n'est pas de débattre si la situation est meilleure ou pire en République Dominicaine ou en Haïti, mais plutôt de souligner que les immigrantes et déplacées internes d'origine Haïtienne ne se sentent pas en sécurité, même chez elles. Cette peur est probablement justifiée. La plupart d'entre elles vivent dans des petites maisons construites de manière précaire, avec plusieurs personnes habitant sous le même toit qui ne sont pas toujours des membres de leurs familles, dans des quartiers où il n'y a que peu d'espace ou d'intimité entre les maisonnettes. Ce manque d'intimité, joint à l'absence de protection pour les femmes et jeunes filles déplacées vivant dans des accommodations de fortune, ou habitant avec des familles d'accueil, peut créer les conditions dans lesquelles certains hommes du *barrio* se transforment en prédateurs sexuels.

6.4. Violence au Marché Frontalier

6.4.1. Description Générale du Marché

Le marché frontalier de Comendador est le deuxième plus grand du genre en République Dominicaine, après celui de Dajabón. Selon le «Premier Recensement des Marchands» et la «Deuxième Enquête sur les Acheteurs dans les Marchés Bi-Frontaliers le long de la Frontière Haitiano-Dominicaine» (CEI-RD et ISPRI 2011), 24,046 des 95,095 acheteurs Dominicains qui visitent les différents points de vente le long de la frontière, le font à Comendador (22.49%). D'un autre côté, des quelques 86,652 acheteurs Haïtiens qui se rendent aux marchés frontaliers, 17,527 ou 19.28% vont à Comendador. Ce recensement souligne le nombre élevé de femmes et de citoyens Haïtiens qui travaillent dans ce secteur informel d'échanges commerciaux.

A Comendador, les marchés ont lieu les lundis et vendredis, d'environ 7 am - 3 pm, le vendredi étant le jour de marché le plus important. L'aire du marché couvre une vaste zone incluant toutes les villes du centre de Comendador. Le marché est divisé en gros en différentes sections, incluant: le linge et les chaussures de deuxième main (qui arrivent dans des ballots de vêtements usagés donnés par les américains ou d'ailleurs), ainsi que les vêtements neufs; les produits alimentaires (huile, cubes de bouillon, de l'ail, des oignons, du *recaïto* (*des verdure et épices, comme le persil*), les sardines, les pâtes, etc.), les légumes (comme le yam, la cassave, les courgettes, de l'okra, les aubergines, la christophine, les carottes, les poivrons, les tomates, les pommes de terre et les patates douces); les fruits (ananas, mangue, cerises, prunes, citrons, oranges, bananes plantain et figues); des produits domestiques (savon, détergent, charbon de bois); des jouets; la viande (de porc, de bœuf, du poulet); les aliments préparés (poisson fumé, bananes frites, viande grillée); les produits d'hygiène personnelle (parfum, lotion, pâte à dents, brosses à dents); les grains (riz, pois rouges, pois verts, maïs), épices (cannelle, clous de girofle, feuilles de laurier); du cheptel vivant (poules, coqs, poisson comme le tilapia); et des articles divers comme les potions botaniques et les feuilles de tabac.

Le marché appartient à la municipalité de Comendador, qui met aux enchères annuelles un contrat pour l'administration du marché et perçoit en retour des paiements mensuels 100,000 pesos (environ US\$ 2,600). L'administrateur actuel a gagné ce contrat depuis 7 années consécutives et a effectué un dépôt de garantie de 250,000 pesos (environ US\$ 6,500).⁷⁸ De tous les marchés frontaliers, celui de Comendador est le seul ayant été privatisé; ce modèle a permis l'extraction de frais beaucoup plus élevés aux usagers, particulièrement parmi les vendeuses et acheteuses haïtiennes fréquentant le marché.⁷⁹

Durant les visites d'observation effectuées au marché au cours du travail de terrain, nous avons

⁷⁸ Entrevue avec l'administrateur du marché, 26 mai 2011.

⁷⁹ Visites d'observation réalisées les 20 et 27 mai 2011 pour cette étude; observations confirmées par Murray 2010:7.



Les commerçants haïtiens au marché de Comendador travaillent dans des conditions variées, selon leur statut économique, et se voient forcés de payer des frais plus élevés que dans tout autre marché frontalier de la République Dominicaine. Photo: Allison J. Petrozziello

pu relever que les vendeurs y travaillent dans des conditions variant grandement, selon leur statut économique. Certains exposent leurs produits à même le sol, tandis que d'autres utilisent des dessus de tables; certains sont exposés directement au soleil, et d'autres trouvent refuge sous des bâches. Chaque commerçant paie une taxe allant de 50 pesos (US\$ 1.30) à 500 pesos (US\$ 13.00) par jour, dépendamment de la quantité des marchandises qu'il ou elle offre en vente. En termes de division territoriale, il semblerait qu'il existe des points de vente "privilegiés", comme par exemple, la zone placée à l'ombre d'un arbre particulièrement grand, où la majorité des commerçants sont des hommes Dominicains qui vendent des légumes. Dans le reste du marché, la majorité des vendeurs sont des femmes Haïtiennes, avec des hommes tant Dominicains qu'Haïtiens dispersés parmi elles. Comme la majorité des commerçants sont des femmes Haïtiennes, ce qui détermine qui vend où semble davantage provenir de leur statut économique et du type de produits offerts.

En termes du rôle joué par le genre des commerçants et commerçantes, nous avons pu observer une division du travail se faisant autour des lignes de produits mis en vente. Les femmes, tant Haïtiennes que Dominicaines, ont tendance à vendre des vêtements, des chaussures des produits alimentaires, des épices, des produits d'hygiène personnels, et des sacs à main usagés,

entre autres. Certains hommes vendent des fruits et légumes, mais seuls les hommes gèrent des étalages de CDs, de casquettes de baseball et de t-shirts, ainsi que des articles de quincaillerie (clous, machettes, etc.).

Tous les collecteurs de frais au sein du marché sont des hommes Dominicains d'un certain âge et stature physique, qui commencent à faire leurs tournées vers 9:30 ou 10:00 heures du matin. Ils se promènent en compagnie d'adjoints, avec des sacs dans lesquels ils jettent les marchandises saisies auprès des commerçants qui ne peuvent pas payer les frais exigés. Les soldats Dominicains du CESFRONT et d'autres corps militaires sont généralement jeunes. Tous les chauffeurs de moto taxi et d'autobus sont des hommes, la plupart Dominicains.

En général, le marché est un environnement des plus turbulents. Nous avons pu observer de nombreuses disputes, des gens se poussant et se bousculant, des accidents de brouettes, et des cas d'harassement sexuels. De nombreux hommes essaient de circuler à motocyclette, en poussant des brouettes ou des chariots de bois à travers les étroits couloirs existant au sein du marché, bousculant et parfois renversant les gens sur leur passage. Le chaos général qui s'ensuit provient d'une part de la nature informelle du marché, qui a grandi de manière spontanée, sans planification ou réglementation légale en vue de justifier son existence. Les marchés frontaliers ne sont pas prohibés ou illégaux, surtout que les autorités Dominicaines tant civiles que militaires y participent; ils souffrent simplement d'une absence de cadre légal.⁸⁰

Peu après notre travail de terrain, en août 2011, le Président et l'Assemblée Nationale de la République Dominicaine approuvèrent la première législation cherchant à mettre de l'ordre dans les marchés frontaliers. La Loi 216-11 comporte des provisions qui stipulent où ces marchés peuvent être organisés, qui peut y vendre, et le genre de permis qui leur est requis. Etant donné le fait que cette loi n'a pas encore commencé à être appliquée sur le terrain, il reste à voir s'il s'agira là d'un développement positif ou négatif.⁸¹

6.4.2. Violence Commise par les Percepteurs de Frais du Marché, contre les Vendeuses Haïtiennes

De manière générale, selon les remarques partagées tant par les commerçantes que par les autorités locales, la situation au sein du marché s'est nettement améliorée suite à de nombreuses tentatives d'y instaurer un minimum d'ordre. Par exemple, l'administrateur souligne qu'il a recruté un superviseur responsable des percepteurs de frais, et qu'il a mis sur pied un système par lequel un vendeur se voit remettre un reçu indiquant la quantité des marchandises qui ont été saisies dans les cas d'impossibilité de paiement. Cependant les marchandes Haïtiennes inter-

⁸⁰ Murray 2010: 5

⁸¹ Selon le chercheur et expert sur les marchés frontaliers, Haroldo Dilla, cette nouvelle loi constitue «une réglementation médiocre et obstructionniste, qui ne fut même pas soumise à l'attention des maires qui ont les plus grands de ces marchés dans leurs juridictions» («*La Ley 216-11 de mercados fronterizos: una tarea para FEDOMU*» ; voir 7dias.com.do, 22 Septembre 2011, notre traduction).

rogées soulignent qu'il existe encore de nombreux cas de violence perpétrés par les collecteurs de frais - tant verbale, physique que sexuelle- ainsi que divers autres cas d'abus et d'extorsion commis contre elles.

Plusieurs des conflits semblent surgir lorsque les percepteurs effectuent leurs rondes, afin de collecter les frais des marchandes. Si celles-ci n'ont pas effectué suffisamment de ventes, elles disent aux collecteurs qu'elles ne peuvent pas le payer; il saisit alors certaines des marchandises, selon la valeur estimée du montant dû. En principe, la commerçante peut récupérer ces marchandises plus tard, une fois qu'elle aura payée, mais il n'est pas clair si ceci est effectivement le cas. Les vendeuses se plaignent du fait qu'elles ne reçoivent pas toujours les reçus mentionnés par l'administrateur du marché, et qu'elles ne récupèrent pas non plus la totalité des marchandises confisquées. Elles se plaignent du fait que les collecteurs gardent pour eux les marchandises de meilleure qualité, ou encore qu'ils ne leur remettent qu'un des souliers d'une paire confisquée, par exemple, entraînant par là une perte nette pour la vendeuse.

Chantal raconte que les percepteurs se moquent des marchandes: "*Quand ils viennent collecter, parfois vous n'avez encore rien vendu et vous n'avez pas assez d'argent pour les payer; ils trouvent ça drôle, et ils commencent à manger vos fritailles* (que vous offrez en vente)." L'insulte la plus courante qu'ils lancent est "*maldita haitiana del diablo*" (littéralement "Maudite femme haïtienne du diable") – une phrase que toutes les marchandes admettent ressentir comme profondément insultante et dégradante.

Les abus commis par les percepteurs de frais sont également physiques, et vont des bousculades aux bastonnades, lors des saisies de marchandises. Magdalena, une immigrante qui vit à Comendador depuis 13 ans, explique comment ça se passe:

Parfois, ils les frappent même; par exemple si elles (les marchandes) n'ont rien vendu et qu'ils arrivent pour collecter, elles leur demandent: "Allez faire une autre ronde et revenez plus tard", alors ils la frappent et saisissent la marchandise. Par exemple, si elle n'a pas assez pour payer les 200 ou 300 pesos, Ils saisissent des marchandises valant plus de 1000 pesos et les fourrent dans leurs sacs. C'est de la violence. Je l'ai souvent vu de mes propres yeux.

Maliya, qui travaille au marché depuis 20 ans, a eu l'expérience de ce genre d'attaque de la part d'un collecteur de frais bien connu parmi les marchandes. Elle raconte que cet homme l'a frappée quand elle était enceinte de sa fille, maintenant âgée de deux ans: "*J'étais sur le point d'accoucher, il me restait 15 jours (de grossesse) et il a lancé quelque chose sur moi et a commencé à me frapper.*" Néanmoins, elle considère l'administrateur du marché comme "*une bonne personne, qui se comporte bien avec les gens; mais les autres, eux ils maltraitent les Haïtiens, leur donnent des gifles et des coups de poings, et vous ne pouvez rien dire.*"

Ce même assaillant jouit d'une réputation féroce auprès des marchandes qui participèrent à nos entrevues et groupes de focus, particulièrement à cause des actes violence sexuelle (harcèlement sexuel et viol) qu'il aurait commis contre de nombreuses femmes. Merina, qui habite à Galindo, l'appelle un *delenkan* (un terme Haïtien en Créole, désignant quelqu'un qui ne respecte pas la loi), et elle ajoute: "*les femmes subissent vraiment beaucoup à cause de lui. Il vous*

charge de l'argent et si vous n'en avez pas, il confisque votre marchandise. Ensuite, il essaie de caresser le derrière des femmes au marché – toutes ces choses que les hommes essaient de faire.” Au cours du premier groupe de focus, Darline démontra avec ses mains comment il l'avait caressée, pendant que les autres participantes approuvaient de la tête, indiquant par là qu'elles aussi avaient subies des expériences semblables ou étaient au courant du fait. Lors du second groupe de focus, Yousy avoua qu'il lui avait fait la même chose, mais qu'elle n'avait rien dit parce qu'il avait le pouvoir de lui extorquer encore plus d'argent si elle déposait plainte: *“Oui, il m'a touché le derrière, et il a pincé mes seins. Si vous ne le laissez pas vous toucher, il vous fait payer encore plus pour ce que vous avez en vente. Si vous ne payez pas, il confisque la plupart des marchandises que vous avez.”* D'autres femmes racontent que ce percepteur de frais spécifique a l'habitude d'offrir aux commerçantes haïtiennes de les transporter sur sa moto, et ensuite de les amener de force dans les broussailles pour les violer. Cette tactique fut confirmée par l'une des membres de l'équipe de recherche tandis qu'elle effectuait ses observations dans le marché; il s'approcha d'elle et commença à la harceler, lui demandant si il ne lui avait pas offert un passage à moto la ville, et lui demandant s'il pouvait lui rendre visite chez elle plus tard en soirée.

Durant le travail de terrain, nous avons interrogé tant le maire que l'administrateur du marché au sujet du comportement de ce percepteur. Les deux avouèrent être au courant de certains de ses abus, mais que le problème était maintenant largement résolu, depuis le recrutement d'un superviseur pouvant observer son comportement; de son côté le maire ajouta que d'autres mesures pourraient être prises afin de contrôler ses actes.

6.4.3. Violence Physique et Verbale de la part d'autres Commerçants et de la part des Clients

En général, les interactions entre marchandes et clients, et entre les commerçantes elles-mêmes, sont caractérisées par un certain respect mutuel, qui peut être observé dans les régions où la coexistence entre cultures différentes est un fait historique.⁸² Néanmoins, les femmes interrogées dans le cadre de cette étude rapportent qu'il y a des épisodes de violence sporadique qui surgissent au sein de ces populations.

Au cours d'un groupe de focus, une marchande Haïtienne partagea une expérience au cours de laquelle elle eut à subir de la violence physique aux mains d'une vendeuse Dominicaine au marché: *“Il y avait une femme, là qui ne voulait pas que j'ouvre mon stand au marché. Quand elle constata que j'étais en train de vendre, les chefs (autorités) sont arrivés et ont dit à tous les Haïtiens de ramasser leurs affaires et de déguerpir. Elle est alors venue près de moi et m'a giflée. Si on était en Haïti, elle n'aurait pas été capable d'agir ainsi.”*

Parfois, certains clients – tant Haïtiens que Dominicains – font usage de violence verbale à l'encontre des marchandes Haïtiennes. Bibine, qui vend des cubes de bouillon, des allumettes et de l'ail, fait part ainsi de son expérience:

⁸² Dilla Alfonso et al 2010

Au marché, parfois même les Haïtiens vous agressent ou vous insultent. Quand ils viennent pour acheter et que vous leur dites le prix, par exemple vous dites qu'une boîte d'allumettes coûte 15 pesos, ils vous offrent 10 pesos et si vous refusez, ils répliquent 'Pour qui tu te prends? qu'est ce que tu crois que tu es en train de vendre pour agir ainsi? je ne vois pas ce que ta marchandise a de spécial' et les Dominicains te jettent à la figure 'maldita haitiana del diablo'.

Maliya, la doyenne de toutes les marchandes interrogées, avec 20 ans d'expérience au marché, a elle aussi souvent été insultée ainsi: *"Ca arrive tout le temps; pas juste à moi, mais à tous les Haïtiens. Quelque soit la discussion, ils viennent sur vous et vous giflent. (Ils disent), 'maldito haitiano del diablo, ferme ta bouche'. Je n'aime pas de telles paroles. Ça me fait me sentir mal."* Elle ajoute que de telles altercations deviennent parfois violentes, comme dans le cas d'un client Dominicain qui la menaça d'un couteau quand elle refusa de reprendre une marchandise qu'il avait acheté plus tôt. Selon elle:

Si vous refusez de vous plier à ce qu'ils demandent, ils sortent un couteau et vous menacent. Je me souviens d'un homme Dominicain qui m'avait acheté un animal en peluche et était parti ensuite. J'ai pris mon argent et j'ai été acheter des sandales pour ma fille. Je n'ai pas réalisé (ce qui allait arriver); et plus tard il est revenu et a exigé d'être remboursé. Il a dit qu'il ne voulait plus de sa marchandise et voulait la remettre. Je lui ai dit que j'avais déjà dépensé l'argent: d'attendre plus tard et que je lui remettrais l'argent plus tard.' Il est parti au kiosque de loterie près de chez lui prendre un couteau, pour revenir me tuer. Un soldat Dominicain qui était là lui a dit "Non, tu ne peux pas faire quelque chose comme ça' et c'est comme ça qu'il n'a pas pu me tuer".

Maliya fut capable de se défendre grâce aux bonnes relations qu'elle entretient avec certaines des autorités Dominicaines qui circulent au sein du marché. D'autres commerçantes choisissent de se rendre à l'entreprise de l'administrateur du marché, à partir duquel il résout de manière paternaliste les divers conflits portés à son attention (selon Maliya, quand elle fut attaquée par le collecteur de frais, l'administrateur du marché avertit son employé: 'Fais attention avec Maliya, si il y a un problème quelconque, viens me le dire'). Quoiqu'il en soit, le système actuel de résolution des conflits est des plus informels, et est caractérisé "par des amitailles⁸³" et la partialité démontrée en faveur de ceux ayant davantage de pouvoir. Il est ainsi peu probable qu'une marchande ayant moins d'expérience au marché, se sentant injustement ciblée par les percepteurs de frais, et ayant peur des autorités militaires, ferait confiance à l'administrateur du marché, aux militaires, ou au Procureur Public en vue de résoudre un problème quelconque. Dans les mots d'une des marchandes participant à l'un des groupes de focus, *"Ceux qui gagnent sont ceux qui gagnent; parce qu'à leurs yeux une coquerelle n'aura jamais raison face à une poule."*

⁸³ Sur la base de rapports d'amitié

6.4.4. “Extorsion” au sein du Marché: des Frais Supérieurs pour les Commerçants Haïtiens par rapport aux Commerçants Dominicains

La plainte la plus fréquente émanant des marchandes Haïtiennes, mis à part la pratique de confiscation de leurs marchandises, a trait aux frais de perception élevés et arbitraires qu’elles subissent au marché de Comendador en particulier. Tel que mentionné plus haut, de tous les marchés frontaliers, celui de Comendador est le seul ayant été privatisé; ce modèle de gestion crée les conditions et est à la source des intérêts faisant que les percepteurs chargent des frais exorbitants aux commerçants qui y travaillent, et surtout des marchandes Haïtiennes.

De par cet arrangement, l’administrateur du marché gère celui-ci comme s’il s’agissait d’une entreprise privée, avec l’objectif d’en retirer le maximum possible de bénéfices durant les douze mois de son contrat,⁸⁴ jusqu’à la prochaine mise aux enchères municipale. Selon les informations qu’il voulut bien partager avec nous durant son entrevue, les marchands itinérants doivent faire face à des frais de 50 pesos, des commerçants stables sont chargés entre 100 pesos pour une table “normal” et jusqu’à un maximum de 200 pesos (et plus durant la saison de pointe autour des vacances de Noël), le tout dépendant de l’espace physique occupé de fait par le vendeur pour étaler sa marchandise.⁸⁵ Cette information diffère de celles obtenues par le biais d’autres sources consultées dans le cadre de cette enquête, qui semblent indiquer que les frais perçus auprès des marchandes haïtiennes peuvent aller jusqu’à 300 ou 500 pesos par jour, et dans les cas les plus extrêmes, jusqu’à 1000 pesos par étalage les jours de marché.⁸⁶

Benita, par exemple, est une marchande itinérante de sous-vêtements et de sandales en plastique, qui explique qu’elle doit payer le double des frais signalés par l’administrateur du marché: “*Je paie 100 pesos pour la carte, pour pouvoir me promener à travers le marché*



Les commerçants haïtiens les plus humbles au sein du marché de Comendador vendent leurs marchandises en déambulant, ou en s’accroupissant sur le trottoir ensoleillé. Photo: Hillary Petrozziello

⁸⁴ Murray 2010: 6

⁸⁵ Entrevue avec l’administrateur du marché, 26 Mai 2011.

⁸⁶ Cette dernière somme est rapportée par Murray (2010: 6), et est confirmée par certaines des commerçantes interrogées, ainsi que par les représentantes du GARR qui furent interrogées le 26 Mai 2011.

et vendre; mais si vous vous asseyez, on ne vous donne pas de carte, mais on vous fait payer selon la valeur de la marchandise. Celles qui ont beaucoup (de marchandises) paient 1000, 500 pesos, ça dépend de ce qu'elles ont.” Merina pour sa part donne un exemple d'un cas additionnel d'abus subis aux mains du même percepteur décrit plus haut: *“Il y avait une pauvre femme qui vendait des sous-vêtements; elle en avait tellement peu qu'elle ne pouvait que juste se tirer d'affaires, et malgré ça il lui fit payer 300 pesos.”*

Afin d'avoir une petite idée de l'ordre de grandeur des frais excessifs ainsi perçus, il est possible de prendre comme référence les autres marchés frontaliers, tel que décrits par Murray dans son profil des sources conflit dans la région frontalière.⁸⁷ A Pedernales, les commerçants – tant Dominicains qu'Haïtiens – paient une redevance fixe de 10 pesos par jour par étalage, quelque soit la nature ou la quantité des marchandises mises en vente. A Dajabón, les commerçants Dominicains et Haïtiens paient, selon la même étude, 20 pesos par mètre carré d'étalage. A Comendador, les vendeurs Dominicains se voient chargés environ 50 pesos, ou légèrement plus selon l'espace occupé, comparativement aux sommes de 200, 500 ou de 1000 pesos qui sont exigées des commerçantes Haïtiennes.

Il est clair que de tels frais exorbitants ne sont appliqués qu'aux commerçantes Haïtiennes, car aucun vendeur Dominicain n'accepterait sans mot dire pareille degré d'extorsion. Au cours de son entrevue, l'administrateur confirma d'ailleurs cette pratique:

Maintenant, les Dominicains sentent qu'ils ont tous les droits au monde de dire que ce marché leur appartient (suite à l'épidémie de choléra durant laquelle les commerçants Haïtiens furent ségrégués des Dominicains). Oye! donc vous pouvez voir comment c'est compliqué... C'est plus difficile de charger des frais aux Dominicains, ils ne se calment que lorsque nous intervenons. Ils sont prêts à dévorer tout vivant les percepteurs; ils les menacent même avec des couteaux. C'est pour ça que les Dominicains paient moins. C'est une réalité, parce que nous ne pouvons pas vivre avec des conflits permanents.

C'est ainsi qu'en conséquence, pour éviter des problèmes, et aussi pour éviter des conséquences politiques potentiellement négatives pour le maire, l'administrateur préfère limiter l'extraction de ses bénéfices aux commerçants d'origine Haïtienne, dont 90% sont des femmes.⁸⁸

Cette extorsion, lorsqu'ajoutée aux «frais de passage» exigés par les soldats en fonction aux divers points de contrôle le long de la route conduisant à la ville, rend leur activité commerciale beaucoup moins profitable pour les femmes Haïtiennes qui cherchent à gagner leur vie au marché, et amène plusieurs d'entre elles à éventuellement abandonner leur étalage au marché, et à se trouver des activités plus rémunératrices. Chantal est l'une de ces femmes s'étant retrouvé dans cette situation:

⁸⁷ Murray 2010: 6

⁸⁸ Murray 2010: 7

Si un jour tu mets un demi-gallon d'huile sur ta table, ils te chargent 50 pesos. Si tu place des cubes de bouillon Maggie que tu vends pour 60 ou 65 pesos, tu dois payer 50 pesos pour avoir le droit de les mettre sur la table. Le jour suivant, si tu dépose quelque chose d'autre sur la table, on te demande jusqu'à 100 pesos. Et ça continue comme ça jusqu'à ce que ton argent disparaisse de tes mains.

Ces conclusions coïncident avec celles faites par Murray, qui interrogea de nombreux Haïtiens qui ne viennent plus vendre dans les marchés frontaliers Dominicains, à cause des pertes économiques qu'ils ont subies de par cette extorsion ainsi qu'à cause des humiliations personnelles ressenties de par la manière avec laquelle ils furent traités en traversant la frontière, ou au sein même de ces marchés.⁸⁹ Les autres motifs justifiant leur décision de ne plus retourner dans ces marchés incluent les risques d'être attaqués, volés, et violés, auxquels plusieurs des commerçants et commerçantes d'origine Haïtienne ont du faire face lors de leurs passages de la frontière.

6.5. Violence dans le Travail Domestique

Le travail domestique représente un secteur proéminent d'insertion sur le marché du travail pour les immigrantes, que ce soit à Elías Piña, dans la République Dominicaine en générale ou à travers le monde. Ce n'est pas une coïncidence que les immigrantes puissent facilement trouver du travail au sein de résidences privées: il s'agit d'un secteur hautement féminisé, puisque le travail domestique est encore considéré comme «un travail de femmes», et qu'il soit faiblement régulé, puisqu'il a lieu au sein de l'intimité des foyers. L'absence de valeur sociale allouée à ce type de travail, la sphère privée où il se déroule, et son caractère informel, créent des conditions propices pour tout un ensemble de violations du code du travail et diverses formes d'abus.⁹⁰

Selon l'Organisation Internationale du Travail, les conditions de travail des travailleuses domestiques varient énormément, allant d'un statut équivalant à celui de «membre de la famille» à des conditions s'apparentant à l'esclavage ou au travail forcé:

Généralement, la journée de travail du personnel de services domestiques est longue et souvent même excessive (15 ou 16 heures par jour en moyenne), sans jours de repos ou compensation pour les heures supplémentaires effectuées; leur salaire tend vers le plus bas possible et elles ne bénéficient que peu de couverture sociale, en termes d'assurance médicale, par exemple. Elles sont également soumises à diverses formes d'harcèlement sexuel et physique, à des actes de violence et à d'autres abus, et dans certains cas on leur interdit physiquement ou légalement de sortir de la résidence de leur employeur, par le biais de menaces ou d'actes de violence, ou par la subtilisation du salaire gagné ou des papiers d'identité.⁹¹

⁸⁹ Murray 2010: 8

⁹⁰ Petrozziello 2012

⁹¹ OIT 2004: 68 (notre traduction)

Même dans les cas où la travailleuse domestique est accueillie comme «un autre membre de la famille», l'informalité et les relations pseudo-affectives, particulièrement avec la maîtresse de maison, peuvent inhiber l'employée et l'empêcher de réclamer ses droits selon le code du travail, ou de dénoncer un abus quelconque dont elle se sentirait victime. Dans le cas des travailleuses domestiques Haïtiennes, le peu de visibilité de leur travail, ajouté à leur statut migratoire, aux différences linguistiques, et aux divers préjugés qu'elles subissent, les rendent particulièrement vulnérables dans le cadre de leur travail. (Wooding et Sangro 2008).

A Elías Piña, le travail domestique représente une des principales options sur le marché du travail, qui s'offre aux immigrantes, et surtout aux jeunes femmes. Selon les explications offertes par le Procureur Public de la province:

Dans le secteur du service domestique, les coûts ont augmenté de manière sensible. Maintenant, Une Dominicaine ne travaillera pas facilement pour 4000 ou 5000 pesos (par mois). Au contraire, une personne en transit, ou qui est ici illégalement, tend à être vulnérable en termes de ses exigences en tant qu'employée. C'est pourquoi beaucoup de gens préfèrent avoir recours à la force de travail des immigrants illégaux, parce qu'ils savent, par exemple, qu'une immigrante illégale n'exigera pas de recevoir les bénéfices auxquels elle a droit.⁹²

Il s'ensuit que l'extra-légalité, tant du travail domestique comme secteur, que de l'employée individuelle elle-même, créent les conditions dans lesquelles les immigrantes risquent d'être victimes de multiples formes d'abus. Il n'est donc guère surprenant que les travailleuses domestique interrogées dans le cadre de cette étude, tout comme leurs collègues ailleurs de par le monde, font état de diverses formes d'abus, comme les révocations injustifiées, la confiscation de leur salaire, des taux de rémunération sensiblement inférieurs au salaire minimum légal, des journées de travail prolongées, des accusations de vols, et surtout, la violence sexuelle.

Chantal travaillait dans une résidence privée, mais elle du s'absenter pendant quelques jours afin d'accompagner sa sœur à l'hôpital. Elle offrit de travailler des jours supplémentaires pour remplacer ces jours de travail perdus, afin de compléter son mois et de pouvoir toucher les 2000 pesos qu'on lui devait normalement; mais ses employeurs refusèrent de la payer et elle se vu forcée d'abandonner son travail. Elle dit qu'elle ne put rien faire pour récupérer la somme qu'on lui devait *“parce qu'il (l'homme chef de la maison) est un avocat qui travaille au tribunal. Je ne pouvais pas déposer plainte, parce qu'il est une autorité, et aller le dénoncer serait une perte de temps.”*

Bibine, qui travaille de manière alternative soit comme commerçante au marché ou comme travailleuse domestique, eut une expérience semblable, au cours de laquelle son employeur refusa de la payer pour le travail accompli:

Quand la situation est mauvaise au marché, je lave le linge pour différentes familles, Parfois, quand je suis là, la maîtresse (señora) me dit de faire ceci ou de faire cela; elle vous dit cinq

⁹² Entrevue avec le Procureur Public d'Elías Piña, 18 Mai 2011.

fois par jour quoi faire, parce que vous travaillez là. Parfois, cette personne va à la capitale, et y reste pendant quelques jours; quand elle revint, elle ne veut pas vous payer pour les jours de travail durant lesquels elle était absente: mais c'est elle-même qui vous avait dit qu'elle serait absente. Ça m'est déjà arrivé dans un de mes travaux; j'ai dit, 'Mais si j'avais de l'argent, je ne serais pas là en train de travailler chez vous' et j'ai quitté cet emploi et je suis retournée vendre au marché.

Bibine ne porta pas plainte pour violation du code du travail non plus, parce que selon elle, “Je suis Haïtienne et elle est Dominicaine.” Ce type d'énoncé illustre clairement le fait que, tout comme en ce qui concerne les résultats d'une autre recherche sur la présence des femmes Haïtiennes dans le secteur du travail domestique dans la République Dominicaine (Wooding et Sangro 2008), elle ne maîtrise que peu, la nature de ses droits en tant que travailleuse.

Les niveaux de rémunération offerts aux travailleuses domestiques ayant participé à cette enquête, varient mensuellement entre 500 pesos (US\$ 13) pour une domestique résidant sur place jusqu'à 2,000 pesos (US\$ 52); la moyenne salariale se situe autour de 1,500 pesos par mois (US\$ 39). Celles qui sont les plus vulnérables à être exploitées au travail semblent être les femmes récemment immigrées, qui n'ont pas encore eu la possibilité de se développer un réseau social, et qui ne connaissent pas le marché du travail ici ou ne connaissent pas les droits légaux qui pourraient les protéger dans leur nouveau pays. Micheline, par exemple, est une jeune fille de 16 ans qui est arrivée en République Dominicaine il y a seulement deux mois, et dont la famille a tout perdu lors du tremblement de terre. Elle ne croit pas que le travail domestique représente une bonne option, à cause des abus subis et à cause du bas salaire offert: “Je travaillais dans une maison ici, et il y avait une femme qui abusait de moi. Je n'ai jamais dit ça à la señora de la maison, et j'ai préférée quitter le travail. Ici, ce qu'on vous offre, ce sont de petits travaux pour 500 pesos et quand vous habitez sur place vous devez laver le plancher, laver le linge, tout faire. Je crois que ça vaut plus que 500 pesos.” Mirlande, la femme qui décida d'immigrer afin de fuir 30 ans de violence subie aux mains de son ex-mari, se plaint aussi des longues heures de travail et du bas salaire: “Je commence à 7 heures du matin, et je finis à 6 heures du soir. On ne me paie presque rien, mais je ne peux pas rester assise à ne rien faire. On me paie 1,500 pesos – ce n'est pas de l'argent, ça.”

La cousine de Marielyne avait trouvé son travail dans la résidence d'une maîtresse de maison d'origine Haïtienne, son employeur l'a accusée d'avoir volé un peu d'argent et elle du quitter cet emploi. Selon ses dires:

Elle a perdu 250 pesos et une jupe, et elle dit que j'étais la responsable, mais je n'allais jamais dans sa chambre pour nettoyer. Je mettais de l'ordre seulement dans la chambre des enfants. C'est elle et son mari qui savent ce qui se passe avec l'argent de la maison. C'est pour ça que j'ai quitté le travail il y a cinq jours. Je travaillais là depuis 8 jours et elle m'a donné 200 pesos, mais ces 200 pesos ont ensuite disparus. Elle les a probablement repris, parce que je les avais mis dans ma poche et quand je suis arrivée au marché ils n'y étaient plus. Cet argent n'est pas tombé de ma poche; elle a du le faire disparaître pour le reprendre (par le biais de la magie)... Aujourd'hui je peux être en train de travailler chez quelqu'un, mais demain je serais peut être chez moi. Je ne vais pas passer ma vie à me faire crier dessus.

Le type de violence le plus fréquent rapporté par les travailleuses domestiques de cette étude a trait à la violence sexuelle, y compris le harcèlement sexuel, des offres monétaires en échange de relations sexuelles, et des cas de viols, généralement pas l'employeur masculin ou par un autre homme membre de la famille.

Jorelyne est une travailleuse domestique de 16 ans, qui gagne 1,000 pesos par mois. Elle raconte que quand elle est arrivée au pays l'année dernière (en tant que déplacée suite au tremblement de terre) elle a tout de suite trouvé à travailler dans une résidence privée. Elle y a connu certaines difficultés, parce qu'elle ne parlait pas l'espagnol et une autre femme devait traduire pour elle; et peu de temps après, son employeur la révoqua sans raisons. Quand elle se trouva un autre emploi, en tant que domestique vivant à résidence, elle dut aussi quitter cet emploi parce que quand la maîtresse de maison sortait travailler, son mari commençait à la harceler sexuellement. Elle partage comme suit son expérience:

Il n'arrêtait pas de me dire qu'il était amoureux de moi, et il me touchait les hanches, le derrière, les seins. Il me disait que j'avais un gros derrière et il m'offrait de l'argent pour coucher avec lui. Je lui ai dit que sa femme me tuerait si je faisais quelque chose comme ça, et à la fin il m'a dit de partir et j'ai quitté cet emploi. Je n'ai rien dit à sa femme, parce qu'elle est Dominicaine et je ne lui faisais pas assez confiance pour tout lui avouer: j'avais peur qu'elle ne me frappe et qu'elle croit que j'avais accepté les avances de son mari. Ça faisait 4 jours que je travaillais là. Si ça avait été le premier jour j'aurais tout dit, mais si je le lui aurais dit, elle aurait pu être pensée que quand elle allait travailler je couchais avec son mari. C'est pour ça que je n'ai rien dit. J'ai tout gardé dans mon cœur et quand elle est arrivée je lui ai dit que j'avais décidé de partir et elle m'a donné 100 pesos pour mes 4 jours de travail.

Jorelyne ajoute que ce genre de situation survient souvent aux jeunes travailleuses domestiques, et elle conseille à ses jeunes collègues d'abandonner l'emploi le jour même si pareils incidents leur arrivent

Atalie est une autre jeune femme qui a suffisamment confiance en elle et avait assez de connaissance du milieu pour rejeter les avances sexuelles du mari de la femme qui l'avait engagé, même si ça lui avait coûté son emploi: *“Je travaillais dans une maison et j'ai du partir, parce que le mari m'offrait de l'argent pour coucher avec lui. Il m'a dit qu'il me donnerait 500 pesos. J'ai dit à la sœur de sa femme que je renonçais au travail, et j'ai été me trouver un autre emploi.”*

Quelque chose de semblable est arrivé à une amie de Cassandra qui *“travaillait dans la maison d'un homme Dominicain; il a abusé d'elle et à la fin l'a révoqué. Cette fille est tombée enceinte et il refuse de payer une allocation pour l'enfant.”*

Cette vulnérabilité à la violence sexuelle découle de relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes, entre employeurs et employées, entre Dominicains et Haïtiens, entre classes moyennes et pauvres, etc. Selon Quiroga *et al*, pareilles inégalités, *“combinant des conditions de classes sociales, de genre, d'âge, de migration, et la faiblesse d'une protection étatique adéquate, place les travailleuses domestiques dans des conditions d'exploitation économique majeures, et de grande vulnérabilité face à la violence sexuelle: leurs corps sont utilisés en tant que source de main exploi-*

table et en tant que source de plaisir masculin”.⁹³ Venant aggraver cette perception, est le mythe relatif à la sexualité des femmes Haïtiennes, le *cocomordan*,⁹⁴ qui avance qu’elles sont capables d’initier de fortes contractions vaginales, source de plaisirs intenses pour le sexe masculin. Le fétichisme démontré par certains agresseurs Dominicains pour les femmes de descendance africaine qui travaillent dans leurs résidences, les transformant en objets sexuels, lorsque rajouté aux relations de pouvoir inégalitaires mentionnées plus haut, finit par créer des situations au sein desquelles la violence sexuelle est sans doute plus fréquente que celle rapporté dans quelques soient les statistiques disponibles.

6.6. Le trafic illicite des immigrantes et la Traite de Femmes

Elías Piña est un point de transit important à travers lequel de nombreux immigrants sont introduits en trafic illicite en République Dominicaine, en route vers la capitale de Santo Domingo. Divers acteurs sont impliqués dans ces activités de contrebande, allant des *buscones* (passeurs) aux chauffeurs d’autobus et de moto- taxi, et y compris jusqu’à d’autres immigrants ou même au fils d’un officiel Dominicain local, certains d’entre eux agissant avec de meilleures intentions que d’autres. Le rêve de tant de femmes et jeunes filles immigrantes de réussir à arriver à Santo Domingo représente ce que nous avons qualifié dans cette étude de “*sueño capitalaño*” ou de “rêve de la capitale.” Dans l’espoir de voir ce rêve s’accomplir, elles font confiance à des individus impliqués dans la contrebande illégale de biens et le trafic illicite des migrants, ce qui les met éventuellement à risque de diverses formes de violence, et/ou de devenir des victimes de la traite.

Avant de présenter les conclusions de notre recherche, il est sans doute important de souligner les différences reconnues entre le trafic illicite des migrants et la traite. Selon l’article 1 de la Loi 137-03, le trafic illicite des migrants est définie comme “*la facilitation de l’entrée, de la sortie, du transit, ou du passage illégal d’individus tant à l’intérieur du pays que vers l’étranger, en l’absence des exigences légales, en vue d’obtenir, directement ou indirectement, des gains financiers ou toutes autres formes d’avantages*” (notre traduction). Quoique le trafic illicite des migrants soit un crime sérieux, celui-ci est commis avec le consentement de la personne étant passée en trafic illicite, et se termine avec son arrivée au point de ultime de destination. Néanmoins, cette forme de trafic illicite humain peut faciliter divers cas de violation des droits humains des immigrantes concernées. Entre autres, elle peut évoluer en traite, dans lequel des actes criminels sont commis tels que “*la confiscation de l’identité légale, la confiscation des documents, la contrainte et l’emprisonnement physique, des violations des droits relatifs au code du travail, le travail forcé, l’exploitation sexuelle sous contrainte, l’harcèlement sexuel, le kidnapping, la torture, la vente d’êtres humains, et le meurtre.*”⁹⁵ Selon le Programme Mondial contre la Traite des Êtres Humains, qui relève de l’Office des Nations Unies de Lutte contre la Drogue et le Crime

⁹³ Quiroga et al 2009: 87, notre traduction.

⁹⁴ L’origine de ce terme provient du Créole Haïtien et signifie littéralement «le vagin qui mord.»

⁹⁵ Quiroga et al 2009: 146 (notre traduction)

(UNODC), les survivantes de traite n'ont jamais donné leur consentement, ou si elles l'ont fait à l'origine, pareil accord perd sa validité suite aux actes de coercition, de déception, ou d'abus subis aux mains des trafiquants.⁹⁶

6.6.1. “Sueño Capitaleño” ou Le Rêve d'Aller à la Capitale

Une forte proportion des femmes interrogées dans le cadre de cette étude mentionnèrent que lorsqu'elles se dirigèrent vers Elías Piña à l'origine, on leur avait promis qu'on les amènerait éventuellement jusqu'à la capitale. D'autres continuent de rêver à diverses manières d'y arriver un jour, et sont prêtes à assumer des risques importants dans ce sens. Durant notre travail de terrain, nous apprîmes ainsi que Cassandra, une travailleuse domestique de 18 ans qui était arrivée à Elías Piña comme déplacée suite au tremblement de terre, avait planifiée de déménager vers la capitale dans le but d'y trouver du travail dans la maison de distants parents. Son oncle devait régler les détails relatifs à son transport et son emploi à Santo Domingo, mais ces plans échouèrent au dernier moment quand elle se vit obligée de retourner en Haïti pour prendre soin de ses frères et sœurs qui étaient tombés malade.

Marielyne, 19 ans, également une travailleuse domestique, explique qu'il y a des jeunes hommes qui prennent avantage de ce rêve dans leur stratégie de s'attacher l'objet de leur affection: *“Il y avait un garçon qui me courtoisait et il me dit qu'il m'amènerait à la capitale, et qu'une fois sur place il travaillerait et que je pourrais rester à la maison laver du linge.”*

Les jeunes filles interrogées rêvent aussi de se rendre à Santo Domingo pour y étudier et travailler. Adline, la jeune fille de 14 ans qui avait été accueillie par une famille Dominicaine, avoue qu'elle aimerait aller vivre à la capitale chez des parents de sa famille d'accueil. Elle explique que c'est ce qu'elle imagine pour son avenir, parce que la capitale *“est belle et tout le monde veut y vivre, parce que c'est une jolie ville.”* De manière semblable, Wilda, une autre jeune femme adoptée dans une famille Dominicaine, termine sa dernière année d'études secondaires et planifie déménager plus tard à la capitale pour ses études universitaires.

6.6.2. Trafic Illicite d'Haïtiens jusqu'à Santo Domingo

Le long du couloir Belladère-Comendador, il existe des réseaux composés de divers acteurs qui facilitent la contrebande illicite de biens et le trafic illicite de personnes. Les immigrantes sont fréquemment en contact avec ces agents, surtout lorsqu'elles cherchent de l'aide afin de traverser la frontière

Par exemple Marielyne, originaire de La Kas au Plateau Central Haïtien, décida d'émigrer lorsqu'elle se sépara de son conjoint suite à ses infidélités. Selon elle, l'option la plus facile était de contracter les services d'un contrebandier de marchandises et de personnes:

⁹⁶ UNODC 2007: xv, résumé dans Wooding et al 2010.

J'ai payé 200 pesos à un homme qui fait des voyages tout le temps; il transporte de la marchandise des deux côtés de la frontière les jours de marché, les lundis et vendredi. Ils paient quelque chose au CESFRONT, environ 250 pesos à chaque point de contrôle, afin de pouvoir traverser. Quand c'était mon tour de venir ici, il amenait à peu près 20 personnes. Certains paient 100 pesos ou 200 pesos, ça dépend de la personne, parce qu'il amène aussi des gens à crédit et quand elles ont fini de vendre pour la journée, elles le paient.

Les arrangements deviennent plus compliqués lorsque la destination finale est la capitale. Selon l'un des informateurs clés de cette recherche, voici comment ça se passe:

Le passeur va à Belladère à l'arrêt d'autobus en direction de Port-au-Prince ou vers d'autres endroits stratégiques, près de l'hôpital de Belladère, qui est aussi l'endroit où se font les négociations. Une fois sur place ils finalisent les plans. De l'autre côté de la frontière Haïtienne se trouve l'aéroport. Ils s'assoient là et terminent les négociations, et souvent c'est là qu'on donne l'argent. Ça peut coûter 3000, 4000, 5000 pesos (US\$ 78-130)... ça dépend... Si vous avez la peau un peu plus claire et que vous pourriez passer pour un Dominicain, ils peuvent même vous amener au salon (de coiffure), mais ils vous chargent pour ça aussi. Ce sont des professionnels, très bien organisés. Ils concluent avec vous, passent avec vous derrière les points de contrôle de la Douane, et ensuite un chauffeur vous amène jusqu'à l'arrêt d'autobus, ou un peu plus loin; ils vous mettent dans un véhicule et vous partez.

Dans d'autres cas, les immigrants s'arrêtent pendant quelques jours dans des endroits clandestins, principalement des résidences privées, pendant qu'ils attendent les moyens de transport, ou pendant qu'ils se ramassent suffisamment d'argent pour continuer leur voyage. Durant le travail de terrain effectué pour cette enquête, on nous indiqua au moins deux maisons servant de point de transit: une résidence appartenant à un couple d'immigrés Haïtiens originaires de La Kas, qui vivaient à Comendador depuis 13 ans; et une seconde résidence appartenant au fils d'un officiel local Dominicain. Dans le premier cas, l'immigrante Haïtienne est une complice, responsable de la préparation des repas et de l'hébergement des voyageurs en transit, pendant que son mari se charge des arrangements avec les passeurs qui les amènent jusque là, puis des accords avec les chauffeurs qui les conduisent plus loin vers l'intérieur du pays. Durant l'entrevue, qui se déroula dans sa maison, elle décrivit ainsi le flot d'immigrants illégaux:

Vous voyez ces gens sur la galerie? Ce sont des gens qui se dirigent vers la capitale. Ils passent par ici et dorment ici. Ils voyagent pour essayer de gagner leur vie dans la capitale parce que la situation n'est pas bonne en Haïti. Ils viennent de Thomassique, Lascahobas, Port-au-Prince, Belladère – vous devez comprendre que parfois ils ne peuvent pas partir tout de suite et donc ils doivent dormir ici; plus tard, ils partent pour la capitale et vont travailler. Certaines des personnes qui sont passées par ici disent à d'autres qu'ils pourront dormir chez Untel, et qu'il les hébergera. Parfois ils prennent contact avec mon mari et lui disent qu'une personne arrivera tel jour, en provenance de tel endroit. Lorsque cette personne arrive, on lui donne à manger, on fait les arrangements pour l'amener à la capitale; s'il n'a pas assez d'argent, il rebrousse chemin jusqu'en Haïti. Quand la situation est difficile et qu'ils ne laissent presque personne traverser (la frontière ou les multiples points de contrôle militaires

le long de la route), ils restent ici plus longtemps, deux ou trois jours; par exemple maintenant qu'ils ne laissent pas beaucoup de gens traverser à cause du problème du choléra. Les jours de marché par exemple, il y a beaucoup de points de contrôle et il faut payer beaucoup d'argent... Les soldats pensent que ces gens se rendent au marché, mais s'ils sont avec des enfants, les soldats peuvent leur demander 100 pesos, parce que s'ils voient quelqu'un avec des enfants et une valise, ils soupçonnent que c'est quelqu'un qui essaie d'aller à la capitale, et donc ils leur chargent davantage d'argent. Il y en a qui y arrive, mais qui sont refoulés après. La maison a quatre chambres, mais elle vous protège du soleil; elle ne protège pas de la pluie parce que quand il pleut c'est comme une rivière en dedans. ... Ils donnent à mon mari sa petite part d'argent; mais parfois les gens qui passent sont des gens qu'on connaît, ce sont ses gens à lui. Parfois ils ne lui donnent que suffisamment d'argent pour couvrir les frais de nourriture, parce qu'ils auront encore beaucoup d'argent à dépenser le long de la route. Ça fait longtemps que mon mari fait ça, mais je lui ai déjà dit de ne pas se mêler de ce genre de choses... Ça fait longtemps que je vis ici et je ne veux pas de problèmes.

Certains chauffeurs d'autobus et autres individus gagnent leur vie en transportant des immigrants sans papiers vers la capitale, pour des sommes variant entre 3000-7000 pesos (US\$ 78-182) par passager. Les membres de l'équipe de recherche observèrent un tel transport clandestin par ces trafiquers lors d'un de nos voyages de Elías Piña vers la capitale, au cours duquel le chauffeur avoua sans ambages qu'il "*transportait un noir en arrière de son véhicule;*" le préposé à la collecte des frais descendait de l'autobus à chaque point de contrôle militaire, afin de «saluer chaleureusement» le soldat de garde, qui attendait la paume ouverte, et laissait ensuite passer le véhicule sans autre forme de procès. A l'arrivée au terminus de Duarte à Santo Domingo, le chauffeur appela la femme Haïtienne qui avait arrangé ce service; celle-ci vint le retrouver, et lui paya 5,000 pesos (US\$ 130) pour le transport de son mari jusqu'à la capitale.

Alors même que le trafic illicite d'êtres humains est un crime sujet à de fortes sanctions, il ne s'agit pas nécessairement d'une violation de droits humains, ou un cas de violence contre la femme *per se*, puisque de nombreuses femmes choisissent volontairement de contracter les services des trafiquers en l'absence des connaissances ou devant leur incapacité à remplir les conditions permettant un accès légal à l'immigration. Néanmoins, la motivation financière et les conditions clandestines dans lesquelles les trafiquers opèrent forment un contexte propice à diverses formes de violence, comme les déceptions effectuées par les passeurs et chauffeurs, la violence sexuelle pouvant surgir le long de la route migratoire,⁹⁷ et le trafic humain. Ceci entre en contradiction avec les remarques faites par Dilla, lorsqu'il souligne que "*dans trafic illicite des migrants, la frontière ne représente qu'un point de transit, sans implication additionnelle outre que la tension générée par la présence militaire et policière.*"⁹⁸ Si l'on tient compte les risques et l'absence de protection

⁹⁷ Cassandra, la jeune femme qui du annuler ses plans d'aller vivre à la capitale, nous raconta les abus commis par un contrebandier de son quartier: "*Il y avait un homme qui devait conduire une femme jusqu'à la capitale, et une fois rendu à la mi-chemin, il la viola et l'abandonna sur place. Ce genre de choses a du arriver souvent parce que c'était son business, amener les gens à la capitale. Cet homme habitait tout près, dans le quartier de Barraco, mais maintenant je ne sais plus où il habite. C'est un Haïtien d'environ 25 ans.*"

⁹⁸ Dilla 2008: 31

encourus lors de la contrebande d'êtres humains, la frontière devint alors effectivement un lieu de prédilection de tout un ensemble de violations des droits humains, y compris la traite.⁹⁹

6.6.3. Trafic de Femmes et Jeunes Filles Haïtiennes vers Santo Domingo

Étant donné que Comendador ne représente souvent qu'un point de transit et non point nécessairement la destination ultime des migrants, il est difficile de déterminer clairement à partir de ce centre frontalier, si le trafic illicite des migrants se transforme en véritable traite. Aucune des autorités locales interrogées n'avait apparemment de connaissances même d'un seul cas de traite à proprement parler.

Malgré ce manque d'observations et de dossiers formels, au cours de cette étude au moins deux cas de traite de mineurs nous furent rapportés, par le biais d'une entrevue et de contacts institutionnels avec respectivement la Colectiva et l'OIM.

Le premier cas a trait à une jeune fille Haïtienne de 15 ans, sous la garde du CONANI (l'agence Dominicaine des services à l'enfance) à Santo Domingo au moment de notre travail de terrain, et dont les parents étaient à Comendador; il ne nous fut pas possible de la contacter et de l'interroger directement. Par la suite, certaines informations sur ce cas furent obtenues par le biais des spécialistes en traite de l'OIM à Santo Domingo, qui aidèrent la victime à être de nouveau réunie avec sa famille. Selon les dossiers de l'OIM, cette victime, M.C., vient originellement d'une zone appelée *Les Abeilles* en Haïti, près de Macacia, qui se situe le long de la Rivière Artibonite. Elle fut amenée sur le territoire Dominicain en passant par Elías Piña, afin d'y travailler comme domestique. La famille qui l'avait engagée l'envoya ensuite vivre avec leur fille à Santo Domingo, et son travail quotidien consistait alors à s'occuper d'un jeune enfant. Depuis son arrivée en République Dominicaine, elle a ainsi travaillé en tant que domestique dans trois résidences différentes, au sein d'une famille et d'un groupe d'amis à eux. Lors de sa dernière expérience à Haina, elle lavait la vaisselle et préparait les petits déjeuners et le dîner, et les jours d'école, elle recevait en échange 5 ou 10 pesos (US\$ 0.13 or \$ 0.26) comme petit cadeau de la part de la maîtresse de maison.

Un jour, le petit enfant dont elle s'occupait tomba accidentellement, et sa mère se mit tellement à battre M.C. que celle-ci expliqua finalement la situation à une voisine, qui lui suggéra d'aller auprès du conseiller pédagogique de l'école. Après avoir lui aussi parlé avec l'adolescente, le psychologue de l'école fit appel au Procureur Public et sollicita son intervention en tant que médiateur. Le Procureur référa le dossier au CONANI, qui demanda l'assistance de l'OIM/ République Dominicaine. A travers son bureau en Haïti, l'OIM put localiser des membres de la famille de M.C. et déterminer qu'ils étaient effectivement en mesure de recevoir et s'occuper de la jeune fille; ils initièrent ensuite un processus de réintégration y compris la fourniture de services en matière d'éducation, de santé, et le renforcement des capacités génératrices de reve-

⁹⁹ Pour une discussion plus approfondie des divers facteurs contribuant à la traite des femmes Haïtiennes, voir l'étude de l'OBMICA *Mujeres en el camino* (Wooding, et al 2011).

nus pour la famille, avec l'objectif de mieux garantir la soutenabilité de la présence d'un nouvel enfant mineur au sein de cette famille.

Le second cas de traite identifié au cours de cette étude concerne une adolescente Haïtienne qui s'était échappée d'une résidence où elle était enfermée tout le temps, travaillant sans salaire pour cette famille de Santo Domingo, dans des conditions similaires à celles prévalant dans les pratiques de *restavèk* en Haïti.¹⁰⁰ Selon l'histoire qui nous fut racontée par l'immigrante interrogée, qui avait une connaissance intime du dossier:

Il y avait une señorita qui vivait avec sa tante, et on lui faisait faire tout le travail domestique. Un jour, des gens sont venus rendre visite, en provenance de la capitale; ils virent la jeune fille, l'ont aimé et sont repartis avec elle. Ils ne lui donnaient à manger que les restes qui avaient été dans le réfrigérateur depuis plusieurs jours; comme elle n'était pas habituée à cette nourriture, elle ne mangeait presque jamais. Quand ils partaient travailler, ils la laissaient seule dans la maison avec la porte fermée à clef. Cette fille se mit à espionner les gens de la maison, et un jour elle prit une bouteille de parfum, qu'elle donna à un chauffeur d'autobus pour qu'il l'a ramène ici (à Elías Piña). Avant qu'elle puisse arriver à la maison ici, le maître de la maison dans la capitale arriva, la recherchant. La tante lui demanda, 'Qu'est ce que cette fille a fait?' Cette fillette avait fait ce qu'elle avait fait parce qu'elle avait faim, et les gens de la maison l'enfermaient à clef et ne lui offraient que les restes qui étaient dans le réfrigérateur depuis des jours et des jours. Cette fille revint à sa famille ici pour la supplier de la reprendre.

Quoique les détails spécifiques de ce cas ne soient pas connus (âge de la fillette, nationalité de la famille d'accueil, etc.), ce qui demeure important de signaler est que la traite des femmes et des jeunes filles ne survient pas seulement dans le but de les exploiter sexuellement, comme ce qu'on pourrait avoir tendance à penser couramment. Ces femmes et fillettes sont victimes de traite dans le but d'assurer des services domestiques forcés au sein de résidences privées sur le territoire Dominicain. L'absence de visibilité des conditions de travail des domestiques (et travailleuses sexuelles), lorsqu'il s'agit de cas possibles de traite, rend encore plus difficiles les efforts de détection,¹⁰¹ sans compter le fait que beaucoup d'officiels ne reconnaissent pas le travail forcé non-sexuel comme une forme de traite.

Finalement, selon l'étude *Mujeres en el camino* réalisée par l'OBMICA, il semble qu'il existe un *risque accru pour les femmes Haïtiennes d'être victimes de trafic humain* depuis le tremblement de terre de 2010, bien qu'il soit impossible de vérifier dans les faits s'il y a eu effectivement une croissance *quantitative* du nombre de cas.¹⁰²

¹⁰⁰ En Haïti, le *restavèk* est une pratique à travers laquelle des familles pauvres confient certains de leurs enfants à des familles plus aisées; ces enfants effectuent par la suite du travail domestique en échange de leur éducation, de nourriture et de l'hébergement offert. Dans les faits, les petits garçons et les fillettes ainsi relocalisés sont souvent exploités en tant que domestiques non-payés, et traités de manière sensiblement différente que les *pitit kay*, ou des enfants naturels de la famille d'accueil (Smucker et Murray 2004; Cadet 1998 cités dans Kulstad 2007).

¹⁰¹ Wooding et al 2011

¹⁰² Wooding et al 2011

6.7. Le Travail Sexuel

A Comendador, plusieurs immigrantes pratiquent le travail sexuel. Certaines d'entre elles travaillent de manière indépendante dans le parc ou dans une des boîtes de nuit locales, tandis que d'autres encore sont affiliées à un des bordels de la zone. Selon la participante impliquée dans le trafic illicite des migrants, *“Il y a beaucoup de femmes Haïtiennes qui choisissent ce genre de vie, afin de subvenir à leurs besoins. Il y en a qui ne viennent ici que pour ça.”* Les informations recueillies sur cette problématique indiquent qu'il existe des boîtes de nuit dans la zone des *gaguères* (arènes de combats de coqs), au centre de la ville, là où se tient le marché, le long de la route conduisant à Santo Domingo, et au passage frontalier d'El Carrizal. Celles qui travaillent au bordel de Carrizal sont des femmes en transit (de passage) originaires de Belladère, dont les clients sont principalement des chauffeurs de camion qui empruntent maintenant la route de Comendador au lieu de celle de Jimaní, à cause des inondations fréquentes qui y sévissent.¹⁰³ Il y a plusieurs petites auberges au centre de la ville et en ses faubourgs, dans lesquels les travailleuses sexuelles se rendent avec leurs clients, tant Haïtiens que Dominicains; chauffeurs de camion, commerçants, et autres individus de passage; « voyous » locaux et gens de statut aisés – pour un prix variant de 50 pesos à 400 pesos (US\$ 1.30 to 10.44).¹⁰⁴

Avant de présenter les résultats de notre enquête, nous devons souligner que nous ne considérons pas le travail sexuel comme de la violence contre les femmes en soit (à moins d'impliquer un mineur), puisqu'il y a de nombreuses femmes qui choisissent d'elles-mêmes de vendre leurs services sexuels. De manière semblable, certaines femmes choisissent d'émigrer afin de s'engager en tant que travailleuses sexuelles, sans nécessairement avoir été préalablement victimes de traite.¹⁰⁵ Cependant, lorsqu'on examine la violence structurelle¹⁰⁶ à laquelle sont confrontées les femmes Haïtiennes qui font l'objet de cette étude – situations d'extrême pauvreté, réfugiées suite au tremblement de terre, avec peu d'options viables d'emploi, sujettes à de multiples formes de violence économique, etc. – Il devient dès lors évident que la décision de se prostituer est rarement prise dans un contexte que l'on pourrait qualifier d'entière et pleine liberté.

Aucune des femmes ayant participé à cette recherche n'a admis avoir déjà œuvré dans ce secteur. Néanmoins, aucune ne condamne la décision de celles ayant fait pareil choix, car elles avouèrent comprendre que ces femmes choisissent un tel travail « afin de sauver leurs vies », comme elles le disaient. Jorelyne, une jeune fille de 16 ans déplacée suite au tremblement de terre, explique: *“Il y a des femmes qui font ça parce qu'elles ont besoin d'acheter des vêtements ou des sandales, alors si elles ont faim et qu'elles trouvent de l'argent comme ça, elles seront obligées de l'accepter, parce que ce n'est pas drôle, d'avoir faim.”* D'autres trouvent qu'il s'agit là d'une option préférable au vol: *“Il y a des gens qui ne peuvent pas mettre l'idée du vol dans leur tête, et de toutes*

¹⁰³ Entrevue avec un informateur-clef, 24 Mai 2011.

¹⁰⁴ Groupe de focus, 19 Mai 2011

¹⁰⁵ Voir par exemple, Kempadoo, Kamala, ed. 2005. *Trafficking and Prostitution Reconsidered: New Perspectives on Migration, Sex Work, and Human Rights*. Editions Paradigm.

¹⁰⁶ Farmer 2003

les façons, voler, c'est honteux. Si vous allez voler et qu'après vous vous promenez dans la rue, les gens vous pointeront du doigt."¹⁰⁷ Jesula explique que certaines femmes le font afin de subvenir aux besoins de leurs enfants: "Parce que si elles font des choses comme ça, c'est leur situation de vie qui les forcent à le faire. Si elles font ça, c'est parce qu'elles ont des enfants à nourrir. Ces femmes font ça pour sauver leurs vies."

Lors d'un des groupes de focus, Chantal se porta à la défense des travailleuses sexuelles avec tant de ferveur, et se mit à décrire leur conditions de travail avec tant de détails, que nous fûmes poussées à soupçonner qu'elle avait peut être un jour été elle-même dans l'obligation d'accepter de faire ce type de travail, mais elle ne l'admit jamais ouvertement:

Je refuse de parler mal de ces femmes, parce que si elles ont des enfants à nourrir et à habiller, et un loyer à payer, elles ne vont pas simplement se coucher sur le sol et se laisser mourir. Il y a beaucoup d'hôtels par ici. Une fois que tu as changée tes vêtements, mis du parfum, un peu de maquillage, YA! N'importe quel homme peut te désirer. Si tu acceptes, tu peux facilement gagner ton 50 pesos ou 200 pesos et tu sauves ta vie ainsi. Je vais dire les choses comme elles sont: si je me retrouvais dans une situation comme ça, je ne me coucherais pas à terre pour me laisser mourir, parce que tu dois utiliser ce que Dieu t'as donnée. NON, NON, NON - ce n'est pas être une 'cuero' (une prostituée). Parce que si j'ai un petit commerce dans mes mains (un étalage au marché) et que ces gens viennent (les percepteurs de frais du marché) et me poussent à la faillite, qu'est ce que je vais faire de mes enfants? Est-ce-que je vais me mettre à voler? Non. Je ne peux pas faire ça. Je ne vole pas, parce que voler c'est pire: parce qu'on vous attrapera, on vous battra, et on vous livrera à la police.

Les histoires partagées par les femmes interrogées semblent suggérer qu'il y a un fort risque pour ces femmes de se retrouver forcées à s'engager dans le travail sexuel, et tout particulièrement pour les jeunes femmes ayant été déplacées suite au tremblement de terre. Les adolescentes et jeunes femmes viennent vivre auprès de membres de leur famille éloignée ou d'amis, qui leur demandent éventuellement à leur tour de contribuer au budget de la maisonnée. Vu le peu d'options d'emplois s'offrant à elles, certains de ces amis et parents prennent parfois sur eux d'entreprendre eux-mêmes les arrangements afin de faciliter l'introduction de la jeune femme au travail sexuel. C'est ainsi par exemple, que la cousine de Marielyne, une jeune femme de 19 ans réfugiée suite au tremblement de terre, fait pression sur elle en vue d'obtenir sa contribution financière pour faire face aux dépenses alimentaires.

Selon Marielyne:

Ma cousine m'a presque envoyée aller coucher avec des hommes, pour que je puisse lui donner de l'argent afin d'acheter à manger, parce que je ne travaille pas et elle est tout le temps en train de se disputer avec moi. C'est pour ça que je suis en train de chercher du travail comme

¹⁰⁷ Groupe de Focus, 26 Mai 2011

domestique vivant à résidence. Je ne vais pas faire de choses malsaines (le travail sexuel) parce que si je faisais ce genre de choses, ce serait parce que j'ai ça dans le sang; mais personne ne peut me forcer à faire quelque chose que je n'ai pas envie de faire.

De manière semblable, Daphnée, la jeune femme victime de violence verbale et économique de la part de son partenaire Dominicain, préfère quand même rester avec lui plutôt que de retourner vivre dans la maison où elle avait tout d'abord pris logement à son arrivée à Elías Piña, parce que là, certaines personnes avaient essayé de la vendre en tant que travailleuse sexuelle.

Tandis que Marielyne et Daphnée ont réussi à éviter d'être contraintes à se prostituer, de nombreuses autres jeunes femmes n'ont pas eu cette chance. A Belladère, plusieurs des femmes qui s'y sont réfugiées¹⁰⁸ *“ont des problèmes (économiques) graves, et sont obligées de vendre leurs corps afin d'obtenir suffisamment pour se nourrir et donner à manger à leurs enfants.”*¹⁰⁹ Certaines de ces jeunes femmes tombent aux mains de *buscones* – tant Haïtiens que Dominicains – qui les conduisent dans les bordels de Carrizal, situés au-delà de la zone des postes de contrôle frontaliers, où elles sont exploitées sexuellement. Selon les explications fournies par un des activistes des droits humains de la zone, les travailleuses sexuelles de la région frontalière sont exposées à toutes sortes de formes d'abus:

*Beaucoup de femmes servent comme travailleuses sexuelles ici sur la frontière, et après avoir eu des relations sexuelles, elles subissent des abus de la part des propriétaires de voiture (les clients), et aussi aux mains de leur buscón. Tant les buscones Haïtiens que Dominicains prennent des femmes de l'autre côté de la frontière, et quand ces femmes ont fini de travailler, elles doivent leur remettre l'argent qu'elles ont gagné. A Belladère ceci est très courant depuis le tremblement de terre. Il y a des bordels d'où les femmes s'en vont malades, tellement elles y ont été battues et abusées. C'est très difficile d'aborder ces femmes en vue de les aider. Ces travailleuses sont de très jeunes femmes, certaines des mineures, originaires de diverses villes, et qui sont des déplacées internes depuis le tremblement de terre. Celles qui travaillent à Carrizal sont des femmes originaires de Belladère et elles ont un statut migratoire transitoire. Tout ça est un business, tout comme le trafic illicite des migrants et la traite.*¹¹⁰

Les immigrantes qui furent interrogées sont très conscientes des dangers associés au travail sexuel, tels les risques d'attraper des infections sexuellement transmises, ou d'être violées. Nicole, l'immigrante qui fut abandonnée par son partenaire Haïtien au cours de son cinquième mois de grossesse, s'est vu offrir de l'argent tant par des hommes tant Dominicains qu'Haïtiens, en échange de relations sexuelles:

¹⁰⁸ Au cours des mois qui suivirent le tremblement de terre, l'on put constater une augmentation d'environ 10% de la population de Belladère, une municipalité de 65,000 habitants, dont la majorité avait trouvé refuge dans les résidences de membres de leur famille ou d'amis proches (Nations Unies 2010). Vers la mi-2011, le représentant du GARR qui fut interrogé dans le cadre de cette recherche put souligner que l'assistance humanitaire n'arrivait plus aux déplacés, et qu'en conséquence il y avait de nombreuses femmes qui n'avaient plus d'autres choix que de se promener dans les rues avec leurs enfants et de se prostituer pour subvenir à leurs besoins.

¹⁰⁹ Entrevue avec la représentante du GARR, 26 Mai 2011.

¹¹⁰ Entrevue avec un informateur-clef, 24 Mai 2011.

Ils me disent qu'ils vont m'épouser et m'installer dans une maison. Mais je ne les crois pas. Je n'irai pas avec eux, parce que j'ai peur des maladies. Il y a beaucoup de maladies, comme le SIDA. Je ne veux pas devenir malade, mourir et laisser mes enfants dans la rue, sans soutien, parce que je n'ai pas de famille à Elías Piña. Je ne vais pas mettre mon corps n'importe où, avec le premier homme venu. Si je vivais ce genre de vie, je ne serais pas en train de travailler dans la maison d'une famille respectable.

Au cours du second groupe de focus, plusieurs femmes discutèrent des risques d'être violées,¹¹¹ battues, volées, et droguées par des clients et leurs amis. Une de ces femmes décrivit ainsi ce genre de violence:

Parfois une femme sera en train de marcher dans la rue, et elle croise un délinquant à la tête chaude qui lui dira, 'Monte derrière moi (sur sa moto). Si elle monte, il l'amène quelque part, et on va mettre quelque chose dans ses boissons qui vont lui donner le vertige. Plusieurs hommes l'attrapent alors et passent sur elle (la violent)... Si vous connaissez la personne, le lendemain vous pouvez aller à la police porter plainte, et ils vont émettre un mandat de recherche contre cette personne. Mais si vous ne savez pas qui c'est, vous ne pouvez pas aller porter plainte à la police, parce que les policiers ne mettront jamais le propriétaire d'un bordel en prison.

Ce commentaire démontre à quel point il peut être difficile pour les immigrantes qui se retrouvent dans l'obligation de s'engager dans le travail sexuel, de se défendre contre les abus perpétrés par leurs clients et d'avoir accès à la justice dans des cas d'agressions ou de viols. Cette situation est exacerbée par au moins trois facteurs: 1) la perception sociale erronée qu'une travailleuse sexuelle «l'a cherché» et qu'il soit en conséquence impossible de la violer; 2) plusieurs d'entre elles ont peur de se faire déporter, à cause de leur statut migratoire irrégulier; et il semblerait que de nombreux policiers et officiels militaires soient des clients, ou de collusion avec les propriétaires de bordels, ce qui rend les survivantes encore moins protégées lorsqu'elles décident de porter plainte.

6.8. Rapatriements

La *Dirección General de Migración* (DGM, ou *Directorat Général de la Migration*), en coordination avec le CESFRONT et d'autres branches des Forces Armées, est responsable du rapatriement des immigrants Haïtiens ayant un statut migratoire illégal à Elías Piña tout comme dans plusieurs autres régions du pays. Selon le superviseur de la DGM à Comendador, ces rapatriements se font une fois par semaine, normalement les Jeudi.¹¹² Le capitaine de police qui fut interrogé à Comendador estime qu'au moins trois autobus de déportés y parviennent

¹¹¹ Selon le Procureur Public d'Elías Piña, *"l'agression pourrait survenir parce qu'une femme accepte d'aller à un hôtel avec quelqu'un et que ce client refuse ensuite de la payer. Il peut y avoir des actes de violence s'ils ne sont pas d'accord avec le prix, ou ils peuvent la violer"*. (Entrevue 18 Mai 2011).

¹¹² Entrevue avec le superviseur de la DGM à Comendador, 27 Mai 2011.

chaque semaine en provenance de Santo Domingo. Ce superviseur de la DGM confirme les tendances nationales montrant que depuis le début de 2011, suite à l'épidémie de choléra en Haïti, ces rapatriements ont augmenté de manière sensible. Cette mesure a sévèrement été critiquée comme étant de nature arbitraire, tant par des organisations nationales qu'internationales,¹¹³ puisqu'aucune évidence ne puisse être fournie d'une coordination officielle quelconque avec le Ministère de la Santé Publique. Des mois plus tard, les contrôles spéciaux ayant été mis en place pour aider à contrôler cette épidémie, furent suspendues de manière arbitraire, sans aucune amélioration constatée dans l'endiguement de la maladie. En Juin 2011, Les Hauts Commissariats des Nations Unies pour les Réfugiés et pour les Drois Humains, respectivement l'UNHCR et l'OHCHR, lancèrent un appel en vue d'un moratorium sur tous les rapatriements des immigrants Haïtiens, sur des bases humanitaires.¹¹⁴ Jusqu'à date, ces déportations continuent à être mises en oeuvre en République Dominicaine, ce qui met encore davantage en relief les faiblesses opérationnelles du système national chargé de réguler les flots migratoires de manière effective et humaine.

Quelques tentatives ont été faites en vue d'établir des procédures formelles régissant les rapatriements, telles que la signature du Protocole d'Entente de 1999 entre la République Dominicaine et la République d'Haïti relatif aux Procédures pour le Rapatriement. Dans le cadre de cet accord, le gouvernement de la République Dominicaine s'engage à :

- Ne pas déporter les Haïtiens au cours de la nuit, les samedi après-midi ou au cours des jours fériés officiels
- Eviter la séparation des familles nucléaires (pères/mères et jeunes enfants)
- Ne déporter les Haïtiens qu'à travers les postes frontaliers de Jimaní, Dajabón, Elías Piña et de Pedernales, au lieu d'utiliser d'autres points de passage moins accessibles
- Permettre aux déportés de recueillir leurs biens et possessions et de préserver leurs documents d'identité personnels
- Remettre à chaque déporté une copie de son ordre de déportation
- Notifier les autorités Haïtiennes des rapatriements en cours

Les autorités concernées de Comendador – la DGM et le CESFRONT – soutiennent que les rapatriations sont effectuées de manière organisée et pacifique. Selon le superviseur de la DGM à Comendador, ce qu'elle qualifie de “retours” se passent de la manière suivante: “*Quand*

¹¹³ Le Réseau Jacques Viau Dominicaino-Haïtien (*Red Jacques Viau de Encuentro Dominicano-haïtiano*) et la Table Ronde nationale sur la Migration (*Mesa Nacional para las Migraciones*) publièrent un communiqué de presse conjoint le 11 Janvier 2011, “faisant appel aux autorités en vue de suspendre les rapatriements massifs et arbitraires qui violent les droits humains des immigrants Haïtiens, et pour respecter les normes internationales et bilatérales régissant la matière.” Amnesty Internationale a également critiqué les méthodes arbitraires utilisées au cours du processus de rapatriement.

¹¹⁴ Thompson, Taneka. 23 Juin 2011. “Les Nations Unies appellent à la suspension des déportations des Haïtiens”, *The Tribune*. http://www.tribune242.com/06232011_tt-UNhaitians_news_pg1LEAD2011-06-23T09-51-58

quelqu'un s'éloigne de la région frontalière, elle est rapatriée; mais quand des gens sont toujours au sein de la région frontalière, Ils sont simplement retournés chez eux. Ils n'ont pas de domicile, ils ne font que traîner dans la zone, c'est pour ça qu'ils acceptent d'eux-mêmes de monter docilement dans le camion et de partir. Elle ajoute que dépendamment de l'heure à laquelle ces individus sont attrapés, on leur offre le repas du midi ou du soir, et Ils sont ensuite rapatriés le lendemain. En ce qui a trait à l'opportunité devant leur être offerte de recueillir leurs possessions, le colonel du CESFRONT interrogé au cours de cette étude, explique: *“Nous avons eu à exécuter des évictions, au cours desquelles nous ramassons tous leurs effets personnels, les chaises, tout. On ne peut arriver à atteindre ses objectifs en prenant seulement l'individu et en abandonnant ses chaises, les lits, tout.”* Ce qui semble plus difficile pour eux est l'obligation de notifier les autorités Haïtiennes; étant donné l'absence ou la faiblesse des institutions Etatiques haïtiennes, il arrive souvent qu'il n'y ait aucun officiel pour les recevoir de l'autre côté de la frontière .

En ce qui concerne cette recherche, nous devons clarifier que nous ne considérons pas les rapatriements d'immigrantes comme des cas de violence contre les femmes *per se*. Cependant, les anecdotes partagées par ces immigrantes ayant été déportées dans le passé, indiquent que la manière dont ces rapatriements se déroulent ne correspond pas nécessairement avec la description du processus tel que fournie par les officiels Dominicains. Il semblerait que leur droit de circuler librement soit violé lorsqu'elles sont arbitrairement ramassées dans les rues et déportées, sans aucun respect pour les procédures légales ou administratives, et sans tenir compte des besoins spécifiques de ces femmes.

Au cours des groupes de focus, les participantes soulignèrent avec emphase les méthodes arbitraires utilisées pour effectuer ces « razzia », et les risques additionnels encourus si elles doivent retourner dans leurs domiciles en territoire Dominicain en passant par les broussailles et sentiers découpés.

Les gens du CESFRONT créent beaucoup de problèmes pour nous, parce que lorsqu'ils vous attrapent, ils vous envoient à Carrizal (afin d'être déportées). Vous ne pouvez pas revenir par les 'ragées', parce que vous pourriez être tuée. Quand vous marchez dans la rue et qu'ils vous rencontrent, ils demandent vos papiers. Si vous n'avez pas de documents, ils disent 'Montez dans le camion, femme haïtienne.' Si vous ne voulez pas monter, ils vous attrapent et vous lancent dans le camion, et vous amènent à Carrizal quand même.

Kathia, une jeune femme de 19 ans, au statut de déplacée interne suite au tremblement de terre, décrit la violence qui accompagna son rapatriement, et particulièrement la perte de ses rares effets personnels:

En janvier dernier, on m'attrapa et quand je suis arrivée à Carrizal toutes mes affaires furent perdues. Des gens volèrent mes vêtements et ceux de mon fils aussi. A mon arrivée à Carrizal je n'avais pas assez d'argent pour retourner jusque chez moi dans mon pays, alors je suis venue ici. Lorsque la «Migration» arrive, ils entrent chez vous, et ils jettent vos affaires dans la rue. Si vous avez des enfants, ils les prennent et vous disent de monter dans le camion, et quand vous arrivez à Carrizal, ils jettent vos affaires par terre et vous laissent là.

Alors qu'on donna une chance à Kathia de rassembler ses enfants, ce ne fut pas le cas pour Darline. Elle explique que la séparation des familles nucléaires (mères et enfants de bas-âge) est un événement particulièrement douloureux: *“Parfois on sort acheter à manger pour nos enfants, et le général du CESFRONT t'attrape et t'envoie à Carrizal, tu n'as pas le choix mais d'obéir et de monter dans le camion, même si tes enfants sont abandonnés par terre en train de pleurer. ça ne les fait rien, de voir les enfants pleurer derrière toi: ils ne te laisseront pas partir.”*

Finalement, aucune des femmes interrogées qui avaient été rapatriées n'avaient reçu de copies de leur ordre de déportation. Sans une copie de ce document, il leur est beaucoup plus difficile d'avoir accès aux services d'aide aux déportés une fois qu'elles arrivent en territoire Haïtien, ce qui augmente une fois de plus leur vulnérabilité.

Il ne nous fut pas possible de vérifier au cours de cette étude si les femmes subissent d'autres formes de violence au cours du processus de rapatriement, outre la violation des droits de base décrits plus haut. Ceci confirme la nécessité de recherches complémentaires sur leurs expériences spécifiques, tel qu'identifié par l'étude du GARR de 2008 GARR intitulée: *República Dominicana/Haïti: Tendencias en la prensa sobre temáticas de la isla (République Dominicaine / Haïti: Tendances relevées dans la Presse sur des thèmes d'intérêt insulaire)*. A travers l'analyse de la couverture de presse offerte des deux côtés de l'île durant une période de trois années, et au cours de laquelle seul un article s'appuyait sur une perspective de genre, les auteurs se posent les questions suivantes: *“Devrions nous prendre pour acquis que les femmes haïtiennes sont exemptes de toutes les formes de violence perpétrées au cours des rapatriements? Ou s'agit-il plus simplement du fait que ces types de violence spécifiques n'ont pas encore été décrits et dénoncés dans les media?”*¹¹⁵ Il s'agit clairement d'une problématique qui exige une attention et des recherches plus approfondies dans l'avenir.

6.9. Vulnérabilités des Jeunes Filles et Adolescents

Deux phénomènes furent observés à Elías Piña qui peuvent constituer des risques de violence pour les jeunes filles et adolescentes: la pratique d'accueillir en «adoption informelle» des enfants et l'hébergement temporaire par des familles d'accueil de jeunes adolescentes réfugiées suite au tremblement de terre. Ces situations, comme celles relatives au travail sexuel ou aux rapatriements, ne peuvent aucunement être perçues comme des cas de violence en soit; cependant, nous tenons à les souligner en tant que circonstances à même de susciter des conditions au cours desquelles les individus impliqués peuvent être portés à poser des actes de violence envers ces jeunes femmes.

La pratique informelle d'accueil des enfants «en adoption», connus en Haïti sous le vocable de *restavèk*, par laquelle des familles pauvres confient certains de leurs enfants à des parents ou connaissances jouissant de circonstances plus aisées, est relativement courante tant dans ce pays qu'en République Dominicaine. De manière typique, dans ce genre d'arrangements, les

¹¹⁵ GARR 2008: 114, notre traduction.



Jeune fille d'origine haïtienne, à Comenador. Photo: Hillary Petrozziello

parents “adoptifs” assurent la fourniture de l’alimentation, des vêtements, de l’hébergement et de l’éducation,¹¹⁶ en échange en principe de petits services domestiques à être fournis par l’enfant. Ce genre d’événement peut survenir suite à différentes situations de crise – par exemple le décès des parents biologiques, un appauvrissement critique de la famille, suite à l’émigration des parents, ou comme conséquence d’un divorce des parents – et à tendance à apparaître au sein de réseaux sociaux pré-existants incluant tant les familles biologiques qu’adoptives.¹¹⁷ Dans la région frontalière, où il existe une longue histoire de co-existence et de *mestizaje* (*métissage des populations*), ces réseaux sociaux sont souvent basés sur des liens transnationaux, impliquant citoyens Dominicains et Haïtiens.

La littérature sur cette problématique souligne que les risques d’abus et d’exploitation sont sensiblement supérieurs pour les enfants ainsi adoptés que pour les enfants biologiques. Ceci nous fut confirmé par les participantes aux groupes de focus. Chantal, par exemple, expliqua pourquoi certaines femmes amènent leurs enfants vivre au sein d’une famille d’accueil, et les risques qu’elle associe à cette pratique:

Il y a beaucoup de femmes qui n’ont pas les moyens de garder leurs enfants, parce qu’il faut leur donner à manger, les habiller et les mettre à l’école. Tout ça demande de l’argent, et ces femmes n’en ont pas assez pour ça; alors elles amènent les enfants vivre chez quelqu’un d’autre. Et alors que cette femme croit que son enfant est en train de manger et de dormir en paix, en fait l’enfant vit dans la pauvreté et elle ne s’en rend pas compte. Quand la mère vient rendre visite, on traite le petit enfant comme un dieu, mais dès qu’elle tourne son dos, il est traité comme un petit diable. On abuse de lui.

Bibine ajouta que certaines familles exploitent le travail des enfants adoptés: “On les envoie porter de lourds seaux d’eau et des charges pénibles comme ça; on leur fait faire toutes sortes de travail difficile, et on leur donne à peine à manger. On ne leur achète pas de vêtements, et donc ils se promènent tout sales et miséreux.”

Pour lutter contre ce genre d’exploitation, ainsi que la traite des mineurs l’UNICEF/Haïti a entrepris une campagne de sensibilisation et de prévention ciblant les familles haïtiennes.

¹¹⁶ Smucker et Murray 2004

¹¹⁷ Kulstad 2007

Entre autres actions, ils ont conçus un maillot de couleur jaune que l'on peut voir porté par de nombreux usagers du marché de Comendador, sur lequel se trouve l'image d'une famille réunie et le message suivant "*Malgré mizè, m'ap kenbe pitit mwen*" ("Malgré la misère, je peux garder mon enfant").

Malgré le risque d'exploitation, les témoignages des jeunes femmes interrogées dans le cadre de cette étude semblent indiquer qu'au moins certains des enfants adoptés se retrouvent actuellement dans de meilleures conditions que celles dans lesquelles ils vivaient auparavant en Haïti. Tamara est une jeune fille de 10 ans qui fut envoyée à Comendador afin de vivre auprès d'une famille Haïtienne (une de ses cousines) lorsque ses deux parents périrent au cours du tremblement de terre. Cette enfant ne vivait déjà pas avec ses parents biologiques en Haïti, mais plutôt avec une autre femme, dans une situation de *restavèk*. Sa mère l'avait confiée à cette femme parce que, selon Tamara, "*Elle n'avait pas assez d'argent pour m'acheter des vêtements ou pour me mettre à l'école.*" Elle raconta que cette femme avait l'habitude de la battre et d'abuser d'elle, mais qu'elle n'avoua jamais tout cela à quiconque. Maintenant, dans sa famille d'accueil, elle doit quand même effectuer des travaux domestiques – lavage de la vaisselle et des vêtements, nettoyage des planchers etc – mais avec la différence majeure qu'elle va à l'école et est intégrée au sein de cette famille dans un climat positif et chaleureux.

Wilda est une jeune femme de 21 ans originaire de Thomassique, en Haïti, qui a vécu avec de nombreuses familles différentes depuis son plus jeune âge. Avec deux fils et sept filles, ses parents n'avaient pas les moyens de lui acheter des livres scolaires, et ils décidèrent éventuellement de l'envoyer vivre avec une autre femme de cette commune, où elle devait effectuer des tâches domestiques dans le cadre d'un arrangement du type *restavèk*. Wilda n'aimait pas la manière dont la maîtresse de maison la traitait, parce qu'elle l'insultait souvent, quoique parfois elle était quelque peu soulagée parce que le mari de cette femme prenait sa défense. Quand elle eut 9 ans, ses parents décidèrent de l'envoyer vivre auprès d'une autre famille, à Comendador. Selon Wilda, "*Tout ce que je sais, c'est que je suis venue ici avec une amie de ma mère et c'est tout. Nous connaissions ces gens depuis avant de venir ici, parce que les parents de la dame avec qui je vis maintenant étaient nés en Haïti et elle leur rendait visite de temps en temps.*" Ce type d'arrangement est très fréquent: on lui offrait l'opportunité d'aller à l'école en échange de son travail domestique. Selon Wilda, la maîtresse de maison, une citoyenne Dominicaine, était intéressée à la prendre en charge parce que "*Tous ses enfants avaient grandi et elle était maintenant seule. Elle a dit à mon père qu'elle voulait une jeune fille de maison et alors ils m'ont envoyée ici.*" Wilda termine maintenant sa dernière année d'études secondaires; elle étudie et effectue le travail domestique dans la maison, et est bien traitée; on est même en train de l'aider à rassembler la documentation nécessaire afin de soumettre une demande lui permettant de régulariser de manière formelle son statut migratoire. La famille d'accueil lui payait 1000 pesos (US\$ 26.11) en échange de son travail, et elle envoyait ce qu'elle pouvait à sa famille en Haïti. Mais maintenant elle n'est plus payée pour le travail domestique, puisque cette famille lui paie ses études secondaires, et ils offrent de l'appuyer financièrement à l'avenir, pour ses études universitaires en psychologie ou médecine.

Ces constats confirment les observations réalisées par Kulstad,¹¹⁸ qui indiquent que l'attention portée à la problématique de traite des mineurs en vue de les embrigader de force dans le travail domestique, occulte le fait qu'il existe effectivement de multiples arrangements d'un intérêt mutuel pour toutes les parties en cause, par lesquels les filles «adoptées» peuvent se retrouver dans des conditions relativement saines et non-abusives.

Apparemment, les risques de Violence Contre les Femmes (VCF) sont plus élevés dans le cadre du second phénomène identifié au cours de cette étude: des adolescentes au statut de déplacées internes suite au tremblement de terre, et accueillies par la suite au sein de familles d'accueil. Les jeunes femmes qui arrivent à Comendador sont hébergées temporairement dans de petites maisons de bois ou en briques, couvertes par des toit en tôle, louées par des cousins ou des oncles/tantes, ou d'autres relations plus distantes. Après s'être échappée de sa deuxième relation abusive, Kathia fut accueillie dans la maison d'un de ses cousins, où vivaient sept personnes dans la même pièce. Elle ne s'y sent pas à l'aise, parce qu'elle "*vit chez quelqu'un d'autre,*" mais elle n'a pas les moyens de se louer sa propre chambre, vu que son salaire en tant qu'employée domestique (1000 pesos, soit \$26.11) ne couvre qu'à peine les frais de nourriture pour elle et ses trois enfants. Les conditions de vie sont excessivement précaires pour les jeunes filles déplacées, comme dans le cas de Micheline, qui vit avec l'une de ses cousines, dans une petite maison qu'un homme plus âgé leur a prêtées. Elle dort à même le sol, sur un sac de jute, avec un «morceau de drap» pour se couvrir, et n'a même pas assez d'argent pour acheter du détergent afin de laver ses vêtements. Néanmoins, elle ressent une telle gratitude profonde pour cet homme qui leur a offert un toit où s'héberger qu'elle y accompli toute les tâches domestiques qu'elle peut (lavage, nettoyage, cuisine, etc).

Dans de telles conditions de dépendance, ces jeunes femmes sont hautement vulnérables à la violence sexuelle— tant par le biais du travail sexuel sous contrainte, tel que mentionné dans la section précédente, que par le risque d'être violées par les membres masculins de la maisonnée au sein de laquelle elles trouvent un refuge précaire, les voisins, ou les propriétaires. Dans le premier cas, les proxénètes peuvent facilement être des membres de la famille d'accueil (hommes ou femmes), dont la motivation est d'utiliser ces jeunes femmes afin de faire rentrer davantage d'argent dans le circuit économique de la maisonnée, sans aucun regard pour leur sécurité ou pour leur santé. En ce qui concerne les risques de viols, les perpétrateurs sont presque toujours des hommes (d'autres membres de la maisonnée, des voisins, les propriétaires ou leurs agents), qui prennent avantage du peu d'intimité offert au sein de ces petites maisons, afin d'abuser sexuellement de ces jeunes filles, et/ou utilisent leur pouvoir économique afin d'exercer des pressions sur elles, les menaçant de les expulser à la rue si elles refusent d'avoir des relations sexuelles avec eux.

Au cours de l'année écoulée, Jorelyne, une jeune fille de 16 ans, déplacée suite au tremblement de terre, a été forcé de se déplacer de maison en maison, afin de se protéger. Au début, elle a du déménager pour couper court aux accusations jalouses émanant de sa cousine, dont le

¹¹⁸ Kulstad 2007

partenaire est un soldat Dominicain qui s'intéressait peut être de trop près à elle. Elle défend avec ardeurs ses intentions:

Ma cousine dit que je dormais avec son mari. Elle vit avec un soldat, et si tu es ma cousine, je ne vais rien faire qui pourrait te faire du mal, n'est ce pas? Parce que tu es ma cousine. En plus, son mari ne voulait pas d'Haitiens vivant dans sa maison, parce que, vous comprenez, il est Dominicain. Pour terminer, il est un soldat et n'est pas souvent à la maison et il n'avait pas le temps de me parler. Après mon réveil, je m'occupe de mes tâches domestiques, je ne m'assieds pas pour faire causerie avec lui ! De toutes manières je ne parle pas espagnol donc quelque soit ce qu'il pourrait me dire je ne pourrais pas comprendre. Il ne parle pas avec moi. S'il a besoin d'eau, Il me le demande et s'il dit 'Prends ça pour moi,' je vais et je le fais. Mais lui, être amoureux de moi? Il n'a jamais rien dit de tel. Mais malgré tout ça, ma cousine était jalouse, alors je suis partie de sa maison.

Après ces événements, Jorelyne déménagea vivre avec une de ses amies, mais elle dut se rendre à l'évidence que celle-ci n'avait pas non plus ses meilleurs intérêts à coeur. Selon elle, cette amie permit à un homme du voisinage qu'elle connaissait, d'accéder à la pièce où Jorelyne dormait, afin de pouvoir coucher avec elle. Elle raconte cette expérience en des termes très sobres:

(A cette époque) J'habitais avec (une femme) une amie, parce que je n'avais nulle part d'autre où aller. Un soir je dormais chez elle et elle a envoyé un homme me violer. Il était 10 heures du soir et la porte était fermée à clef; je ne sais pas comment il est entré dans la chambre où j'étais, mais il a commencé à me couvrir avec ses mains. Je le connaissais, il s'intéressait à moi, mais je ne voulais pas qu'il fasse ça. Je lui ai dit de me laisser tranquille, que je ne voulais pas. J'ai pris un couteau et il me l'a arraché des mains. C'est un homme très grand, alors j'ai commencé à hurler et il s'est sauvé. C'est arrivé il y a quatre mois, là bas, au Barrio Mingo. Dès ce jour, j'ai quitté cette maison.

Malheureusement, le troisième arrangement résidentiel qu'elle trouva ne dura pas non plus, suite au harcèlement sexuel subit de la part de son hôte: "Il y a un autre homme qui me donna un endroit où dormir, mais il voulait que je couche avec lui, alors j'ai quitté cette maison après 3 mois." Maintenant, Jorelyne vit seule; elle a réussi à se louer sa propre chambre dans le Barrio Mingo pour 500 pesos (US\$ 13) par mois – la moitié du salaire qu'elle gagne en tant que domestique.

Les cas de viols et d'abus sexuels des jeunes filles et femmes déplacées suite au tremblement de terre en Haïti, ont su attirer l'attention de la communauté internationale, particulièrement en ce qui concerne la situation au sein des camps de déplacés établis un peu partout à travers Haïti. Beaucoup moins d'attention n'a été accordée aux cas de violence sexuelle contre les jeunes femmes et filles ayant trouvé refuge auprès de familles d'accueil dans l'intérieur du pays, et encore moins lorsque ces femmes durent quitter le territoire national où eut lieu cette catastrophe naturelle. Le document de l'OCHA «Principes Directeurs sur les Déplacés Internes» (*Guiding Principles on Internal Displacement*) – quoique non-contraignant – détaille

les besoins en matière de protection pour les jeunes filles et les femmes qui sont des déplacées internes. Cependant, si les déplacés internes traversent une frontière suite à une catastrophe naturelle, il n'existe aucun cadre normatif correspondant relatif à leur protection. Par voie de conséquence les jeunes filles et adolescentes qui sont les déplacées "internationales" d'Elías Piña se retrouvent encore davantage vulnérables et ayant besoin de protection.

7. LA REPONSE INSTITUTIONNELLE

Ce chapitre vise à répondre à la deuxième série de questions de l'étude: "Quelles sont les entités gouvernementales et non-gouvernementales et fournisseurs de services ayant le mandat d'intervenir dans les cas de violence contre les immigrants Haïtiens, particulièrement les femmes déplacées et en situation de transit? Comment appréhendent-elles cette problématique? Quelle est leur réponse institutionnelle?" Le chapitre est ainsi divisé en deux sections. La première décrit le fonctionnement actuel du système de référence existant dans les cas de violence contre les femmes, ainsi que les faiblesses qui y ont été identifiées. La seconde partie se penche sur les passages frontaliers et ceux conduisant au marché, afin d'analyser qui est impliqué dans l'amélioration de la situation dans ces deux cas, et quelles sont les propositions et recommandations offertes par ces responsables.

7.1 Le Système de Référence dans les Cas de Violence contre les Femmes

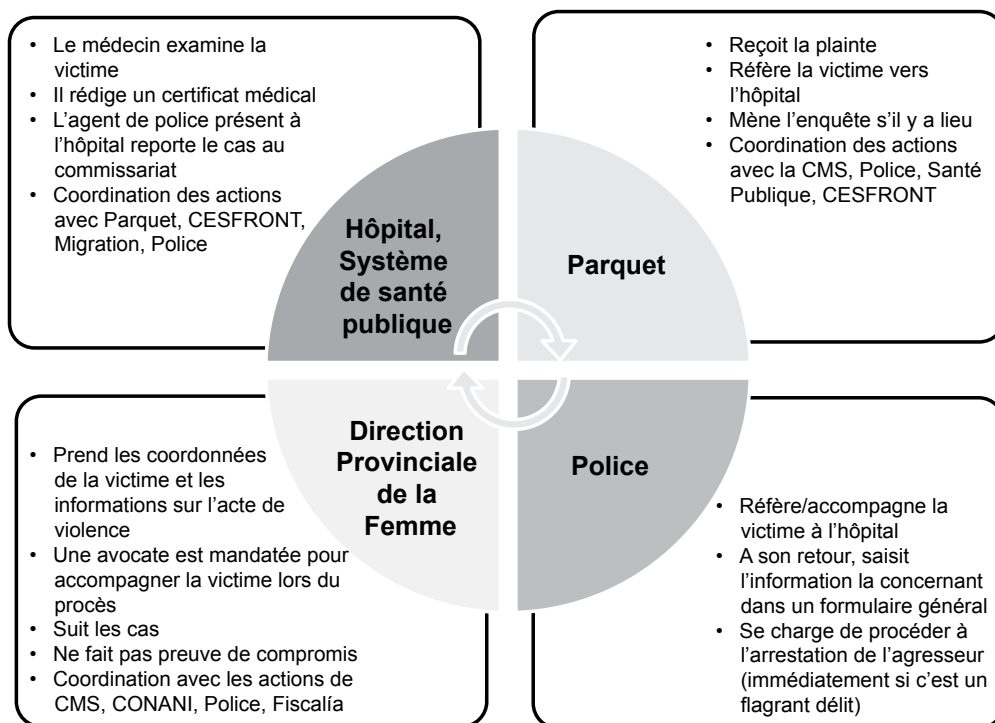
Le système de référence – que l'on dénomme aussi parfois la "route critique" – englobe toutes les institutions et organisations ayant le mandat de prévenir et/ou d'intervenir dans les cas de violence intrafamiliale et dans ceux de violence contre les femmes. Il définit ainsi les diverses étapes qu'une femme ayant souffert de violence devrait suivre afin de recevoir les services auxquelles elle a droit, de même que la réponse institutionnelle qui devrait lui être offerte.¹¹⁹ Selon la Loi 24-97, ce chemin critique débute avec la Police, et se poursuit ensuite avec le Procureur Public (*le Commissaire du Gouvernement*) et les médecins légistes, de manière à permettre l'établissement d'un dossier pouvant être entendu par les instances judiciaires appropriées. Ce chemin critique fut récemment modifié lors de la réforme du Code de Procédure Pénal.

A Elías Piña, le système de référence englobe diverses institutions étatiques – la Police, le Procureur Public, l'Hôpital, la Direction Provinciale de la Santé Publique, et le Bureau Provincial des Affaires Féminines – ainsi que des organisations non-gouvernementales telles que la CMS, le Réseau Frontalier Jano Sikssè, et Plan International. Le graphique suivant illustre les informa-

¹¹⁹ Shader 1998

tions recueillies à travers les entrevues et réunions de travail organisées dans le cadre de cette étude, relativement au mode de fonctionnement actuel du système de référence à Elías Piña.

Mode de Fonctionnement Actuel du Système de Référence à Elías Piña



De plus, la Colectiva *Mujer y Salud* offre un accompagnement légal et émotionnel aux survivantes qui font appel à leurs services. Le Réseau Frontalier Jano Siksè observe les violations des droits humains et accompagne les survivantes dans la recherche d'une résolution des conflits en cours. Le Plan International met en oeuvre également un projet de prévention de la violence familiale, à travers lequel il exécute des ateliers de prise de conscience dans les divers quartiers de Comendador et dans d'autres municipalités d'Elías Piña (pour une description plus complète du travail de cet organisme, voir Appendix 2: Carte des Acteurs-clefs).

7.1.1. La Police

Selon les policiers qui furent interrogés, quand une femme victime d'actes de violence arrive à leurs bureaux, la procédure est la même, qu'il s'agisse d'une Haitienne ou d'une Dominicaine:

Généralement, quand elles se présentent avec des symptômes permettant de supposer qu'elle a été battue ou victime d'abus, nous les faisons entrer et nous cherchons à les calmer et à les rassurer. Ensuite, s'il semble que cette femme a été battue, nous l'aménonons chez un médecin dans un véhicule de police, et elle est traitée comme une cliente de nos services. Puis nous nous présentons au bureau du Procureur Public afin qu'il puisse lui expliquer le processus, déterminer s'il s'agit d'une vieille offense ou d'un problème passager, enfin de permettre à la victime d'expliquer depuis quand elle sujette à de tels abus de la part du perpétreateur.¹²⁰

Si l'incident est *in flagrante delicto* – c'est à dire s'il vient tout juste d'arriver ou s'il est en plein cours- alors la police peut décider de procéder à la mise sous arrêt de l'agresseur, sans avoir à attendre que le Procureur Public n'émette un mandat d'amener. La police ne préserve pas de registre spécifique des cas de violence contre les femmes, mais enregistre plutôt les détails fournis par la victime sur un formulaire général de rapport de police, le plus souvent à son retour de l'hôpital. Le poste de police de Comendador a du personnel pouvant parler Créole et possède également un espace privé dans lequel la victime peut être interrogée en toute intimité. Au cours du travail de terrain effectué pour cette étude, 103 policiers y sont affectés, dont 14 femmes. Plusieurs d'entre eux ont bénéficié d'une formation spécifique sur la violence, offerte par la CMS et le Bureau Provincial des Affaires Féminines; néanmoins, les officiels interrogés sollicitèrent davantage de formation, particulièrement les agentes de police, afin de renforcer leurs capacités d'intervention dans le cadre du système de référence.

Selon les policiers interrogés, les femmes Haïtiennes sont traitées exactement de la même manière que les femmes Dominicaines: *“Nous les traitons de la même manière. Nous leur offrons la même assistance que celle offerte aux femmes Dominicaines.”* Ils ajoutent que la majorité des plaintes enregistrées sont faites par des femmes Haïtiennes – *“Si on devait faire une estimation, nous pourrions avancer que ce sont elles qui se présentent surtout. Sur 20 cas enregistrés, 14 ou 15 sont des dossiers relatifs à des femmes Haïtiennes”* – quoique cet énoncé devrait être contre-vérifié suite à une analyse plus poussée des archives policières. Ils avancent qu'il n'est pas nécessaire à une victime de présenter des documents d'identités Dominicains avant que suite ne soit donnée à leurs plaintes: *“C'est simple à comprendre– Si nous cherchons aujourd'hui quelqu'un qui a été battue à tel ou tel endroit: elle n'a qu'à déclarer qu'on l'a battue, et où, et nous nous rendrons sur les lieux. Elle n'a pas besoin de documents d'identité.”*

D'après les policiers interrogés, leur plus grande difficulté afin de porter assistance aux immigrantes Haïtiennes consiste à effectuer le suivi des dossiers ouverts, vu l'informalité de leurs conditions d'habitat et le flot constant d'individus traversant la frontière Haïtiano-Dominicaine (tant survivantes que perpétreateurs). Ils soulignent en particulier:

- Les Haïtiens ont tendance à utiliser une multiplicité de noms et de surnoms, ce qui rend ardue la tâche d'identifier et localiser les agresseurs, et d'effectuer le suivi de l'assistance aux survivantes;

¹²⁰ Entrevue avec le Premier Lieutenant, le Capitaine et le Sergent Major du Département de Police de Comendador, 19 Mai 2011.

- L’informalité des conditions d’habitat, y inclus l’inexistence d’adresses physiques fiables, représente également une contrainte réelle en vue de localiser les agresseurs et d’effectuer le suivi avec les survivantes; et finalement,
- Parfois les agresseurs prennent la fuite en se cachant dans la campagne ou dans les broussailles, se cachant ou retournant en Haïti, afin d’éviter l’emprisonnement et leur déportation subséquente.

Défaillances et Défis

Malgré les efforts effectués dans le passé en vue de sensibiliser les agents de police et améliorer le traitement alloué aux femmes ayant survécu à des actes de violence, le compte-rendu offert par ces policiers lors de nos entrevues diffère largement des expériences vécues par les immigrantes interrogées lors de cette étude. Aucune des femmes interrogées n’a avancé avoir été bien traitée; plusieurs d’entre elles ont utilisées la phrase créole “*lave men siye a tè*” afin d’exprimer que pour elles, aller à la police est l’équivalent de “*se laver les mains et de les essuyer par terre*,”¹²¹ voulant signifier par là qu’elles estiment qu’il s’agit là d’une simple perte de temps. Elles soulignent avoir reçus des traitements discriminatoires, au cours desquels les policiers soient refusèrent de leur porter concours, ou évitèrent plus simplement d’effectuer le suivi de leur cas parce qu’elles étaient des Haïtiennes.

Bibine explique ainsi qu’il est tout particulièrement difficile d’obtenir des services de protection et de suivi de la part de la police, lorsque l’agresseur est un Dominicain: “*Il y a des femmes qui se rendent à la police afin de porter plainte lorsque leurs maris abusent d’elles. Lorsqu’une femme Haïtienne est mariée à un Dominicain, et que celui-ci la bat, si elle va à la police, ils ne feront rien parce qu’elle est Haïtienne et lui, un Dominicain.*”

L’expérience de Sonia semble confirmer la difficulté signalée par la police, lorsque l’agresseur prend la fuite: “*J’avais un ‘vye neg’ (un vieux nègre, ie: un homme bon à rien) qui me battait et ne me donnait rien à manger; c’est pour ça que je l’ai quitté. Il me battait parfois en me donnant des coups à la tête ou au derrière.*” Elle se rendit plusieurs fois à la police. Elle raconte que les policiers lui remettaient ainsi un document qu’elle devait amener au “maire”, mais qu’entretemps l’agresseur avait eu le temps de fuir et se cacher “*dans les montagnes*”. Elle rajoute qu’une autre fois, les policiers lui demandèrent ses documents d’identité Dominicains. Entre la frustration ressentie face à l’incapacité de retracer son agresseur et son manque de documents Dominicains, elle ne fait plus confiance à la police, convaincue que celle-ci ne saurait l’aider à résoudre ses problèmes, et elle a abandonné toute idée de leur demander protection. En ses propres mots, “*j’ai simplement laissé les choses comme ça, dans les mains de Dieu.*”¹²²

Au cours du travail de terrain, les membres de l’équipe de recherche purent observer de première main la manière discriminatoire dont certains policiers agissent envers les citoyens haï-

¹²¹ Groupe de Focus avec des immigrantes Haïtiennes ayant survécu à des actes de violence, 19 Mai 2011.

¹²² Groupe de focus avec des immigrantes Haïtiennes ayant survécu à des actes de violence, 26 Mai 2011.

tiens, et exigent que soient soumis des documents d'identité appropriés avant de fournir leur assistance à quelque victime que ce soit. Le samedi 21 mai 2011, une représentante de *Colectiva Mujer y Salud* accompagna une immigrante à la police, après que celle-ci se soit présentée aux bureaux de cette organisation. Elle avait récemment été battue par son mari et pleurait de rage et frustration, parce que la police refusait de l'aider. Selon cette survivante, qui maîtrise couramment l'espagnol et pouvait donc parfaitement suivre les discussions en cours:

Quand j'ai été à la police, je pleurais et un policier a dit 'Ne vous en faites pas, c'est son mari qui l'a frappé' et ils étaient tous là en train de rire, et personne ne m'écoutait. Est-ce que ça veut dire que parce que c'est mon époux qui m'avait battue, il peut même me tuer, simplement parce qu'il est mon mari ? Je me sentais mal, à ce moment là, parce que je suis une personne. Et alors un policier a ajouté: 'Je ne sais pas. Les Haïtiens n'ont jamais de documents d'identité; alors je ne peux rien faire.'

Quand les employés du *Colectiva* l'accompagnèrent lors de sa seconde visite au poste de police station, l'officier de garde affirma qu'il ne s'était pas moqué de la victime, mais plutôt qu'il avait référé cette femme au bureau du Procureur Public - malgré le fait que l'incident ait eu lieu *in flagrante* et soit survenu durant la nuit de samedi, lorsque ce bureau est fermé pour la fin de semaine. Le cadre du CMS expliqua qu'ils s'étaient présentés devant les officiels de police afin de déposer une plainte formelle, et qu'ils aimeraient connaître la procédure à suivre. Le policier se mit en colère et leur dit de s'asseoir et d'attendre le retour de la voiture de patrouille. Il haussa alors le ton, insistant sur le fait que la victime "*ne soit même pas Dominicaine, et puisqu'elle n'avait pas de papiers d'identité, nous ne pouvons pas prendre son adresse, parce qu'elle pourrait repartir en Haïti n'importe quand.*" Il n'offrit pas de rejoindre les officiers en train d'effectuer la patrouille par radio, et suggéra de préférence aux deux femmes de se rendre à l'hôpital pour qu'un diagnostic soit établi. Cet épisode révèle clairement le fait que l'assistance offerte aux survivantes haïtiennes d'actes de violence n'est pas toujours adéquate, et que parfois l'attitude des agents de police envers les survivantes peut non seulement être indifférente, mais même agressive.¹²³

7.1.2. Le Procureur Public

Le rôle du Procureur Public est de représenter l'Etat dans la poursuite de tout crime commis, quel que soit sa nature, sa forme ou sa phase, y compris les actes de violence intrafamiliale et de violence contre les femmes, tel que sanctionnés par la Loi 24-97. Depuis 2005, l'on peut

¹²³ Les déficiences dans le comportement de la Police Nationale vont bien au-delà de l'indifférence ou d'un traitement agressif envers les citoyens Haïtiens. Selon le Rapport sur la Compétitivité Mondiale 2011-2012 du Forum Economique Mondial, publié en Septembre 2011, la République Dominicaine se place au dernier rang de 142 nations en ce qui a trait à la crédibilité de ses forces policières. Voir Mejía, Odalis, "RD saca malas notas en informe Competitividad" dans *Hoy Digital*, 8 Septembre 2011, disponible sur: <http://www.hoy.com.do/el-pais/2011/9/8/392406/RD-saca-malas-notas-en-informe-Competitividad>. Le rapport lui-même peut être téléchargé à <http://www.weforum.org/reports/global-competitiveness-report-2011-2012>.

observer un changement de tendance par lequel la majorité de ce genre de plaintes n'est plus déposée auprès de la Police mais de préférence auprès du bureau du Procureur Public. A Elías Piña, le Procureur Public estime qu'environ 95 % des plaintes de cette nature sont soumises à ses soins, au lieu d'être enregistrées au poste de police.

D'après les magistrats interrogés, la procédure est la suivante: tout d'abord, la victime se présente au Bureau du Procureur Public afin de déposer sa plainte; elle y est interrogée et on y remplit le formulaire intitulé "Questionnaire d'évaluation pour les survivantes de la violence intrafamiliale" (un formulaire officiel émit conjointement par le Ministère des Affaires Féminines et par le Procureur Public Général de la République).¹²⁴ Dans les cas de violence physique, la victime est référée au médecin légiste à la Direction Provinciale de la Santé Publique, qui est chargé d'examiner la victime et d'émettre un certificat médical. Quand elle revient avec son diagnostic, le Procureur Public émet un "mandat d'arrêt et d'admissibilité" (de comparution) contre le perpétreur. La police procède ensuite à l'arrestation, et dans les 48 heures le Procureur peut exiger les "mesures coercitives supportées par des preuves" (*medida de coerción sustentada en pruebas*). L'Assistant Procureur Public d'Elías Piña a tenu à souligner que la Police n'a point besoin d'un mandat d'amener afin de mettre sous les verrous un aggresseur si l'incident est en cours d'exécution *in flagrante delicto*.

Suite à ces différentes étapes, le Procureur Public entame une enquête, durant laquelle l'agresseur présumé peut être détenu pour une période de trois mois, ou pour un maximum de de 6 mois si un ordre coercitif est émis. Le Ministère de la Prosécution Publique poursuit cette enquête en vue de soumettre une injonction (mise en accusation formelle ou autres méthodes alternatives) auprès du Juge d'Instruction. Lorsque le dossier entre la phase de mise en accusation, ce magistrat examine les preuves qui ont été soumises et détermine si elles méritent un procès. Le cas échéant, la culpabilité ou l'innocence de l'accusé sont débattues durant le procès.

Une des secretaires du Bureau du Procureur Public d'Elías Piña est chargée de tenir à jour un registre distinct des cas de violence intrafamiliale et de violence contre les femmes, en plus du Registre Général qui est dressé sous format Excel de tous les dossiers gérés par l'institution. En plus de la coordination avec la Police, le CESFRONT (dans les cas où l'agresseur devra être déporté), et la Santé Publique, le bureau du Procureur Public travaille également avec les avocats du Bureau Provincial des Affaires Féminines (OPM) ainsi qu'avec l'avocat et la psychologue du CMS, lorsque la victime requiert des services d'assistance juridique ou de soutien émotionnel.

Les deux magistrats interrogés – le Procureur Public et l'Assistant Procureur Public– semblent également sensibilisés à la problématique de la violence contre les femmes. Le Procureur Public reconnaît que les attitudes qui empêchaient les gens de porter plainte contre ces formes de violence, sont en train de changer:

¹²⁴ Le Procureur Public d'Elías Piña explique qu'ils utilisent deux formulaires: l'un pour enregistrer la plainte, et le second dont une copie est remise à la victime. Il demeure à vérifier quel est exactement ce formulaire remis à la victime.

Un bon frère, un bon fils, un bon père de famille, ou un bon mari, n'abuseront d'aucune femme, parce qu'ils penseront 'et s'il s'agissait de ma soeur ? ou de ma mère ? Il est très difficile pour un homme éduqué d'abuser d'une femme. Il n'y a pas si longtemps, on disait : 'Personne ne devrait intervenir dans une dispute entre un homme et sa femme.' Maintenant les choses ont changées. N'importe quel membre du voisinage qui entend un homme en train de battre sa femme, peut aller le dénoncer, parce que la violence contre les femmes n'est pas seulement un problème au sein du couple, mais un problème social au sens large. (Cette attitude) existe toujours, mais est en train de disparaître petit à petit. On ne change pas les attitudes des gens en simplement une journée. C'est une tâche réitérative.

De la même manière, l'Assistant Procureur Public, qui avait participé au programme de formation certifiée du CMS sur la violence contre les femmes et le lien avec le VHS/SIDA en 2010,¹²⁵ semble hautement sensibilisé, maîtrisant au mieux la problématique, et démontrant un fort engagement personnel à la cause d'un accès accru à la justice pour les femmes ayant survécu à des actes de violence aux mains de leurs partenaires.

Le Procureur Public ajoute que le traitement offert aux femmes Haïtiennes et Dominicaines est le même. Le Procureur Public parle lui-même le Créole; quand il n'est pas disponible, un interprète est disponible afin de pallier aux besoins de services de traduction, au cours des procédures et consultations.

Défaillances et Défis

En règle générale, les expériences des immigrantes interrogées, en ce qui a trait à l'assistance reçue de la part du Bureau du Procureur Public, semblent avoir été positives. En plus de bénéficier d'officiels ayant été spécialement formés sur cette problématique, ils garantissent également des services de traduction Créole-Espagnol, et ils maintiennent à jour un registre des cas de violence contre les femmes.

Cependant, le Procureur Public d'Elías Piña fait face à des difficultés multiples lorsqu'il s'agit de garantir l'accessibilité et le suivi des dossiers en cours. Par exemple, si le crime a eu lieu au cours de la nuit ou durant la fin de semaine, le tribunal est alors fermé (les services 24/7 ne sont plus disponibles à leur Bureau). C'est pourquoi le Procureur Public recommande aux survivantes de se rendre directement à la Police afin de demander la mise sous arrêt immédiate du perpétrateur s'il s'agit d'un cas de (délit flagrant) *in flagrante delicto* et/ou lorsque l'incident a lieu après 5 heures du soir ou à tout moment de la fin de semaine. Le Bureau ne possède pas non plus d'une unité spécialisée ou d'un refuge pouvant héberger temporairement les survivantes et leur offrir protection. Selon l'Assistant Procureur Public, *"Parfois, nous sommes contraints de placer la victime chez sa mère ou chez une tante, afin de la séparer de l'agresseur."*¹²⁶

Quels que soient les services relativement satisfaisants pouvant ainsi être offerts, les magistrats

¹²⁵ Programme de formation certifié, organisé par la Colectiva Mujer y Salud, avec le patronnage de l'Ambassade du Canada et de l'UNIFEM, qui fut offert Elías Piña de Janvier au mois de Juin 2010, avec environ 60 participants .

¹²⁶ Entrevue avec l'Assistant Procureur Public d'Elías Piña, 27 Mai 2011.



Session de travail avec les autorités locales et représentants d'organisations de la société civile, pour discuter du système de référence dans les cas de violence domestique, et des efforts à mettre en œuvre en vue d'améliorer la situation au sein du marché et au poste de passage frontalier, Comendador, Août 2011. Photo: Hillary Petrozziello

interrogés soutiennent que les femmes Haïtiennes ne portent que rarement plainte, mis à part les plaintes relatives aux demandes de paiements de la pension alimentaire pour les enfants, ou celles ayant trait aux frais excessifs collecté par les percepteurs au marché. Le Procureur Public attribue le peu de plaintes déposées formellement à la normalisation de la violence contre les femmes prévalant au sein de la culture Haïtienne, au contexte de faiblesse institutionnelle d'Haïti, et à une peur non-fondée de la part des survivantes, qu'elles risquent d'être déportées si elles ne disposent pas de la documentation appropriée:

*Généralement, les femmes pouvant principalement être victimes de violence, sont des immigrantes illégales. En conséquence, vu leur intérêt à se diriger éventuellement vers la capitale, il est possible qu'elles croient – nous n'avons pas de preuves concrètes allant dans ce sens, mais il s'agit de notre impression– qu'en déposant des plaintes contre tout acte de violence exercé contre elles, que ceci entraînerait leur rapatriement. Elle pourrait avoir été agressée, mais pourrait préférer offrir ses services à quelqu'un d'autre. Si quelqu'un abusent d'elles, peut être que leur intérêt n'est pas de le dénoncer, parce qu'elles croient de manière erronée, qu'elles pourraient ensuite être déportées.*¹²⁷

Lorsqu'une victime Haïtienne décide finalement de porter plainte, les magistrats interrogés avouent faire face aux mêmes difficultés que les policiers en ce qui a trait au suivi des dossiers

¹²⁷ Entrevue avec le Procureur Public d'Elías Piña, 18 Mai 2011.

(informalité des conditions d'habitat, porosité de la frontière, etc.); de plus, ils ajoutent que les femmes elles-mêmes laissent souvent tomber leurs plaintes, parce qu'elles ne se présentent pas lorsque requis de la faire, ou parce qu'elles décident de ne pas poursuivre le dossier. Selon le même magistrat:

*Les citoyennes Haïtiennes, de par leur condition transitoires, portent plaintes au cours de leur passage (en arrivant ou en partant). Ici, quand elles portent plainte pour un crime quelconque, par exemple pour un cas d'agression physique, le dossier peut être abandonné en cours de route parce qu'elles ne reviennent jamais à nos bureaux. A moins qu'il ne s'agisse d'une commerçante qui vient ici de manière régulière, le dossier sera suspendu parce qu'il n'y a plus de victime. Sauf dans les cas les plus graves, tels que mort suspecte, homicides, et dans les cas de viols aggravés, pour lesquels il existe toute une série de procédures existantes.*¹²⁸

Une des mesures adoptées par le Procureur Public a été d'enregistrer la plaignante tant comme victime que comme témoin, en vue de l'obliger à porter témoignage, même si elle décide ultérieurement de ne plus porter plainte dans le dossier.¹²⁹ Des recherches plus approfondies devraient être mises en oeuvre afin d'analyser les implications de pareille mesure, puisqu'il semblerait à première vue qu'une telle procédure pourrait accroître les risques de violence accrue et encore plus grave pour les survivantes, en l'absence de services effectifs de protection. Il n'est pas inutile de rappeler ici que le but des systèmes de référence et de protection est de protéger les droits humains fondamentaux, y compris celui de vivre sa vie hors de la menace de toute forme de violence. Lorsqu'appréhendé sous cet angle, il est clair que la sanction des crimes n'est qu'un moyen, et non pas une fin en soit. Ainsi, l'objectif d'un système de référence est de contribuer à garantir une protection effective pour les survivantes, tout en offrant le soutien requis de la part des institutions concernées, afin de leur permettre de s'éloigner de ces situations de violence et de reconstruire leurs vies.

En ce qui concerne les autres formes de violence contre les immigrantes à Elías Piña, le Procureur Public ajoute qu'il est au courant, de manière officieuse, de l'existence d'abus divers commis par certains *buscones* et chauffeurs, ainsi que de cas de viols commis en route vers la capitale, et de diverses autres formes d'abus de la part du personnel militaire au poste frontalier; mais il explique que le Bureau du Procureur Public ne peut intervenir si la victime ne dépose pas plainte.¹³⁰ Le Procureur Public d'Elías Piña a pu coordonner ses efforts avec sa contrepartie à Belladère dans certains cas, mais il semble que de tels exemples de coordination bilatérale soient sporadiques et relativement fragiles, probablement de par la faiblesse institutionnelle du Bureau du Commissaire du Gouvernement de la commune voisine, situation encore davantage aggravée suite aux violents désordres civils qui s'y sont déroulés (y compris l'incendie criminel des locaux de cette institution haïtienne), et qui résultèrent en sa fermeture temporaire et en la disparition de la plupart de ses archives.

¹²⁸ Entrevue avec le Procureur Public d'Elías Piña, 18 Mai 2011.

¹²⁹ Commentaire du Procureur Public au cours d'une session de travail avec les autorités locales à l'OTIMEP, 10 août 2011.

¹³⁰ Entrevue avec le Procureur Public d'Elías Piña, 18 Mai 2011.

7.1.3. Est-ce que les survivantes Haïtiennes de la Violence contre les Femmes portent plainte?

Les témoignages des survivantes interrogées au cours de cette étude tendent à confirmer qu'effectivement, nombre d'entre elles décident de ne pas porter plainte suite aux actes violents perpétrés contre elles. Leurs motivations peuvent comprendre les éléments identifiés par le Procureur Public – elles sont originaires d'un contexte d'extrême faiblesse institutionnelle, et ont peur tant d'être rapatriés elles-mêmes (ce qui n'est pas le cas, selon le Procureur Public), que de voir leur agresseur éventuellement déporté (ce qui est effectivement réalisé, en coordination avec les Services de Migration et le CESFRONT) – mais elles mentionnent également d'autres facteurs et considérations, dont certains découlent de leur statut migratoire, tandis que d'autres sont semblables à divers points soulevés aussi par des survivantes Dominicaines, ou de toute autre nationalité, par ailleurs.

Certains des motifs découlant de leur statut migratoire, qui peuvent porter les femmes haïtiennes à ne pas dénoncer des incidents violents dont elles sont victimes, incluent:

- Connaissance insuffisante de l'espagnol (surtout parmi les femmes récemment arrivées en République Dominicaine)
- Connaissance insuffisante du système de référence; ne pas savoir à qui s'adresser
- Perception qu'elles ne jouissent d'aucun droits puisqu'haïtiennes (i.e.: étrangères)
- Peur d'être rapatriées
- Originaires d'un contexte de faiblesse institutionnelle extrême

Par exemple, Nicole, l'immigrante de 25 ans qui avait été victime de violence domestique aux mains de son partenaire Haïtien lorsqu'elle arriva à Elías Piña, ne dénonça jamais cette situation, parce qu'elle venait d'arriver et ne savait pas parler espagnol. Elle ajoute en plus qu'elle ne savait pas où s'adresser et n'avait aucun membre de sa parenté vivant là, et qui aurait pu la soutenir à l'époque.

Dans le cas des travailleuses domestiques, la plupart ne connaissent pas leurs droits selon le code du travail, ou croient qu'elles n'ont pas le droit de les réclamer de par leur statut migratoire, ce qui est confirmé par l'étude de Bridget Wooding et Alicia Sangro: "*Advancing the rights of migrant women: The case of Haitian migrant women in the Dominican Republic.*" (Pour Faire Progresser les Droits des Immigrantes: Le Cas des Immigrantes Haïtiennes dans la République Dominicaine).¹³¹ Jorelyne, une travailleuse domestique de 16 ans, par exemple, n'a ni dénoncé les abus du code du travail, ni l'harcelement sexuel dont elle fut victime aux mains de son employeur, parce qu'elle ne parle pas l'espagnol, et parce qu'elle ignore tout de ses droits en tant

¹³¹ Au cours de cette recherche, elles révélèrent que les immigrantes Haïtiennes, au lieu de se montrer familières avec le concept de droits des travailleurs, étaient plus portées à utiliser le concept de dignité humaine, qu'elles exprimaient à travers la phrase Créole "*tout moun se moun*" (tous les individus sont des êtres humains). Wooding, B. and Sangro Blasco, A. 2011. "Avanzando en los derechos de la mujer migrante: caso mujeres migrantes haitianas en República Dominicana". Présentation PowerPoint, FLACSO/RD, 18 Février 2011.

que travailleuse. De manière semblable, Bibine n'a jamais porté plainte contre son employeur qui ne lui payait pas le salaire dû, parce qu'elle croit qu'elle n'a aucun droits en tant qu'Haitienne. Selon Bibine, "*je n'ai pas été à la police, parce que je suis Haitienne et qu'elle est Dominicaine.*" Ces femmes changent simplement d'emplois, dans l'espoir d'être éventuellement mieux traitées dans la maisonnée de leur nouvel employeur.

En ce qui a trait à la peur d'être rapatriées, les survivantes de la violence semblent effectivement avoir peur non seulement d'être elles-mêmes déportées, mais également de voir leur agresseur éventuellement rapatrié; une fois de retour en Haïti, celui-ci pourrait fort bien se retrouver totalement libre. Au cours du premier groupe de focus, Kettia souleva ce problème: "*je voudrais savoir... comment se fait-il que lorsqu'un homme haïtien fait quelque chose ici, on ne le met pas en prison, mais on le ramène à Mirebalais.*" Si l'on tient compte des problèmes soulevés par le Colonel du CESFRONT, à l'effet qu'il n'y a parfois aucune autorité Haïtienne disponible pour recevoir les individus ayant été l'objet de mesures de rapatriement (illustrant ainsi les faiblesses institutionnelles du côté haïtien, mentionnées plus haut), il se pourrait fort bien que la déportation soit dans les faits l'équivalent d'une libération inconditionnelle pour les perpétrateurs d'actes de violence. De plus, vu la porosité de la frontière Dominicano-Haïtienne et la facilité subséquente avec laquelle des citoyens des deux pays la traversent, il est plus que probable que l'agresseur soit en mesure de retourner en République Dominicaine immédiatement, frustré d'avoir été déporté, et avec l'intention de se venger encore plus de sa victime, ce qui laisse cette dernière sans défenses contre de futurs actes d'agression.

D'autres immigrantes choisissent de ne pas dénoncer les actes de violence dont elles sont victimes pour des raisons semblables à celles avancées par des survivantes Dominicaines:

- Pressions familiales et/ou sociales
- Croyances Religieuses
- "L'impuissance apprise"¹³²
- Peur de l'agresseur
- Dépendance Economique
- Manque de confiance dans la capacité des institutions concernées de les protéger ou de résoudre la situation

Mirlande, l'immigrante¹³³ qui survécut à 30 années de violence sexuelle, verbale, économique et physique, ainsi qu'à une tentative de féminicide, ne porta jamais plainte contre son mari.

¹³² Selon Quiroga et al (2009: 83), "l'impuissance apprise" est un état de résignation au cours duquel des femmes survivantes de violence «abandonnent tout espoir» et en viennent à percevoir les actes d'agression contre elles comme des punitions inévitables et leur destinée.

¹³³ Dans le cas de Mirlande, victime d'abus extrêmes et prolongés, l'on pourrait se demander si elle devrait jouir du statut d'immigrante ou de celui de réfugiée. Dans plusieurs pays, Mirlande pourrait demander le statut de réfugiée sur la base d'une persécution continue et de menaces contre sa vie, en l'absence de toute protection de la part de l'Etat.

Elle décida de ne pas le faire, principalement parce qu'elle avait peur de son mari. Elle se sentait également sous pression de la part de ses enfants, jusqu'à ce qu'elle accepte leurs suggestions de venir vivre avec l'un d'entre eux, au lieu de dénoncer aux autorités la situation d'abus extrêmes dont elle avait été victime. Selon ses dires:

Je ne l'ai jamais dénoncé, parce que mes enfants ne voulaient pas que je le fasse. Ils me dirent que si je le faisais mettre en prison, le poids retomberait sur nos épaules, puisqu'il n'a personne d'autre et que sa famille habite loin dans les montagnes. Quittes le. Quand tu ne pourras plus vivre avec lui, éloigne ton corps de lui. Quand tu te ramasseras, tu auras pitié de lui, et nous devrons lui amener à manger de temps en temps. Si tu vois que tu ne peux plus vivre avec notre père, quittes le et viens vivre avec l'une de tes filles'... Vous savez, quand vous avez des enfants avec quelqu'un, vous ne pouvez pas aller à la police, parce qu'il y a plein de choses que cette personne peut vous faire; alors vous y pensez beaucoup, et vous n'allez pas devant la justice avec cette personne.... Il y a beaucoup de choses que vous voyez que vous pourriez lui faire aussi.... Mais vous ne faites pas ces mauvaises choses à cause de vos enfants, parce que demain qui sait? vos enfants verront ce que maman a fait....

Dans d'autres cas, la victime décida de ne pas dénoncer les abus dont elle avait été victime à cause de ses croyances religieuses, en plus de la pression familiale. Benita, qui fut violée par un des membres de son église en Haïti, et qui accoucha d'un enfant suite à ce viol, ne porta pas plainte par respect pour les convictions religieuses de ses parents: "*J'allais déposer plainte, mais mes parents sont des Chrétiens (Evangéliques) et ils me demandèrent de ne pas le faire. 'Quand la petite fille sera plus âgée, il rencontrera sa fille, et tu ne peux pas lui faire mal comme ça, parce que c'est quand même un enfant de Dieu,' (lui dit son père) alors j'ai laissé faire.*" (Cependant, quand sa famille essaya de la forcer à épouser le perpétrateur, elle refusa).

De la même manière, lorsque Kettia, une jeune immigrante originaire de Belladère, fut battue par un homme dans les rues de Comendador à la suite d'un échange verbal passionné, au lieu de porter plainte, elle décida d'en parler à sa mère, qui se tourna vers Dieu: "*Je suis revenue à la maison et j'ai raconté à ma mère ce qui était arrivé, mais comme elle est Chrétienne (Evangélique), elle a prit la Bible et a lu divers psaumes. Elle a ensuite fermé sa Bible et a dit, 'Mon Dieu, vous savez que je n'ai fait aucun mal à cet homme. Si je n'ai rien fait de mal, alors rends moi justice, et si non, alors rends quand même justice'*" Selon ses dires, deux jours plus tard, "*Cet homme fut lapidé par la population au point que sa jambe fut cassée et que jusqu'à aujourd'hui, il marche en boitant de la jambe.*" En d'autres mots, pour Kettia et sa mère, Dieu leur rendit justice.

Dayana, la femme en situation de transit qui survécut à une attaque alors qu'elle traversait les broussailles, partagea avec nous l'histoire d'une de ses voisines de Belladère, qui souffrit également d'actes de violence physique et économique, mais ne porta jamais plainte contre son mari. En l'écoutant, il est intéressant de relever qu'elle a une bonne connaissance des droits des femmes, malgré la pression sociale ambiante et le traitement inadéquat offert par les services policiers:

Elle n'alla pas à la police, parce que vous comprenez, les droits dont nous jouissions maintenant n'existaient pas à l'époque. Elle aurait pu aller déposer plainte, mais beaucoup de gens

allaient à la police pour porter plainte contre leurs maris et quand ils arrivaient, la police demandait: 'C'est votre mari qui a fait ça?' Oui. 'Avez-vous des enfants?' Oui. 'Ah! Alors rentrez chez vous prendre soin de vos enfants, et oubliez tout ça.' C'est pour ça que certaines femmes ne vont pas à la police.

Tout comme leurs consœurs Dominicaine de nombreuses Haïtiennes ayant survécu à la violence choisissent de ne pas porter plainte, parce qu'elles n'ont pas confiance dans la capacité du système de garantir leur protection, "que ce soit à cause d'un manque de ressources humaines ou d'autres ressources (véhicules, fuel), absence de personnel qualifié et sensibilisé à ces problématiques, et/ou suite à l'absence de coordination effective sur le plan interinstitutionnel."¹³⁴ Ceci est encore plus vrai dans le cas des femmes Haïtiennes, originaires d'un contexte se signalant par ses grandes faiblesses institutionnelles (dans leur propre pays, elles n'ont guère l'habitude de porter plainte auprès des institutions ou de faire confiance en leur capacité de résoudre des problèmes); de plus, elles se sentent victimes de discrimination et se méfient des institutions du pays d'accueil et de leur capacité d'effectivement répondre à leurs besoins de protection (tel que mentionné auparavant, elles soulignent qu'aborder certaines institutions pour demander leur aide est comme "lave me siye a tè" ou "laver vos mains et les essayer par terre").

En dernier lieu, un des grands défis demeure la situation de dépendance économique dans laquelle un grand nombre de ces survivantes se retrouvent, dans un contexte généralisé d'extrême pauvreté, ce qui les amènent à supporter cette violence au lieu de la dénoncer, ou de mettre fin à la relation avec le perpétrateur. Daphnée, qui souffre de violence verbale et économique, mais non pas de violence physique, explique ainsi les décisions prises par les autres femmes de sa communauté:

J'ai vu beaucoup d'autres femmes qui sont battues par leurs maris, là où je vis, tant des Haïtiens que des Dominicains; mais le problème qu'elles ont, c'est qu'elles disent ne pas pouvoir aller à la police pour porter plainte, parce que si leurs maris aboutissent en prison, elles n'auront rien à manger. J'ai vu cela; mais c'est seule la femme qui sait, si elle dit qu'elle préfère protéger son mari de la police, je ne peux pas lui dire de ne pas le faire ... Je vivais dans une maison par là bas, et il y avait une jeune femme qui habitait sur le même terrain (lakou¹³⁵) que moi. Son mari la battait tout le temps et la menaçait avec un couteau, mais elle ne voulut jamais aller porter plainte. Une autre femme Haïtienne vivait avec un soldat Dominicain qui la battait, mais elle ne voulut jamais le dénoncer parce qu'elle avait peur que ce soldat soit révoqué de ses fonctions.

Même lorsque la victime décide de porter plainte, parfois sa situation de dépendance économique la pousse éventuellement à retirer sa plainte. Un des policiers interrogés expliqua ainsi sa perception de ce phénomène:

¹³⁴ Quiroga et al 2009: 58

¹³⁵ En créole, le meme « lakou », c'est à dire, traditionnellement, la meme propriété familiale

*Elle dit, 'Laissez le partir, parce que qui va me subvenir à mes besoins ? Regardez, je suis enceinte, j'ai deux enfants. Qui va pouvoir travailler ?' Si elle vient au poste après avoir été battue, on ira arrêter l'agresseur. Mais 10 minutes plus tard elle décide qu'elle ne veut pas que son mari soit emprisonné. On le fait parce que ce sont les procédures légales, mais aussitôt que le dossier est transmis au Procureur Public, les plaintes sont retirées.*¹³⁶

Il se pourrait fort bien qu'il s'agisse en l'espèce d'une réalité partagée par nombreuses survivantes de violence: si et quand elles trouvent le courage de porter plainte lors d'une crise donnée, elles risquent de revenir sur cette décision plus tard, lorsqu'elles ont eu le temps de réfléchir aux implications de cette décision au niveau de l'économie familiale. Dans pareille situation, il est courant pour elles de placer une plus grande priorité sur la sécurité alimentaire de leur famille que sur leur propre sécurité physique, ce qui illustre comment la pauvreté rend encore plus difficile pour ces femmes de dénoncer et/ou quitter une relation violente. Ce qui demeure incertain est de savoir si elles sont toujours celles qui prennent la décision de retirer leurs plaintes, ou si certains officiels les encouragent à envisager comment elles arriveront à subvenir aux besoins de leurs familles si l'agresseur est emprisonné, les poussant ainsi inconsciemment à revenir sur leurs décisions de porter plainte.

Dans l'expérience de Kathia, elle se rendit à la police et ils mirent l'agresseur sous les barreaux, mais il fut relâché quatre jours plus tard, à la condition de donner un peu d'argent à sa victime. Selon ses dires, *"Pendant que j'étais au Bureau du Procureur Public, le juge me demanda, 'Qui subviendra à vos besoins (financiers)?' Je lui ai répondu que je n'avais personne, parce que ma mère n'était pas là, et que j'avais un enfant à nourrir mais que je ne pouvais pas baisser la tête pour travailler (suite aux blessures physiques subies aux mains de l'agresseur); alors il m'a dit que si mon ex-mari ne me donnait pas d'argent, que je devrais aller à la police et porter plainte."* Kathia a eu peur pour sa vie, mais elle ne pouvait pas dépendre de la protection policière ou du système judiciaire, dont le seul intérêt était de savoir qui allait subvenir à ses besoins. Elle décida alors de s'enfuir chez une cousine. *"J'étais à la maison pendant qu'il était en prison,, et j'ai emballé toutes mes affaires et je suis partie pour la maison de mon cousin (un homme). J'avais peur et j'ai décidé de ne plus revenir avec lui, parce qu'un jour il aurait été capable de me tuer. Il m'a retrouvé après, et il a dit qu'il ne me frapperait plus, mais je lui ai dit que je ne reviendrais jamais plus avec lui."* Cette anecdote illustre comment, face à des menaces ou à des actes de violence, il est fréquent pour les survivantes immigrantes de dépendre davantage de leurs réseaux sociaux que de la protection institutionnelle.

Lorsqu'on analyse les raisons offertes par les survivantes pour ne pas avoir dénoncé ces actes de violence, ainsi que les observations faites par les autorités locales ayant été interrogées, l'on s'aperçoit que les motifs de ces femmes convergent avec les attentes qu'ont les autorités à leur égard; ceci tend à perpétuer une culture au sein de laquelle les femmes Haïtiennes ne cherchent pas à dénoncer la violence dont elles sont victimes. Sont-elles en toute conscience celles qui retirent leurs plaintes, ou sont-elles subtilement encouragées à le faire par les policiers pourtant

¹³⁶ Entrevue dans le poste de police de Comendador, 19 Mai 2011.

chargés de leur porter concours? Le problème vient-il du fait qu'elles ne sont pas conscientes de leurs droits ou de la manière de les exercer, ou du fait que les autorités ne remplissent pas leur rôle en tant que garants de ces mêmes droits? Les femmes décident-elles de ne pas porter plainte à cause de leur expérience passée avec des institutions inefficaces dans leur pays d'origine, ou parce qu'elles ne font pas confiance aux Institutions du pays d'accueil de garantir leur sécurité? Quelles que soient leurs raisons, les immigrantes Haïtiennes ayant survécu à la violence contre les femmes sont ainsi projetées dans un cycle vicieux au sein duquel elles ne s'attendent pas à bénéficier de la justice, ni la recherchent. En même temps, ceux qui ont le mandat de garantir leur accès à la justice, s'attendent à ce que ces femmes se désistent du suivi requis pour le bon acheminement de leur dossier, et risquent de se faire preuve d'apathie quand il s'agit de prendre en charge les plaintes déposées par ces survivantes Haïtiennes, contribuant ainsi à mettre encore plus hors de portée dans leurs juridiction, la protection de l'Etat pour ces femmes ayant soufferts d'actes de violence .

7.1.4. L'Hôpital et la Direction Provinciale de la Santé Publique

L'Hôpital Rosa Duarte est un hôpital public situé sur la route de Comendador, qui dessert l'ensemble de la population de la province d'Elías Piña, soit environ 68,000 habitants. Il est doté d'un personnel de 18 médecins, dont la majorité sont des femmes, et dont 4 parlent le Créole Haïtien. Au mois de mai 2011, ce personnel hospitalier gérait un nombre relativement élevé de cas de choléra— entre 7 et 10 patients par jour — sans compte les nombreux cas d'accouchement et les divers autres dossiers médicaux courants de la province la plus pauvre de la République Dominicaine: les maladies respiratoires aigües ou encore les maladies diarrhéiques aigües.¹³⁷

Cet hôpital est l'un des divers centres hospitaliers de la région frontalière qui font face aux défis de la gestion des ressources modestes qui leur sont alloués par l'état Dominicain, afin de pallier aux besoins de la clientèle tant Dominicaine qu'Haïtienne qui se presse à leurs portes. De plus, il existe à tout le moins une perception d'une demande accrue de services depuis les incidents ayant conduit à l'incendie de la résidence adjacente à l'hôpital de Belladère,¹³⁸ ce qui eut pour conséquence le retrait de l'ONG *Zanmi LaSantel* Partners in Health et la fermeture temporaire de cet hôpital. Benita, une marchande transfrontalière originaire de Belladère, nous confirma cette tendance: "*Maintenant, il n'y a pas d'hôpital fonctionnel à Belladère et les gens viennent donc ici, parce que els gens ont brûlé l'hôpital*¹³⁹ *et les médecins ont quitté le pays. J'ai une voisine qui est venue se faire soigner à l'hôpital ici: elle y est morte, et ont la ramenée chez elle en Haïti, de l'autre côté de la frontière.*"

¹³⁷ PNUD 2010: 123

¹³⁸ Entrevue avec le Directeur de l'hôpital de Rosa Duarte, 23 Mai 2011

¹³⁹ Apparemment, la résidence des médecins, attenante à l'hôpital, fut incendiée, et seuls des dégats légers furent constatés dans les services hospitaliers eux-mêmes. Cependant, cet incident causa la fuite du personnel médical et infirmier, et fut à l'origine de la fermeture temporaire de l'hôpital, en pleine épidémie de choléra dans la région.

D'autre part, la Direction Provinciale de la Santé Publique (DPS, en Espagnol), est responsable de la supervision du fonctionnement de tous les hôpitaux et cliniques de santé relevant du système de la Santé Publique au sein de la province d'Elías Piña. La DPS gère les campagnes de vaccination, les programmes de nutrition et de santé environnementale, et est également chargée de la planification contre les maladies épidémiologiques; elle assure aussi la mise sur pied des nouveaux centres de santé et d'effectuer les plaidoiries appropriées auprès du Ministère de la Santé Publique. Elle n'a qu'un rôle limité dans la fourniture de services aux survivantes de la violence, puisque ces survivantes se présentent plutôt directement à l'hôpital. Cette Direction ne garde pas d'archives ou bases de données statistiques spécifiques à la violence contre les femmes (VCF).

En termes des services offerts à l'hôpital même dans les cas de violence contre les femmes, le directeur de ce centre hospitalier souligne qu'ils ne traitent pas la violence en soit, mais bien plutôt les blessures et autres symptômes manifestes pouvant être observés parmi les patientes. Une partie du personnel avait participé activement au programme de formation certifiée offert par la CMS en 2010, ainsi qu'à divers autres programmes de formation sur la violence offerts dans le passé par Profamilia, CONANI et d'autres institutions. Malgré pareilles initiatives, l'hôpital n'a toujours pas établi un protocole ferme permettant d'établir les étapes précises devant être respectées dans tous le cas de patients (es) manifestant des symptômes d'abus ou de violence. Actuellement, leur intervention se limite à référer leurs patients à la police ou au Procureur Public, par le biais d'un agent de policier qui assure en permanence la garde au centre hospitalier, mais là encore, seulement dans les cas où un patient en fait lui-même la requête de manière spécifique. L'hôpital assure également la coordination avec le médecin légiste affecté à la DPS, dans tous les cas où le patient requiert un certificat médical afin d'établir la gravité des blessures subies au cours d'incidents de violence domestique, ce qui constitue un élément clef pour le système judiciaire, pouvant influencer l'éventuelle sentence prononcée contre le perpéteur.

De toutes les institutions gouvernementales faisant partie du système de référence d'Elías Piña, l'hôpital est sans aucun doute celle avec laquelle les femmes Haïtiennes interrogées sont la plus familière, puisque plusieurs d'entre elles y ont accouché. Selon le Directeur de l'Hôpital, 70% des femmes qui y accouchent sont d'origine Haïtienne; selon le Directeur Provincial de la Santé Publique, ces chiffres se rapprocheraient davantage de 60%.¹⁴⁰ Le personnel hospitalier demande aux patients de soumettre une pièce d'Identification minimale (carte d'identité nationale, *cédula*, certificat de naissance, ou passeport, etc.), mais ceux-ci n'ont que rarement de tels documents.¹⁴¹ L'hôpital recueille et préserve des dossiers statistiques sur les différents cas traités, en vue de justifier les allocations budgétaires fournies par le gouvernement central.

Dans le cadre de cette étude, toutes les femmes Haïtiennes qui avaient eu recours aux services hospitaliers pour leur accouchement ou pour des cas de chirurgie diverses, professaient avoir été bien traitées. Daphnée, une de ces nombreuses patientes qui fut interrogée à l'hôpital Rosa

¹⁴⁰ Entrevue avec le Directeur Provincial de la Santé Publique, Elías Piña, 24 Mai 2011

¹⁴¹ Entrevue avec le Directeur de l'hôpital Rosa Duarte, 23 Mai 2011

Duarte, nous expliqua à quel point elle était satisfaite des soins qu'elle y avait reçus :

J'ai été bien contente, parce que depuis novembre dernier quand je suis tombée enceinte, j'ai commencé à venir Ici pour des consultations, et chaque fois que j'ai été admise, on m'a gardé 8 jours. J'ai reçu de bons services et en plus, mon mari est un des portiers de l'hôpital. On ne m'a rien demandé d'autre que la carte, et une fois que je l'ai eu rempli, on ne m'a rien demandé d'autre. Quand j'ai accouché, on m'a demandé ma carte d'identité, et je leur ai dit que je n'en avais pas. Pendant mon accouchement on m'a bien traitée. Ici, on prend soin de toutes les femmes, parce que pendant ma grossesse je suis venue ici souvent, et j'ai pu observer que l'on traite les Dominicains et les haïtiens de la même manière. Une femme est venue ici accoucher, et elle n'avait aucune famille par ici, et on l'a bien traité également .

L'expérience de Daphnee confirme les observations faites par Erica Ann Felker-Kantor, qui effectua sa thèse doctorale sur les perceptions des immigrantes Haïtiennes d'Elías Piña, relatives aux services de santé maternelle.¹⁴² A travers cette thèse, Felker-Kantor met à jour le fait que les femmes Haïtiennes interrogées trouvent les services offerts à l'hôpital d'Elías Piña de loin supérieurs à ceux offerts dans les hôpitaux publics dans leur pays d'origine. Elle révèle également que quoique les soins médicaux soient toujours offerts à ces immigrantes, une certaine discrimination peut transparaître au niveau de la qualité des services, et que le système de paiement est au mieux quelque peu ambigu.

Défaillances et Défis

Le Directeur de l'hôpital rapporte qu'il dispose de suffisamment de personnel afin de traiter de manière adéquate tous les patients qui pourraient s'y présenter, mais que les ressources fournies par le gouvernement central ne tiennent compte que des besoins de la population Dominicaine que ce centre hospitalier doit en principe desservir dans la province d'Elías Piña. Selon le Directeur, *“Quand on ajoute des patients, nos ressources finissent par s'épuiser. Le problème que nous présentons à l'Etat est que nous n'avons pas assez de ressources pour faire face à notre clientèle globale effective. Nous avons besoin de ressources économiques pour des fournitures additionnelles en médicaments, pour les transfusions sanguines, pour la fourniture des soins en général.”*¹⁴³ Il poursuivit en dressant une liste des principales difficultés auxquels fait face l'hôpital, relativement à l'extension des soins pouvant être offerts aux immigrants dénués de la documentation normalement exigée des patients:

- Ils donnent parfois de faux noms.
- Ils ne disposent pas de pièces d'identité.
- Ils ne viennent pas seuls, et/ou n'ont personne pour les accompagner ou les prendre en charge.

¹⁴² Felker-Kantor, E.A. 2011. *Perceptions of Maternal Health Care Among Haitian Women in the Dominican Republic: Do Race and Ethnicity Matter?* Thèse de Doctorat, Université de la Floride.

¹⁴³ Entrevue avec le Directeur de l'hôpital de Rosa Duarte, 23 Mai 2011

- Lorsqu'ils viennent accompagnés, parfois cette personne les abandonne à nos soins.
- Ils se présentent dénués de toutes ressources, et sont dans l'incapacité de payer les frais de recouvrement de base demandés par l'hôpital.

En ce qui concerne ce dernier point, il semblerait que l'hôpital facture maintenant les patients qui ne sont pas couverts par une assurance médicale permettant de couvrir au moins une partie des frais d'opération de l'hôpital. Néanmoins, le système selon lequel les patients sont facturés demeure quelque peu nébuleux, y compris savoir s'il existe des frais prédéterminés et



A Comendador, les femmes haïtiennes enceintes comme Bijou (en haut) s'accouchent normalement dans l'hôpital de Rosa Duarte, ou les participants dans l'étude disent qu'on les traite bien. Néanmoins, quand une survivante de violence arrive avec les symptômes de d'abus, le même hôpital ni demande plus sur la situation ni informe la personne concernée sur ses droits

comment les paiements doivent ou peuvent être effectués. Dans les faits, plusieurs des patients qui se rendent à l'hôpital pour consultations n'ont plus tard pas les moyens financiers requis pour suivre le traitement médical complet recommandé, ce qui représente une contrainte sérieuse en ce qui a trait à l'accessibilité aux soins de santé pour les immigrantes en particulier.

En ce qui a trait à l'assistance offerte aux survivantes de la violence contre les femmes (VCF), la plus grande défaillance relevée est que l'hôpital n'a qu'une maîtrise partielle de son rôle effectif au sein du système de référence. Actuellement, son intervention se limite à examiner les patientes afin d'émettre un certificat médical (en coordination avec le médecin légiste de la DPS). Aucune question additionnelle n'est posée à la victime, même si cette dernière présente de clairs symptômes d'avoir subi des abus physiques. Selon le Directeur de l'hôpital Rosa Duarte:

*Ici, nous ne traitons pas de cette problématique de manière directe, parce que la majorité des patientes haïtiennes qui se présentent à nous le font pour des raisons pathologiques. Elles ne viennent pas présenter des cas de violence dont elles auraient été victimes. Si elles croient avoir été l'objet d'abus, elles ne viennent pas à notre hôpital pour se présenter spécifiquement en tant que survivantes d'abus. Si une patiente se présente avec des blessures, des traumatismes, nous traitons simplement ces traumatismes, parce que nous ne disposons pas ici d'unité spécialisée pouvant prendre en charge de tels cas. Nous traitons simplement les blessures. Si par la suite la patiente déclare avoir été l'objet d'abus de la part de quelqu'un, la police ou le Procureur Public prendront alors le dossier en mains.*¹⁴⁴

Le Directeur Provincial de la Santé Publique comprend le rôle des services de santé publique de la même manière que le Directeur de l'hôpital: selon eux, ce rôle se limite à effectuer le diagnostic médical, puisque, en ses propres mots, *“agression contre les femmes ne constitue pas un diagnostic.”*¹⁴⁵

Cette conception limitée démontre que le personnel de Santé Publique qui fut interrogé – le Directeur de l'Hôpital, l'Epidémiologiste, et le Directeur Provincial de la Santé Publique – ne sont familiers ni avec les *“Normes Nationales pour un Traitement Compréhensif sur la Violence Intrafamiliale et la Violence contre les Femmes”* publiées en 2002 ni avec le *“Guide et Protocole pour le Traitement compréhensif de la Santé dans les cas de la Violence Intrafamiliale et de la Violence contre les Femmes”*, récemment publié, les deux émis par le Ministère de la Santé Publique. Ce dernier document établit clairement le rôle intégral du système de Santé Publique non seulement au niveau du diagnostic, mais également afin d'assurer la coordination avec les autres entités du système de référence, en vue de garantir que soient offerts des services compréhensifs à la victime, de manière à ce qu'elle puisse échapper à la situation de violence et qu'elle puisse rebâtir sa vie. Au cours de la réunion de travail qui eut lieu suite au travail de terrain effectué pour cette étude, tant l'Assistant Directeur de l'hôpital que le Directeur Provincial de la Santé Publique reçurent une copie du *“Guide et Protocole”*, afin que ces deux institutions soient en mesure de commencer à étudier et à mettre en oeuvre les protocoles établis dans le cadre de leurs domaines respectifs d'intervention.

L'hôpital ne jouit pas de la présence d'un psychologue parmi son personnel, ce qui rend la tâche d'évaluer les traumatismes psychologiques plus difficile; il ne tient pas non plus à jour de registre des patientes ayant survécus à des actes de violence contre les femmes, ce qui constitue un obstacle majeur en vue de la collecte, du traitement et de la préservation des données statistiques relatives à la violence contre les femmes (VCF) aux niveaux provinciaux ou autres.

Finalement, il semble que le personnel de santé pourrait bénéficier d'une formation plus poussée en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux survivantes de la violence se présentant à l'hôpital. Selon l'une des magistrats interrogés, *“Il y a de nombreux médecins à l'hôpital qui ne sont toujours pas sensibilisés à cette problématique. Ils doivent apprendre à se mettre dans les souliers des*

¹⁴⁴ Entrevue avec le Directeur de l'hôpital de Rosa Duarte, 23 Mai 2011

¹⁴⁵ Entrevue avec le Directeur Provincial de la Santé Publique, Elías Piña, 24 Mai 2011

autres.” Elle recommande ainsi une formation accrue pour les médecins, parce qu’elle reconnaît que “*s’ils n’interrogent pas la patiente se présentant à leurs services, trop souvent le dossier finira là et il sera impossible de le poursuivre.*”¹⁴⁶ Puisque l’hôpital demeure généralement le premier et seul point d’entrée au système de référence pour la majorité des immigrantes survivantes de violence, il devient critique que soit renforcé la capacité du personnel médical de répondre de manière adéquate et d’être à même de coordonner avec les autres institutions du système de référence.

Une possibilité, partagée par le Directeur de l’Hôpital, serait de générer des accords de coopération entre la CMS, le Procureur Public, la Police Nationale et toute autres institutions intéressées à s’impliquer dans ce dossier, afin de créer une unité spécialisée d’intervention/appui dans les cas de violence intrafamiliale et de violence contre les femmes. Le Directeur Provincial de la Santé Publique suggéra que son Bureau serait en mesure d’entreprendre une étude en profondeur du “registre roulant” (“*entrega de guardia*”) en vue d’établir comment de nombreuses blessures manifestées par des patientes auraient pu en fait résulter d’incidents divers de violence domestique, afin de justifier la mise sur pied d’une telle unité spécialisée. Il proposa de catégoriser les causes les plus fréquentes des visites aux salles d’urgence faites par des femmes – blessures, accouchements, etc. – et d’établir des tableaux croisés de ces résultants avec l’âge et les traumatismes subis, en vue d’évaluer les taux des incidents de violence contre les femmes par rapport à ceux des patients habituels de l’hôpital.¹⁴⁷ Cette tâche pourrait ainsi représenter une première étape prise par la CMS afin de faciliter la mise sur pied d’un Observatoire sur la Violence Basée sur le Genre à Elías Piña.

7.1.5. Bureau Provincial des Affaires Féminines

The *Oficina Provincial de la Mujer* (OPM, ou Bureau Provincial des Affaires Féminines), qui est le représentant local du Ministère des Affaires Féminines, fut établi à Elías Piña en 2002. Trois personnes y sont affectées actuellement (une coordinatrice, un avocat, et une secrétaire), offrant des services tels que la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation et des programmes divers de formation ciblant les femmes, ainsi que le suivi des survivantes de la violence contre les Femmes, qui se présenteraient à leurs bureaux dans le cadre de leurs démarches légales.

Dans tous les cas de violence, les procédures de l’OPM sont les suivantes: les informations relatives à l’identité et à la résidence etc. de la plaignante, ainsi que tous les détails pertinents du cas sont enregistrés sur un fichier et dans des registres; l’avocate accompagne la victime au Bureau du Procureur Public; puis elle effectue le suivi de tous les dossiers au fur et à mesure de leur acheminement juridique. La coordinatrice de l’OPM maintient que les portes de son bureau demeurent ouvertes à toutes les plaignantes, Haïtiennes comme Dominicaines, et que leur bureau n’entreprend jamais de forcer une réconciliation entre l’agresseur et la plaignante. L’OPM préserve un registre de tous les cas se présentant ou référés à leurs bureaux.

¹⁴⁶ Entrevue avec l’Assistant Procureur Public d’Elías Piña, 27 Mai 2011

¹⁴⁷ Entrevue avec le Directeur Provincial de la Santé Publique, Elías Piña, 24 Mai 2011

Défaillances et Défis

La majorité des survivantes qui se présentent au bureau de l'OPM sont des Dominicaines; seules quatre femmes Haïtiennes s'étaient rendues à l'OPM entre les mois de janvier et de mai 2011. Aucune des immigrantes haïtiennes ayant participé à la présente étude ne connaissaient l'existence de cette institution.

La coordinatrice de l'OPM ne démontra que peu de sensibilité envers la situation de violence contre les femmes VCF que les femmes haïtiennes doivent affronter; elle attribua de manière erronée cette violence comme une résultante de "leur culture", comme s'il ne s'agissait pas également d'un grave problème au sein de la culture dominicaine. Selon elle: "*Vous savez que ces gens ont une culture différente de la notre, et ils ont l'habitude de battre leurs femmes. Il s'agit d'un peuple qui enlèvera ses ceintures afin de battre leurs femmes.*"¹⁴⁸

Cette coordinatrice n'était pas au courant du concept de "*chemin critique*", ou de ce que l'on appelle plus couramment le système de référence, ce qui explique peut-être le peu de coordination interinstitutionnelle entre le bureau qu'elle dirige et les autres entités faisant partie de ce système, mis à part le Procureur Public. L'OPM ne mène que peu d'activités d'extension dirigées vers la population générale, et encore moins vers les femmes haïtiennes; ses interventions se limitent aux femmes qui se rendent directement à leurs bureaux. Ni l'hôpital ni la police ne réfèrent les survivantes qui se présentent à leurs services à l'OPM. De l'autre côté, l'OPM ne se préoccupe pas non plus de recueillir des données statistiques de la part de ces institutions, ou d'entreprendre de quelconques efforts de coordination interinstitutionnelles, mis à part le suivi effectué par l'avocate dans les cas pris en charge par le Procureur Public.

7.2 Coordination des Efforts en vue d'Améliorer la Situation au Marché et au Passage frontalier

7.2.1. Le Marché

La maire de Comendador, l'administrateur du marché et plusieurs des commerçants qui y travaillent, exprimèrent l'opinion que la situation au sein du marché s'est améliorée de manière considérable par rapport aux pratiques passées. Certaines des mesures adoptées qui semblent avoir contribué à réduire les abus de la part des percepteurs de frais, incluent:

- Le recrutement d'un superviseur responsable des percepteurs de frais du marché, qui "*est bien rémunéré, afin d'éviter qu'on ne puisse le corrompre*"¹⁴⁹
- La mise en place d'un système par lequel les percepteurs se doivent de remettre aux com-

¹⁴⁸ Entrevue avec la coordinatrice du Bureau Provincial des Affaires Féminines, Elías Piña, 24 Mai 2011

¹⁴⁹ Entrevue avec l'administrateur du marché de Comendador, 26 Mai 2011

merçants un reçu établissant la valeur des marchandises confisquées lorsque ces derniers (ères) ne peuvent immédiatement payer les frais réclamés.

Le maire de Comendador expliqua ainsi le bien-fondé de ces mesures:

J'ai essayé de trouver une solution, et c'est ainsi que lorsqu'ils (les percepteurs) confisquent des marchandises, ils doivent maintenant remettre un reçu pour la quantité des biens saisis; et lorsque les femmes (les marchandes) se présentent avec l'argent, elles soumettent ce reçu . Alors, nous pouvons dire qu'il y a eu un progrès, mais c n' est pas encore assez. Il y a beaucoup moins de cas litigieux qu'en 2006 . Nous avons commencé à charger des frais aux Dominicains et à réduire les frais exigés des Haïtiens. Nous avons ainsi accompli des progrès substantiels.¹⁵⁰

Malgré ces efforts, notre étude a clairement observé que les marchandes haïtiennes se voient encore chargées des frais arbitraires et injustes, et que les percepteurs continuent à commettre des actes de violence contre ces commerçantes (violence verbale, harcèlement sexuel, violence physique, et même des cas de viols).

Une des organisations de la société civile qui a vu le jour afin de confronter ce type d'abus est le *Réseau Frontalier Jano Sikè* (RFJS, en espagnol). Ce Réseau, connu à Comendador sous le vocable *Derechos Humanos* (Droits Humains), commença ses opérations au début des années 2000, et couvre l'ensemble de la région frontalière, allant de Montecristi au nord jusqu'à Pedernales dans le sud, et s'étalant également du côté Haïtien à partir de Ouanaminthe dans le nord jusqu'à Anse-a-Pitre au sud. Ce Réseau a assuré la formation et la mise en place d'observateurs au sein des marchés et près des postes frontaliers, en vue d'effectuer le suivi du traitement alloué par les autorités locales aux nationaux Haïtiens et aux commerçants transfrontaliers; de documenter les divers cas d'abus dont ils seraient témoins; et d'enregistrer en plus toutes plaintes relatives à des violations des droits humains pouvant être soumises à leur organisation.

Au début du mois d'août 2011, Le RFJS organisa une troisième rencontre avec les autorités locales, tant civiles que militaires, ainsi qu'avec l'administrateur du marché, avec pour objectif de travailler avec elles sur la problématique du commerce à Comendador, Elías Piña, sur les postes de contrôle militaire excessifs en vigueur, et sur les frais de perception inappropriés. Quelques uns des points d'action adoptés lors de cette rencontre incluent:

- la réduction du nombre de postes de contrôle militaires, et la soumission de plaintes éventuelles aux autorités supérieures hiérarchiques (Le Colonel du CESFRONT)
- l'amélioration de la réputation malsaine entourant la perception de frais de douane excessifs (Administrateur des Douanes)
- la soumission au gouvernement des nombreuses plaintes relatives à la baisse des ventes au marché, afin de rechercher des solutions à ce problème (Gouverneur Provincial)

150 Entrevue avec le maire de Comendador, 25 Mai 2011

- exiger du Docteur Bautista Roja Gómez les certificats requis afin de démontrer que le nombre de cas d'infection par le choléra a effectivement diminué et qu'il n'existe plus dorénavant de menaces sanitaires quant à la pleine et entière reprise du marché libre (Maire, un commerçant, et Représentant Provincial)
- le recrutement de femmes en tant que perceptrices de frais au marché, au lieu d'unique-ment engager des hommes (Administrateur du marché)
- la supervision des locaux où sont entreposés les marchandises confisquées par les percep-teurs de frais du marché (le comité des Droits Humains).

L'avant-dernière mesure citée – le recrutement de femmes au lieu d'hommes en tant que per-cepteurs de frais au marché– pourrait représenter une opportunité réelle de corriger les abus contre les commerçantes qui vont au-delà de la question de la collecte de frais jugés par-trop excessifs. Mis à part cette question, cependant, peu d'attention fut accordée aux divers types de violence exercés contre les marchandes au sein du marché. Des efforts soutenus doivent être entrepris afin que les commerçants et marchandes eux-mêmes soient inclus à l'avenir dans ce genre de dialogues, à côté des représentants des institutions oeuvrant à la protection de leurs droits, comme la CMS, afin de garantir que de telles initiatives prennent effectivement compte de leurs besoins et intérêts divers, y compris de leurs préoccupations en matière de sécurité .

Plusieurs des acteurs-clefs interrogés dans le cadre de cette étude exprimèrent l'espoir qu'au moins une partie des problèmes récurrents seraient résolues par la construction prochaine du nouveau marché. Selon le maire:

La construction du nouveau marché nous permettra de résoudre beaucoup de choses. Nous avons pensé à construire des logements pour les travailleurs de la région frontalière, et de four-nir des cartes d'identité à ces ouvriers, leur permettant d'entrer au sein du centre commercial, et aussi d'établir un espace permettant aux haïtiens qui sont présentement dispersés par-ci par-là, d'avoir un lieu fixe au sein du nouveau marché. Ce sont quelques unes des idées que nous avons pour ce projet. Les services de Migration seraient responsables de fournir les cartes d'identité, d'identifier les individus qui entrent et ressortent – c'est ce dont nous sommes en pourparlers, mais rien de définitif n'a encore été adopté. Ce projet d'un nouveau marché est en cours, avec des ressources significatives, et nous espérons qu'au cours de l'année prochaine, ce nouveau marché sera fonctionnel.¹⁵¹

Les marchandes du marché qui appartiennent au *Réseau des Femmes* organisé par la CMS espèrent elles aussi que des changements significatifs viendront améliorer leur situation. Lors d'une série de rencontres ayant eu lieu au cours des mois de juillet et d'août 2011, elles élaborèrent un document regroupant un jeu de propositions (voir l'Annexe 3). Elles demandent ce qui suit:

- Des modifications au modèle administratif: établissement de frais fixes; allocation de suffisamment de temps permettant aux commerçantes de vendre leurs marchandises

¹⁵¹ Entrevue avec le maire de Comendador, 25 Mai 2011

avant de se voir exiger les frais de marché; distribution de tickets indiquant le montant des frais dus devant être payés à la fin de la journée, au lieu de la confiscation des marchandises ; etc.

- Création d'un espace dédié à la résolution des conflits au sein des bureaux du gouvernement provincial, ou d'une agence semblable, auprès de laquelle les commerçantes pourraient s'adresser lorsque nécessaire dans les cas de problèmes au marché.
- Suspension ou révocation des percepteurs de frais lorsque des plaintes auraient été déposés contre eux relativement à leur comportement, et l'obligation pour les superviseurs et percepteurs de traiter les commerçant(e)s avec le respect qui leur est dû.
- Création d'une carte d'identité les identifiant clairement comme vendeurs au marché.
- En ce qui a trait aux structures physiques du marché, elles demandent que celui-ci soit pourvu des aménagements et services suivants:
 - Plusieurs portes d'accès et de sortie (au moins 4)
 - Au moins 10 salles de bains, distinctes pour les hommes et les femmes
 - Des espaces suffisamment larges facilitant l'accès et les déplacements
 - Des tables dotées de chaises au sein du marché, pour les commerçant(e)s
 - Une aire d'entreposage des marchandises, sous la supervision d'un responsable chargé d'assurer que les marchandises n'y sont ni perdues ni volées
- Accès à des services de microcrédit à des taux d'intérêt mensuels accessibles.

Ces propositions furent soumises par une représentante des femmes haïtiennes oeuvrant comme marchandes au marché, au cours d'une réunion publique organisée entre les autorités locales et les acteurs clés concernés de Comendador et Belladère, ainsi que des femmes Haïtiennes, le 11 Août 2011. Des efforts additionnels doivent être accomplis afin de garantir que les marchandes soient invitées aux prochaines consultations avec la société civile, que le gouvernement municipal de Comendador a l'intention d'organiser bientôt, pour pouvoir soumettre leurs propositions à un public plus large. Cette forme de participation civique représente une opportunité historique pour les commerçantes d'être consultées et prises en compte dans le cadre d'un projet qui impactera directement leur travail, sécurité et conditions de vie.

7.2.2. Les Postes de Passage Frontaliers

En ce qui a trait à la violence subie par les femmes Haïtiennes aux postes de passage frontaliers, on regrette jusqu'à présent l'absence d'un système facilitant les communications et la résolution des conflits avec le CESFRONT et les autres corps des Forces Armées, lorsque des plaintes quelconques seraient soulevées.

De manière semblable, des procédures et attributions institutionnelles claires devraient être définies, afin de faciliter les enquêtes dans les cas d’abus – tout particulièrement les cas de viols et d’assassinat de femmes – le long des points de passage frontaliers informels. Le CESFRONT, par exemple, reconnaît le fait de l’assassinat des deux femmes Haïtiennes qui eut lieu vers la fin du mois d’avril 2011, mais souligne que *“lorsqu’un cadavre est découvert, s’il s’agit d’un citoyen Haïtien, les autorités Haïtiennes sont averties et le corps leur est remis.”* Le Colonel du CESFRONT ajouta qu’il ne fut pas possible de déterminer si ces assassinats constituaient effectivement des cas de féminicide, *“parce qu’il nous faudrait savoir qui était responsable de ces meurtres, ou si ces femmes avaient pris leur propre vie, parce qu’en Haïti, ils ne procèdent à aucune forme d’enquête ou d’analyse de pathologie juridique, ni à aucune forme d’enquête criminelle.”*¹⁵² Dans le cadre d’un tel système, lorsqu’une immigrante Haïtienne est tuée le long de la frontière, même si l’incident a lieu sur le territoire Dominicain, aucun dossier n’est établi sur le crime, et aucune enquête n’est ouverte.

¹⁵² Entrevue avec le Colonel du CESFRONT à Elías Piña, 26 Mai 2011.

8. CONCLUSIONS

Pendant plus d'une décennie, les chercheurs qui se sont intéressés à la problématique de la migration à travers l'Amérique Latine et les Caraïbes, ont soulignés l'émergence d'une nouvelle donne dans les relations transfrontalières, reconnaissant les frontières terrestres internationales comme espaces de coexistence et de coopération, et éliminant ainsi progressivement les aires de conflits du passé. Néanmoins, la frontière Dominicano-Haitienne, qui demeure dans un état de flux, exhibe aujourd'hui encore un contexte de violence subtile, dirigée tout particulièrement vers les groupes les plus vulnérables, ce qui contribue ainsi à éroder la sécurité des citoyens. Cette étude s'est penchée sur l'analyse des situations spécifiques de violence dirigées contre les femmes Haïtiennes immigrantes, en situation de transit migratoire, ou qui se sont déplacées le long de la frontière Dominicano-Haitienne.

Bien qu'un cadre législatif plus approprié soit certainement nécessaire tant dans le pays d'origine que de destination, tout comme serait souhaitable une opinion publique davantage sensibilisée sur l'ensemble de ces questions, l'emphase de cette recherche aura été place sur les rôles et responsabilités de deux des acteurs clefs de la région: les immigrantes elles-mêmes, en tant que porteuses de droits ayant fait preuve d'une capacité de résilience remarquable; et les autorités pertinentes en tant qu'institutions chargées de devoirs.

Depuis la fin du siècle dernier, la soi-disant nouvelle vision de la frontière¹⁵³ maintient que les frontières sont caractérisées par la coopération, plutôt que par les concepts antérieurs stigmatisant les frontières en tant que zones traditionnelles de conflits, à travers l'Amérique Latine et les Caraïbes.¹⁵⁴ Cependant, pareille, rhétorique (qui fut un temps considérée comme révisionniste, mais est aujourd'hui largement acceptée) ne reflète pas nécessairement la réalité sur le terrain, ce qui suggère à certains chercheurs de faire référence aux frontières en tant que "zones de transition"¹⁵⁵ ou en tant qu'aires de conflits de basse intensité,¹⁵⁶ comme dans le cas de la frontière Dominicano-Haitienne.

¹⁵³ FLACSO RD 2002; Lozano et Wooding 2008

¹⁵⁴ Castor 1988, Lozano 1992

¹⁵⁵ Dilla 2007

¹⁵⁶ Murray 2010

En contraste avec les autres frontières de la région, la frontière Dominicano-Haitienne ne fut officiellement ré-ouverte qu'il y a vingt-cinq années, à la chute de la dictature Duvaliériste en 1986.¹⁵⁷ Cependant, les ouvertures et fermetures officielles des différents postes de passage le long de la frontière tendent à être utilisés comme autant d'outils de pression lors des diverses périodes de tension politique ou d'autres types de crises socio-politiques. Par exemple, en 2010 et 2011 la paisible coexistence des résidents et migrants en transit le long de la frontière fut bouleversée par au moins trois phénomènes distincts. Le problème le plus grave découla du tremblement de terre qui ravagea Haïti en 2010, suivi par l'épidémie de cholera qui commença à se manifester à travers toute l'île à partir du mois d'octobre 2010. Finalement, les répercussions des élections présidentielles et législatives de 2010-2011 se révélèrent particulièrement troublantes dans le contexte frontalier de Comendador-Belladère.

Les frontières sont des espaces complexes, au sein desquelles opèrent une multiplicité d'acteurs ayant des intérêts divers en jeu. Sur la frontière Dominicano-Haitienne, les immigrantes se fraient un chemin parmi les commerçants et percepteurs de frais, soldats, trafiquants d'êtres humains, traitants, gigolos, fonctionnaires gouvernementaux, familles d'accueil, employeurs domestiques, et leurs propres partenaires et familles transnationales. Dans cette variété de contextes, les femmes immigrantes, en statut migratoire transitoire, ou déplacées, demeurent exposées à de multiples formes de violence. Elles sont originaires d'un pays marqué par une pauvreté extrême, ce qui les expose à une violence structurelle qui les conduit à son tour à d'autres formes de violence qui impacte leurs vies, comme la violence domestique et les agressions physiques et sexuelles entre autres. Lorsque les femmes émigrent, elles sont exposées à de nouvelles formes de violence, selon le contexte dans lequel elles se déplacent, qu'il s'agisse de passer la frontière illégalement par les broussailles, au sein du marché, ou chez une *kay madam*, la maîtresse de maison chez qui elles trouvent un emploi comme domestiques.¹⁵⁸ Les immigrantes de cette étude proviennent d'une culture fragile en ce qui a trait à leurs capacités de réclamer leurs droits en Haïti même. Les difficultés auxquelles elles font face le long de leur parcours migratoire peuvent rendre l'exercice de leurs droits dans le pays d'accueil encore plus aléatoire, en partie parce qu'elles méconnaissent leurs droits réels, mais aussi de par la faiblesse de l'Etat de Droit en République Dominicaine.

Le tableau qui suit offre un sommaire de la typologie des formes de violence auxquelles font face les immigrantes Haïtiennes dans le contexte frontalier de Comendador-Belladère, tel qu'identifiées par cette recherche.

¹⁵⁷ FLACSO/INESA 2003

¹⁵⁸ En Haïti, le terme Créole "*kay madam*" fait référence à une résidence familiale, ou de manière littérale, à la "maison de la Dame", le lieu d'emploi principal de nombreuses immigrantes lorsqu'elles arrivent en territoire Dominicain.

Typologies de la Violence contre les Immigrantes, les Femmes en Situation de Transit Migratoire et les Déplacées

Contexte	Types	Perpétrateurs	Survivantes
A la maison	violence Physique violence Sexuelle violence Verbale violence Economique	partenaire Intime (Haïtien ou Dominicain)	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en situation de transit et déplacées)
Officiels affectés au Poste de Passage Frontalier: El Carrizal	Imposition de "frais de passage" inappropriés violence Physique et verbale harcèlement Sexuel	CESFRONT et soldats/ policiers	Femmes en transit
Points de passage frontaliers informels: "dans les broussailles"	Vol Agression Violence sexuelle violence Assassinats	Guides Compagnons de voyage (membre de la famille) Délinquants (Dominicains et Haïtiens "dans les broussailles") Chauffeurs de Motos-taxis	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en transit et déplacées)
Dans la rue	harcèlement sexuel violence Sexuelle	Hommes Dominicains et Haïtiens (personnes connues et étrangers)	immigrantes femmes déplacées
Marché	violence Verbale violence Physique violence Sexuelle "Macuteo" ("extorsions")	Percepteurs de frais (les 4 types) Vendeurs et clients (physique et verbale)	Vendeurs Haïtiens au marché
Travail Domestique	Violation des droits des travailleurs (non-paiement des salaires dus, fin de contrat injustifié, heures excessives de travail, paiement de moins que le salaire minimum légal) harcèlement Sexuel Viol	Employeurs Hommes de la maisonnée	Travailleuses Domestiques (immigrantes et déplacées)
Trafic illicite des migrants et Traite	Fraude/déception violence Sexuelle Traite	Passeurs Chauffeurs d'autobus Complicité des autorités	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en transit et déplacées)
Travailleuses sexuelles	travail sexuel forcé Viol violence Physique Vols	Passeurs Haïtiens et Dominicains Clients (hommes Haïtiens et Dominicains) Complicité des autorités	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en transit et déplacées), particulièrement les jeunes femmes
Rapatriements	Violation des droits reconnus dans le Protocole d'Entente Bilatéral de 1999 Vol des biens et possessions	CESFRONT Migration (DGM)	Femmes Haïtiennes (immigrantes, en transit et déplacées), soupçonnées d'avoir un statut migratoire irrégulier
Jeunes filles et Adolescentes	Abus Domestiques Risques d'abus et d'exploitation violence Sexuelle	Membres des familles d'accueil Hommes des familles d'accueil	Filles adoptées <i>Restavék</i> Jeunes filles déplacées

Suite au tremblement de terre ayant secoué Haïti en Janvier 2010, une attention plus soutenue a été accordée au problème de la violence contre les femmes haïtiennes ayant été déplacées de force. Au début, l'intérêt fut surtout centré sur la violence sexuelle perpétrée contre les femmes déplacées ayant prit refuge dans les nombreux camps dispersés à travers le pays, avec un regard secondaire sur cette problématique dans d'autres contextes, tel le long de la frontière Dominicano-Haitienne. La complexité du contexte frontalier s'est par la suite aggravée à partir du mois d'octobre 2010, avec l'émergence de l'épidémie de choléra qui fut la cause de la fermeture épisodique de la frontière, entraînant les femmes en transit à la traverser par l'une ou l'autre des nombreuses voies de passage illégales. De plus, au moment de cette étude, un calme relatif était à peine revenu suite aux émeutes civiles ayant eu lieu à Belladère après les résultats électoraux contestés de l'époque, ce qui entraîna une demande accrue pour les services médicaux offerts à Comendador (avec la fermeture de l'hôpital de Belladère). Ces trois phénomènes – le tremblement de terre, l'épidémie de choléra, et la violence post-électorale – vinrent davantage compliquer la situation des immigrantes luttant pour préserver leur dignité et leur intégrité physique lors de leurs voyages transfrontaliers.

En termes de réponses institutionnelles, Elías Piña jouit d'un système de référence comprenant les institutions étatiques suivantes : la Police Nationale, le Bureau du Procureur Public, l'Hôpital, et le Bureau Provincial des Affaires Féminines. Trois organisations de la société civile offrent également des services complémentaires à ceux fournis par ces institutions gouvernementales : la Colectiva *Mujer y Salud*, le Réseau Frontalier Jano Siksè, et le Plan International. Plusieurs failles et défis ont été identifiés en ce qui a trait au fonctionnement du système de référence, surtout par rapport à la coordination interinstitutionnelle, au traitement discriminatoire démontré par les autorités policières, et au rôle limité joué par les institutions relevant de la Santé Publique dans le processus de références institutionnelles.

Quelques efforts ont été entrepris en vue d'améliorer la situation au marché et au poste de passage frontalier, mais ces derniers ont surtout été limités aux problèmes de l'extorsion de frais indus, détournant l'attention des autres formes d'abus exercés contre les immigrantes Haïtiennes par les percepteurs de frais au marché et par les militaires affectés à la frontière.

On relève malheureusement une faiblesse évidente d'organisations et de coordination interinstitutionnelle autour des autres formes de violence identifiées, comme les viols et les assassinats le long de la frontière, les abus subis par les travailleuses domestiques, et le travail sexuel forcé, entre autres, qui demanderaient toutes une plus grande attention à l'avenir.

Durant les sessions de travail organisées avec els acteurs-clefs et les autorités locales, les participants soumièrent de nombreuses idées novatrices et firent preuve de la volonté politique requise afin de faire face aux problèmes de la violence domestique et de la violence contre les immigrantes au marché et au poste de passage frontalier. Parallèlement à ces développements, les immigrantes ont commencé à s'organiser au sein d'un *Réseau des Femmes*, ce qui leur a permit d'articuler elles-mêmes leur situation et d'œuvrer de manière active à l'identification de solutions possible à leurs problèmes.

Tenant compte des expériences d'organisations de la société civile en diverses régions du pays, y compris dans la région frontalière, afin d'éliminer la violence et surtout la violence contre les immigrants, le Réseau des Femmes d'Elías Piña pourrait envisager d'établir des échanges d'apprentissages horizontaux avec d'autres institutions telles le *Red contra la violencia (Réseau contre la Violence)* basé à Dajabón et qui couvre la partie nord de la frontière, ou encore avec le *Núcleo de Apoyo a la Mujer (Noyau d'Appui aux Femmes)* (NAM), très connu, basé pour sa part à Santiago de los Caballeros.

La présente étude met l'accent sur la nécessité urgente de transformer les pratiques en vigueur, qui tolèrent la violence contre les immigrantes, en l'absence de toute réprobation publique sur l'île ou à l'étranger. Nous espérons que ce rapport saura indiquer des pistes d'action possibles pour les acteurs clefs, y compris pour les organisations d'appui qui soutiennent ces femmes le long de leur trajet migratoire. Ce qui suit est une série de recommandations ciblant les différents acteurs clefs dans ce contexte: la *Colectiva Mujer y Salud*, les immigrantes Haïtiennes elles-mêmes, les autorités concernées, les organisations de la société civile, les institutions internationales, et les représentants des gouvernements des deux nations impliquées.

9. RECOMMANDATIONS

9.1. Colectiva Mujer y Salud

- Au moment d'initier les bases de données comportant les indices sur la violence, pour l'Observatoire sur la Violence contre les immigrantes (OBVIO), les recommandations suivantes sont suggérées:
 - Appuyer et assurer le suivi avec l'Hôpital Rosa Duarte de Comendador, afin de commencer à utiliser le nouveau formulaire de diagnostic publié dans le *Guía y Protocolo del Ministerio de Salud Pública (Guide et Protocole du Ministère de la Santé Publique)*, et en vue d'établir par la suite un système de collecte des données recueillies par le biais de ce formulaire, pour être à même de générer des données statistiques fiables sur le nombre de cas de violence domestique traités à cet hôpital. En se basant sur le travail de terrain effectué lors des sessions de travail, la CMS pourrait servir de liaison entre l'hôpital et la DPS, afin d'assurer que les données statistiques soient effectivement partagées sur une base hebdomadaire. En s'appuyant également sur le Coordonnateur des Données Statistiques de la DPS, la CMS pourrait appuyer la dissémination des données ainsi générées. Comme point de départ, et en accord avec la suggestion faite par le Directeur de la DPS, la CMS pourrait entreprendre des activités de plaidoirie en vue que soit effectué une nouvelle analyse des registres existants, afin que soient catégorisés de manière adéquate les blessures diagnostiquées sur des femmes qui pourraient avoir été causées par des incidents de violence domestique.
 - Coordonner avec le secrétariat du Bureau du Procureur Public, ainsi qu'avec l'Assistant Procureur Public, afin de compiler les données de leur registre de cas de violence intrafamiliale et de violence contre les femmes.
 - Coordonner la secrétariat du Bureau Provincial des Affaires Féminines afin de compiler les données de leur registre de cas de violence intrafamiliale et de violence contre les femmes.
 - Collaborer et échanger les informations pertinentes sur les autres types de violence contre les immigrantes avec le GARR et le Réseau Frontalier Jano Siksè.

- Contacter le NAM / UNFPA / Ministère des Affaires Féminines en ce qui concerne le Diagnostic du Système d'Assistance pour la Violence contre les Femmes que ces institutions effectuaient entre les mois d'avril et de juin 2011. Ce diagnostic est centré sur les quatre provinces frontalières et sur six autres provinces du pays et est basé sur des groupes de focus réalisés avec des représentants d'institutions gouvernementales et municipales ainsi que de diverses organisations de la société civile. Les informations recueillies à travers ce diagnostic pourraient servir de ligne de base statistique alors que l'Observatoire se prépare à recueillir des données pertinentes sur une base régulière.
- Envisager la possibilité de s'inspirer du modèle offert par l'Observatoire sur la Violence basée sur le Genre de l'Organisation des Femmes Salvadoriennes pour la Paix (ORMUSA), El Salvador: <http://observatoriodeviolencia.ormusa.org>.
- Coordonner avec le Ministère des Affaires Féminines afin d'obtenir les résultats de l'évaluation faite en 2011 du système d'assistance dans les cas de violence contre les femmes. Œuvrer avec l'Hôpital et la Direction Provinciale de la Santé Publique afin d'améliorer la collecte des données statistiques.
- Envisager de mettre en œuvre des échanges d'information horizontaux entre le Réseau des Femmes d'Elías Piña et leur contrepartie à Dajabón ou à Santiago de los Caballeros, afin d'encourager le transfert des meilleures pratiques.
- Reconnaître l'importance du Comité Intermunicipal Transfrontalier (CIT), qui est coordonné par l'OTIMEP, et réunir les six maires municipaux de la province d'Elías Piña et les six maires du Plateau Central Haïtien, afin de mieux coordonner les initiatives développementales transfrontalières et en vue de résoudre les conflits frontaliers. Récemment, le CIT a mis sur pied un comité de la société civile, qui participera à un programme de formation accrédité, mis en œuvre par *Progreso*, visant le renforcement de la société civile. Des efforts pourraient être entrepris en vue d'amener cette agence à inclure dans son agenda de travail des problématiques d'intérêt pour les immigrants, comme la résolution des conflits au marché, l'élimination des pots-de-vin, ou encore la création d'une carte d'identité transfrontalière, comme autant de thèmes de plaidoirie politique pouvant être adoptés par la société civile.
- Appuyer la mise sur pied d'un mécanisme de résolution des conflits. Il existe actuellement une Commission de Gestion Municipale à Comendador, composée du maire, de l'administrateur du marché, des colonels de la police, des forces armées et du CESFRONT, et finalement des représentants des associations de commerçants. Cette Commission se réunit de manière sporadique, afin de résoudre divers conflits, mais seulement lorsque, par exemple, l'administrateur du marché fait appel à ses amis des stations de radio locales en vue d'exiger la tenue de telles réunions. En coordonnant avec le RFJS, la CMS peut appuyer les commerçantes Haïtiennes afin de négocier leur accès à cet espace de discussion, et le transformer ainsi en un mécanisme effectif de résolution

des conflits. L'objectif serait d'établir des canaux de communications clairs par le biais desquels les différentes parties pourraient soumettre leurs plaintes et rechercher des solutions à leurs divers problèmes (dans le cas de disputes au sujet de marchandises, par exemple, mais jamais au sujet de problèmes tels ceux de la violence domestique).

- En mettant sur pied l'unité de sécurité du marché, comme prévu dans le cadre du projet "Femmes en Transit", collaborer avec les observateurs des droits humains du RFJS, afin que les individus bénéficiant d'une formation, soient à même de rapporter les cas d'abus à ce Réseau. Impliquer l'administrateur du marché, dans la mesure du possible, puisqu'il reconnaît le fait de problèmes sérieux concernant les percepteurs de frais du marché dans le passé, et que son intérêt demeure que les vendeurs et commerçantes qui se présentent au marché pour vendre leurs marchandises, puissent le faire sans craintes d'abus quelconques.
- Accompagner les institutions ayant participé aux sessions de travail des mois de juillet et d'août 2011, dans la mise en œuvre du plan d'action qui fut adopté (documents soumis dans un rapport distinct).
- Continuer à distribuer les autocollants affichant les numéros de téléphone des institutions participant au système de référence, comme moyen d'encourager les pratiques de coordination et de notification interinstitutionnelle.
- Contacter le Plan International à San Juan de la Maguana afin d'apprendre de leur expérience pratique visant l'établissement du système de référence dans cette région.
- Appuyer les efforts des immigrantes en vue de s'organiser, en se basant sur les propositions qu'elles ont soumises elles-mêmes (voir le document de base présenté à l'annexe 3), afin qu'elles puissent participer au processus de prise de décision relatif au nouveau marché.

9.2. Les immigrantes

- Participer à des activités de formation portant sur le droit de vivre une vie libre de toutes formes de violence; sur les droits humains; sur les droits des travailleurs; sur les droits des femmes; sur les droits dans les cas de rapatriement; etc., ainsi que sur des formations relatives aux divers canaux à travers lesquels des plaintes peuvent être soumises dans les cas de violation de ces divers droits.
- Organiser une association des Commerçants Haïtiens, afin de représenter leurs intérêts collectifs, particulièrement au cours du processus de consultation et de construction du nouveau marché frontalier.
- Voyager en groupes, durant les heures de jour, autant que possible. Apprendre des techniques d'auto-défense et les rudiments de la langue espagnole.

9.3. Autorités Concernées

- Etablir un système assurant que les survivantes soient accompagnées d'une institution à l'autre. Ne jamais envoyer une victime seule à l'hôpital ou vers toute autre institution, mais toujours s'assurer qu'elle soit accompagnée.
- Renforcer la coordination interinstitutionnelle, afin d'améliorer la qualité des services d'assistance offerts dans les cas de violence contre les femmes. Afin de maximiser les synergies, mettre sur pied un système effectif de communication entre les différentes institutions appartenant au système de référence: le Bureau du Ministère Public, l'Hôpital, la Direction Provinciale de la Santé, la Police Nationale, et la Colectiva *Mujer y Salud*.
- Renforcer la réponse institutionnelle de la Santé Publique dans tous les cas de violence contre les femmes, étant donné que le système de santé constitue le premier et parfois le seul point de contact entre les immigrantes haïtiennes et les institutions publiques, et qu'elles s'y sentent apparemment bien reçues. Il est impératif que le secteur de la Santé Publique aille plus loin que le simple traitement périphérique du problème. Renforcer la réponse de l'hôpital et des autres centres de santé afin de diagnostiquer les symptômes de détérioration de l'état de santé des survivantes, qui survient suite à des incidents de violence: restructurer le dossier médical des patientes; effectuer un suivi des prescriptions médicales reliées au traitement immédiat; approfondir les procédures de notification en ce qui a trait au système actuel de gestion des données et archives; et effectuer les références complémentaires et nécessaires pour que la patiente puisse bénéficier d'un plein accès aux appuis et services psychologiques, émotionnels, et juridiques requis. Mettre en œuvre pleinement les paramètres nationaux des *Normes nationales pour les services intégraux de santé en matière de violence contre les femmes et de violence basée sur le genre*, et leur protocole complémentaire d'exécution, le *Guide et Protocole pour les services intégraux de santé en matière de violence intrafamiliale et de violence contre la femme*.
- Etablir un bureau ou une autre entité semblable (par exemple un Ombudsman) auprès duquel les Haïtiens ayant soufferts d'abus ou d'actes de violence de la part des autorités pourraient déposer leurs plaintes et recevoir une réponse appropriée.
- Identifier les facteurs prévenant l'accès aux services et à la justice pour les immigrantes à partir d'une perspective linguistique et culturelle, et adopter les mesures appropriées afin de rendre ces services davantage facile d'accès pour les utilisateurs. Impliquer les ressources humaines formées par la CMS, en tant que médiateurs interculturels, et appuyer des activités de formation sur la langue et la culture Créole.
- Accroître les fonctions de l'Unité de Genre, récemment mise sur pied dans la municipalité de Comendador, afin d'inclure dans ses attributions la prévention de la violence, en coordination avec le gouvernement municipal. Selon l'article 19 de la Loi Municipale 176-07 (2007), le gouvernement municipal a l'obligation de prendre connaissance et de faire face aux problèmes de la violence basée sur le genre sur son territoire, et d'affecter à partir de son budget des fonds adéquats pour les services éducatifs, de santé et de genre.

- Organiser des sessions de travail avec des officiels de haut niveau du CESFRONT et des Forces Armées, afin d'organiser des activités de formation pour leur personnel sur le traitement approprié des femmes Haïtiennes, dans le cadre de la formation en cours qui leur est allouée sur la problématique des droits humains.

9.4. Organisations de la Société Civile

- Négocier un espace approprié pour la participation/représentation des intérêts des commerçantes immigrantes au sein du nouveau marché. Contribuer, en tant que représentants de la société civile, à la conception du projet et à la définition des futures procédures opérationnelles, tout en tenant compte des défis rencontrés lors de la construction d'autres marchés frontaliers, notamment ceux de Dajabón et de Pedernales. Garantir la pleine participation du Réseau des Femmes, coordonnée par la CMS, au cours de ce processus.
- Désigner une coalition d'organisations afin de superviser le fonctionnement du système de référence dans les cas de violence contre les femmes. Impliquer d'autres acteurs-clef de la communauté, tels les ONG, afin de lutter contre ce problème. Ces institutions pourraient ainsi effectuer les références, accompagner les survivantes et garantir la supervision sociale de la mise en œuvre effective des rôles et mandats des diverses institutions publiques concernées.
- Renforcer le recours à la télévision: la Direction Provinciale de la Santé Publique, en collaboration avec la CMS et le Bureau Provincial des Affaires Féminines, pourraient produire un épisode du programme en cours "*La santé le long de la frontière*", centré sur cette problématique.
- Assurer la formation des immigrantes, dans leur propre langue, afin de leur indiquer où se rendre dans les cas d'abus et de violence. Eduquer les survivantes afin de les rassurer qu'elles ne seront pas déportées si elles déposent une plainte contre des actes de violence dont elles auraient été souffertes. Développer des matériels didactiques et d'extension bilingues, afin d'accroître la prise de conscience au sein du grand public, du fait que la violence a un impact sur les familles et sur la communauté dans son ensemble, ce qui rend tous et chacun responsables de contribuer à son éradication.
- Organiser des activités de formation complémentaires pour les hommes sur la problématique de la "nouvelle masculinité", en vue de contribuer au changement des schémas comportementaux violents associés aux formes dominantes de la masculinité.
- Porter attention aux nouveaux espaces dans lesquels les immigrantes se retrouvent à risque, mais pour lesquels il manque de données fiables, afin que l'Etat assume ses responsabilités de protéger les citoyens et la société dans son ensemble, avec l'appui actif

de la société civile. De tels domaines incluent la prostitution forcée, le travail domestique, et les divers arrangements d'adoption de jeunes filles haïtiennes. Tenir compte des leçons apprises au cours du présent travail réalisé avec les commerçantes œuvrant au marché.

9.5 Organisations Internationales

- Continuer à renforcer les capacités des organisations de la société civile pour leur permettre de dialoguer avec les autorités sur la problématique de la violence contre les immigrantes.
- Continuer à appuyer les activités de formation ciblant les autorités concernées, afin d'améliorer leur prise de conscience, leur compréhension et leurs capacités d'intervention en vue de confronter de manière efficace le problème de la violence contre les immigrantes.
- S'appuyer sur les réseaux internationaux afin d'attirer l'attention des media sur la situation des immigrantes haïtiennes le long de la frontière Dominicano-Haïtienne, en vue de promouvoir un environnement plus favorable pour celles-ci, leur permettant d'exercer leurs droits face aux différentes formes de violence les affectant.

9.6 Réponse Binationale

- Municipalités frontalières: Mettre en œuvre un processus de réglementation des marchés frontaliers, qui opèrent actuellement de manière illégale.
- Direction Générale de la Migration: Etablir une carte d'identité ou un permis spécial d'entrée pour les commerçants transfrontaliers .
- Comité Interinstitutionnel pour la Protection des Immigrantes (CIPROM) et Commission Interinstitutionnelle contre la Traite et le trafic illicite des Migrants (CITIM): Augmenter leurs efforts en vue d'accroître dans leurs plans d'action, la protection offerte aux immigrantes haïtiennes.
- Superviser la mise en œuvre de la réglementation adoptée dans les nouvelles Règles et Procédures de Migration (*Reglamento*), particulièrement en ce qui a trait aux clauses garantissant les droits des travailleurs transfrontaliers.
- Prendre avantage de la remise en fonction de la Commission Mixte Bilatérale (CMB) afin de faire inclure à son agenda la problématique de la violence contre les immigrantes.

BIBLIOGRAPHIE

Amnistie Internationale. 2003. *Mujeres invisibles, abusos impunes: mujeres migrantes indocumentadas en España ante la violencia de género en el ámbito familiar*. Madrid: Amnistía Internacional.

Cadet, Jean-Robert. 1998. *Restavèc: From Haitian slave child to middle-class American*. Austin: University of Texas Press.

Canales, Alejandro I., Patricia N. Vargas Becerra e Israel Montiel Armas. 2009. *Migración y salud en zonas fronterizas: Haití y la República Dominicana*. Serie Población y Desarrollo. Centro Latinoamericano y Caribeño de Demografía (CELADE) – División de Población de la CEPAL. Santiago de Chile. Voir: <http://lac.unfpa.org/webdav/site/lac/shared/DOCUMENTS/2010/CEPAL%20Migraci%C3%B3n%20y%20salud%20en%20zonas%20fronterizas%20Haiti%20y%20Republica%20Dominicana.pdf>

Castor, Suzy. 1988. *Le Massacre de 1937 et les relations haitiano-dominicaines*, CRESFED, Haïti

Centro de Exportación e Inversión de República Dominicana (CEI-RD) y el Programa de Apoyo Institucional para la Integración Regional (ISPRI). 2011. *Primer Censo de Vendedores y Segunda Encuesta de Compradores en el Mercado Binacional en la Zona Fronteriza RD-Haití*.

CEPAL. Gender Equality Observatory on Latin America and the Caribbean.

CEPAL. 2002. *Data Collection System for Domestic Violence*. Santiago de Chile.

Código para la protección de los derechos de los Niños, Niñas y Adolescentes (Ley 136-03). 2003. Secretaría de Estado de Salud Pública y Asistencia Social. Santo Domingo, República Dominicana. Voir: <http://www.salud.gob.do/download/docs/Leyes/Ley136-03Ninos-Ni%C3%B1asAdol.pdf>.

Colectiva Mujer y Salud. 2008. Estudio línea de base del proyecto ‘Visibilización del vínculo entre la violencia contra las mujeres y el VIH y SIDA en la frontera dominico-haitiana’. Financiado por UNIFEM. Santo Domingo, República Dominicana.

Colectiva Mujer y Salud. 2010. Informe Final Proyecto “Prevención de violencia de género y respuesta frente a las necesidades de las mujeres”. Financiado por UNFPA. Santo Domingo, República Dominicana.

Danticat, Edwidge. 1994. *Breath, Eyes, Memory*. Vintage Books: New York.

Dilla Alfonso, Haroldo. 2008. *La apertura comercial transfronteriza: Oportunidades y obstáculos para el desarrollo local en la provincia de Elías Piña*. Grupo de Estudios Multidisciplinarios Ciudades y Fronteras. Santo Domingo, República Dominicana.

Dilla Alfonso, Haroldo, et al. 2010. *La frontera dominico-haitiana*. Grupo de Estudios Multidisciplinarios Ciudades y Fronteras. Santo Domingo, República Dominicana.

Dilla Alfonso, Haroldo y Sobeida de Jesús Cedano. 2007. *Frontera en Transición: Diagnóstico multidisciplinario de la frontera dominico-haitiana*. Grupo de Estudios Multidisciplinarios Ciudades y Fronteras. Santo Domingo, República Dominicana.

Doucey, Marie. 2010. *Gender and Human Security in the Haitian-Dominican Border Zone*, New Voices Series, no. 8, November, Global Consortium on Security Transformation (GCST). Voir: http://www.securitytransformation.org/gc_publications.php

Faedi Duramy, Benedetta. 2008. The Double Weakness of Girls: Discrimination and Sexual Violence in Haiti. *Stanford Journal of International Law*, Vol. 44.

Farmer, Paul. 2003. *Pathologies of Power: Health, Human Rights, and the New War on the Poor*. University of California Press.

Felker-Kantor, E.A. 2011. *Perceptions of Maternal Health Care Among Haitian Women in the Dominican Republic: Do Race and Ethnicity Matter?* Doctoral thesis, University of Florida.

FLACSO/INESA. 2003. Inventario de los conocimientos e intervenciones sobre la zona trans-fronteriza Haití-República Dominicana. Voir: <http://taiguy.net/bohio.org/IMG/pdf/infofinal.pdf>.

GARR. 2008. *República Dominicana/Haití: Tendencias en la prensa sobre temáticas de la isla*. Estudio realizado por Groupe Médialternatif (Haití) y Espacio Insular (República Dominicana). Santo Domingo, República Dominicana.

Genao, Albania. 2010. Diagnóstico de Capacidades del Sistema Sanitario para atender la Violencia contra las Mujeres. INTEC para la Organización Panamericana de la Salud (OPS-RD). Santo Domingo, República Dominicana.

Hondagneu-Sotelo, P. 1994. *Gendered Transitions: Mexican Experiences of Immigration*. Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press.

IDRC and University of Windsor. 2011. Advancing the Rights of Female Migrants: Case Studies of Chile, Argentina, Costa Rica, Mexico, and the Dominican Republic.

Institute for Justice & Democracy in Haiti (IJDH), MADRE, et al. 2010. *Our Bodies Are Still Trembling: Haitian Women's Fight Against Rape*. United States. Voir: http://www.madre.org/images/uploads/misc/1283377138_2010.07.26%20-%20HAITI%20GBV%20REPORT%20FINAL.pdf

IOM/FLACSO. 2004. *Encuesta sobre inmigrantes haitianos en la República Dominicana*. Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO) and International Organization for Migration (IOM). Editora Búho: Santo Domingo.

International Organization for Migration. 2009. *Working to Prevent and Address Violence against Women Migrant Workers*. Geneva, Switzerland.

International Organization for Migration. 2009. *Migration and the Right to Health: A Review of International Law*. International Migration Law no. 19. Geneva, Switzerland.

Isaac, Euclide y Heandel Beaubrun. 2010. Reporte de capacitaciones y terapias. Colectiva Mujer y Salud, Proyecto de prevención de la violencia de género y capacidad de respuesta para necesidades de mujeres. Belladère, Haití.

Kempadoo, Kamala, ed. 2005. *Trafficking and Prostitution Reconsidered: New Perspectives on Migration, Sex Work, and Human Rights*. Paradigm Publishers.

Kulstad González, Tess M. 2007. "Haitian Cinderellas: Child fosterage arrangements along the Haitian-Dominican border." Conference paper, non-publié.

Larrain, Soledad et Elisa Fernández. 2007. «UNE RÉPONSE À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES EN HAÏTI » *Étude sur la violence domestique et sexuelle en Haïti*. Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme (MCFDF), Haïti. Voir: <http://webapps01.un.org/vawdatabase/uploads/Haiti%20-%20une%20reponse%20a%20la%20violence%20faite%20aux%20femmes%20en%20haiti.pdf>

Ley 24-97 que modifica el Código Penal Dominicano, sanciona la violencia contra la mujer, doméstica e intrafamiliar. Ministerio de la Mujer. Santo Domingo, República Dominicana.

Ley 137-03 sobre tráfico ilícito de migrantes y trata de personas. Congreso Nacional de la República Dominicana. Santo Domingo, República Dominicana.

Lozano, Wilfredo, Ed. 1992. *La Cuestión Haitiana en Santo Domingo. Migración internacional, desarrollo, y relaciones inter-estatales entre Haïti y República Dominicana*, Programa FLACSO-República Dominicana, Centro Norte-Sur Universidad de Miami, Santo Domingo.

Lozano, Wilfredo y Bridget Wooding, Eds. 2008. *Los Retos del Desarrollo Insular*. FLACSO y CIES-UNIBE. Santo Domingo, República Dominicana.

Magloire, Danièle. 2004. "La violence à l'égard des femmes: Une violation constante des droits de la personne", *Chemins Critiques*, vol. V, n° 2.

Marcelin, Magalie. *Gid animasyon seyans sansibilizasyon “Pou derasinen pratik vyolans k ap fèt espesyalman sou fan”*. UNIFEM / ONU FEMMES. Haití.

Merlet, Myriam, Concertation Nationale contre les Violences faites aux Femmes. 2009. Bilan Mi Parcours du projet “Prévention, Prise en charge et Accompagnement de victimes de Violences Spécifiques faites aux Femmes” Novembre 2005-Novembre 2008.

Ministerio de Salud Pública. Plan Decenal de Salud 2006-2015. Santo Domingo, República Dominicana.

Ministerio de Salud Pública. 2010. *Guía y protocolo para la atención integral en salud de la violencia intrafamiliar y contra la mujer*. Santo Domingo, República Dominicana.

Muñoz Cabrera, Patricia. 2010. *Intersecting Inequalities: A Review of Feminist Theories and Debates on Violence against Women and Poverty in Latin America*. Central America Women’s Network (CAWN). Londres, UK. Available at: <http://www.cawn.org/assets/Intersecting%20Violences.pdf>

Murray, Gerald F. 2010. *Sources of Conflict along and across the Haitian – Dominican border*. Pan American Development Foundation, Santo Domingo, Dominican Republic. Voir: http://web.clas.ufl.edu/users/murray/Research/Dominican_Republic/DomRep.index.html

Murray, Gerald F. 2010. *Dominican-Haitian Racial and Ethnic Perceptions and Sentiments: Mutual adaptations, mutual tensions, mutual anxieties*. Pan American Development Foundation, Santo Domingo, Dominican Republic. Voir: http://web.clas.ufl.edu/users/murray/Research/Dominican_Republic/DomRep.index.html

Naciones Unidas. 2010. Informe de Diagnóstico Intercluster de las Necesidades de Asistencia y Ayuda Humanitaria para la población afectada por el terremoto en Haití en área fronteriza. Santo Domingo.

OBMICA. 2010. “Desplazamiento forzado hacia RD tras el sismo: Resultados de entrevistas en Santo Domingo y Santiago”. Presentación en taller binacional, diciembre de 2010.

Oficina Nacional de Estadística (ONE). 2008. *Elías Piña en Cifras: Perfil Sociodemográfico Provincial*. República Dominicana.

Oficina Nacional de Estadística (ONE). 2009. “Violencia conyugal en República Dominicana”, *Panorama Estadístico*, Boletín Mensual, Año 2, No 12, Febrero. República Dominicana.

Oficina Internacional del Trabajo (OIT). 2004. “En busca de un compromiso equitativo para los trabajadores migrantes en la economía globalizada”. Conferencia Internacional del Trabajo, 92ª reunión.

Pan-American Development Foundation. 2009. “Promoting Economic Cooperation and Conflict Mitigation in the Haitian-Dominican Borderlands,” Interim Progress Report.

Pérez Orozco, A., D. Paiwonsky and M. García Domínguez. 2008. *Crossing Borders II. Migration and Development from a Gender Perspective*. UN-INSTRAW: Santo Domingo, Dominican Republic.

Petrozziello, A. 2012. *Género en marcha: Trabajando el nexo migración-desarrollo desde una perspectiva de género*. Santo Domingo, República Dominicana: UN-WOMEN.

Prieto, Marina, Marilyn Thomson, and Mandy Macdonald. 2007. "No more killings! Women respond to femicides in Central America", *Gender and Development* 15.1: 25–40.

Programa de Naciones Unidas para el Desarrollo (Oficina de Desarrollo Humano). 2010. *Informes Provinciales de Desarrollo Humano, La Región de El Valle (San Juan y Elías Piña)*, Tomo I. Voir: <http://odh.pnud.org.do/publicaciones/informes-provinciales-desarrollo-humano>.

Programa de Naciones Unidas para el Desarrollo. 2010. Reflexiones en torno al Impacto del Terremoto de Haití en República Dominicana.

Quiroga, L. et al. 2009. *Sobre vivencias: Cuatro casos de violencia contra la mujer y su relación con el Sistema de Protección en Santo Domingo*. INTEC y PNUD. Santo Domingo. Voir: http://www.observatoriojusticiaygenero.gob.do/documentos/libros/Sobre_vivencias_081127.pdf

Red Fronteriza Jano Siksè. 2009 (unpublished). Estudio diagnóstico sobre los abusos a los derechos humanos en los mercados fronterizos.

République d'Haïti. Protocole d'entente entre Le Ministère de la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique. Haïti.

République d'Haïti. Décret du 6 juillet 2005 modifiant le régime des agressions sexuelles et éliminant en la matière les discriminations contre la femme.

République d'Haïti. Résumé du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes 2005-2011.

Rodríguez Grullón, Altair E. 2010. *Diagnóstico sobre las organizaciones de mujeres en los puntos fronterizos Jimaní/Fond Parisien; Comendador/Belladère y Pedernales/Anse-À-Pitres*. Centro de Investigación para la Acción Femenina. Santo Domingo, República Dominicana.

Scudu, Graziella. 2009. El rostro de la mujer haitiana en el comercio informal urbano de República Dominicana. ISCOD-Alas de Igualdad.

Shader E., Monserrat S. 1998. Violencia contra la mujer. Protocolo de investigación. Washington, DC: Organización Panamericana de la Salud.

Secretaría del Estado de Salud. 2002. *Normas Nacionales para la Atención Integral a la Violencia Intrafamiliar y Contra la Mujer*. Santo Domingo, República Dominicana.

Silié, Rubén y Carlos Segura, Eds. 2002. Memorias del Seminario Internacional Hacia una nueva visión de la frontera y de las relaciones fronterizas. FLACSO. República Dominicana

Smucker, G. y Murray, G. 2004. The uses of children: A study of trafficking in Haitian children. USAID/Haiti Mission, Port-au-Prince, Haiti.

Solano, Priscilla y Marijke Velzeboer. 2003. Componentes clave en la formulación de leyes y políticas contra la violencia hacia las mujeres. Washington DC: Organización Panamericana de la Salud (OPS). Unidad de Género y Salud.

Terry, Geraldine. 2004. "Poverty reduction and violence against women: exploring links, assessing impact," in *Development in Practice* 14.4: 469–80.

Toupin, Sophie (coordinator), et al. 2010. *Ensuring Haitian Women's Participation and Leadership in All Stages of National Relief and Reconstruction*. A Gender Shadow Report of the 2010 Haiti Post-Disaster Needs Assessment.

Turrell, Sue. 2007. "Why violence against women matters". Online posting. 10 December. www.opendemocracy.net/blog/why_violence_against_women_matters.10.12.07.

United Nations. 2010. Report of the United Nations in Haiti 2010: Situation, Challenges and Outlook. Voir: http://minustah.org/pdfs/fact_sheet/Report_of_the_UN_in_Haiti_2010.pdf.

UNFPA. 2006. *A Passage to Hope: Women and International Migration*. State of World Population 2006 Report. Voir: <http://www.unfpa.org/swp/2006/english/introduction.html>

UNODC. 2007. *Manual para la lucha contra la trata de personas*. Programa Mundial contra la trata de personas. Viena, Austria.

Vargas, Tahira. No date. Procesos de Integración y Construcción de la Identidad de la Población Dominicana de Ascendencia Haitiana de Segunda y Tercera Generación. Servicio Jesuita a Refugiados/as y Migrantes.

Wooding, Bridget, Ed. 2011. "Informe de Estudio Cualitativo sobre la trata de mujeres haitianas en República Dominicana tras el terremoto en Haití", en *Mujeres en el camino*. Elaborado por Observatorio Migrantes del Caribe (OBMICA) para la OIM/República Dominicana. Santo Domingo, República Dominicana: Editora Buho.

Wooding, Bridget. 2010. *Nuevos retos en la movilidad de las mujeres haitianas hacia República Dominicana tras el terremoto en Haití*. Observatorio Migrantes del Caribe (OBMICA).

Wooding, Bridget F. y Alicia Sangro Blasco. 2009. *Diagnóstico sobre el sector la salud en la Región Fronteriza: Elías Piña, Dajabón y Montecristi*. FLACSO-RD. Santo Domingo, República Dominicana.

Wooding, Bridget y Alicia Sangro. 2008. *Una cuestión de entendimiento. La presencia de las mujeres migrantes haitianas en el servicio doméstico en la República Dominicana*. Santo Domingo: FLACSO.

Wooding, Bridget y Alicia Sangro. 2009. "Trabajo doméstico: un acercamiento a la realidad que viven las trabajadoras haitianas" en *Migración, Economía y Pobreza*. Estudios Sociales, año 41, Vol. XL, Número 148 enero-marzo 2009. Santo Domingo, República Dominicana.

Wooding, Bridget y Alicia Sangro. 2011. “La presencia de las mujeres migrantes haitianas en el servicio doméstico en la República Dominicana”, en Liz, Roberto E., ed. *Movimientos migratorios desde y hacia la República Dominicana* Tomo I. Ministerio de Economía, Planificación y Desarrollo, Fondo para el Fomento de la Investigación Económica y Social (FIES). Santo Domingo, República Dominicana.

Wooding, B. y Sangro Blasco, A. 2011. “Avanzando en los derechos de la mujer migrante: caso mujeres migrantes haitianas en República Dominicana”. Presentación PowerPoint, Ponencia en FLACSO/RD, 18 de febrero del 2011.

Wooding, B., M. Rivas and S. Séjour. 2008. *On the Cusp of Change. Addressing the challenges for aid effectiveness and gender justice in Haiti*. Mapping report. UNIFEM/Haiti and Caribbean region.

Wooding, Bridget & Moseley-Williams, Richard. 2004. *Needed but Unwanted: Haitian Immigrants and their Descendants in the Dominican Republic*. CIIR Briefing. London, UK.

Autres Ressources

Abirafeh, Lina. 2010. GBV in Haiti: The Sub-Cluster and Beyond. Presentation April 2010.

“Desconocidos asesinan a líder haitiano de comunidad dominicana” en 7 días.com.do, 6 de Mayo del 2011. Voir: <http://www.7dias.com.do/app/article.aspx?id=98339>

Gender-Based Violence (GBV) Sub-Cluster Monthly Update April 2010.

“Haiti - Justice : The rule of law and the «Relay of Justice»” in Haiti Libre, 8 May 2011. Voir: <http://www.haitilibre.com/en/news-2899-haiti-justice-the-rule-of-law-and-the-relay-of-justice.html>

“Haitianos intentan cortarle el pene a compatriota que violaba a una menor” en Acento.com.do, 5 de mayo del 2011, Santiago (R.Dominicana). Voir: <http://www.acento.com.do/index.php/news/2654/56/Haitianos-intentan-cortarle-el-pene-a-compatriota-que-violaba-a-una-menor.html>

International Women’s Human Rights Clinic at the City University of New York School of Law, et al. *Request to the Inter-American Commission on Human Rights, Organization of American States*.

Louis, Wilner Jean. 2011. “Des violences faites aux femmes à la frontière haitiano-dominicaine” in Haiti Press Network, 28 April 2011. Voir: http://www.hpnhaiti.com/site/index.php?option=com_content&view=article&id=2923:des-violences-faites-aux-femmes-a-la-frontiere-haitiano-dominicaine&catid=12:internationales&Itemid=19

Magloire, Danièle and Olga Benoit. 2011. “Clarifications de Kay Fanm et de SOFA” en Le Nouvelliste, Port-au-Prince, 6 May 2011. Voir: <http://lenouvelliste.com/article.php?PubID=1&ArticleID=92212&PubDate=2011-05-09#Suite>

Ministère de la Santé et de la Population. Publique Fiche Technique Prise en charge des Victimes de violences sexuelles. Haïti.

Ministerio de la Mujer y Comisión Nacional de Prevención y Lucha contra la Violencia Intrafamiliar (CONAPLUVI). 2011. Plan Estratégico para la Prevención, Detención, Atención y Sanción a la Violencia Contra las Mujeres e Intrafamiliar 2011-2016.

Pan-American Health Organization. Information sheet “Género y Desastres Naturales”.

Pan-American Health Organization. Needs assessment checklist for clinical management of survivors of sexual violence.

Pola, Susi. Complete in 2011, but unpublished. Diagnóstico del Sistema de Atención a la Violencia contra la Mujer. Ministerio de la Mujer (RD) and UNFPA.

Plataforma Ayuda Haïti. 2010. Evaluación de las necesidades de los municipios de Belladère y Las Caobas, Provincia del Plateau Central, Haïti. 1 de Febrero 2010.

Wooding, Bridget. 2010. Migration and Health. Presentation in Brussels, Launch of ACP Observatory on Migration.

Zimmerman, Cathy and Charlotte Watts. 2003. WHO ethical and safety recommendations for interviewing trafficked women. Geneva, Switzerland: World Health Organization. Voir: <http://www.who.int/gender/documents/en/final%20recommendations%2023%20oct.pdf>

ANNEXES

Annexe 1: Acteurs-clefs Interrogés

Autorités et Institutions Gouvernementales, Elías Piña (et San Juan)	Position
Gouvernement Municipal de Comendador	Maire
Bureau du Procureur Public (<i>Palacio de Justicia</i>) (Palais de Justice)	Procureur Public Assistant- Procureur Public
Police	Premier Lieutenant Capitaine Sergent Major
Hôpital Rosa Duarte	Directeur Epidémiologiste
<i>Dirección Provincial de Salud</i> (Direction Provinciale de la santé Publique)	Directeur
<i>Dirección General de Desarrollo Fronterizo</i> (Direction Générale de Développement de la Frontière, un programme gouvernemental ciblant les zones frontalières)	Coordonnateur
Bureau des Douanes, El Carrizal	Administrateur
Bureau Provincial des Affaires Féminines	Coordonnatrice
CONANI - CEANI (<i>Centro de Atención Integral a Niños/as</i>) (Centre de Suivi Intégral de l'Enfance)	Directeur
CONANI Bureau Régional à San Juan	Coordonnatrice Régional
CESFRONT	Colonel
<i>Dirección General de Migración</i> (Direction Générale de la Migration)	Coordonnateur
Secteur Privé, Elías Piña	Position
Marché Frontalier de Comendador	Administrateur

ONGs et Société Civile, Elías Piña (et Jimaní)	Position
Progressio / Jimaní	Travailleur social
Progressio / Elías Piña	Travailleur social
Colectiva Mujer y Salud	Directrice Bureau d'Elías Piña
Plan International	Coordonnateur, Région Frontalière
Réseau Frontalier Jano Siksè	Coordonnateur National
Activiste des Droits Humains (indépendant)	Informateur privilégié
Croix Rouge Dominicaine	Président
ONGs et Société Civile, Belladère	Position
Organisation des femmes de Belladère (OFECBEL)	Membre
<i>Mouvman Famm Devlopman Belladère</i> (MFDB, Mouvement des Femmes pour le Développement de Belladère)	Secrétaire
<i>Komitè dwa moun Belladère</i> (KDMB, Comité des Droits Humains de Belladère)	
Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés -GARR (Comité des Droits Humains)	Trésorier
Organisation de Développement pour la Survie de Belladère Cachiman (ODSBC, Organisation pour le développement de la section de Cachiman, à Belladère)	
Asosyasyon Peyzan Loba (Association des Paysans de Loba)	Coordonnateur/Fondateur

Annexe 2: Cartographie des acteurs-clefs

	Organisation	Adresse/ Téléphone	Représentant	Fonctions
1	Gouvernement Municipal	Centre de Comendador 8098789868	Luis Minier, Maire; Maritza Valdéz, Coordonnateur de l'Unité de Genre	Siège du gouvernement municipal; leader de l'OTIMEP (voir plus bas); met annuellement aux enchères le service de gestion du marché public; Unité de Genre récemment mise sur pied
2	Clinique Dra. Cabrera	Barrio Militar # 15 8095270356		Clinique offrant des services de soins médicaux
3	Colectiva Mujer y Salud	Calle María T. Sanchez, Esq. C/ Sto. Dgo. 8095270145 8092000235	Teodora Martínez, Coordonnatrice du bureau du CMS à Elias Piña	ONG féministe opérant à Santo Domingo, Monte Plata et Elias Piña. Les bureaux d'Elias Piña ouvrirent en 2006, et y offrent des services et activités de formation en santé sexuelle et reproductive, ainsi que sur le VHS/SIDA. Le CMS offre aussi une assistance juridique et émotionnelle aux survivantes de la violence contre les femmes, et a collaboré avec diverses organisations afin d'étendre cet appui aux femmes haïtiennes qui furent déplacées suite au tremblement de terre en Haïti. Le CMS met en oeuvre actuellement le projet "Femmes en Transit", financé par la AECID et par l'ONG espagnole <i>Mujeres del Mundo</i> .
4	Bureau Régional du Conseil National pour Enfants et Adolescents (CONANI) (San Juan et Elias Piña)	San Juan de la Maguana 8095579464 8095579466	Marielis Labul, Coordonnatrice Régionale	Il existe à Elias Piña un <i>Centro de Atención Integral a Niños/as</i> (CEANI), dans lequel des services complets sont offerts à des enfants vulnérable âgés de 45 jours à 6 ans dont seulement 4 sont d'origine Haïtienne. Le Centre ne met pas en oeuvre d'activités communautaires et n'offre pas de services de protection de l'enfance autres que ceux proposés aux enfants enrôlés dans leurs programmes. Le bureau régional du CONANI à San Juan est responsable des enquêtes dans les cas d'abus d'enfants et en ce qui concerne la protection de mineurs. Il effectue aussi des activités de formation pour les enfants des rues, les adolescents et les parents. Cependant, le Centre ne démontre que peu de sensibilité en ce qui a trait à la problématique de la violence contre les jeunes filles et femmes Haïtiennes, et démontre en fait de forts sentiments anti-haïtiens.

	Organisation	Adresse/ Téléphone	Représentant	Fonctions
5	Croix Rouge Dominicaine	Calle Santa Teresa # 29 80933560454	Dr. Fello Pérez, Président	NGO vouée à la prévention et à la mitigation de la souffrance humaine, comme la prévention du choléra et l'assistance directe en cas d'urgence humanitaire. Elle couvre l'entière province d'Élias Piña. Elle coordonne ses activités avec la Croix Rouge et l'Église Évangélique en Haïti. Met en oeuvre des activités en faveur d'Haïtiens qui furent déplacés suite au tremblement de terre, mais n'intervient pas directement dans les cas de violence contre les femmes. Elle ne démontre que peu de sensibilité en ce qui a trait à la problématique de la violence contre les femmes Haïtiennes.
6	<i>Desarrollo Fronterizo</i>	Calle Santa Teresa # 60 809270099	Rodolfo de León Ramírez, Coordonnateur	Programme gouvernemental Dominicain qui met en oeuvre des projets d'infrastructures dans la région frontalière (routes, logement, etc.).
7	Direction Provinciale de la Migration (<i>Dirección Provincial de Migración</i>) d'Élias Piña	Carrizal 8095279682	Cruz Dalis ("Nana") Ramón Merán, Superviseur et Coordonnateur du Poste de Passage Frontalier	Représentant Provincial de la Direction Générale de la Migration. Cette agence est responsable du traitement des documents des migrants au poste de passage frontalier (entre 15 et 20 personnes traversent la frontière légalement chaque jour). Elle coordonne avec les Forces Armées afin de régler le flot transnational des individus à Carrizal. Elle organise les rapatriations des migrants non-documentés, de concert avec le CESFRONT.
8	Direction Provinciale de la Santé (<i>Dirección Provincial de Salud</i>)	Calle Duarte # 38 8095270247	Dr. Albert Méndez, Directeur Provincial de la Santé	Représentant Provincial du Ministère de la Santé, responsable de la supervision des hôpitaux et cliniques médicales; de la mise sur pied de nouveaux centres de santé; de la mise en oeuvre des campagnes de vaccination, de nutrition et des programmes de santé environnementale; des activités de plaidoirie auprès du Ministère de la Santé; et de la planification dans les cas d'épidémies infectieuses. Cette agence jouit d'un médecin légiste, qui examine les survivantes d'actes de violence contre les femmes, et émet un certificat médical à cet effet. Ne maintient pas à l'heure actuelle de bases de données statistiques sur le taux d'incidence d'actes de violence contre les femmes.

	Organisation	Adresse/ Téléphone	Représentant	Fonctions
9	Bureau Provincial du Procureur Public, Elías Piña	Centre de Comendador 8095270114	Juan Bautista Rosario Díaz, Procureur Public; Mercedes Lebrón, Assistant Procureur Public; Lic. Valdez, Coordonnateur des cas de violence intrafamiliale	Bureau Provincial du Procureur Public Général de la République. Représente l'Etat dans la poursuite des crimes, y compris la violence contre les femmes, la violence domestique et intrafamiliale, tel que sanctionné par la Loi 24-97. Ce Bureau enregistre les plaintes des survivantes, les réfère à l'hôpital lorsque nécessaire, et fait le suivi du dossier tel que stipulé par la Loi. Il coordonne avec la CMS, le Bureau Provincial des Affaires Féminines, la Police, la Santé Publique, et le CESFRONT. Il maintient un registre spécial de tous les cas de violence intrafamiliale et de violence contre les femmes. Le magistrat souligne que très peu de femmes haïtiennes ne soumettent de plaintes relatives à la violence contre les femmes.
10	Food for the Hungry	Calle Colón # 55 8095270394	Fiordaliza	Organisation Internationale de charité de confession Chrétienne.
11	Hôpital Rosa Duarte	Carretera Sanchez Km 1 8095270116 8297602084	Dr. Freddy Cuello, Directeur	Hôpital Public situé à l'entrée de Comendador, et qui offre des services à la population de toute la province. Il jouit de la présence de 18 médecins, dont une majorité de femmes et dont 4 parlent le Créole haïtien. Dans les cas de violence contre les femmes, son rôle se limite actuellement à examiner la patiente en vue de traiter ses blessures, et d'émettre un certificat médical (en coordination avec le médecin légiste de la Direction Provinciale de la Santé); dans certains cas, lorsque la victime l'exige, il la réfère aussi à la Police.
12	Bureau Provincial des Affaires Féminines	Calle Sanchez # 25 8095279655	Altigracia ("Celeste") Rosario Ubrí, Coordonnatrice	Bureau Provincial du Ministère des Affaires Féminines, mit sur pied en 2002. Il jouit d'un personnel de 3 cadres (coordonnatrice, avocate et secrétaire). Il mène des activités de formation visant la prise de conscience des participantes, et offre aux femmes des cours vocationnels. Il accompagne les survivantes d'actes de violence contre les femmes qui se rendent à leurs bureaux, tout au long du processus juridique. Dans les cas de violence contre les femmes, ils enregistrent les données relatives à la victime sur des fichiers; l'avocate accompagne celle-ci au Bureau du Procureur Public, et ils effectuent par la suite un suivi de toutes les plaintes.

	Organisation	Adresse/ Téléphone	Représentant	Fonctions
13	Bureau Technique Intermunicipal d'Elias Piña –OTIMEP (Oficina Técnica Inter-Municipal de Elias Piña- OTIMEP)	Calle Duarte esquina Calle Santo Domingo, Edificio INDOTEL 8095279011	Liliam Ogando	Association établie en 2009, composée des 6 maires des municipalités relevant de la province d'Elias Piña, et dont le mandat est de mettre en oeuvre des projets de développement locaux et de résoudre les conflits ayant trait à la frontière. Cette agence coordonne le Comité Intermunicipal TransFrontalier (CIT, en espagnol) qui comprend, outre les 6 maires d'Elias Piña, également les 6 maires du Plateau Central d'Haiti; et dont le but est de générer le dialogue et d'accroître la coordination entre les diverses initiatives de développement au sein des communautés transfrontalières. L'OTIMEP a signé un accord de coopération avec l'ONG Britannique <i>Progressio</i> , qui vise le renforcement des capacités de l'OTIMEP en vue d'être à même de fournir des services d'assistance technique et d'élaborer des projets de développements locaux viables. Site web: http://oficinatecnica-intermunicipal.org/
14	Plan International	Galindo # 13 8095270367	Pedro Made, Coordonnateur, Région Frontalière	ONG internationale travaillant sur le développement communautaire centré sur l'enfance et les adolescents. Elle oeuvre à Elias Piña et à Belladère avec des enfants et familles tant Haïtiennes que Dominicaines. Elle mène des activités d'échanges culturels avec des enfants des deux côtés de la frontière. Elle a ciblé certaines activités au bénéfice des individus affectés par le tremblement de terre, surtout en ce qui a trait à la prévention de la violence intrafamiliale (y compris tant la violence contre les femmes que les abus d'enfants). Dans le cadre de ce dernier projet, le Plan a mit sur pied des groupes dans divers quartiers de Comendador (Los Corositos, La Gallera, Galindo) ainsi que dans d'autres municipalités telles que Sábana Larga, afin de sensibiliser la population, et surtout les femmes, enfants et adolescents qui furent déplacés suite au séisme. Ils rencontrent également de manière régulière les autorités Dominicaines et Haïtiennes afin de construire des alliances avec les institutions concernées et pour accroître leur prise de conscience des diverses problématiques reliées aux droits humains.
15	Police Nationale	Calle Santa Teresa # 45 8095270290	Ramón Bienvenido, Capitaine	Institution étatique chargé de préserver l'ordre et la sécurité publique. Dans les cas de violence contre les femmes, la Police envoie et accompagne parfois la victime à l'hôpital; elle enregistre les données de base sur un formulaire général; elle effectue l'interpellation de l'agresseur selon le cas.

	Organisation	Adresse/ Téléphone	Représentant	Fonctions
16	Réseau Frontalier Jano Siksé	8293457739	Abraham Nova Rosario	Egalement connue sous l'appellation "Derechos Humanos" ou "Droits Humains", cette organisation de la société civile existe depuis le début de l'an 2000; elle couvre l'ensemble de la zone frontalière, allant de Montecristi à Pedernales du côté Dominicain et de Ouaminthe jusqu'à Anse-a-Pitre du côté Haïtien. Elle a des observateurs des droits humains placés aux marchés et au poste de passage frontalier de Carrizal, qui supervisent le traitement alloué aux citoyens Haïtiens, et aux commerçants dans les marchés de manière générale. Elle documente les abus observés et effectue le suivi des plaintes reçues. Après quelques années de fonctionnement au ralenti, à cause de problèmes de financement, ils mirent en oeuvre à partir de 2011 un nouveau projet, dans le cadre duquel ils entreprirent d'organiser des rencontres avec les autorités concernées, en vue d'améliorer la situation au sein des marchés et au poste de passage frontalier. Dans les cas de violations des droits humains, ils accompagnent les survivantes, en recherchant la résolution des conflits. Ce réseau pourrait se révéler être un allié-clief en vue de futures interventions interinstitutionnelles, mais devra renforcer sa perspective sur les questions de Genre.
17	Partners in Health/Zanmi lasante	Calle 27 de Febrero # 62 8095270226	Jeniffer Severe, Coordonnatrice	ONG créée par le Dr. Paul Farmer et qui travaille en partenariat avec sa branche soeur en Haïti, Zanmi Lasante, dans la mise en oeuvre de projets dans le secteur santé.
18	Asosyasyon Peyzan Loba (Association des Paysans de Loba)	Belladère 50937754979	Miguel St. Louis, Coordonnateur / Fondateur	Association composée de diverses organisations de base travaillant sur des problèmes divers tels l'éducation, l'agriculture, la prise de conscience communautaire sur des thèmes divers, la prévention des maladies, etc. Cette association ne travaille pas directement sur la problématique de la violence contre les femmes, mais collabore avec le Réseau Frontalier Jano Siksé dans le suivi du respect des droits humains à Carrizal.

	Organisation	Adresse/ Téléphone	Représentant	Fonctions
19	<i>Komite Dwa Moun Belladère</i> (KDMB, Comité des Droits Humains de Belladère)	Belladère 50937620153	Yonel Soy	KDMB est un comité des droits humains basé à Belladère qui assure la promotion des droits humains à Belladère et Comendador ainsi qu'en d'autres points de la frontière, par le biais d'une collaboration interinstitutionnelle avec le GARR et le <i>Réseau Frontalier Jano Sikse</i> . Ils offrent leur appui aux survivantes tout au long du processus juridique; aident les individus ayant été rapatriés afin de les aider à se réinstaller chez eux en Haïti -en coordination avec le GARR (principalement par le biais de moyens de transport, de nourriture et de logement). En ce qui a trait à la violence contre les femmes, ils ont un représentant sur la frontière qui effectue le suivi des cas de violence et les documentent – comme dans le cas de la confiscation de marchandises au marché, ou encore les cas de viols lors des traversées clandestines dans les broussailles. Ils interviennent également dans les cas de violence domestique, en accompagnant les survivantes par-devant le Ministère de la Condition Féminine en Haïti.
20	Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés-GARR (Comité des Droits Humains)	Belladère 50936770857	Marie Yoleine Vertus, Trésorière	Organisation de la société civile qui oeuvre sur la protection et le respect des droits humains, et sur la prévention et l'éradication de la violence contre les enfants et les femmes, entre autres domaines. Ils travaillent à Belladère, Sabaneta, Ouananinthe et tout le long de la frontière. Durant les 3 dernières années, le GARR n'a jouit que d'un financement limité, et a dû se résoudre à fonctionner sur la base du volontariat. Le comité de Belladère est composé de 22 membres actifs.
21	<i>Mouvman Famn pou Devlopman Belladère</i> (MFDB, Mouvement des Femmes pour le Développement de Belladère)	Belladère 50938551903	Roseline Apiegle, Secrétaire Générale	Organisation de base créé en 2005 par Rose Marie Chachoutte, au sein de l'OFECBEL. Le MFDB appuie les femmes ayant été victimes d'actes de violence en leur fournissant un soutien psychosocial et en les accompagnant lorsqu'elles veulent porter plainte. Elles offrent également des activités de formation pour les femmes sur des thèmes comme la planification familiale, la prévention du choléra, et la construction de latrines.
22	<i>Organisation de Développement pour la Survie de Belladère Cachiman</i> (ODSBC)	Belladère	Jean Claude Salomon, Vice Président	Organisation de base communautaire qui travaille sur des projets de reboisement, de réhabilitation de routes, et d'eau potable. Elle fait partie du Comité des Droits Humains, a travers lequel elle participe aussi au suivi de la frontière et du marché. Elle offre un soutien aux travailleuses domestiques haïtiennes.

	Organisation	Adresse/ Téléphone	Représentant	Fonctions
23	<i>Organisation des Femmes Créoles de Belladère (OFECBEL)</i>	Centre Ville, local: Rue Saint Charles (partie arrière de la maison de l'ex- gouverneur de Belladère)	Gladys Jean Batisse, Coordonnatrice	Organisation de femmes jouissant d'un centre d'économie domestique au sein duquel elles offrent des cours de couture et broderie, de construction de canoë, d'alphabétisation, de lutte contre le trafic humain et contre la violence, en coordination avec le GARR. Elles participant au programme de formation sur les technologies de l'information organisée par le CIPAF et la CMS. Elles coordonnent leurs activités avec le Comité des Droits Humains (appuyé par le GARR) ainsi qu'avec le <i>Réseau des Femmes en Transit</i> compose d'organisation féminines de Belladère et de Comendador.

Annexe 3: Propositions des Commerçantes Haïtiennes en vue de la Construction du Nouveau Marché d'El Carrizal

Résultat du processus de consultation avec le Réseau des Femmes, organisé par la Colectiva Mujer y Salud

Mai-Août 2011

Les immigrantes Haïtiennes qui se vouent au commerce dans le marché binational de Comendador ont plusieurs propositions en ce qui concerne le nouveau marché devant bientôt être construit à El Carrizal. Un processus de consultation avec la société civile devra être initié à partir de l'été, sous l'impulsion du gouvernement municipal de Comendador. Le maire, Luis Minier, a promis d'ouvrir un espace favorable à la participation des commerçantes, ce qui représente une opportunité historique pour celles-ci de prendre part à un processus civique pouvant directement influencer sur leur bien-être, en vue de d'améliorer sur le long terme la situation de violence qu'elles doivent affronter sur leurs lieux de travail. Afin de prendre effectivement avantage de cette opportunité, la Colectiva Mujer y Salud décida de les aider à s'organiser en compilant leurs diverses idées sur ce projet. Le présent document résume les résultats de ce processus de consultation et pourrait ainsi représenter un apport de la société civile dans le cadre de la planification en cours pour ce projet municipal.

Propositions Spécifiques des Commerçantes du marché

Reconnaissant que la majorité des vendeurs au marché sont des femmes Haïtiennes et que nous avons une contribution économique non-négligeable à la municipalité de Comendador, à travers le paiement des frais perçus par l'administration du marché, nous souhaiterions demander aux autorités: Comment serons-nous partie prenante du processus de consultation devant être organisé relativement à la conception et à la planification du nouveau marché ?

Nous avons des réserves face à la location prévue pour le nouveau marché de Carrizal, sur la base de nos expériences concrètes de la fin 2010 et du début de 2011, période durant laquelle les vendeurs Haïtiens furent séparés de leurs collègues Dominicains, et furent forcés à exercer leur commerce dans un marché provisoire d'El Carrizal au lieu du centre ville.

Durant ce temps, les femmes Haïtiennes vécurent encore plus d'abus, sous la forme d'extorsion aux mains des soldats du CESFRONT, des pertes en termes de chiffres de ventes, des conditions de travail non-sanitaires à cause de la boue environnante, et de risques accrus d'agressions et de vols à cause de la délinquance prévalant à ce poste de passage frontalier.

Nous reconnaissons que la construction d'un nouveau marché pourrait représenter une opportunité réelle d'améliorer la sécurité et les conditions de travail au sein du marché. Nous demandons en conséquence ce qui suit:

1. Nous demandons des changements dans le modèle de gestion du marché de Comendador au bénéfice de tous, sans discrimination. Nous voudrions voir les frais être déterminés de manière fixes et publiques, et être les mêmes que ceux réclamés des commerçants de nationalité Dominicaine. Nous demandons que nous soit accordé suffisamment de temps pour vendre notre marchandise avant que les percepteurs ne commencent leurs rondes. Dans les cas où une vendeuse n'aurait pas suffisamment d'argent pour payer à ce moment là, un ticket devrait lui être remis indiquant le montant dû, qu'elle aurait à payer plus tard; mais la marchandise ne devrait pas être confisquée, parce que dans ce cas, il est impossible de la vendre. Ou encore, si la marchandise est effectivement confisquée, les vendeurs devraient se voir alloués la possibilité de compter la quantité exacte étant confisquée.
2. Création d'un espace voué à la résolution des conflits au sein des bureau du gouvernement provincial ou au sein de toute autre agence appropriée, où il nous serait possible de recevoir l'assistance requise lorsque surgissent des problèmes au marché. Dans un tel espace devrait se trouver des personnes de nationalité Haïtienne et dominicaine, pouvant écouter nos plaintes et surtout de nous recevoir avec respect et dignité.
3. Remplacer les percepteurs de frais lorsque des plaintes auraient été déposées à propos de leur comportement; assurer la présence d'un superviseur sur les lieux lorsque nous sommes en train de vendre, et garantir que tant les superviseurs que percepteurs nous traitent avec le respect qui nous est dû, car nous travaillons pour nourrir nos enfants.
4. Il nous faut recevoir une carte d'identité qui nous identifie en tant que commerçantes au marché, et le CESFRONT se doit de reconnaître la validité de cette carte, de manière à ce que nous puissions revenir sans difficultés à Elías Piña, car plusieurs d'entre nous vivons avec nos familles sur le territoire Dominicain. Avec un tel permis, nous aimerions pouvoir traverser la frontière sans problèmes non seulement les jours de marché, mais également les autres jours, lorsque nous allons acheter de la marchandise en Haïti et revenons ensuite ici avec ces denrées et produits .
5. Dans le nouveau marché, nous aimerions avoir un espace où nous pouvons vendre nos marchandises dans des conditions décentes. En termes de structures physiques, nous croyons que le nouveau marché devrait disposer de ce qui suit:
 - Plusieurs portes d'entrées et de sorties (au moins 4)
 - Au moins 10 salles de bains, séparées pour les hommes et les femmes
 - Des espaces suffisamment larges pour faciliter l'accès et le mouvement
 - Des tables et chaises à l'intérieur du marché, à la disposition des commerçantes
 - Une zone d'entreposage des marchandises, sous la supervision d'un responsable, afin qu'aucun de ces produits ne soient perdus ou volés

Négocier avec une coopérative ou une ONG afin que les commerçantes puissent avoir accès à un fonds de microcrédit à des taux d'intérêts mensuels raisonnables.

Nous encourageons le gouvernement municipal, indépendamment de la construction du nouveau marché, à mettre sur pied un mécanisme de résolution des conflits, par le biais duquel nous pourrions soumettre nos plaintes relatives aux abus perpétrés par les militaires au passage frontalier et par les percepteurs au sein du marché. Nous demandons également à toutes les institutions concernées de prendre la responsabilité de contribuer à la fin des violences de toutes sortes contre nous, immigrantes Haïtiennes.

Red de Mujeres Migrantes (Réseau des Femmes Immigrantes)

Coordinación *Colectiva Mujer y Salud*

Elías Piña, 11 août 2011

Annexe 4: Guide d'Entrevue avec les Immigrantes

Introduction: Nous effectuons une recherche sur la violence contre les immigrantes haïtiennes à Elías Piña et Belladère, afin d'aider à améliorer la situation. Nous confirmons que toutes les informations qui seront recueillies à travers cette entrevue demeureront confidentielles. Nous vous demandons la permission de commencer avec l'entrevue.

Entrodiksyon: Nou ap fe yon etid sou vyolans an kont fanm imigran ayisyen yo nan Elias Piña e Belladéré. Finalite a se pou nou ede amelyore sitiyasyon an. Nou konfime ke tou enfòmasyon nan entèviou sa avek ou ap rete totalman konfidansyèl. Nou mande tout sa jès ou, e konpresyon ou, nou mande ou konfimasyon pou nou kapab kontinye ak entèviou a. Eske w dakò pou nou kontinye avek entèviw sa a ?

Kreyól	Français
Patikilarite	Caractéristiques Individuelles
Kijan ou rele? (non ke nou ka itilize pou entèviou sa).	Comment vous appelez-vous? (nom qui sera utilisé pendant cette entrevue)
Ki laj ou genyen?	Quel âge avez-vous?
Ki kote ou fèt?	Où êtes-vous née?
Ki kote ou te rete etan Ayiti anvan ou te traveze frontye a ?	Où habitez-vous en Haïti avant de traverser la frontière?
Aktyelman w rete nan R.D. oubyen Ayiti ?	Habitez-vous maintenant en Haïti ou en République Dominicaine ?
Ou te ale lekól ? Nan ki klas ou te rive?	Avez-vous été à l'école? Quelle est la dernière année de scolarisation que vous avez complété?
Ou konn pale espagnol? Si se afimativ ¿ Eske ou kapab li, ekri ?	Parlez-vous l'espagnol? Si oui, pouvez-vous le lire et l'écrire?
Ou konn li o ekri an kreyól oubyen nan lòt lang ?	Savez-vous lire ou écrire le Créole haïtien, ou toute autre langue?
Eske ou te afekte a kóz de tranbleman de té a kek fason? Sondaj : Ou te oblije al rete yon lòt kote, chanje travay, rete avek lòt moun ect.	Avez-vous été affectée par le tremblement de terre d'une manière quelconque ? (par exemple, avez-vous été forcé de déménager, de changer d'occupation, de vivre avec d'autres personnes , ect ?)
Eta sivil	Statut Civil
Èske ou marye, oubyen ou plase, oubyen ou gen mennaj?	Etes-vous mariée, dans une relation stable, ou avez-vous un "petit ami" ?
Èske ou gen pitit?	Avez-vous des enfants ?
Konbyen pitit ou genyen?	Combien d'enfants avez-vous?
Ki laj pitit ou yo genyen?	Quel âge ont vos enfants?
Ki kondisyon legal a timoun ou yo ?	Quel est le statut legal de vos enfants?
Timoun ou yo ale lekòl?	Vos enfants vont-ils à l'école?
Kay	Logement
ki kote ou rete?	Où habitez-vous?
Ou ap viv pou kont ou?	Vivez-vous seule??

Kreyól	Français
Kay la kote ou ap viv la se anfème ou anfème l, se kay ou? Oubyen a se prete yo prete w li pou rete?	La maison où vous vivez vous appartient-elle? La louez-vous? Est-ce-qu'on vous l'a prêtée?
Kijan kay ou ye? ¿ Eske ou kapab dekri li?	Comment est aménagée votre maison? Pouvez-vous la décrire pour moi?
¿konbyen moun ki rete nan kay la? ¿ Ki moun yo ye? (Pitit, parey , fanmin pi lwen, zanmi.)	Combien de personnes vivent dans cette maison ? Qui sont-ils ? (enfants, partenaire, membres de votre famille étendue, amis... ?)
¿Kijan relasyon ou gen avek lòt moun yo ki ap viv nan kay la? Eske ou santi ou an konfyans avék yo ? Eske ou santi ou asire kote ou rete a ?	Vous entendez-vous avec les gens qui vivent avec vous? Vous sentez-vous confortable avec eux? Avez-vous confiance en eux? Vous sentez-vous en sécurité là ?
Istwa migratwa	Histoire Migratoire
Kija out e fé pou traverse frontyé a ? Eske ou te gen kek pwoblem avek kek pase a, oubyen yon lòt moun nan chemen an? Eske w te soufri kek tip de vyolans? Konbyen tan ou genyen depi w ap viv nan Repiblik Dominken? Depi ki lé w pa ale Ayiti? Chak konbyen tan w vwayaje Haiti? Pouki rezon? (komés, visite fanmin...) Si li travese regileman, swit, eske w konn genyen kek pwoblem nan chemen an ?	Comment avez-vous traversée la frontière? Avez-vous eu des problèmes avec les “ passeurs” (buscones) ou avec d'autres personnes en cours de route? Avez-vous eu à souffrir d'expériences quelconques de violence? Depuis quand vivez-vous en République Dominicaine? Depuis quand n'êtes-vous pas allée en Haiti? Voyagez-vous souvent vers Haiti? Pour quelles raisons y allez-vous ? (commerce, rendre visite à votre famille....) Si vous traversez la frontière souvent, avez-vous jamais eu des problèmes quelconques en cours de route ?
Kijan de papye (dokiman) ou genyen nan peyi a? èske ou gen rezidans? Èske ou gen sedola?(kat didantite) Èske ou gen paspò? Èske ou gen visa nan paspò a? (Eke ou gen lòt dokiman?)	Quels types de documents d'identité possédez-vous dans ce pays? (résidence, carte d'identité, passport, visa, aucun)
Ekperyans vyolans an jeneral	Expérience de la Violence en général
Nou konnen ke fanm imigran yo kek fwa yo konn soufri vyolans a men parey li, mari, otorite, enpleaté, ect. Eske w kapab rakonte m si w, oubyen kek moun w rekonet te soufri kek tip de vyolans? Sondaj: - ¿Ki sa ki te pase? - Ki moun ki te fé w sa ? - Ki kote sa te pase ? - Sa te pase yon sel fwa, oubyen plizyé fwa ? - Ki sa w te fé, eske w te fe rapó, eske w te ale nan kek sant, si w pa te ale, kiyès moun te ba w api ? - Ki konsekans sa genyen nan lavi w ?	Nous savons que parfois, les immigrantes subissent des actes de violence aux mains de leurs partenaires, des autorités, de leurs employeurs, ect. Pouvez-vous nous dire si vous, ou toutes autres femmes que vous connaissez, avez jamais eu à souffrir d'actes de violence quelconques? <i>Suivi:</i> - Que s'est-il passé? - Qui vous a fait ça /ou: lui a fait ça? - (détail de la relation, sans demander de noms) - Où cela s'est-il passé? - Est-ce que c'est arrivé une fois seulement, ou s'agit-il d'actes répétés? - Qu'avez-vous fait (qu'a-t-elle fait?) (dépot d'une plainte formelle, visite d'un centre spécialisé ? si non, qui vous a aidé ? /qui l'a aidé?) - Quel impact cet incident a-t-il eu sur votre vie (sur sa vie?)

Kreyól	Français
Vyolans entrafamilye	Violence Intrafamiliale
<p>Eske kek fwa w konn santi w presyone, kek moun konn tante fe kadejak sou w, swa mari w, oubyen yon lòt gason? Eske w gen kek experians ke w kapab rankonte m? Nan ka afimativ:</p> <p>Kisa w te fé?</p> <p>¿Pouki w panse ke li te fé sa?</p> <p>Kijan w te santi w nan moman sa a ?</p> <p>-Kisa w te fé lé sa te pase ?</p> <p>- Ki kote w te ale nan moman sa a ?</p> <p>- Eske w te al pote plent, w te denose l ?</p> <p>Nan ka afimativ: Ki kote? ¿Koman yo te trate w? Eske w te santi w satisfé avek sevis la yo te ba w?</p> <p>¿Eske parey w konn enpeche w fé yon bagay ke w te vle fé? Eske w kapab rakonte nou? (Sondaj : travay, libété pou soti, zanmitaj, etidye, aprann lòt lang, ect.)</p> <p>- eske w te deside fé tout fason ? ? Pou ki, pouki non ?</p> <p>Ki konsekans w ka genyen si w pa obeyi l, si w pa fé sa li vle?</p>	<p>Vous êtes-vous jamais sentie contrôlée, sous pression, harassée, ou victime d'abus de la part de votre partenaire, ou de tout autre homme? Avez-vous vécu des expériences que vous seriez prête à partager avec nous?</p> <p>Si oui:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que vous a-t-il fait? - Pourquoi croyez-vous qu'il vous a fait cela? - Comment vous êtes vous sentie à ce moment précis? - Qu'avez-vous fait lorsque ceci est arrivé? - Où vous êtes vous rendue à ce moment là ? - Avez-vous soumis une plainte formelle à ce sujet? Si oui: Où vous êtes vous rendue ? Comment vous a-t-on reçue ? Vous êtes vous sentie satisfaite du traitement que vous avez reçu? <p>Est-ce que votre partenaire vous a jamais interdit de faire quelque chose que vous vouliez faire? Pourriez-vous nous donner des détails ? (Exemples: au sujet du travail, ou de sortir de la maison, de la planification familiale, de vos études, de votre apprentissage d'une autre langue, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous quand même décidé de faire ce que vous vouliez à ce moment là ? Pourquoi, ou pourquoi pas? - Quelles sont les conséquences potentielles si vous n'obéissez pas?
<i>Selman si moun nan ki te maltrete li se te ansien mari li, parey li, poze l keksyon...</i>	<i>Seulement dans les cas ou l'agresseur est son partenaire ou ex-partenaire, demandez ce qui suit:...</i>
<p>Fé yon ti pale sou parey w oubyen sa ki te parey w.</p> <p>Kómman relasyon an ye, oubyen li te ye ?</p> <p>Kijan len te rekonet lòt ?</p> <p>Nan ki parey w travay ?</p> <p>Eske li apote pou swenyaj timoun yo?</p> <p>Ki kote parey w rete?</p> <p>Li konn pase souvan pa bó isit ? (Nan ka ke li rete Ayiti)</p> <p>Chak konbyen tan?</p> <p>Ki kondyon legal parey w, oubyen sa ki te parey w?</p> <p>Eske parey ou , oubyen moun nan ki te parey w te ale lekól ?</p> <p>Nan ki klas li te rive ?</p> <p>Eske w konnen si parey w gen oubyen te gen lòt fi ?</p> <p>Ki lé w te konprann ke relaasyon sa pa t'ap fwksyone ?</p> <p>Ki sa li te espwa de w menm konm fi, kom madanm li ?</p>	<p>Parlez-nous un peu de votre partenaire ou ex-partenaire.</p> <p>Comment qualifieriez-vous votre relation avec lui?</p> <p>Comment vous êtes-vous rencontrés?</p> <p>Quel est son travail?</p> <p>Est-ce qu'il contribue financièrement pour subvenir aux besoins des enfants?</p> <p>Où habite-t-il?</p> <p>Est-ce qu'il vient souvent ici, de ce côté de la frontière? (dans les cas ou il habite en Haiti)</p> <p>Avec quelle fréquence voyage-t-il des deux ce côtés de la frontière?</p> <p>Quel est son statut légal?</p> <p>A-t-il été à l'école ? Quel est sa dernière année de scolarité ?</p> <p>Savez-vous s'il a jamais eu ou s'il a actuellement d'autres "petites amies" ?</p> <p>Quand avez-vous réalisé que cette relation ne marchait pas? (en se référant à l'ex-partenaire)</p> <p>D'après vous, que recherchait-il en vous, comme épouse ou femme ?</p>

Kreyól	Français
Violans nan travay	Violence sur les lieux de travail
<p>Nan dènye tan sa a, kijan de travay ou fè? Oubyen kijan de travay ou ap fè kounye a? Silvouplè èske ou kapab pale kijan yon jounen ou travay ye nòmalman. (Kisa w fé, depi ki lpe w komanse travay, avek ki moun, e pou ki moun w travay ?)</p> <p>Kijan yo trate w la ?</p> <p>Eske w konn gen kek pwoblen nan travay la? Sondaj: eske yo konn maltrete w? kek fwa yo konn pa peye w?</p> <p>Nan ka afimativ:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¿Kisa ki te pase? - ¿Kiyés moun ki te fé w sa ? (relasyon pa nonmen non) - Ki kote sa te pase ? - Kisa li te fé w - Sa te pase yon sel fwa, oubyen plizyè fwa ? - Ki sa w te fé, eske w te fe rapó, eske w te ale nan kek sant, si w pa te ale, kiyès moun te ba w api ? - Ki konsekans sa genyen nan lavi w ? <p>Eske ou genyen kek ekperians kote yo te trate engeyen w ?</p> <p>Eske w konn nan sityasyon kote yo konn trate fé kadejak sou w sexyelman, fé abi sou w seksyelman?</p> <p>Kek fwa yo konn ba w obligasyon pou fé yon bagay w pa vle fé, oubyen ki pa fòme pati nan travay w ?</p> <p>Eske w genyen kek ekperians kote yo konn ofanse w velbalman, an pawól?</p>	<p>Ces derniers temps, quel type de travail avez-vous fait? Ou quel travail faites-vous maintenant? Pouvez-vous nous dire comment une journée de travail normale se passe pour vous? (que faites vous? À quelle heure commencez-vous? Avec qui et pour qui travaillez-vous?)</p> <p>Comment êtes-vous traitée au travail? Y avez-vous jamais eu des problèmes ? (suivi: y avez-vous subis des abus? a-t-on jamais refusé de vous payer?)</p> <p>Si oui:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui est arrivé? - Qui a fait ça? (relation,pas le nom) - Où est-ce que c'est arrivé? - Est ce qu'il s'agit d'un incident isolé ou qui s'est passé plusieurs fois? - Qu'avez-vous fait? (avez-vous porté plainte? vous êtes-vous rendue à une organisation spécialisée? Si non, qui vous a aidé?) - Quelle conséquence cela a-t-il eu sur votre vie? <p>Avez-vous jamais eu une expérience durant laquelle on essayait de vous corrompre? (d'acheter votre silence)</p> <p>Avez-vous jamais eu une expérience de harcèlement sexuel?</p> <p>Avez-vous jamais été forcée de faire quelque chose que vous ne vouliez pas faire ou qui ne relevait pas de vos fonctions de travail?</p> <p>Avez-vous jamais eu une expérience durant laquelle vous avez été insultée sexuellement?</p>
Vyolans seksyel	Violence Sexuelle
<p>Eske kek fwa yon konn fosé w genyen sex, relasyon seksyel an kont volonte w? Nan ka afimativ: ¿ Eske w vle rakonte m ekperians sa?</p> <p>Sondaj:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¿Ki relasyon w genyen avek moun sa? - Nan ki sikonstans sa te pasé ? (Ki kote) - Kisa w w fé ? W te denonse? Eske w te ale nan kek sant? Si se no, ¿Ki moun ki te vba w api? - Koman sa afekté lavi w? (Sondaj : souffrans emosyonel, relasyon fanmin yo, gwosez w pa vle, maladi) 	<p>Avez-vous jamais été forcé d'avoir une relation sexuelle contre votrevolonté?</p> <p>Si oui, voudriez-vous partager cette expérience avec nous?</p> <p>Suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle sorte de relation aviez-vous avec cette personne? - Dans quelles circonstances est-ce que cela c'est produit? (où, comment) - Qu'avez-vous fait? (avez-vous porté plainte, vous êtes-vous rendue à une organisation spécialisée? Si non, qui vous a aidé?) - Comment est-ce que ceci a affecté votre vie?(suivi: souffrance émotionnelle, relations familiales, grossesse non désirée, maladies, ect)

Kreyól	Français
<p>Travay seksyel fósé</p> <p>¿Eske w konnen de kek fi ayisyen ki oblije fé travay seksyel/vann sévs seksyel? Nan ka afimativ: -¿Ki kote? ¿Nan ki sikonstans? -¿Kiyés moun ki peye l?(tip de kliyan) ¿Ki moun ki chef li?(ki tip de moun li ye ? pa nonmen non) Kijan sa afekte lavi li ? (Sondaj: soufrans emosyoel, relasyon fanmin yo, gwosez w pa vle, maladi)</p>	<p>Travail Sexuel Forcé</p> <p>Connaissez-vous une ou des femmes Haitiennes qui ont été obligées de gagner leur vie comme travailleuses sexuelles / de vendre leurs services sexuels? Si oui: - Comment? Dans quelles circonstances? - Qui paie pour ces services (quelles sortes de clients) - Qui est son patron (profil, pas son nom) - Comment est-ce que ce travail a-t-il affecté sa vie? (suivi: souffrance émotionnelle, relations familiales, grossesse non désirée, maladies, ect)</p>
<p>Diskriminasyon tremant ke w resevwa</p> <p>¿ Eske kek fwa w konn tante chaz denosye vyolans la? Nan ka afimativ: ¿ Ki kote w te ale?Kijan yo te trate w, ki repons w te resevwa pou pati otorite yo? Nan ka negativ: ¿ Pouki w ponkò fé sa? Eske w konn ale lopital de pa fwa, oubyen nan yon sant sante pou cheche ed oubyen resevwa tretman? Nan ka afimativ : ? Koman yo te prann swen w ?</p> <p>Eske w konn santi diskriminasyon de pati kek entitisyon leta?</p> <p>Eske w konn chehe kek ed de zanmi oubyen de kek manb fanmin ? Rakonte m kisa w te fé? Eske w konn visite kek oganisasyon pou kek ed, oubyen enfòmasyon? ¿Kiyes? Eske w konnen de kek oganisasyon ki konn ede fi ki soufri vyolans?</p>	<p>Discrimination / Traitement Subi</p> <p>Avez-vous jamais essayé de porter plainte contre des actes de violence? Si oui: où avez-vous été le faire? Quelle sorte de traitement ou de réponse avez-vous reçu de la part des autorités? Si non: Pourquoi avez-vous décidé de ne pas le faire?</p> <p>Avez-vous jamais été à l'hôpital ou à un centre de santé pour demander de l'aide ou pour y recevoir des soins quelconques? Si oui: Comment vous a-t-on reçu et aidé? Avez-vous jamais senti que vous étiez victime de discrimination de la part d'une institution étatique quelconque?</p> <p>Avez-vous jamais essayé d'obtenir de l'aide de la part d'un ami ou de membres de votre famille? Pouvez-vous nous dire ce que vous avez fait? Vous êtes-vous jamais rendue auprès d'une organisation quelconque pour demander de l'aide ou rechercher de l'information? Laquelle? Connaissez-vous une organisation quelconque qui aide les femmes qui ont été victimes de violence?</p>
<p>Poze kek kesyon sou chak ka vyolans ke li mansyone nan entrevw a</p>	<p>Profil des Perpétrateurs (demander ces questions pour chaque cas de violence mentionné au cours de l'entrevue)</p>

Kreyól	Français
<p>Konya n'ap tounnen na ka ke w te rakonte m sou _____ nou te pale sou moun nan ki te fé w sa...</p> <p>Ki relasyon w gen oubyen w te genyen ? (parey, mari, zanmi, chef travay w, patné, fanmin, moun w pa rekonet, otorite)</p> <p>Plizoumwèn ki laj moun nan te genyen ?</p> <p>Nan ki li travay?</p> <p>Ki kote li sotí?</p> <p>Ki kote lii rete aktyelman?</p> <p>Eske w konnen si li konn bwé alkól, o dwogs ?</p> <p>Pouki w panse li matrete w ?</p> <p>Ki kreans li genyen sou w menm oubyen sou fi an jeneral?</p> <p>Eske w konnen si li konn maltrete kek lót moun, an espesyal lót fi ?</p> <p>Eske yo konn mete l nan prizon pou sa li te fé a ?</p> <p>Eske w te soufri lót konsekans akòz de aksyon moun sa a ?</p>	<p>Si nous revenions maintenant sur le cas dont vous parliez plus tôt, en ce qui a trait à _____, parlons un peu de la personne qui vous a fait ça... :</p> <p>Quelle sorte de relation avez-vous (ou aviez-vous) avec cette personne ? (partenaire, ex-partenaire, ami, patron, camarade de travail, membre de votre famille, étranger, autorité...)</p> <p>A peu près quel âge a-t-il?</p> <p>Quel sorte de travail fait-il?</p> <p>D'où vient-il ?</p> <p>Où vit-il maintenant?</p> <p>Savez-vous s'il boit de l'alcool ou fait usage de stupéfiants?</p> <p>Pourquoi pensez-vous qu'il vous a agressé? Que croyez-vous qu'il pense de vous, ou des femmes en général?</p> <p>Savez-vous s'il a agressé d'autres personnes, et en particulier, d'autres femmes?</p> <p>A-t-il jamais été emprisonné pour ses actes?</p> <p>Avez-vous souffert d'autres conséquences quelconques à cause des actes de cette personne?</p>
<p>Eske sityasyon sa a komin avèk fi yo nan kominote a?</p> <p>Ki istwa w konnen?</p> <p>Koman fi ayisyen yo fé lé yo ekperimante sityasyon sa yo?</p> <p>Eske w konnen, w konn tandé pale de kek oganisasyon ki konn ede migran nan sityasyon vyolans?</p> <p>Ki tip de ed yo ofri, ki kalite ed yo ofri?</p> <p>Nan ekperians pa w, kisa ki kapab fét pou ede fi evite sityasyon vyolans sa yo?</p> <p>Kijan tan manman w te ye, kisa ki chanje?</p> <p>Kijan w vizwalize fiti pa w, e fiti pitit w yo?</p>	<p>Est-ce que ce genre de situation est courante pour les femmes, dans votre communauté?</p> <p>Quels autres incidents du genre connaissez-vous?</p> <p>Que font les femmes haïtiennes lorsqu'elles sont confrontées à ce genre de situation?</p> <p>Connaissez-vous ou avez-vous jamais entendu parler d'une organisation quelconque qui aide les immigrantes ayant été victimes de violence?</p> <p>Quelle sorte d'assistance offrent-elles?</p> <p>Selon vous, qu'est-ce qui peut être fait pour aider les femmes à éviter d'être victimes de violence?</p> <p>Comment se passaient les choses à l'époque de votre mère? Quelque chose a-t-il changé depuis lors?</p> <p>Comment visualisez-vous votre avenir et celui de vos enfants?</p>

Merci beaucoup pour votre aide. Nous confirmons encore une fois que toutes les informations que vous avez partagées avec nous demeureront confidentielles.

Mesi anpil pou ed w. Nou konfime ke tout enfòmasyon a nan entrevi w sa ap rete konfidansyal.

Annexe 5: Guide d'Entrevue avec les Acteurs-clefs

Question pour l'étude: *Quelles sont les agences et fournisseurs de services gouvernementaux et non-gouvernementaux ayant le mandat d'intervenir dans les cas de violence contre les femmes Haïtiennes immigrantes, en transit migratoire et celes ayant un statut de personnes déplacées sur le plan interne ? Quel est leur niveau de compréhension de cette problématique? Quelle est leur réponse Institutionnelle?*

INTRODUCTION: Mon nom est _____ et je travaille pour la Colectiva Mujer y Salud. Nous effectuons une étude sur la violence contre les femmes à Elías Piña, et particulièrement en ce qui a trait aux femmes Haïtiennes. Nous serions intéressées à réaliser une entrevue avec votre institution/organisation, afin d'apprendre davantage sur les activités et services que vous offrez, ainsi que sur votre perception de cette problématique. Je puis vous garantir que toutes les réponses seront confidentielles.

QUI

Nom de l'Organisation _____

Organisation Gouvernementale Organisation Non-Gouvernementale

Non de la personne interrogée _____

Position/Fonctions _____

Depuis quand travaillez-vous pour cette institution/organisation?(i/o)? _____

Avez-vous participé au programme de formation certifié offert par la CMS? Oui Non

Quel est le mandat / le rôle principal de votre institution (i/o)?

Quelle relation existe entre le travail de votre organisation et les femmes (et/ou avec la violence contre les femmes)? (services offerts, activités, campagnes, prévention, etc.)

Pour les organisations non-gouvernementales:

Quelle est la zone géographique couverte par vos programmes? (urbain, rural, municipal, provincial, etc.)

Depuis quand travaillez-vous dans cette région?

Décrivez brièvement l'origine de votre organisation/institution.

Quels sont ses buts et objectifs généraux?

Quelles sont ses activités principales?

Quelles sortes d'activités votre institution met-elle en oeuvre afin de promouvoir ou défendre

les droits des immigrants et en particulier ceux des immigrantes?

Avez-vous des activités ou offrez-vous des services ciblant la violence contre les femmes et particulièrement les immigrantes?

COMPREHENSION DE LA PROBLEMATIQUE

Comment comprenez-vous la violence contre les femmes? Selon vous, quelles en sont les causes?

Quels types de violence contre les femmes existent à Elías Piña? (à part la violence intrafamiliale, existe-t-il de la violence sexuelle? Physique ? Economique? Y a-t-il de la discrimination? du travail sexuel forcé? du trafic humain?)

Dans quelles circonstances est-ce que cette violence surgit? (quand ? où ? à quelle fréquence?)

De manière générale (et sans identifier les survivantes), pourriez-vous discuter d'un cas qui vous est familier, ou d'un cas récent? (que c'est-il passé ? comment a réagi la femme ? comment cet incident s'est-il terminé?)

Quelles sont les attitudes prédominantes en ce qui a trait à la violence contre les femmes, et contre les femmes Haïtiennes en particulier ? Est-elle tolérée ? Est-elle considérée comme "normale" ou "naturelle" ?

Quelle est la situation des femmes Haïtiennes en termes de la violence? Existe-t-il des formes de violence qui sont davantage prévalentes en ce qui concerne les femmes Haïtiennes

Croyez-vous que les femmes Haïtiennes soient plus vulnérables à la violence? Pourquoi?

Que font les femmes Haïtiennes lorsqu'elles vivent ce genre de situation ? (déposent-elles des plaintes? Recherchent-elles de l'aide? Où vont-elles?)

Quels sont les principaux problèmes rencontrés par les femmes Haïtiennes lorsqu'elles cherchent à porter plainte contre un acte de violence? Lorsqu'elles cherchent à avoir accès à des services de santé ? Pour quitter la situation de violence?

Y-a-t-il eu des cas de féminicide à Elías Piña ou dans la région? Pouvez-vous nous en parler? (qui était la victime? Le perpétrateur? Dans quel contexte cet incident est-il survenu? (où est-il arrivé, quelle en fut la cause? Ce cas fut-il prité en charge par la justice?)

Etes-vous au courant d'actes de violence contre les femmes (particulièrement les femmes haïtiennes) dans des lieux publics (au marché, dans les rues, etc.? Pourriez-vous nous raconter ce qui est arrivé?

Etes-vous au courant de cas de trafic de femmes haïtiennes?

Qui sont les perpétrateurs d'actes de violence contre les femmes haïtiennes?

Quels autres agresseurs y a-t-il ?

En général, le perpétrateur est-il jugé ? Ou il y a-t-il une forme d'impunité générale dans de tels cas ? Pourquoi croyez-vous que ce soit le cas ? Quelles sont certaines des difficultés principales afin d'amener de tels cas devant les tribunaux?

REPONSE

Selon vous, quelle est la responsabilité de votre organisation d'offrir une réponse à la violence contre les femmes haïtiennes?

Quelles sont les survivantes d'actes de violence contre les femmes qui sont venues auprès de votre organisation ou qui ont reçu de l'aide? (âge, statut civil, origine, niveau d'éducation, travail)

Pourriez-vous me parler du chemin critique, ou du système de référence qui existe entre les divers acteurs clefs? (qui collecte les données ? qui offre des services? Qui s'occupe des dossiers ?)

Avez-vous au sein de votre personnel, des gens qui parlent le créole?

Quels succès avez-vous eu dans le cadre de vos activités ciblant les immigrantes? Pourriez-vous expliquer?

Quels obstacles avez-vous rencontrés lorsque vous avez essayé de rejoindre des immigrantes ? Pourriez-vous expliquer?

Est-ce que certaines de vos activités ont échoué ? Lesquelles ? Pourquoi?

Qu'avez-vous fait pour surmonter ces obstacles ou échecs? Avez-vous eu à changer de tactiques ou stratégies ? Pourriez-vous expliquer?.

Connaissez-vous le Modèle National pour la Prévention et l'Assistance dans les cas de Violence contre les Femmes et de Violence Intrafamiliale, et ses protocoles d'application?

POUR LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNMENTALES:

Quels sont les besoins des survivantes d'actes de violence ? les besoins des femmes Haïtiennes en particulier?

Qui sont les perpétrateurs des actes de violence contre les femmes ? (partenaires, familles d'accueil, employeurs, militaires, immigrants, police)

Quels sont les facteurs sociaux ou culturels, tant en Haïti qu'en République dominicaine, qui facilitent la violence et lui permettent d'endurer sans répercussions ultérieures?

Etes-vous au courant de cas de menaces, d'harcèlements, de tentative de corruption, de viols,

ou de tous autres actes de violence commis par des militaires ou par des officiels des services d'immigration?

Etes-vous au courant de cas de discrimination ou de traitements indifférents commis par une institution ou une autorité quelconque envers une femme Haïtienne ayant recherché des services ? (de santé, juridiques, etc.)

Quelles sont les difficultés pour la prévention et/ou pour la fourniture de services dans les cas de violence contre les immigrantes?

Quelles seraient les ressources dont vous auriez besoin afin d'améliorer le système d'assistance existant, en ce qui a trait à:

- la Collaboration
- la Formation
- l'Information
- le Leadership
- Volonté politique
- les politiques Publiques

Comment identifiez-vous ou trouvez-vous des solutions aux faiblesses dans la fourniture de services?

Existent-ils des mécanismes de suivi pour ces cas? Lesquels?

Existent-ils des services de soutien psychologiques pour les femmes ? et pour les femmes Haïtiennes en particulier? (Lesquels?)

Connaissez-vous des programmes qui offrent des alternatives socioéconomiques pour les survivantes? (Lesquels?)

Existent-ils des groupes de femmes ou des réseaux de soutien, qu'ils soient formels ou informels? (Les quels? Combien ? quels sont leurs buts ?)

POUR LE PERSONNEL DE SANTE:

Quelles sont les survivantes d'actes de violence contre les femmes qui viennent demander des services? (âge, statut civil, origine, niveau d'éducation, travail)

Avez-vous des protocoles médicaux vous permettant d'identifier et de traiter les différentes formes de violence contre les femmes?

Avez-vous du personnel spécialement formé afin d'intervenir dans les cas de violence contre les femmes, surtout la violence sexuelle? (lesquels?)

Combien de femmes médecins font partie du personnel ?

Avez-vous des membres du personnel qui savent parler le créole?

Maintenez-vous un registre des cas traités dans lesquels la patiente démontre des signes de violence contre les femmes? Combien de cas de ce genre ont été traités le mois dernier? l'année dernière?

Quels sortes de cas avez-vous identifié comme actes de violence contre des femmes haïtiennes en particulier?

Avez-vous eu des problèmes pour aider des femmes haïtiennes survivantes d'actes de violence?

Bénéficient-elles de la protection de leur intimité dans la salle de consultation? Peuvent-elles être vues ou entendues par des tierces personnes?

POUR LES AUTORITES (BUREAU DU PROCUREUR PUBLIC, BUREAU DES AFFAIRES FEMININES, ECT):

Combien d'incidents de violence contre les femmes ont été enregistrés au cours du mois dernier ? l'année dernière?

- violence Intrafamiliale
- Sexuelle
- Harassement
- Féminicide
- Traite

Quelles références sont normalement offertes aux femmes qui déposent des plaintes pour actes de violence? (services de santé, policiers, ONG, refuges, etc.) Comment l'information est-elle partagée entre les divers acteurs institutionnels ? Existe-t-il des failles dans les systèmes de communication ou de coordination, qui pourraient être améliorées?

Comment documentez-vous les cas? (A qui sont-ils d'abord rapportés? Où l'information est-elle préservée? Qui y a accès?

Dans ces divers cas, combien de perpétrateurs ont été amenés devant les tribunaux? Déclarés coupables et reçu une sanction judiciaire? Combien furent déclarés non-coupables? Combien de dossiers furent abandonnés en cours de route et pour quelles raisons?

Est-ce que les survivantes d'actes de violence recherchent toujours de l'aide? Pourquoi ou pourquoi pas? Dans le cas des femmes Haïtiennes, pourquoi ou pourquoi pas?

Comment identifie-t-on ou corrige-t-on les faiblesses dans la fourniture des services?

Croyez-vous qu'il soit nécessaire de former votre personnel sur la violence contre les femmes / les immigrantes ? Sur quels domaines en particulier?

POUR LA POLICE:

Combien de cas de violence contre les femmes ont été portés à l'attention de la police l'année dernière? De ces cas, combien d'agresseurs présumés furent arrêtés et référés au système judiciaire? Dans les cas où le perpétreur ne put pas être arrêté, pourquoi cela ne fut-il pas possible?

Qui sont ces perpétreurs, surtout contre les femmes Haïtiennes?

Est ce que la police a reçu une formation spécialisée sur les lois nationales ayant trait à la violence contre les femmes? A-t-elle reçu une formation spécifique sur les techniques d'entrevues avec les survivantes?

Quelle est la procédure policière afin de recueillir les rapports ayant trait à la violence contre les femmes? Comment effectuez-vous le suivi?

Existe-t-il un espace disponible où effectuer des entrevues en privé au sein de la station de police?

Avez-vous parmi votre personnel des officiels pouvant parler le créole?

Combien de femmes policiers sont-elles affectées ici ?

POUR TOUS:

Références additionnelles: Etes-vous au courant de toutes autres organisations ou institutions qui travaillent sur cette problématique? Pouvez-vous nous recommander d'autres personnes que nous devrions rencontrer dans le cas de nos entrevues?

Merci beaucoup pour votre temps et pour les informations que vous nous avez fournies.

Annexe 6: Groupe de Focus: Guide pour les survivantes Haïtiennes de la Violence

Introduction: Bonjour. Nous vous avons invité aujourd'hui afin de participer à une entrevue de groupe. Ceci signifie que nous voudrions vous consulter afin d'apprendre davantage sur vos expériences personnelles. Il ne s'agit pas d'un atelier ou d'une réunion de travail au cours duquel nous allons vous présenter de l'information, mais bien plutôt d'une consultation durant laquelle nous vous poserons des questions, en vue d'apprendre à partir de vos expériences et de celles d'autres femmes haïtiennes, en ce qui a trait à la violence que vous avez vécue ou dont vous êtes au courant. Nous souhaiterions que ceci soit une conversation ouverte, durant laquelle tout le monde participe et puisse parler librement. Tout ce que nous partagerons ici sera tenu sous la plus haute confidentialité et nous aidera dans le cadre d'un projet que la Colectiva commence actuellement à mettre en oeuvre, afin d'aider les femmes Haïtiennes survivantes d'actes de violence.

Expliquer l'agenda (présentation, règles/méthodologie, contexte, types de violence)

Présentation. Nous aimerions tout d'abord nous introduire les unes aux autres. Chacune partagera 6 points:

1. Votre nom, ou le nom que vous aimeriez utiliser aujourd'hui
2. Depuis quand vous êtes dans ce pays
3. D'où vous êtes originaire
4. Où vous habitez maintenant
5. Ce que vous faites pour gagner votre vie
6. Ce que vous aimez faire durant vos heures libres

Règles pour l'entrevue de groupe. Afin de faciliter la conversation, nous aimerions établir quelques règles de base que nous allons toutes respecter aujourd'hui.

- Tout le monde participe librement
- Nous discutons entre nous, en toute confiance. Tout ce que nous partagerons sera gardé entre nous, par pour la vie privée de chacune d'entre nous
- Si nous partageons des faits provenant de l'expérience de quelqu'un d'autre, nous ne mentionnerons pas de noms, afin de protéger leur intimité
- Nous allons toutes éteindre nos téléphones cellulaires ou les placer sur mode silence
- Nous parlerons une à la fois

Contexte. Le sujet de conversation d'aujourd'hui, comme je l'ai mentionné, est la violence contre les femmes haïtiennes. La violence peut prendre des formes diverses, et il peut s'agir d'offenses contre notre dignité allant de se faire crier dessus, à la déception, aux mensonges, aux pots de vins, aux violations du code de travail, à la discrimination, et jusqu'à des formes de violence plus graves comme se faire battre, la prostitution forcée, et le viol. Nous aimerions en conséquence commencer en discutant des différentes formes de violence que vous avez vues dans votre propre vie, ou dans celle de vos camarades.

Avant d'arriver en République Dominicaine, quand vous étiez en Haïti, avez-vous été victime et souffert d'une situation ou d'un problème quelconque du genre de ceux que je viens de décrire? Ou connaissez-vous quelqu'un qui a vécu ce genre de situation?

Si oui, faites le suivi:

- Que c'est-il passé?
- Qui fut responsable de cela? (relation à elle, et non pas le nom des personnes en cause)
- Où cela eut-il lieu?
- Est-ce qu'il s'agit d'un incident isolé, ou cela se passait-il de manière répétée?
- Qu'avez-vous fait (ou qu'a-t-elle fait) ? (Avez-vous été porter plainte, vous êtes-vous rendue à une institution spécialisée? Si non, qui vous a aidé?)
- Quel impact eut cet incident sur votre vie?

Que peut faire une femme si quelque chose comme ça lui arrive en Haïti?

Opinion Générale sur la violence contre les femmes Haïtiennes en République Dominicaine

Quelles sont les formes de violence les plus courantes contre les femmes Haïtiennes **République Dominicaine**?

Qui commet des actes de violence contre les femmes Haïtiennes?

Expériences (les leurs, ou celles de femmes qu'elles connaissent)

Exemples

- En **route d'Haïti vers la République Dominicaine ou vers Santo Domingo**, nous savons que beaucoup de femmes subissent des abus tels la déception, le viol, etc. Est-ce que certaines d'entre vous ont eu des expériences de ce genre, ou connaissent des femmes qui ont vécu ces problèmes? Par exemple, avec les *buscones* (les passeurs) ou les percepteurs de frais des autobus, ou des chauffeurs de mototaxis?

- o Par exemple, Nous savons que certains des *buscones* demandent des faveurs sexuelles en lieu de paiement, mais par la suite ils ne paient pas les chauffeurs d'autobus les frais requis pour le transport, et en conséquence la passagère est forcée de descendre de l'autobus. Avez-vous entendues de telles histoires?
- Avez-vous été victime d'abus ou de manque de respect de la part **des militaires**, d'agents des services de migration, ou de membres de la police frontalière? Ou toute autre personne que vous connaissez?
- Pouvez-vous me parler de la situation **au marché**? Avez-vous eu des problèmes quelconques, au cours desquels on crié sur vous, ou encore on vous a forcé à payer davantage que ce que vous deviez réellement ? ou au cours duquel vous avez été frappée ? Connaissez-vous d'autres personnes à qui ce genre d'incidents est arrivé?
 - o Par exemple, on nous a dit que parfois les marchandes ont des problèmes avec les percepteurs de frais au marché, et que ceux-ci confisquent leurs marchandises, parfois par la force, ou qu'ils leur font du chantage.
- Nous savons que les jours de marché, il y a beaucoup de **prostitution**. Comment est-ce que cela fonctionne? Est-ce que ce sont les femmes elles-mêmes qui décident de vendre leurs services sexuels? Ou travaillent-elles pour quelqu'un? Où vont-elles? Combien sont-elles payées? Sont-elles toujours payées? Certaines d'entre elles sont-elles violées?
- Avez-vous jamais été victime d'abus de la part de votre **partenaire**, ou de tout autre membre de votre famille? Ou connaissez-vous quelqu'un à qui cela est arrivé? Quelles sont les formes de violence les plus courantes au sein des couples Haïtiens? (se faire crier dessus, des abus physiques, etc.)
- Avez-vous jamais été obligé d'avoir des **relations sexuelles** contre votre volonté? (avec votre partenaire ou tout autre personne) Connaissez-vous d'autres femmes à qui cela est arrivé?
- Avez-vous jamais été à **l'hôpital** ou dans un centre de santé afin d'y être traitée? Si oui: comment vous a-t-on reçue?
- Dans des **lieux publics**, avez-vous jamais été offensée, victime d'abus, avez-vous jamais été frappée? Ou connaissez-vous quelqu'un à qui cela est arrivé?
- Avez-vous jamais été dans l'obligation d'envoyer vos enfants vivre dans une autre famille à cause de votre situation économique? (**RESTAVÈK**).
 - o Si oui: Comment vos enfants ont-ils été traité là ?
 - o Si non: Etes vous au courant de situations au cours desquelles des enfants sont victimes d'abus quand ils vivent avec une autre famille?

Dans tous les cas de violence, toujours faire le suivi:

- Que c'est-il passé?
- Qui fut responsable? (la relation, pas le nom)
- Où cela eut-il lieu?
- Est-ce qu'il s'agit d'un incident isolé, ou cela se passait-il de manière répétée?
- Qu'avez-vous fait (ou qu'a-t-elle fait) ? (Avez-vous été porter plainte, vous êtes-vous rendue à une institution spécialisée? Si non, qui vous a aidé?)
- Quel impact eut cet incident sur votre vie?

Avez-vous jamais essayé de porter plainte à cause d'actes de violence?

Si oui: Où avez-vous été ? Quel sorte de traitement ou de réponse avez-vous reçu de la part des autorités?

Si non: pourquoi avez-vous décidé de ne pas le faire?

Que font les femmes Haïtiennes d'habitude, quand elles vivent ce genre d'expérience?

Selon vous, qu'est ce qui peut être fait pour aider les femmes à éviter les situations de violence?

Comment se passaient les choses à l'époque de votre mère? Les choses ont-elles changées et qu'est ce qui a changé?

Comment envisagez-vous votre avenir et celui de vos enfants?

Cette édition de
Fanm Nan Fwontyè, Fanm Toupatou
Éclairage sur la violence exercée sur les immigrantes d'origine
haïtienne, celles en transit migratoire et sur les déplacées internes le
long de la frontière Dominicano-Haïtienne
a été imprimée en Novembre 2014
Editora Búho.
St Domingue, République Dominicaine

Les jeunes filles et femmes Haïtiennes font face à de multiples formes de violence le long de la frontière Dominicano-Haïtienne, qu'il s'agisse d'immigrantes, de commerçantes trans-frontalières, ou de déplacées internes suite au tremblement de terre ayant secoué Haïti en janvier 2010. Les médias internationaux se sont penchés sur la violence sexuelle exercée contre les femmes au sein des camps de personnes déplacées établis à travers Haïti, occultant ainsi sans le vouloir l'attention du grand public quant à d'autres problèmes tout aussi graves, tels la situation des femmes et jeunes filles cherchant à traverser la frontière pour entrer sur le territoire de la République Dominicaine.

Cette étude qualitative met la voix des survivantes elles-mêmes au cœur de son analyse, afin de projeter un éclairage sur les typologies de la violence qui les affectent, ainsi que sur leurs agresseurs, la réponse institutionnelle, et les défaillances existantes dans la protection et les services qui leur sont offerts. En plus des graves problèmes de violence domestique qu'elles doivent affronter, les immigrantes Haïtiennes racontent ainsi leurs expériences d'harcèlement sexuel et d'abus divers subis aux postes de passages frontaliers officiels; les risques de viols et d'assassinats qui les menacent le long des points de passages informels; les abus rencontrés au sein des marchés transfrontaliers et dans les résidences privées où elles travaillent; les rapatriements forcés mis en œuvre par les autorités Dominicaines en dehors de toutes les procédures établies; et le trafic humain et la prostitution forcée des jeunes filles et femmes.

Les auteurs offrent une série de recommandations aux deux gouvernements, aux autorités locales, à la société civile, aux organisations internationales, et aux immigrantes elles-mêmes, dans le but de contribuer à mettre fin à la violence subie par les *fanm nan fwontyè, fanm toupatou* (femmes sur la frontière, femmes partout) en République Dominicaine.



ISBN: 978-9945-16-655-2



9 789945 166552